LA

VIE PRIVÉE DE MICHEL TEISSIER

TROISIÈME PARTIE (1).

VI.

Dès la rentrée des chambres, le gouvernement offrit à l'opposition un beau terrain d'attaque. Il venait, en effet, de se produire au Tonkin un de ces douloureux incidens qui provoquent toujours une profonde émotion : à la suite d'un soulèvement local, un détachement d'une centaine d'hommes avait été massacré ; un deuxième détachement, envoyé contre les rebelles, avait été obligé de battre en retraite, les forces de ceux-ci s'étant considérablement augmentées. La révolte, qui au début aurait pu être réprimée sans grand sacrifice, devenait inquiétante, et le ministère se voyait forcé à demander un crédit supplémentaire. Or, en ce moment même, le ministre des colonies, Diel, se débattait dans un scandale compliqué : il risquait à la fois d'être le héros d'un procès en divorce en même temps qu'il venait d'être celui d'une scène de coulisses, qu'avaient racontée et commentée les « soirées parisiennes » des journaux. Ce double scandale, éclatant au moment même où des troupes qui dépendaient de son administration se laissaient mas-

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

sacrer, rendait sa situation difficile. La singulière indulgence que, pendant des années, on avait eue pour son élégante perversité se lassait, un vent de colère se levait contre lui. On le jugeait perdu : ses amis eux-mêmes, disait-on, n'essaieront pas de le soutenir, et le ministère sera forcé de se débarrasser de lui. L'opposition escomptait déjà cette probable victoire, cette brèche faite dans un cabinet homogène, qui devait à sa cohésion seule de résister encore aux attaques d'un parti chaque jour plus puissant. Une campagne de presse extrêmement violente battait son plein. Les grandes feuilles elles-mêmes se prononçaient avec énergie, presque avec violence. Seul à peu près, le journal de Teissier, *l'Ordre,* gardait une attitude relativement modérée. Michel avait eu, à ce propos, à soutenir une discussion assez vive contre son principal collaborateur. Peyraud, qui était un tacticien fort habile, voulait, selon son expression, « tout lâcher. »

— Nous sommes dans un moment où la morale est à la hausse, disait-il. Profitons-en! Coulons ceux de ces coquins qui prêtent le flanc à l'attaque!

— Soyons conséquens avec nos principes, répondait Michel. Nous avons souvent reproché aux feuilles de l'extrême gauche leurs attaques contre la vie de leurs adversaires. Ne les imitons pas! les procédés malpropres salissent ceux qui les emploient.

Peyraud céda, mais avec le sentiment qu'on commettait une faute.

De Thornes cependant, auquel il se plaignit, haussa les épaules :

— Les gens comme Diel peuvent tout commettre, dit-il avec sa sagacité dédaigneuse : ils se tirent toujours d'affaires.

En effet, Diel ne semblait nullement ému des attaques qui pleuvaient sur lui : il étalait au banc des ministres son tranquille cynisme, sans un nuage au front, sans une gêne dans ses attitudes; on le rencontrait au Bois, maniant avec grâce son bel irlandais fougueux; on le voyait au théâtre, soutenant avec calme les regards de toutes les lorgnettes.

— C'est tout de même un beau joueur, disait Peyraud, et il y aurait un vrai plaisir d'artiste à lui casser les reins!..

Le jour où la discussion des crédits vint à l'ordre du jour, Diel parla posément, en homme sûr de lui, fort de sa bonne conscience. De Thornes lui répondit, en termes incisifs, mais sans sortir de la question de fonds. Un orateur ministériel répliqua, longuement et platement, comme pour fatiguer la chambre. Puis, un membre de la droite, dans un discours assez terne, aborda enfin la question personnelle, à laquelle tout le monde pensait : « Que faisait donc M. le ministre des colonies pendant que les Pavillons noirs massacraient nos soldats? » Un murmure d'attente courut ensuite dans

l'hémicycle et parmi les assistans, lorsqu'on vit Combel se diriger vers la tribune. Le ministère restait donc solidaire : c'était la vraie bataille qui s'engageait.

Le président du conseil expliqua d'abord les raisons « d'intérêt général » pour lesquelles le cabinet ne pouvait rester passif dans le débat. Puis il ajouta :

« Il en est d'autres encore qui me font un devoir de soutenir un collègue qui, depuis que nous occupons les bancs, a été un de nos plus actifs et un de nos plus précieux collaborateurs ; et vous ne vous étonnerez pas, messieurs, que je les indique, puisque l'honorable préopinant m'y a, en quelque sorte, invité. Nous n'admettrons jamais que des racontars du dehors viennent compromettre la bonne marche des affaires publiques. Les intérêts de l'État passent pour nous bien avant ces bruits et ces calomnies. »

Au mot calomnies, des protestations lui coupèrent la parole, et l'on entendit la voix de Teissier qui disait, dans le tumulte :

— Je demande la parole.

La sonnette du président s'agita, puis, le calme s'étant à peu près rétabli, Combel reprit, sans achever sa phrase interrompue :

« On a vu, dans d'autres pays, des hommes d'État utiles à leur patrie, tomber devant des accusations qui cependant laissaient intacte leur honorabilité. C'est un triste spectacle, que, je l'espère, nous n'aurons jamais ici. Certes, messieurs, nous demandons à ceux qui dirigent nos affaires publiques d'avoir les mains pures ; nous avons le sentiment de ce qu'ils nous doivent comme de ce qu'ils se doivent à eux-mêmes ; mais nous ne pouvons cependant pas soulever le voile de leur vie intime, qui leur appartient à eux seuls, jusqu'au jour où le public est amené à les connaître autrement que par de méprisables commérages. Or, ce jour n'est pas arrivé... »

La chambre s'agita de nouveau ; quelques interruptions partirent des bancs de la droite. Mais Combel, aussitôt qu'il put continuer, abandonna la question personnelle. comme si elle était vidée, et se remit à traiter la question de fonds, avec des développemens infinis.

On l'écoutait mal. Évidemment, il y avait de l'orage dans l'air ; le scepticisme n'était plus de mode ; on sentait que si quelqu'un, avec l'autorité d'une conviction robuste, répondait aux propos désinvoltes du ministre par des paroles d'honnêteté, la crise, depuis longtemps latente, éclaterait enfin. Pendant que l'attention de la chambre faiblissait et que Combel, inquiet, perdait pied, de Thornes dit à Michel :

— Vous pouvez tout décider... Je le sens, et vous savez si j'ai du flair... Quelle victoire !.. Une chute dans la boue...

— Je n'aime pas beaucoup de telles batailles, répondit Teissier; les armes qu'il y faut me répugnent...

— Vous êtes pourtant sûr qu'elles ne vous blesseront pas, vous dont la cuirasse est sans défauts...

En ce moment même, un huissier apportait à Michel une carte de visite. Il devint très pâle, et se leva aussitôt :

— Comment! s'écria de Thornes, vous sortez?.. Mais Combel va conclure...

— C'est que, tout réfléchi, je renonce à la parole...

— Vous plaisantez!.. Voyons, Teissier, ce n'est pas le moment de faiblir... Vous sentez bien qu'on compte sur vous...

— Peut-être, reprit Michel, mais je ne puis pas dire ce qu'il faudrait... Je perdrais la bataille, mon ami, mieux vaut me taire...

Comme de Thornes allait insister, il répéta, d'un ton singulier :

— Oui, mieux vaut me taire, croyez-m'en!..

Et il sortit, en faisant porter un mot au président de la chambre.

Teissier ayant renoncé à parler, et personne ne demandant la parole, on vota, au scrutin secret. Les crédits furent accordés, à trente voix de majorité; dans ces circonstances, cette petite majorité constituait pour le ministère un éclatant succès. Pour Diel, elle l'absolvait. Aussi toutes les mains se tendaient vers lui. Il triomphait avec indifférence et modestie, comme s'il eût été d'avance sûr du résultat. Et comme quelqu'un lui disait, avec la gaucherie des bons adulateurs :

— Voilà qui prouve que nous ne sommes pas des Anglais et que chez nous M. Parnell...

Il l'interrompit d'un mot qui fit aussitôt fortune :

— Oui, en France, on pardonne toujours ces choses-là... à ceux qui en ont l'habitude!..

Pendant ce temps, Teissier, en proie à une émotion qui lui coupait le souffle et lui troublait la vue, rejoignait dans la salle des Pas-Perdus la personne qui l'avait fait demander, qui n'était autre que M[me] de Quérieux. Une seule hypothèse, pensait-il, justifiait cette visite inattendue : M[me] de Quérieux savait tout et venait l'accabler de ses reproches de mère. Et il tremblait comme un enfant, à la pensée d'être tancé par cette femme qu'il n'estimait pas. Pendant les quelques minutes qu'il la fit attendre, il chercha désespérément une défense, il n'en trouva point. Elle pouvait tout lui dire, elle pouvait le traiter de misérable, de lâche, d'hypocrite : elle aurait l'air d'avoir raison.

Oh! les jeux bizarres de cette comédie de la vie, où les choses n'ont jamais leurs couleurs vraies, ni les gens leurs vrais visages! C'était elle, la mauvaise mère, desséchée par sa mondanité, qui allait protéger contre lui sa fille délaissée, elle qui ne l'aimait pas,

contre lui qui l'adorait, et comme il ne connaissait pas le sourire de Diel, comme il n'avait pas un front à braver les orages, il n'aurait qu'à baisser la tête, en coupable conscient de sa faute, qu'elle écrase.

L'accueil qu'il reçut le rassura tout de suite :

— Bonjour, mon cher monsieur Teissier, lui dit Mme de Quérieux, en lui tendant la main. Il y a un siècle qu'on ne vous a vu. Est-ce que vous oublieriez vos amis?

Michel balbutia, en achevant de se remettre :

— Vous savez, madame, que je suis très occupé, depuis la rentrée.

— Oui, oui, je sais, aussi je ne vous fais pas de reproches. Comment donc se porte Mme Teissier, je vous prie?

— Très bien, madame, je vous remercie.

— Et les enfans?

— Les enfans aussi.

— Allons, tant mieux!.. Vous ne vous doutez pas que, pendant que vous nous négligez, il se passe chez nous des choses... importantes?..

Michel sentit de nouveau son cœur se serrer :

— Oh! fit-il.

— Oui, reprit Mme de Quérieux, des choses graves, pour lesquelles on aurait grand besoin de votre sagesse et de votre bonne influence... Mais, dites-moi, je ne vous dérange pas trop en ce moment? Vous pouvez m'accorder quelques minutes!

— Je suis à votre disposition, madame.

— Eh bien! voici l'affaire en deux mots. Blanche vient d'être demandée en mariage. Vous savez qu'elle a déjà refusé plusieurs partis fort convenables. Nous l'avons toujours laissée libre, mon mari et moi. Mais, cette fois-ci, vraiment, nous ne pouvons plus nous désintéresser de sa décision. Elle est d'un âge où l'on peut s'établir, raisonnablement. N'est-ce pas votre avis?

Michel fit un grand effort pour répondre :

— Certainement.

— Bon. Le prétendant est un homme qui réalise toutes les conditions possibles. Il n'est plus de la première jeunesse, ce qui est plutôt une garantie de bonheur, comme vous savez ; il est dans une belle situation de fortune ; il a fait partie de la dernière chambre... Oh ! par exemple, je crois qu'il n'est pas de vos amis...

Comme elle s'interrompait, Michel répéta :

— De mes amis?

— Je veux dire de vos amis politiques. Enfin, c'est M. Graval... Vous le connaissez, n'est-ce pas?..

— Oui, madame, je le connais un peu.

— C'est, je crois, un fort galant homme, quoiqu'un peu rouge. Peut-être qu'il vous a combattu quelquefois quand il était député. Mais ce n'est pas une raison pour que Blanche ne l'épouse pas. D'ailleurs, il ne s'occupe plus de politique, il est tout entier à ses travaux d'histoire. Enfin, nous avons espéré, M. de Quérieux et moi, que vous ne nous refuseriez pas votre appui, et que, puisque ce mariage nous convient tout à fait, vous consentiriez à user de votre influence sur notre fille pour l'y décider?

Michel ne répondant pas, elle ajouta :

— Est-ce que nous pouvons compter sur vous?

Il semblait réfléchir :

— M. Graval, dit-il avec effort, au bout d'un instant, n'est pas parmi les hommes dont les opinions me sont sympathiques. Mais je ne pense pas que cela importe à Mlle Blanche, et je ne connais rien de lui qui ne soit honorable.

Il s'arrêta.

— Alors, c'est une affaire entendue? dit Mme de Quérieux.

— Permettez, madame, répondit-il... Je vous ai dit que je n'avais jamais entendu mal parler de M. Graval, ce qui est de bon augure pour un homme qui a passé dans la politique... Mais je le connais très peu... Avant de me mêler de cette affaire, je tiens à prendre sur lui quelques renseignemens... Accordez-moi donc, je vous prie, deux ou trois jours, au bout desquels je vous écrirai ainsi qu'à Mlle Blanche...

— Lui écrire?.. Pourquoi ne la verriez-vous pas?

— Ou je la verrai, madame, suivant les circonstances...

— Je vous remercie, cher monsieur. Encore une fois, pardonnez-moi d'être venue vous relancer ici. Peut-être que je vous ai fait manquer un beau discours?

Elle partit, non sans jeter quelques regards curieux sur les figures qui attendaient ou circulaient autour d'elle. Quant à Teissier, il rentra dans la salle des séances et reprit silencieusement sa place. Maintenant, on expédiait des affaires courantes, au milieu de l'indifférence générale. Les tribunes s'étaient vidées. La voix morne des orateurs se perdait dans le brouhaha des conversations.

De Thornes, qui se levait pour partir, lui tendit la main :

— Vous avez fait une faute, lui dit-il d'un ton de reproche.

Michel le regarda, les yeux vagues :

— Que m'importe? murmura-t-il.

De Thornes posa un instant sur lui son regard pénétrant, ce regard froid qui semblait aller si loin :

— Nous tenons de graves intérêts dans nos mains, dit-il lentement; il ne faudrait pas l'oublier trop souvent!

— L'oublier? répondit Michel avec un rire qui sonnait faux. Mais nous ne pensons qu'à cela.

Il ajouta sèchement :

— Seulement, nous ne sommes pas toujours d'accord, voilà tout!

Puis de Thornes s'étant éloigné sans insister, il put enfin s'isoler. Mille pensées tempétueuses bouillonnaient en lui. Bien souvent, depuis qu'il l'aimait, il avait songé au mariage possible de Blanche; il y songeait avec une sorte de douceur, la douceur de la mutilation volontaire, du martyre accepté. Il se disait alors : — « Je le lui conseillerai moi-même. Je lui montrerai qu'elle pourra être heureuse encore plus tard quand elle m'aura oublié, ou qu'à défaut du bonheur, elle trouvera du moins, auprès d'un honnête homme, cette tranquillité, cette sûreté de la vie réglée par les devoirs où s'apaisent peu à peu les orages de l'âme. Je lui montrerai que, puisque nous sommes séparés par un infranchissable abîme, elle ne doit point sacrifier à notre rêve les réalités de la commune existence. Je lui dirai qu'elle a de longues années devant elle encore, des années où peuvent fleurir des affections aussi chères que l'amour. Je lui dirai que je l'aime, et que pourtant je veux la perdre, et qu'il faut que notre amour s'immole. Je lui dirai tout cela. Elle comprendra. Elle entrera sans joie dans le grand courant de la vie. Puis, plus tard, en pensant à ces douloureuses heures, elle aimera mon souvenir, que rien de vil ne ternira. Mon sacrifice aura peut-être assuré son cœur contre d'autres orages. Ne pouvant rien faire pour son bonheur, je lui aurai dû moins donné ce qui peut le mieux en tenir lieu. » — Tels étaient les projets incertains qu'il nourrissait quand la lointaine idée du mariage de Blanche effleurait son esprit, à l'époque même où, se voyant presque chaque jour, ils vivaient dans l'ivresse, à l'abri des rancunes. Ces nobles promesses, ces généreux propos, ces beaux raisonnemens lui revenaient, à cette heure, et il leur souriait d'un demi-sourire ironique et triste, car ils lui revenaient comme de doux souvenirs évanouis, ou plutôt comme d'aimables chimères de jeunesse dont on revoit les ailes cassées dans les lointains brumeux du passé. Séparé d'elle, à présent, il vivait de la sentir à lui, dans l'éloignement, quand même. Et voici qu'une main brutale s'étendait vers elle pour la lui prendre... Ah! le déchirement était autre qu'il l'aurait cru! Il ne s'agissait point d'une blessure légère, que, comme un baume innocent, la joie du sacrifice peut guérir : mais d'une plaie largement ouverte, saignante,

enfiévrée et maligne. Blanche à un autre!.. Hélas! et à qui?.. Michel le connaissait, ce Graval; et, s'il avait demandé un délai, ce n'était point pour se renseigner, c'était pour réfléchir, pour attendre, pour gagner du temps. Certes, Graval n'était point un malhonnête homme : c'était un homme moyen, simplement, un de ces êtres comme on en trouve en abondance dans toutes les classes sociales, qui ne sont pas mauvais par habitude, qui ne sont pas bons par indifférence, qui ont des sentimens ordinaires, que seuls des traits insignifians distinguent les uns des autres. Ils vont, ils viennent, ils agissent, ils réussissent, ils sont considérés, ils font des maris passables, des pères corrects. On a rarement un reproche précis à formuler contre eux, on ne saurait de quoi les louer. On ne les aime guère, on ne les déteste pas non plus : on les supporte. Celui-là, Graval, avait été un député fort convenable, docile à la majorité, travaillant honorablement dans les commissions, parlant peu, n'interrompant jamais. C'était sans raison qu'on l'avait envoyé à la chambre, sans raison qu'on l'en avait tiré : sa tiédeur avait fini par gagner jusqu'à ses électeurs. Maintenant, en attendant mieux, il se livrait à d'honorables travaux d'histoire, qui l'amèneraient peut-être un jour ou l'autre à l'Institut. Un excellent parti, en somme, comme disait Mme de Quérieux : car, en plus de ses incontestables mérites, il possédait une belle fortune, et, comme il n'avait jamais commis d'excès d'aucune sorte, ses quarante-cinq ans n'étaient pas trop défraîchis. Et Michel, recherchant, avec un frisson, dans sa mémoire cette figure qu'aucun trait n'y avait marquée retrouvait seulement des favoris poivre et sel, des cheveux plats, qui commençaient à grisonner, un col épais, des lunettes à branches d'or : tout cela installé dans un fauteuil de gauche, voisin du centre, remuant des papiers, écoutant, les yeux mi-clos, sommeillant quelquefois, pendant des digestions lourdes... Mais pourquoi donc Graval voulait-il Blanche?.. Pourquoi? pour se marier, d'abord, car il en était temps; puis un peu pour sa fortune, un peu pour sa beauté, un peu pour sa jeunesse, un peu pour ses relations. Qui sait même si son amitié bien connue avec Teissier n'avait pas été un des argumens qu'il s'était donnés à lui-même? Jadis, quoiqu'il votât contre lui, il le recherchait avec la vague intuition de ses succès futurs. Une fois le mari de Blanche, il chercherait à se rapprocher, sans doute, car il n'avait pas renoncé à ses ambitions politiques et rêvait probablement de rentrer à la chambre : une fois réintroduit dans l'hémicycle, il se transporterait, sans éveiller l'attention, des environs du centre gauche à ceux du centre droit; et, de même qu'il avait été avec les jacobins quand les jacobins montaient, il serait avec les réactionnaires à présent que les

réactionnaires gagnaient chaque jour du terrain... Pourtant, c'était cet homme qui posséderait Blanche, qui aurait ses baisers, qui boirait sa vie!.. Et avec une cruelle netteté, Michel assistait d'avance, jour par jour, au lent drame dont il pourrait suivre toutes les phases, au drame banal de l'âme d'élite qu'il aimait, absorbée peu à peu par cette autre âme inférieure, comme une belle fleur dont un lourd insecte suce tout le parfum! C'était là, cependant, la vie normale, la vie correcte, la vie régulière, telle que le savant agencement des devoirs, des usages et des convenances l'a préparée; c'était à cela, qui était juste et moral, qu'il fallait sacrifier jusqu'aux derniers vestiges de son amour, qui était coupable. La dernière lettre qu'il écrirait à Blanche ou les dernières paroles qu'il échangerait avec elle, ce serait pour la pousser à cet holocauste. Le bien était là; le mal, c'était l'exaltation, l'enthousiasme, l'abnégation, toutes les noblesses, toutes les grandeurs que Blanche soulevait en lui, qu'il fallait maintenant apaiser d'un geste. Ainsi le voulaient l'ordre, la vertu, la règle, la morale, tous les dieux pour lesquels Teissier livrait sa croisade. Et en ce moment, il doutait d'eux, il les sentait impuissans à braver l'ennemi qui montait de son cœur, il adressait des appels désespérés à sa conscience pour croire encore que ce monstrueux sacrifice était nécessaire. Et sa conscience le lui disait, très haut, d'une voix qui voulait l'emporter sur les autres, d'une voix qui, malgré tout, se faisait écouter... Un instant, il s'arrêta sur ce vœu stérile : si du moins il avait pu transmettre Blanche à un homme en tous points digne d'elle... Puis il en secoua l'obsession : peut-être eût-il souffert davantage. Il n'y a pas de passion qui ne soit égoïste : il avait eu beau s'efforcer de surélever la sienne, elle était ce que sont les autres, entachée des mêmes défauts, sujette aux mêmes défaillances. En cette heure de crise, il le voyait bien : il aimait comme on aime, avec plus de conscience peut-être et plus d'intensité, et il souffrait comme on souffre d'une douleur presque physique, qui l'abattait là, sur son banc, inattentif à ce qui se passait dans l'hémicycle où il restait sans le savoir. Un de ses collègues, cependant, s'étant approché pour lui parler de quelque affaire, l'effort qu'il lui fallut pour écouter et pour répondre acheva de l'épuiser. Il sentait que des sanglots l'oppressaient, qu'il ne pourrait bientôt plus les comprimer, qu'il finirait par éclater, là, sous tous les regards, et il en eut peur. Il se trouva seul, affreusement seul, au milieu de ce bruit, de ces voix, de ces êtres qu'il rencontrait chaque jour, depuis des années, dont aucun ne pourrait compatir à son mal, qui en souriraient, s'ils le découvraient un jour, avec une railleuse indulgence ou avec une haine

satisfaite, selon qu'ils étaient des amis ou des adversaires, qui, hostiles ou bienveillans, ne le connaissaient pas et se faisaient de lui une fausse idée. Alors, il n'éprouva plus rien qu'un immense dégoût de tous les hommes et de lui-même, de son activité, de ses discours, de ses projets, de ses efforts, avec le besoin entêté de s'enfuir ailleurs, n'importe où, pourvu qu'il y fût seul d'une autre solitude, dans le silence qui calme.

Il sortit. Il erra par les rues. Leurs bruits le berçaient. Ses idées bouillonnaient plus vagues, parmi le roulement des voitures, des omnibus, des piétons. Une espèce d'ivresse l'envahissait, bienfaisante. Mais elle l'abandonna au moment où il se retrouva chez lui, à l'heure du dîner.

Comme d'habitude, quelques convives s'assirent à sa table et parlèrent, désireux de l'intéresser. Naturellement, ce fut la séance du jour qui fournit le thème principal des conversations. L'on s'étonna du triomphe du ministère, plus complet à coup sûr que Combel lui-même ne l'eût espéré.

Quelqu'un hasarda :

— L'attaque de l'opposition n'a pas été aussi vigoureuse qu'elle aurait pu l'être.

Michel, qui écoutait à peine, entendit cette phrase et répliqua sèchement :

— L'opposition répugne à livrer des batailles sur un pareil terrain.

Sa voix était brusque et cassante. Ses hôtes échangèrent entre eux des regards dont les uns demandaient :

« Qu'a-t-il ? »

Tandis que les autres répondaient :

« Il est de mauvaise humeur. »

Il se fit un moment de silence, qu'un obligeant rompit en affirmant :

— Les victoires du cabinet sont des victoires à la Pyrrhus : il y perdra ses dernières forces.

— Nous n'en savons rien, dit Michel. Combel est très habile, et les jacobins ont encore une majorité solide.

Puis il retomba dans sa distraction, n'écouta plus rien, ne remarqua pas même les regards de Suzanne, qui s'efforçait de le rappeler à lui-même, et finit par abréger le repas, pour le tirer de son mutisme. Mais à peine était-on au salon que Michel prétexta un travail urgent, pour abandonner ses hôtes, et se retirer dans son cabinet de travail, où, du moins, il pouvait souffrir tranquille, dans le silence amical des objets familiers. Là, pour la première fois depuis beaucoup d'années, il pleura. Il pleura, non de dou-

leur, mais d'attendrissement : il pleura sur la souffrance de Blanche, qui serait plus profonde que la sienne, et qui devrait être plus résignée et plus cachée; il pleura sur elle, sur la grâce de cette âme charmante que lui seul connaissait et qui ne serait jamais comprise, sur les lentes années où le cœur plein d'amour se viderait goutte à goutte, jusqu'à l'indifférence, jusqu'à l'oubli. Puis, une angoisse nouvelle l'étreignit : comprendrait-elle son sacrifice? croirait-elle qu'il l'aimait toujours et s'immolait pour elle? Qui sait si, au contraire, son orgueil de femme ne lui voilerait pas la beauté de ce qu'il allait faire? Elles sont ainsi, dit-on : elles ne veulent pas qu'on les fuie, elles ne croient jamais que les hommes qui se les arrachent du cœur sont ceux qui les aiment le plus. Et il se répondit désespérément à lui-même : « Qu'importe cette douleur encore? » Il faut être incompris comme il faut être cruel. La souffrance est partout, et l'amour l'augmente.

Puis, il pria, lui qui ne priait pas, n'ayant guère su apprécier dans la religion que sa force sociale. Il pria, demandant à Dieu le courage d'accomplir ce suprême sacrifice, le suppliant de l'adoucir pour Blanche, et de l'adoucir pour lui. Il pria, et une lueur s'alluma dans son âme; jamais il ne songeait à l'au-delà, que lui voilaient les soucis de la terre : il y songea. C'était sa dernière espérance : pourquoi la repousser? Pourquoi n'y aurait-il pas un espace inconnu où vont fleurir dans la liberté les beaux sentimens qui se sont esquissés dans nos cœurs mortels, étouffés, hélas! par trop d'obstacles?.. Pourquoi notre immense besoin d'amour éternel ne serait-il qu'un leurre?.. Pourquoi Blanche, enfin, séparée de lui par tout ce que le devoir a de rigide, par tout ce que la morale a de cruel, ne serait-elle pas, un jour, sa maîtresse céleste?.. Mon Dieu! oui, il pleura, il pria, rêva ainsi de choses folles, laissant végéter en lui toute une floraison d'idées qui auraient fait sourire ses amis, mais que ses amis ignoreraient toujours. Des heures passèrent. On vint frapper à sa porte; il répondit :

— Je travaille... qu'on ne me dérange pas!..

Il reconnut le pas de Suzanne, qui s'éloignait, et reprit ses pensées. Peu à peu elles devinrent moins aiguës, moins douloureuses. Alors il put réfléchir à ce qu'il allait faire. Parler à Blanche, la voir, lui dire en face : « Épousez Graval, » il n'en avait pas la force : son cœur aurait crié le contraire, et c'est son cœur qu'elle aurait entendu. Il fallait donc lui écrire... Comment?.. Longtemps, il chercha des mots sans les trouver, il commença des phrases qui ne s'achevaient pas. Puis le besoin d'agir l'emportant enfin, il prit la plume, et il écrivit lentement, en repoussant de son mieux l'amour qui voulait s'exprimer :

« J'ai vu votre mère aujourd'hui, Blanche. Elle m'a prié de vous parler ou de vous écrire, et, comme elle dit, d'user de mon influence sur vous pour vous engager à accepter les propositions qui vous sont faites. Je ne puis vous voir : je n'aurais pas la force de vous dire ce qu'il faut ; je l'aurai peut-être de vous écrire.

« Cette journée a été affreuse au-delà de toute expression. Le passé s'est réveillé dans mon cœur. J'ai senti que mon amour vivait, vivait toujours, aussi fort qu'au temps où je pouvais vous voir et vous entendre. J'ai senti que le sacrifice était encore plus cruel peut-être pour vous qu'il ne l'est pour moi-même, puisqu'il s'agit de livrer votre personne et d'engager votre vie; j'ai senti! — oh! je voudrais pouvoir vous dire avec quelle douleur! — j'ai senti tout ce qu'il y a de souffrance infinie en nous et quelle est notre soif de bonheur, quel abîme il y a entre nous, et que cet abîme, il faut l'élargir encore. Oui, je savais que jusqu'à présent nous restions unis, malgré l'absence, et que nos pensées demeureraient toujours proches l'une de l'autre ; je savais que nous n'étions guère plus séparés que nous l'avions toujours été, puisque malgré tout nous pouvions vivre ensemble notre vie intérieure ; et je jouissais de vous, je le sens bien à présent, je jouissais de vous savoir sans cesse auprès de moi, sans qu'il y eût entre nous autre chose qu'un peu d'espace. Maintenant, Blanche, si vous dites oui, c'est la fin de ce dernier rêve, la fin de toutes nos espérances, la fin de cet état du cœur qui, comparé à ce qu'il sera demain, me semble aujourd'hui encore une espèce de bonheur. Et pourtant, il faut qu'il en soit ainsi. Il le faut pour vous, pour votre vie qui peut être longue, pour votre avenir d'où je dois entièrement disparaître. Je ne veux pas que votre amour, si généreux, vous condamne à l'isolement, à la vieillesse solitaire, à toutes ces misères des existences restées en dehors de la règle commune. Peut-être aussi sera-ce meilleur pour moi. Je vous aime toujours, Blanche, je vous aimerai toujours. Mais quand vous serez à un autre... Mon Dieu! je vous écris en tremblant, sans trouver mes mots, et je ne veux pas vous dire tout ce que je pense... J'ai peur de vous persuader, j'ai peur de ne pas vous persuader, et il faut, il faut que je vous persuade... Mais comment vous convaincre quand tout mon être proteste?.. Que vous dire?.. Je vous connais assez pour être sûr que vous avez pensé vous-même tout ce qu'on peut penser; et quelquefois une voix me dit que, puisque vous avez refusé, vous devez avoir eu raison... Mais non! vous n'avez pas eu raison!.. L'autre voix est plus forte, Blanche, c'est le devoir!.. La vie veut qu'il en soit ainsi : elle veut que vous apparteniez à un homme qui ne saura ni vous comprendre, ni

vous aimer, mais qui est un honnête homme, et que vous aurez la mission d'élever peu à peu jusqu'à vous. Oui, la vie exige cette chose monstrueuse, et moi, qui en sens toute l'horreur, je viens pourtant vous dire de l'accepter... Je vous le dis après avoir pleuré et prié bien des heures. Je vous le dis dans le calme de cette nuit qui enveloppe nos angoisses sans en rien savoir. Je vous le dis, après avoir demandé à Dieu la force de vous le dire, après lui avoir demandé pour nous deux la volonté et le courage du sacrifice.

« Blanche, ma bien-aimée, cette fois, c'est bien la dernière lettre que vous aurez de moi, — et voici que je me rappelle celles que je vous écrivais il y a quelques mois à peine!.. Nous allons être tous deux entraînés par la vie, nous continuerons à exister, comme si nos cœurs n'avaient pas cette blessure, nous nous rencontrerons sans doute, mes regards ne vous diront rien, et les vôtres ne me parleront pas. Adieu, adieu!.. *Il le faut*, je ne puis que vous répéter cet arrêt barbare. Vous le prouver? Non, je n'ai pas le courage de chercher de nouveaux argumens. A quoi bon, d'ailleurs? La voix qui a parlé à ma conscience, hélas! parlera aussi à la vôtre!.. Adieu. Ne doutez pas de moi : je ne vous ai jamais tant aimée qu'en vous perdant.

« MICHEL. »

Le lendemain, Teissier ne sortit pas. Il passa la journée enfermé dans son cabinet, sous prétexte de travail, s'efforçant, en effet, de remuer quelques papiers, et attendant la réponse. Elle arriva vers le soir, apportée par un domestique. Ce n'étaient que deux lignes, sans signature: « Je vous obéirai, Michel. Je viens de le dire à ma mère. Elle vous remerciera. Adieu. »

Il resta des heures à retourner, à creuser, à analyser ce billet, cherchant à deviner le vrai sens des mots, demandant des indications à l'écriture même, qui lui semblait nerveuse, légèrement tremblée : « Je vous obéirai... Ma mère vous remerciera... » N'y avait-il pas dans ces deux courtes phrases une espèce d'ironie blessée et mortelle, un frémissement contenu de colère, une rancune digne, mais prête à éclater?.. Ou bien ne signifiaient-elles rien de plus que ce qu'elles avaient l'air de dire, et fallait-il, au contraire, voir dans cette obéissance un gage suprême de dévoûment, dans sa discrète expression une rare délicatesse, un dernier sacrifice : celui du droit à la plainte que s'octroient les victimes faibles?.. Ou encore, était-ce bien à lui qu'elle obéissait? Est-ce que le dur conseil qu'il venait de lui donner ne répondait pas à quelque impérieuse exigence de sa conscience? Qui sait? Peut-être qu'elle pen-

sait : « Au moins, ce sera fini,.. » et peut-être qu'elle voyait luire l'aurore d'une nouvelle vie... Mais savait-elle, devinait-elle ce qu'il avait souffert en écrivant cette lettre toute pleine de désespoir, où elle voyait un ordre?.. Nul moyen de répondre à aucune de ces questions, nul moyen de rien apprendre des sentimens de Blanche. C'était fini, maintenant. Ces deux lignes si brèves étaient tout ce qu'il aurait d'elle désormais, le point final de leur amour.

Comme l'heure du dîner approchait, Michel sortit, en disant à Suzanne, dont l'œil méfiant l'épiait, qu'il était fatigué et voulait se secouer un peu :

— Tu rentreras dîner, pourtant?

— Je ne sais pas, peut-être...

Il erra, comme une âme en peine, par les quartiers où, autrefois, il rencontrait Blanche, et passa devant sa maison. Il l'aperçut, descendant de voiture, sans qu'elle le vît. Et cette vision furtive le remplit d'une indicible émotion, d'une espèce d'épouvante, d'un attendrissement qui le remua jusqu'aux entrailles. Ce fut comme un éclair unique, après lequel s'amassa l'ombre épaisse : et il lui sembla qu'il ne l'avait pas vue, en sorte qu'il resta avec un besoin plus violent de la voir encore, un peu mieux, pour la dernière fois.

Le soir, il y avait réception à la Présidence, où Michel n'était allé qu'une seule fois, pour affirmer son adhésion à la république. Il savait que les de Quérieux fréquentaient le monde officiel. Il pensa qu'ils y seraient peut-être, que peut-être ils y traîneraient Blanche avec son fiancé ; il rentra donc s'habiller et se rendit à l'Élysée, sans dire où il allait.

Un murmure courait sur son passage, ce murmure indiscret et flatteur qui accompagne les hommes du jour partout où ils se montrent... Dans plusieurs groupes de personnages graves, on se demandait ce que signifiait sa présence inattendue, on commentait la cordiale poignée de main qu'il avait échangée avec le président, on observait ses mouvemens. Teissier n'y prenait pas garde : il serra machinalement des mains qu'on lui tendait, et répondit distraitement à quelques banales questions qu'on lui adressa ; en sorte que, s'il avait écouté, il aurait pu entendre répéter autour de lui :

— Il a quelque chose... Que peut-il donc avoir?..

Mais il n'écoutait pas. Son œil inquiet fouillait la foule, et les observateurs disaient :

— Il cherche quelqu'un...

La première figure que Michel remarqua parmi les indifférens fut celle de Graval, avec ses favoris poivre et sel, irréprochablement taillés, et ses yeux ternes sous ses lunettes à branches d'or.

Il voulut l'éviter. Il ne put: Graval, qui l'avait remarqué, venait à lui la face épanouie, la main tendue dans un geste de cordialité presque intime:

— Que je suis heureux de vous rencontrer, cher monsieur, et de vous remercier!.. Oui, de vous remercier... Car je sais que vous avez été consulté... Et je ne saurais vous dire combien je suis honoré de ce que vous avez bien parlé de moi... Enfin, c'est décidé, depuis ce matin... J'ai eu la réponse définitive à midi... Et le mariage aura lieu le plus tôt possible. Vous savez que ma fiancée compte sur vous pour être son témoin. Naturellement, vous avez été si bon pour elle... Du reste, vous la verrez sans doute: elle doit venir ce soir.

Il débitait tout cela sur un ton de demi-confidences, sans attendre de réponse, et chacune de ses phrases s'enfonçait comme une lame dans le cœur de Teissier. Tout en causant, Graval, heureux d'affirmer publiquement sa fraîche intimité avec lui, avait réussi à l'isoler, dans un coin de cheminée, et le défendait du dos contre les approchans. Avec la parfaite désinvolture d'un homme qui a l'esprit tranquille, il se mit à parler d'autre chose, de politique, en baissant la voix, comme s'il se fût agi de questions plus graves. On les observait beaucoup, on se demandait:

— De quoi peuvent-ils donc parler si longtemps?..

Cependant Diel, qui venait d'arriver et remarquait la petite scène, manœuvra de manière à passer derrière Graval et lui dit, en lui frappant sur l'épaule:

— Mes complimens, mon cher!..

Graval se récria:

— Comment, vous savez, déjà?..

— Cela va sans dire: tout se sait toujours, tout de suite.

Il passa, en jetant sur Teissier un de ses mauvais regards, scrutateurs, incisifs, qui semblaient pénétrer jusqu'au fond des consciences pour en rapporter du mépris.

— Comprenez-vous cela? reprit Graval. Une affaire qui est décidée depuis quelques heures à peine...

— Rien ne peut rester secret, répondit Michel.

Ce fut la seule phrase que Graval put tirer de lui. Aussi crut-il devoir la répéter en l'entourant d'un commentaire :

— Rien ne peut rester secret!.. Comme vous avez raison, cher monsieur!.. Les gens se mêlent toujours de ce qui ne les regarde pas. Dès qu'un homme lève le doigt, pour peu qu'il ait un semblant de notoriété, tout le monde en est averti... Oui, vraiment, rien ne peut rester secret...

Enfin Graval, s'apercevant que Michel ne répondait guère, le quitta, inquiet de lui avoir déplu, et le laissa s'enfoncer dans la

foule de plus en plus compacte des habits noirs et des robes décolletées. Un moment, Teissier circula dans l'enfilade des salons, arrêté à chaque pas par un importun. Puis, soudain, pendant que Peyraud lui parlait, il eut froid au cœur : les de Quérieux passaient à quelque distance, sans le voir, suivis de Blanche. Elle le vit bien, elle. Elle s'arrêta net, tourna la tête vers lui, devint très pâle, lui lança un long regard, et se remit en marche au moment où M. de Quérieux se retournait pour la chercher des yeux. Michel était devenu si pâle, lui aussi, et il avait eu pour elle un regard si désespéré, que Peyraud, involontairement, en suivit la direction, sans d'ailleurs voir où il se posait. Autour d'eux, on chuchotait:

— Demain, il faudra lire l'*Ordre :* on apprendra peut-être ce que sa présence ici signifie...

Teissier, cependant, serra la main du journaliste, et parut se diriger vers la sortie. Mais il ne put se décider à partir ainsi. Il voulait la revoir une fois, encore une fois : elle était si belle, dans sa robe à peine rose, dans sa mortelle tristesse !.. Il revint donc sur ses pas, fit péniblement le tour des salons, et la revit, au bras de Graval, tout en sourires et en prévenances. Alors il n'y tint plus, il sentit que la destinée coupait son rêve, et il s'en alla.

— Qu'est-il donc venu faire ? se demandait-on dans les groupes. On ne l'a vu causer un peu longuement qu'avec Graval...

Peyraud, qui se posait pour son compte la même question, entendit la voix sifflante de Diel répondre à quelqu'un :

— Mais ils vont devenir intimes, Graval et lui... Vous savez bien que Graval épouse une personne de son intimité, Mlle Estève, cette petite jeune fille maigre et blonde qui sort justement de l'autre salon. Il paraît que c'est Teissier qui a fait le mariage...

Ce fut seulement deux jours après que Michel eut la force de dire à Suzanne, en déjeunant:

— Il faut que je t'annonce une nouvelle qui t'intéressera : Mlle Estève se marie.

Suzanne eut un geste de surprise encore méfiante :

— Ah !.. Avec qui donc?

— Avec Graval, l'historien, l'ancien député...

Elle hésita, et ne retint pas le cri de rancune qui montait à ses lèvres :

— Un bon mariage !..

Puis, comprenant que ce mot froissait profondément Michel, elle le regretta :

— On t'a consulté, peut-être ? reprit-elle.

Il répondit sèchement :

— Oui, on m'a consulté !

Elle sentait comme une force qui la poussait à se lever de table,

à s'approcher de Michel, à lui prendre la tête dans ses mains, à lui dire: « Tu as été brave et je t'aime! » Elle n'en fit rien: une autre force la retenait, qui l'emporta, en même temps qu'elle commentait en elle-même la nouvelle: Blanche se mariait; mais elle restait entre eux quand même, puisque Michel l'aimait toujours. Alors, qu'importait qu'ils fussent séparés par une barrière plus infranchissable encore? Qu'importait que, d'accord, ils accumulassent entre eux les obstacles? Leurs cœurs les franchissaient: ils ne se voyaient plus, ils souffraient, mais ils s'aimaient toujours... Puis, une mauvaise pensée l'assaillit: qui sait si ce mariage, au lieu de les séparer davantage, ne les jetterait pas aux bras l'un de l'autre? Qui sait s'ils n'y avaient pas songé?..

Et après un silence, elle dit d'un ton agressif:

— J'espère qu'elle sera heureuse.

Michel ne répondit pas.

Tout à coup, Laurence, qui avait écouté avec une gravité nouvelle inaccoutumée, s'écria:

— Moi, quand je serai grande, c'est avec maman que je veux me marier!

— Bête! on ne se marie pas avec sa maman, expliqua Annie.

Suzanne embrassa la petite, qui lui demandait:

— Est-ce vrai?

Michel n'avait pas eu un sourire.

Quand le repas fut achevé, la femme et le mari s'en allèrent chacun de son côté, sans un mot amical, sans un regard.

VII.

Il y a une tragique monotonie dans ces existences en apparence tout extérieures, que mille occupations diverses ont l'air de dévorer, et qui cependant appartiennent tout entières à un unique secret. Des hommes vont, viennent, luttent, travaillent, s'imposent au public, le dominent ou le gouvernent, conquièrent la gloire et la fortune. On les admire, on les envie, on les croit heureux parce qu'ils possèdent ces hochets vulgaires, parce qu'ils semblent déployer largement leur personnalité supérieure, laisser s'épanouir leur âme. Mais non: il y a, au fond d'eux, un sentiment plus puissant que leur activité, plus vaste que leurs ambitions; et tandis que celles-ci peuvent s'étaler à l'aise en repoussant ce qui les gêne, celui-là, enfermé dans un étroit recoin secret du cœur, y végète dans la douleur, meurtri et comprimé. Pour le monde ils ont tout; pourtant, la seule chose qu'ils désirent, ils ne peuvent l'avoir. Ils ne peuvent, parce qu'ils se sont à eux-mêmes leur

propre obstacle invincible ; toute leur force combative et conquérante, toutes les facultés qui les ont portés au premier rang dans la lutte pour la vie, ici ne leur servent de rien. Ou plutôt, elles leur servent à se vaincre, à se torturer, à reculer héroïquement devant la solution banale que les cœurs vulgaires trouvent d'instinct aux problèmes de la passion. Ils connaissent le monde; ils savent les contradictions de notre société contemporaine, le peu de cas qu'elle fait de la vertu, la façon dont elle a élargi jusqu'à la détruire l'idée du devoir, le mépris qu'elle a de ceux qui, au lieu de les satisfaire, résistent à leurs appétits; ils savent qu'au fond, ce qu'on blâmerait le plus en eux, c'est leur lutte, qui seule fait une faute de ce qui pour les autres n'est qu'une habitude ou un accident; ils savent qu'on est indulgent aux audacieux, parce qu'on les croit forts; et sévères pour les hésitans, parce qu'on les croit faibles. Ils savent tout cela ; ces idées, ces tentations battent dans leurs veines accélérant la fièvre du désir. Pourtant, ils ne cèdent pas : et, la mort dans l'âme, le cœur dévoré, ils continuent à déployer leur vie, à jouer leur rôle, irréprochables et désespérés, portant sourdement envie aux inconsciens qu'emportent les poussées de l'instinct, trouvant à peine une faible consolation à s'élever au-dessus de leur mal, dans le sentiment de leur hauteur. Quelquefois, leur triomphe est définitif; seuls alors ils le savent, seuls, ils savent ce qu'il leur a coûté, leur drame intérieur se dénoue dans le silence et dans l'oubli. Mais d'autres fois, vaincu, ils s'effondrent tout à coup : alors la chute est d'autant plus mortelle qu'ils tombent de plus haut; l'opinion les piétine avec une férocité d'autant plus implacable qu'ils l'ont plus longtemps dominée ; ils encourent tous les reproches qu'ils méritent le moins; on les juge faibles, parce que leur volonté s'est brisée pour avoir été trop tendue ; hypocrites parce qu'ils ont la pudeur du mal ; pervers parce que leur conscience les a forcés à voir clair dans l'abîme.

Jamais Teissier ne fut plus actif, plus puissant, plus maître de sa parole, plus savant calculateur de ses actes publics, que dans les semaines qui suivirent la crise qu'il venait de traverser. En peu de jours, on avait oublié sa singulière retraite lors de la discussion des crédits coloniaux, ou même quelques-uns des hommes de son parti, d'abord irrités, en venaient à se demander si cette retraite n'avait pas été de bonne tactique; bientôt, son silence passant pour un calcul, on cessa de le discuter. A le voir à la chambre, à l'écouter dans les commissions, à lire les articles de l'*Ordre* qui portaient sa marque, sinon sa signature, nul n'aurait deviné que ce robuste lutteur ne se sentait plus vivre et que, dès qu'il cessait un instant de s'étourdir dans le tourbillon de ses actes et de ses paroles, un vent de désespoir l'inclinait à la folie. Souvent, pen-

dant qu'il discutait des chiffres ou des projets de lois dans quelques bureaux, sa pensée s'enfuyait; alors, comme dédoublé, il continuait, sans rien perdre de son habituelle lucidité, quoique son âme fût absente. Des projets insensés germaient ainsi dans son esprit malade. L'un des plus fous, c'était d'enlever Blanche le soir de la signature du contrat, ou le jour même du mariage, entre la cérémonie civile et la cérémonie religieuse, ou pendant le dîner. Il se plaisait souvent à combiner dans tous ses détails cet ingénieux chapitre de roman : jusqu'au dernier moment, ils résistaient tous deux, décidés à aller jusqu'au bout de leur sacrifice; mais quand arrivait le jour fatal, éperdu à la pensée de cet autre auquel Blanche appartiendrait, affolé par les images qui le hantaient, il s'approchait d'elle, il lui disait :

— Venez!

Elle comprenait tout de suite, elle répondait :

— Je viens.

Et elle le suivait, dans sa robe de fiancée.

Au bras l'un de l'autre, ils traversaient la foule des invités, avec une telle assurance que personne ne se doutait de rien. Et ils disparaissaient. L'énormité du scandale en était presque l'excuse...

Mais en même temps qu'il agençait de telles combinaisons, Michel pensait au désespoir humilié de Suzanne, à l'isolement de ses enfans désormais orphelines, à son foyer brisé, à la honte et aux remords qu'il boirait avec sa complice; et il haussait les épaules à ses folles imaginations. Puis, quand, se résignant de nouveau, il mesurait son sacrifice, il se demandait pour qui il l'accomplissait : car sa maison était maintenant sans joie; il y passait presque comme un étranger, sous le regard soupçonneux de Suzanne réfugiée entre Annie et Laurence, qui ne souriaient plus à leur père; il s'y trouvait comme entouré de ruines, de reproches muets, de peines qu'il avait causées; isolé parmi ses affections blessées; et souvent, il se répétait que les siens eux-mêmes le chassaient.

Dans la dernière semaine avant la soirée du contrat, que les de Quérieux voulaient très somptueuse, Michel trouva dans son courrier une lettre de Blanche :

« Je ne croyais pas, Michel, que j'aurais plus jamais à vous écrire. Et voici qu'il faut que je vous parle à tout prix. Il me semble que je deviens folle. A qui voulez-vous que je m'adresse, si ce n'est à vous ? Je n'ai jamais eu que vous, et je n'ai encore que vous, malgré tout ce qui nous sépare. Donc, je vous en supplie, venez à mon secours, dites-moi ce qu'il faut faire.

« C'est à propos de mon mariage. Jusqu'à présent, j'avais pris la chose très froidement : la date était encore incertaine, et M. Gra-

val m'était si indifférent. Je me promettais même de faire mon possible pour le rendre heureux : il aurait été injuste qu'il souffrît aussi par notre faute ; nous avons semé assez de larmes autour de nous. Pourtant, je lui avais dit tout de suite que je ne l'aimais pas et que je me mariais pour faire comme tout le monde, surtout pour sortir d'une maison qui me devenait de plus en plus odieuse. Je pensais qu'il m'épousait, lui aussi, pour des raisons de même ordre. Mais il paraît qu'il s'est mis à m'aimer... Depuis que je le sais, ce n'est plus de l'indifférence que j'ai pour lui, c'est de la haine. De quel droit m'aime-t-il? Ne sait-il donc pas que je suis à un autre? Est-ce que cela ne se voit pas? Est-ce que cela n'est pas écrit sur mon front? Tenez, je le méprise pour avoir eu la lâcheté de demander ma main, de profiter de mon isolement pour s'imposer.

« Je ne savais pas ce que je faisais en disant oui. A ce moment-là, tout me paraissait préférable à l'humiliante hospitalité de mon beau-père, et j'aurais accepté n'importe qui pour sortir de cette maison où tout me blesse et me froisse. Et puis, vous le vouliez, j'ai cru que je pourrais vous obéir. D'ailleurs, je vous le répète, je ne savais pas, je ne savais pas. Maintenant, je sens que c'est clair, impossible, je vois, je comprends.

« Ce soir, ou hier soir, — car il est deux heures de la nuit, — nous étions au salon. Mon fiancé m'avait apporté un coffret Louis XV qui est ravissant. J'étais touchée de l'attention, et toute disposée à me montrer aimable. Mais maman a cru devoir sortir du salon sous un prétexte quelconque. Je suis restée seule avec lui. Alors, je me suis sentie affreusement angoissée. Il a vu cela dans mes yeux :

« — Qu'avez-vous donc, Blanche? m'a-t-il demandé, vous tremblez, on dirait que vous avez peur de moi.

« Oui, j'avais peur de lui!.. Comme je ne répondais pas, il a pris mes mains et les a baisées. Alors, je ne sais plus ce que j'ai fait, Michel, je perdais la tête, je lui ai arraché mes mains, je me suis enfuie dans ma chambre et m'y suis enfermée.

« Je ne veux pas qu'il me touche, Michel, je ne veux pas, je ne peux pas! Plutôt le couvent, plutôt la mort! Je veux bien ne pas être à vous, puisque c'est impossible, mais je ne peux pas appartenir à un autre homme. J'avais trop présumé de mes forces, je ne peux pas, il me fait horreur. Et c'est encore odieux, ce que j'allais faire là : tromper cet honnête homme qui n'a d'autre tort que de ne pas être vous! Comment avez-vous pu me conseiller ce suprême mensonge, vous qui êtes si loyal?

« Je ne sais comment ils se sont arrangés en bas. On est venu frapper à ma porte : je n'ai pas répondu. On n'a pas insisté.

Sans doute, on veut me laisser la nuit pour réfléchir tranquille, dans l'espoir qu'elle me ramènera à la sagesse. Mais demain, l'orage éclatera. Il faudra bien dire que je ne veux plus épouser M. Graval. Je frissonne, Michel, quand je pense à la scène que j'aurais à supporter.

« Venez à mon secours, je vous en supplie! Je n'ai plus de force, ma feinte résignation m'abandonne, je suis horriblement malheureuse! Si je vous disais tout ce que j'ai souffert, dans cette maison! Depuis que je suis séparée de vous tous, je n'ai pas eu un regard d'affection, pas une parole de sympathie, je suis désemparée, je ne vois plus où je vais, j'ai peur de tout le monde et de moi.

« Demain matin, je sortirai de bonne heure, avant qu'on soit levé; je mettrai moi-même ma lettre à la poste, pour qu'elle vous arrive tôt. Et n'écoutez que votre cœur, Michel : s'il vous reste encore un peu d'affection pour moi, venez à mon secours! Je n'ai plus d'espérance qu'en vous. Jusqu'à ce que vous ayez pris une décision pour moi, je ne répondrai rien à ce qu'ils diront, je leur opposerai toute ma force d'inertie. Quelle que soit votre décision, je vous promets de m'y soumettre,.. à moins pourtant que vous ne recommenciez à me parler de ce mariage. Mais vous n'aurez pas cette cruauté, vous savez bien que je ne peux pas, et vous seul pourrez peut-être obtenir qu'on cesse de me tourmenter, qu'on me laisse libre de ma personne.

« Tenez, s'il n'y a pas d'autre salut possible, s'il n'y a pas un coin du monde où je puisse me cacher pour vivre, comme tant d'autres, seule avec mon chagrin, eh bien! j'accepterai cette idée d'entrer au couvent, que j'avais repoussée à Lyon. Je me rappelle souvent les paroles de l'abbé Sauval, aux premiers temps de notre séparation. Je me les répète, et je les comprends mieux, sans doute à cause des longs mois d'angoisse qui les ont mûries. Oh! le couvent me répugne encore : je sais que je n'ai pas assez de foi, je sais que j'y emporterai ma blessure. Mais du moins, j'y aurais le silence et la paix. Qui sait si, peu à peu, le calme ne se ferait pas en moi! Cela me semble impossible, à présent, tant je suis angoissée et meurtrie. Et cependant, je sais qu'il y a bien des douleurs que les cloîtres ont apaisées. Seulement, il faudra vouloir, il faudra lutter, et je n'ai plus de force, ni pour la volonté, ni pour la lutte.

« Oh! comme j'en retrouverais, Michel, comme je renaîtrais, si je pouvais aller me réfugier auprès de vous!.. Mais je comprends bien que c'est impossible, vous savez comme je suis raisonnable. Pourtant, il faudra que vous trouviez un moyen de me sortir de cette maison, il faudra que vous me fassiez partir pour n'importe

où : vous le pouvez, puisqu'on vous écoute. Je vous en prie, dites à Suzanne que vous n'avez pas le droit de vous désintéresser de tout ce qui me concerne, dites-lui qu'il faut absolument que vous me revoyiez une fois, une dernière fois, pour arranger ma pauvre vie. Elle est bonne, elle comprendra, elle vous permettra de vous occuper encore un peu de moi pour me délivrer de ce qui me rend par trop malheureuse et m'envoyer loin d'ici.

« Il est si tard, ou si tôt, qu'il ne vaut plus la peine de me coucher. Je vais m'étendre sur ma chaise longue en attendant l'heure de sortir. Si je pouvais m'endormir un peu, et trouver en m'éveillant que tout ce qui s'est passé depuis trois ans n'était qu'un mauvais rêve! Oh! m'éveiller dans ma petite chambre d'Annecy, avec le soleil tout rose derrière les rideaux de cretonne, et me lever à la hâte, en craignant d'être en retard, parce que nous devons faire une grande course ensemble!.. Vous ne m'aimiez pas encore, en ce temps-là, et j'étais si heureuse!..

« Mais à quoi bon rappeler ces choses passées, qui ne reviendront jamais? Hélas! le présent est là, avec toutes ses angoisses. Michel, mon cher Michel, venez à mon aide, non pas parce que vous m'avez aimée, mais parce que j'ai été votre fille adoptive et parce que je n'ai que vous!

« BLANCHE. »

Teissier relisait encore cette lettre, qui l'emportait à mille lieues de ses soucis d'affaires, quand Suzanne entra dans son cabinet. C'était inhabituel, car depuis longtemps elle n'y venait plus. En la voyant, Michel tressauta, comme un homme éveillé brusquement, qui sort d'un rêve :

— Qu'est-ce qu'il y a? Que veux-tu? lui demanda-t-il.

Suzanne s'assit et prit son temps comme quelqu'un qui va dire une chose grave.

— Il y a du nouveau, fit-elle d'une voix un peu tremblante. J'ai à te parler. Je viens de recevoir la visite de Mme de Quérieux... Elle était allée te chercher à la Chambre... Ne t'ayant pas trouvé, elle est venue ici... Craignant qu'elle te dérangeât, je lui ai dit que tu n'étais pas à la maison...

Michel fronça les sourcils :

— Tu es bien ménagère de mon temps, dit-il ironiquement.

— Vraiment, expliqua Suzanne, je ne croyais pas qu'avec elle il pût s'agir de rien d'important, je t'assure... C'est pour cela que je l'ai reçue, point pour d'autres raisons...

Elle s'arrêta, attendant une question qui ne venait pas, puis reprit :

— Elle désirait te parler... Elle est fort inquiète... Il paraît que...

Mlle Estève parle de rompre ses fiançailles... et ne veut rien entendre... Voilà !..

Il y eut un silence prolongé. Michel paraissait réfléchir, l'œil ouvert dans le vide :

— Je le sais, dit-il enfin.

Suzanne eut un geste de colère, qu'elle réprima :

— Déjà! s'écria-t-elle, tu le savais déjà? Comment?

Michel prit la lettre de Blanche et la lui tendit :

— Lis! fit-il doucement.

Le papier frémit dans la main de Suzanne :

— Alors, dit-elle en repliant la feuille, que comptes-tu faire?

Michel se leva, fit deux ou trois fois le tour de son cabinet, et se rassit :

— Je vais lui parler, dit-il avec effort.

— Lui parler? Pourquoi lui parler? Ne suffit-il pas de lui écrire?

— Non, cela ne suffirait pas... Je veux lui parler... Je veux lui dire ce que je lui ai déjà écrit, ce qu'elle avait écouté une première fois, ce qu'elle écoutera encore,.. c'est-à-dire que ce mariage est nécessaire, pour elle et pour moi...

— Tu lui diras cela?.. Tu en auras la force?.. Tu ne l'aimes donc plus...

Elle mit comme un éclat de joie dans ces derniers mots :

— Je lui dirai cela, répéta Michel, j'en aurai la force...

Il s'arrêta. Suzanne, comprenant tout le sens de cette phrase laissée en suspens, s'assombrit :

— Si tu l'aimes encore tant peu que ce soit, dit-elle sourdement, ne la vois pas!..

— Pourtant, je la verrai, répondit Michel avec une douceur tenace.

Elle l'interrogea des yeux, cherchant si peut-être ces mots étaient une réponse indirecte à sa question angoissée : mais il restait d'un calme insondable, de ce calme sous lequel les regards intéressés ne distinguent pas toujours les menaces d'orage.

— Mais si tu l'aimes encore un peu,.. répéta-t-elle.

Puis, abandonnant sa phrase, comme si sa pensée virait tout à coup, elle eut un soudain mouvement de tendresse; elle s'approcha de son mari, mit ses bras autour de son cou, et le baisa au front, lentement, avec toute son affection d'autrefois :

— Michel!..

Il la serra contre lui, en retenant à peine un sanglot, comme si son cœur se fondait à cette caresse inattendue et compatissante :

— J'ai confiance en toi, lui dit-elle... Va, tu peux aller!.. Je sais que tu feras toujours ce que tu dois faire...

Et elle sortit, le laissant seul.

Un moment, Michel resta dans une attitude accablée; puis il se leva et murmura, faiblement, d'un ton de doute :

— Ce que je dois faire!.. Ce que je dois faire?.. Oui, il faudra bien...

Enfin, il sonna, commanda sa voiture, s'habilla pendant qu'on attelait, et se fit conduire à l'hôtel de Quérieux. Depuis plusieurs mois, il n'en avait pas franchi le seuil. Les domestiques nouveaux ne le connaissaient pas :

— Avertissez Mlle Estève, dit-il, que M. Teissier désire lui parler.

On l'introduisit dans le petit salon dont Blanche, qui confondait le moins possible sa vie avec celle de ses parens, avait l'usage exclusif : une pièce tendue de mauve, à la fois élégante et simple, et d'un goût presque sévère, qu'il connaissait bien, où il respira comme un parfum le souvenir des anciennes heures intimes. Le valet qui l'annonçait revint lui dire :

— Mademoiselle prie monsieur de l'attendre un instant.

Il attendit, nerveusement, allant du piano où il feuilleta la partition de *Lohengrin* au bureau Louis XV, sur lequel se trouvait un volume de poésies de Sully-Prudhomme. Il prit le petit livre, à reliure de vélin, l'ouvrit à l'endroit que marquait un ruban, et, quelque distraite que fût sa pensée, l'arrêta un instant sur ces vers :

Les lèvres qui veulent s'unir,
A force d'art et de constance,
Malgré le temps et la distance,
Y peuvent toujours parvenir.

On se fraie toujours des routes :
Flots, monts, déserts, n'arrêtent point,
De proche en proche on se rejoint,
Et les heures arrivent toutes.

Mais ce qui fait durer l'exil
Mieux que l'eau, le roc ou le sable,
C'est un obstacle infranchissable
Qui n'a pas l'épaisseur d'un fil.

C'est l'honneur. Aucun stratagème,
Nul âpre effort n'en est vainqueur,
Car tout ce qu'il oppose au cœur,
Il le puise dans le cœur même.

Vous savez s'il est rigoureux,
Pauvres couples à l'âme haute
Qu'une noble horreur de la faute
Empêche seule d'être heureux.

Penchés sur le bord de l'abîme,
Vous respectez au fond de vous,
Comme de cruels garde-fous,
Les arrêts de ce juge intime.

Purs amans sur terre égarés,
Quel martyre étrange est le vôtre!
Plus vos cœurs sont près l'un de l'autre,
Plus ils se sentent séparés.

Oh! que de fois fermente et gronde,
Sous un air de froid nonchaloir,
Votre souriant désespoir
Dans la mascarade du monde!

Que de cris toujours contenus!
Que de sanglots sans délivrance!
Sous l'apparente indifférence,
Que d'héroïsmes méconnus!

Aux ivresses, même impunies,
Vous préférez un deuil plus beau,
Et vos lèvres, même au tombeau,
Attendent le droit d'être unies.

Comme il refermait le livre et cherchait autour de lui un objet qui pût l'occuper, Blanche entra.

Elle avait changé surtout d'allures : sa démarche, ses mouvemens, ses attitudes avaient cette nonchalance fatiguée des incurables tristesses, que soulignait la morbidesse de sa pâleur et de ses traits un peu amaigris, comme spiritualisés. Montrant du geste un fauteuil à Teissier, elle s'assit en face de lui, sans lui donner la main :

— Je vous attendais, mon ami, dit-elle... Qu'est-ce que vous venez me dire?

Sa voix était affectueuse jusqu'à la caresse, et d'une harmonie monotone, avec des sons de cristal très léger. Michel ne répondit pas tout de suite : l'émotion lui serrait la gorge. Un instant, il chercha vainement des mots : une force invincible le poussait à tomber silencieusement à ses pieds; il dut rassembler ses dernières forces pour résister, pour garder son visage calme, son souffle régulier. Enfin, il put balbutier, très lentement, très bas :

— Je suis venu parce que je devais venir, Blanche,.. pour vous dire ce que je dois vous dire...

Elle l'arrêta en étendant la main vers lui, d'un geste presque suppliant :

— Non, je vous en prie, ne me faites pas mal!..

— Blanche, ma chère Blanche,.. commença-t-il.

Elle l'interrompit de nouveau :

— Si vous voulez me répéter ce que vous m'avez déjà dit dans votre lettre, j'aime mieux ne pas vous écouter... Pourquoi me dire ces choses?.. Cela ne servirait à rien : je ne vous croirais pas, et j'en ai tant de peine!..

— Je le sais, Blanche... Mais croyez-vous donc que ce qui vous coûte tant à entendre ne me coûte rien à dire?.. Tenez, je ne sais pas où je prends la force qu'il me faut pour vous parler ainsi contre moi, contre mon cœur, pour vous demander d'achever le sacrifice qui détruit ma vie aussi bien que la vôtre... Chère, depuis six mois, je n'ai pas eu une pensée qui n'ait été pour vous, je n'ai pas cessé un instant de souffrir pour vous, je vous ai aimée plus que jamais, d'autant plus que je sentais s'élargir l'abîme entre nous...

Elle eut un éclair de joie, de cette joie qu'elles ont lorsqu'on leur dit qu'on les aime :

— C'est vrai? fit-elle.

— Vous le savez... Mais vous ne savez peut-être pas l'effort qu'il me faut pour me résigner à vous perdre... Songez que j'ai dû serrer la main à cet homme, presque le féliciter,.. qu'il me parle de vous,.. que je serai votre témoin,.. que c'est moi, moi qui vous livrerai à lui... Tenez! je n'ai jamais connu la haine, mais lui, je le hais!..

Elle l'interrompit :

— Vous le haïssez, et vous me demandez d'être à lui!

Comme il restait déconcerté par cet argument direct, elle continua :

— Vous voyez bien que c'est impossible, Michel, vous le voyez, c'est au-dessus des forces humaines... Et savez-vous? Ce serait monstrueux! D'abord ce serait déloyal, oui, déloyal envers lui : car enfin, s'il savait que nous nous aimons, vous comprenez que ce mariage lui ferait horreur... Et puis, je vous le répète, monstrueux, monstrueux!.. On ne peut pas disposer ainsi de sa personne, contre sa propre volonté, contre son cœur... Moi, du moins, je ne peux pas... Tenez! je vous en veux d'y songer, de le vouloir ainsi, avec cette âpreté, comme si vous le désiriez... Si vous m'aimiez, si vous m'aviez aimée...

— Blanche!..

— Oui, si vous m'aviez aimée, vous n'auriez pas cet héroïsme... Puisque je ne l'ai pas, moi!.. On n'est pas si fort, quand on aime!

Ce reproche de ne pas aimer frappe toujours où il veut frapper : elles le savent bien, et c'est leur grand argument, car ce que nous n'acceptons jamais, c'est qu'elles doutent de notre amour.

— Je vous en supplie, Blanche, s'écria Teissier, ne me parlez plus ainsi!.. Je ne suis pas aussi fort que vous le croyez, et mes forces s'épuisent. Je ne suis pas un héros, quoi que vous en disiez, je ne suis qu'un homme, un pauvre homme qui sent que tout lui manque, et qui veut pourtant faire son devoir jusqu'au bout, n'importe à quel prix...

— Votre devoir!.. Êtes-vous bien sûr de le connaître? Votre devoir est-il donc de me forcer à un mariage dont je ne veux pas?.. Mais de quel droit, je vous en prie?.. Il est mal de nous voir, il est mal de nous aimer : nous y renonçons, soit! Après?.. Est-ce une raison pour que le devoir soit que j'épouse M. Graval?... Soyez logique, mon ami... Si je ne veux pas me marier, moi, pourquoi donc m'y obligerait-on?.. Vous êtes là tous, ma mère, mon beau-père, vous-même, à me tourmenter à cause de l'avenir. Est-ce que j'y pense? Et sous prétexte de me faire une vie comme celle de tout le monde, vous voulez que je m'immole, en trompant un honnête homme!.. Oui, en le trompant : vous n'allez pas me dire que ce n'est pas mentir, de lui donner la main quand un autre a le cœur. Réfléchissez un instant, je vous en supplie, et osez me dire que je n'ai pas raison, que ce que vous me demandez n'est pas abominable!

— Vous êtes jeune, Blanche, vous ne pensez qu'au moment présent... Mais, voyez! nous sommes séparés à jamais, je ne puis rien pour vous rendre heureuse. J'ai été coupable envers vous, oh! bien coupable, de me faire aimer. Qui sait si l'avenir dont je vous parle, où je vous pousse en me sacrifiant, ne vous remplacera pas le bonheur?.. Vous ne trompez personne, puisque vous le rendrez heureux : comment ne serait-on pas heureux auprès de vous?

— Oh! des phrases!..

— Non, pas de phrases, je vous assure... Et puis, voyez encore, dans quelques années, vous m'aurez oublié. Ne dites pas non, il n'y a rien d'éternel. Et alors...

Elle se leva avec un geste de désespoir :

— Ne me dites plus rien! s'écria-t-elle, vous me rendriez folle!.. Je finirais par céder, rien que pour ne pas vous entendre davantage... Et je ne veux pas céder... Je ne veux pas, parce que je ne peux pas!

Elle se laissa retomber, et continua, la tête dans ses mains, d'une voix assourdie :

— Ah! j'aimerais être morte!.. Cela arrangerait tout!.. Et je serais morte déjà si je ne craignais de vous léguer un remords... C'est pour vous l'épargner que je vis, entendez-vous?.. Laissez-

moi donc vous aimer de loin sans vous voir, sans vous entendre... oh! oui, sans vous entendre me parler ainsi!

Puis enfin, elle éclata en larmes, vaincue, n'ayant plus la force de contenir sa douleur, ni de la cacher. Michel luttait encore : un instant, il la regarda, toute secouée de sanglots, toute gémissante, pauvre être brisé qui s'effondre dans un deuil sans soulagement, sans espoir. Puis ces larmes, ces sanglots, ces plaintes l'enlevèrent comme un irrésistible souffle d'orage et l'abattirent à ses pieds :

— Non! Blanche. Non! s'écria-t-il, je ne vous dirai plus ce que vous ne voulez pas entendre! Non, je ne vous demanderai plus de vous sacrifier, d'être à cet homme que vous ne pourriez jamais aimer... Écoutez-moi!.. Je vous dirai que je vous aime, que je vous aime, que je vous aime!.. Rien de plus, rien d'autre!.. Chère, ne pleurez plus, vos larmes me font mal... Voyez, je suis tout à vous, je ne résiste pas, je n'ai point de volonté, je vous appartiens!

Il dénouait ses mains qu'il couvrait de baisers et buvait ses larmes, il cherchait ses lèvres. Un sourire de bonheur s'esquissa dans les yeux encore humides de la jeune fille. Pourtant, elle le repoussait toujours, faiblement :

— Vous n'auriez pas dû venir, dit-elle... Il fallait me laisser faire, simplement, ne plus penser à moi...

— Je n'ai jamais pu avoir d'autre pensée, répondit Michel... C'était trop, à la fin!.. Nous nous aimons trop!.. Ce n'est pas notre faute...

Et comme leurs lèvres se rencontraient, ils se dégagèrent, d'un suprême effort :

— Non, non! dit Blanche en cachant son visage...

Mais Michel la serra contre lui :

— Je ne vous quitterai plus, s'écria-t-il... Je vous veux... pour toujours...

— Taisez-vous! balbutia-t-elle.

Il continua violemment :

— Cela ne peut plus durer ainsi!.. La vie passe et nous souffrons quand nous avons de l'amour... Il faut que vous soyez à moi, malgré le monde, malgré tout... Je ne sais pas comment, mais il le faut... Je vous dis au revoir, cette fois, pas adieu. Je reviendrai vous chercher!..

Elle était debout, dans ses bras. Il la baisa dans les cheveux, sur le front, sur les lèvres. Puis il s'arracha d'elle, il s'enfuit, la laissant brisée et palpitante.

Un moment encore, l'exaltation à laquelle il venait de céder persista; il s'y abandonnait, il ne raisonnait plus. Ses devoirs, sa situation, ses affections de famille, toutes ces solides chaînes qui

le retenaient depuis si longtemps, ce dernier coup les emportait. Tant pis pour tous! Plus de luttes, plus d'efforts, c'était la défaite. Il sentait monter en lui cette lâcheté qui vous prend devant le malheur irréparable, où il y a de la fatalité.

Comme toujours dans ses momens de crise intérieure, Teissier éprouvait un violent besoin de mouvement physique : il renvoya sa voiture, il s'en alla à pied, par des rues peu fréquentées, s'oubliant à gesticuler, à parler seul, à plaider sa cause, ou répétant des mots sans suite. Il revint à lui en se trouvant devant sa porte, où l'habitude l'avait conduit. Alors seulement il se rappela que Suzanne l'attendait, sachant d'où il venait et qu'il faudrait des explications, un aveu complet ou de nouveaux mensonges. Pas un instant, il n'avait songé à ce qu'il dirait. Pourtant il fallait savoir, car l'heure était décisive. Alors, pour réfléchir ou pour gagner du temps, il se remit en marche au hasard. Hélas! non, son exaltation de tout à l'heure ne changeait rien à rien, l'élan qui venait de l'emporter un instant le ramenait au même point, le poids des devoirs tyranniques l'écrasait encore, et plus immuable, plus lourd. Aujourd'hui comme hier, comme le jour où Suzanne avait surpris son secret, il fallait choisir, et le problème était le même, plus cruel seulement à cause de tout ce qui s'était passé, à cause de toutes les pensées, douces ou douloureuses, qui l'avaient insensiblement ramené au point où le cercle se forme. Oui, il fallait choisir, ainsi qu'un héros de tragédie, entre le devoir et l'amour. Il fallait choisir, et le choix, cette seconde fois, serait irrévocable. Pouvait-il être douteux? Sa conduite, très simple, s'imposait : reprendre la plume, écrire à Blanche ce qu'il lui avait écrit une fois déjà et suivre sa destinée... Non, non, il ne le pouvait plus, il n'était plus libre : les baisers de tout à l'heure l'attachaient à elle, et il en voulait d'autres, il ne pouvait s'empêcher de sourire en y pensant, il cessait de réfléchir pour les savourer dans son souvenir... Alors il fallait dire à Suzanne : — « Je suis vaincu, je l'aime plus que toi, plus que nos enfans, plus que le devoir, je la veux, n'importe à quel prix... » — Pas d'autre alternative que ces deux-là, pas de moyens termes, pas de compromission. Et le malheureux murmurait :

— Je ne peux pas! Je ne peux pas!..

Le temps passait, les heures brèves couraient, et Michel avait repris lentement le chemin de sa demeure, le front moite d'angoisse. Un instant, l'idée de la mort l'effleura : la mort n'arrange-t-elle pas tout?.. Il la repoussa, pourtant, d'instinct, en lutteur de race qui va jusqu'au bout de la carrière. Mourir, dans son cas, n'arrangerait rien, sa mort rejetait seulement à d'autres le déses-

poir qu'il n'avait pas le courage de porter. Néanmoins, tout en la repoussant, il savoura cette tentation : que la mort doit être douce quand on aime! Elle est si proche de l'amour! N'est-elle pas, comme lui, faite d'inconscience et d'oubli? En s'attardant à ces idées, Michel sentit tout à coup sur ses lèvres le goût des lèvres de Blanche. Oh! ces baisers étaient sa vie, à présent, il n'y renoncerait jamais, jamais. Et, comme il se trouvait de nouveau devant sa porte, il entra brusquement.

Annie et Laurence, avec leur bonne, descendaient l'escalier. Elles crièrent :

— Bonjour, papa!..

Il ne leur répondit pas, et entra au petit salon.

Comme Michel l'avait prévu, Suzanne l'attendait. Elle l'avait attendu, d'abord avec ce naïf aveuglement des femmes qui se forcent à croire, contre l'évidence, aux solutions faciles; en réfléchissant sur leur cas, en admirant la fermeté de son mari, en s'apitoyant sur Blanche, en se félicitant elle-même, mon Dieu, oui! en se félicitant d'être la plus forte et de l'emporter; très tendre, très bonne, se disant qu'un peu de l'affection dont elle l'avait sevré et quelques caresses quasi-maternelles adouciraient la blessure qu'il rapporterait. Puis, comme les heures passaient, elle s'énerva peu à peu. Que pouvait-il donc faire? Impossible que l'explication fût si longue! Elle s'efforçait de trouver à sa question des réponses apaisantes dont l'invraisemblance la froissait. Des doutes la traversèrent; elle les repoussa, décidée à ne l'offenser d'aucun soupçon, obstinément persuadée que tout allait pour le mieux. Elle s'efforça de penser à autre chose, de donner des ordres, de s'occuper. Mais non : l'obsédante pensée était toujours là, l'enfiévrait, la tendait : pourquoi, pourquoi ne revenait-il pas?

En le voyant entrer, elle eut la subite intuition qu'elle s'était trompée, qu'il ne revenait pas le même homme : ce fut un sentiment si aigu, si poignant, qu'elle se sentit près de défaillir, et qu'il lui fallut un grand effort pour assurer sa voix et demander :

— Eh bien?..

Michel s'assit, sans répondre, en face d'elle, comme un homme abattu. Il y eut un silence gros d'angoisses.

— Eh bien?.. répéta Suzanne, dont la voix trembla. Eh bien?.. Est-ce que cela s'est arrangé?..

Michel répondit sourdement :

— Non, cela ne s'arrange pas.

Elle se leva droite, irritée :

— Alors, elle ne t'obéit pas?.. Elle t'aime trop pour t'obéir?

Il y eut un nouveau silence. Ce fut encore Suzanne qui le rompit, en demandant :

— Et toi?

Comme il ne répondait toujours pas, elle insista, presque menaçante :

— Et toi?.. Voyons, parle!.. Il faut que je sache, n'est-ce pas... Et toi?

Michel esquissa un grand geste vague :

— Oh! moi!.. fit-il.

Elle reprit :

— Alors, tu l'aimes de nouveau?

Il balbutia, d'une voix à peine intelligible :

— Je n'aurais pas dû la revoir!

Suzanne poussa un cri : elle comprenait enfin toute la vérité. Puis elle se remit lentement :

— Il ne fallait pas me le dire, gémit-elle.

Elle pleurait, maintenant, elle aussi : des larmes, toujours des larmes! Michel se leva pour s'approcher d'elle, mais que lui dire? Il avait pu consoler l'autre : celle-là, il ne pouvait pas. Hélas! il n'aurait pas même osé prendre ses mains, baiser son front. Et il ne trouva qu'une phrase froide, qu'il prononça sans conviction :

— Il n'y a d'ailleurs rien de changé dans ce qui était... Nous continuerons à ne pas nous voir, si tu l'exiges...

Suzanne ne releva pas la tête : elle pleurait toujours, lentement, doucement, comme une victime. Et ces larmes qu'il faisait couler lui tombaient lourdement sur le cœur. Il l'appela :

— Suzanne!

Elle ne bougea pas. En hésitant, il essaya de lui prendre la main.

Elle le repoussa, sans colère :

— Non, non...

Il restait devant elle, humble et désolé. Il finit par murmurer :

— Je ne peux rien, je ne peux rien!..

Alors, elle dit :

— Je voudrais rester un peu seule!

Et il la quitta.

Un moment encore Suzanne pleura doucement. Puis, ses larmes s'arrêtèrent, son visage retrouva son expression habituelle. Elle monta dans sa chambre, reprit sa coiffure, baigna ses yeux meurtris. Ensuite, elle entra dans la chambre des enfans, les embrassa, écouta d'un air tranquille leur petit babil, vint en aide à Laurence qui se débattait avec les difficultés d'un jeu de patience.

— Savez-vous où est monsieur? demanda-t-elle incidemment à la bonne.

— J'ai vu monsieur monter dans son cabinet de travail.

Comme Suzanne se dirigeait vers la porte, Laurence voulut la retenir :

— Maman, je t'en prie, reste avec nous encore un petit moment...

La raisonnable Annie ajouta :

— Un tout, tout petit moment.

— Non, répondit Suzanne, à présent, il faut que j'aille vers papa !

Elle les quitta, après les avoir encore embrassées, et se rendit auprès de Michel.

Il ne s'attendait pas à la voir. Il fut d'autant plus étonné de son entrée qu'il remarqua tout de suite le changement qui s'était opéré en elle : son visage ne portait plus la trace des sentimens extrêmes qui l'agitaient tout à l'heure; au contraire, soit résignation profonde, soit effort suprême de volonté, il semblait paisible et rasséréné. Arrêtée à trois pas de lui, elle le regardait d'un œil compatissant. Il la regardait aussi, sans rien dire, heureux de la voir, sentant bien qu'elle ne venait pas en femme outragée le harceler de reproches, mais en amie, pour le soigner; et, dans le désarroi où il se débattait, il éprouva un peu du soulagement qu'éprouve un malade abandonné à recevoir un secours qu'il n'attendait plus.

Suzanne, cependant, s'approcha de lui, posa sa main sur son front, d'un geste affectueux de mère :

— Mon pauvre ami! dit-elle doucement.

Jamais, depuis qu'elle savait tout, il n'avait mieux compris leur commune douleur qu'en cette minute où nulle rancune ne les séparait plus. L'âme de Suzanne, il le sentait bien, était dégagée des mauvais sentimens qui l'obstinaient quand elle défendait âprement ses droits de femme: il n'y restait, la partie étant bien perdue, plus de vanité, plus de jalousie, — plus rien que la pure souffrance. Elle venait à lui, désespérée et compatissante, qui sait? avec un remède, peut-être, un remède puisé dans son cœur.

— Ah! tu comprends, dit-il, et tu me pardonnes!..

Elle répondit, faiblement:

— Oui, je comprends, je te pardonne.

Il lui prit la main et la baisa sans qu'elle résistât. Elle continua, d'une voix qui s'affermissait en parlant:

— Oh! cela n'est pas venu sans peine, va; il m'a fallu du temps pour en arriver là!.. Mais je t'ai vu souffrir, mon pauvre ami, souffrir et lutter... Pourquoi t'en voudrais-je? Tu as fait ce que tu as pu, n'est-ce pas? Ce n'est pas ta faute si tu as été faible.

Dans ces derniers mots, dans l'arrêt qui les suivit, il y avait comme une imperceptible nuance de mépris. Michel ne la remarqua pas, suspendu qu'il était aux lèvres de sa femme :

— Moi, continua-t-elle, j'ai réfléchi... Oui, j'ai beaucoup réfléchi, surtout, là-bas, à Annecy, pendant mes longues solitudes... Je ne pouvais pas penser à autre chose... Et peu à peu, je me suis résignée... Je croyais encore que cela pourrait continuer ainsi, toujours... Mais, tout à l'heure, j'ai compris que c'était impossible... Et sais-tu ce que j'ai trouvé?.. J'ai trouvé qu'il y avait un remède, un seul, qui nous sera cruel à tous les deux, à toi peut-être autant qu'à moi, mais qui nous guérira...

Elle s'arrêta, comme pour prendre des forces :

— Eh bien! fit-elle avec un sourire triste, ce remède, tu ne le devines pas?

Michel secoua la tête.

— Tu y as pensé, pourtant, autrefois, et tu en as écarté l'idée... Mais il faut y arriver, vois-tu, il le faut bien.

Sa voix faiblit de nouveau quand elle dit :

— C'est le divorce, mon ami.

Michel eut un soubresaut :

— Que dis-tu là! s'écria-t-il. Es-tu folle?

Elle reprit avec force :

— Oui, Michel, le divorce, qui nous sortira de cette intolérable situation que nous ne pouvons prolonger ni l'un ni l'autre, qui te rendra ta liberté, qui sera moins cruel qu'une vie commune telle que la nôtre...

Il l'interrompit :

— Tais-toi, je t'en prie, tu dis des choses absurdes!

Mais elle continua, avec une douceur persuasive, comme si elle n'eût pas été en cause :

— ... Des choses très raisonnables, mon ami, tu le reconnaîtras toi-même... Seulement, tu vois d'abord les objections. Tu te dis, sans doute : « Le divorce que j'ai combattu, qui me mettrait en contradiction avec tous mes principes, qui compromettrait mon autorité, ma situation...

Michel secoua la tête :

— Non, Suzanne, je ne me dis rien de tout cela!.. Ah! si pour sortir de l'impasse où nous sommes, il me suffisait de renoncer à ma situation, je t'assure que je n'hésiterais guère... Quant à mes principes, hélas! je leur ai déjà manqué... Mais il y a toi, Suzanne, il y a les enfans.

— Oh! moi! s'écria-t-elle avec une vibration de douleur, moi,

je ne suis plus en cause, maintenant!.. En ce qui me concerne, le mal est fait: j'ai souffert tout ce que je puis souffrir... Le divorce ne sera pas plus cruel que ton abandon l'a été... Ma douleur n'est pas de te perdre légalement, c'est de t'avoir vu te retirer de moi, jusqu'à me regarder comme une ennemie...

— Suzanne, jamais...

— Ne me démens pas: j'ai lu dans ton cœur, et je ne me suis pas trompée... Aussi, ne te figure pas que je suis généreuse... Mon Dieu, non!.. Si je savais qu'en te gardant contre toi-même je puis encore être heureuse, je te garderais... Mais je sais que ce n'est pas le cas, mon ami... Nous ne serions plus que deux forçats attachés au même boulet, qui finissent par se haïr... Eh bien, cela, je ne le veux pas, comprends-tu?

— Tu n'as pas à le redouter.

Elle haussa les épaules, et reprit, comme si elle eût regardé dans le passé:

— J'ai pu croire que, quand tu ne la verrais plus, tu l'oublierais: c'est pour cela que j'ai exigé une complète rupture... A présent, je vois que je m'étais trompée, et que tu l'aimes plus que je le croyais... Veux-tu que je te garde encore?.. Veux-tu que je te retienne de force, attaché à la laisse du devoir?.. Je ne peux pas: j'ai trop d'orgueil et je ne suis pas assez cruelle pour ce jeu-là... Tu vois bien que je ne te suis plus un obstacle!

— Tu discutes, tu raisonnes, répondit Michel, et il n'est pas possible que tu croies toi-même ce que tu dis... Mais tu sais parfaitement que ni Mlle Estève ni moi n'accepterions une solution qui serait une injustice; tu sais qu'avant tout, nous ne voulons le malheur de personne... Et si notre vie commune était réellement menacée...

Elle l'interrompit avec une reprise de violence:

— Si notre vie commune était menacée?.. Et ne l'est-elle pas, je t'en prie?.. Ose m'affirmer que tu n'as pas songé à t'enfuir avec elle?

Michel ne répondit pas.

— Tu vois! s'écria-t-elle, tu vois où tu en es, malheureux!.. Eh bien, ne comprends-tu pas que je veux nous éviter cette honte, à moi comme à toi? Je choisis le parti le moins humiliant, le moins douloureux, le seul qui me sauve encore un reste de dignité,.. à moi, pas à toi, car toi, tu t'effondreras aussi bien avec la loi que sans elle!

— Prends garde, Suzanne! tu finirais par me donner des idées que je veux à tout prix repousser!

— Oh! il y a longtemps que tu les as! Tu ne te les avouais pas,

peut-être, parce qu'il ne te venait pas à l'esprit que je puisse te proposer moi-même le dénoûment que ton cœur désire... Vous autres hommes, vous comprenez si peu de choses!.. Mais enfin, tu t'es fait d'autres raisonnemens... Je ne sais pas lesquels, moi, je ne me suis jamais trouvée dans ton cas. Et les tiens ne peuvent pas ressembler aux miens. Enfin, quel que soit le chemin que nous avons suivi, nous arrivons au même résultat : tu es libre, comme tu rêvais de l'être; et moi, j'accepte et me résigne.

— Malheureusement, ce n'est pas tout! Si tu acceptes, toi, si tu te résignes, songe qu'il y a les enfans, nos enfans qui sont deux filles, pense qu'elles seraient les filles de parens divorcés?.. Ne sais-tu pas qu'en France le divorce est admis par la loi, non par les mœurs, et que toute la vie elles auraient à porter cette tare?.. T'es-tu demandé ce que serait leur éducation, comment se formerait leur cœur, quand elles n'auraient plus qu'une famille coupée en deux tronçons? Pense à tout cela, Suzanne, et supporte, supporte notre commune chaîne comme je la supporte aussi!

Suzanne resta un moment silencieuse, roulant en elle-même ces graves objections.

— Les enfans, reprit-elle, oui, les enfans!.. Ah! sans elles, il y a longtemps que je ne serais plus ici!..

Et sa figure, douloureusement contractée, exprimait son angoisse. Pourtant, elle continua :

— Mais si elles existent, nous existons aussi, nous... Si elles ont leurs droits, nous avons les nôtres... Je ne peux pas leur sacrifier tout, tout, jusqu'à ma dignité de femme... Je ne peux pas, même pour elles, vivre comme je vis depuis,.. depuis que je sais... C'est trop... Les forces ont des limites... J'ai pesé le sacrifice qu'il faudrait faire : il est trop lourd pour moi; je m'y dérobe...

— Pourtant, nous leur devons tout! Écoute, ma chère amie, au point où nous en sommes, il ne nous faut rien cacher : je t'avouerai donc mes plus secrètes pensées... Eh bien, il y a des momens où je t'ai détestée. Oui, oui, je t'ai vraiment détestée, là-bas, ce certain jour où je lui avais écrit, où tu te méfiais de quelque chose et m'observais avec des regards mauvais... Il n'y avait alors entre nous plus aucun lien d'affection, il n'y avait qu'une contrainte, une chaîne. A ces momens-là, cette idée de divorce me venait aussi; et s'il n'y avait eu que toi, peut-être ne l'aurais-je pas repoussée. Mais j'ai pensé à elles, à ces deux pauvres petites : il m'a semblé qu'elles pouvaient exiger de nous tous les sacrifices, que nous leur appartenions, que nous nous devions à elles sans réserve... Là, il ne s'agit plus de sentiment, mais de devoir; nous n'avons pas à chercher d'équilibre entre nos désirs et leurs intérêts; ce

sont elles qui l'emportent, de tout le poids de notre responsabilité. Tu vois donc bien que le divorce nous est impossible !

Suzanne avait écouté, en silence, ces aveux qui achevaient de lui broyer le cœur, sans que son visage exprimât aucune émotion :

— Oui, dit-elle, tu es d'une belle franchise. S'il me restait encore l'ombre d'une illusion, je sais maintenant ce que je vaux pour toi. Et tu raisonnes à merveille, avec une logique, avec un sang-froid! Mais crois-tu que les enfans souffriront moins si, au lieu de divorcer, tu te bornes à partir avec... ton amie? Crois-tu que leur avenir en sera moins compromis?

Michel s'écria, avec toute son énergie :

— Mais je ne partirai pas !

— Hé! qu'en sais-je!

— Je ne partirai pas, répéta-t-il ; personne ne me le demande.

— On ne te le demande pas, mais ton cœur te l'ordonne.

— Tu vois bien que je lui résiste.

— Aux heures où tu es de sang-froid : elles deviendront de plus en plus rares.

— Elles seraient plus fréquentes, si tu consentais seulement à me rendre un peu de liberté.

— Un compromis? Jamais! Avant tout, Michel, pas de lâcheté!.. Et c'en serait une,.. de ma part, de la tienne aussi. Vois-tu, nous avons beau faire le tour du problème, nous aboutissons toujours au même point. Ah! si tu nous étais revenu tout entier, loyalement!

Michel l'interrompit :

— Est-ce donc ma faute, si je n'en ai pas eu la force?

— Ta faute? fit Suzanne; croirais-tu par hasard que c'est la mienne? Mais là n'est pas la question... Si tu m'étais revenu tout entier, te dirais-je, sans restriction, sans arrière-pensée, oh! j'aurais eu bientôt fait d'oublier et de pardonner!.. Mais ta femme et tes enfans ne veulent pas se contenter de la moitié de toi... Annie et Laurence auront un poids de plus à traîner à travers la vie, voilà tout : je leur enseignerai à le porter. Mais du moins, nous serons sortis loyalement d'une situation où tant d'autres ont laissé leur dignité avec leur bonheur. Je ne sais pas si tu seras heureux. Quant à moi, je ne serai pas complètement malheureuse, parce que j'aurai fait le sacrifice que toi tu n'as pas pu faire. Dans tous les cas, cela vaudra mieux que ce qui est. Tu vois bien qu'il faut te résigner à être libre, mon cher !

Un suprême combat se livrait dans l'âme de Michel. Il sentait, pour la première fois peut-être, le prix de ce qu'il allait perdre ; il sentait toute la force des liens de l'affection et de ceux de l'habitude; il voyait sa famille détruite, Suzanne vieillissant dans le lamentable

solement des femmes abandonnées, ses deux enfans désormais sans père, avec la honte qu'il leur laissait en les quittant : car la logique mondaine confond dans ses mépris les victimes et les coupables. Il voyait tout cela avec une telle netteté, qu'une sueur d'angoisse lui mouilla le front. Mais en même temps il comprenait que Suzanne avait raison, qu'une force irrésistible le poussait vers Blanche, que les récens événemens et ses efforts pour lui résister avaient décuplé cette force, que le moment viendrait où il n'y résisterait plus, où la voix même de sa conscience se proclamerait vaincue. Alors, à quoi bon lutter davantage ? à quoi bon prolonger l'agonie de ces deux femmes qui souffraient pour lui, et celle de lui-même, qui souffrait pour elles ? Est-ce que le dénoûment ne serait pas d'autant plus douloureux qu'il tardait davantage ?

— Mon Dieu ! que je voudrais mourir ! s'écria-t-il en prenant sa tête dans ses mains.

— Sans doute, mon ami, mais on ne meurt pas de ces choses-là, dit Suzanne de sa voix calme où perçait l'ironie... Et je vois que tu cèdes... Tu n'argumentes plus... Allons ! Michel, si tu n'as pas eu le courage de faire ton devoir, aie au moins celui d'y manquer bravement !.. Ne tergiverse plus, n'hésite plus... sache ce que tu veux, et fais-le !

— Ah ! répondit-il, je me méprise et je me hais !.. Je sens que je fais une infamie, Suzanne, mais... je ne peux plus... je ne peux plus !

A peine Michel avait-il cédé, que Suzanne changea complètement d'attitude. Ce qu'il y avait d'affectueux, de presque maternel dans sa voix et dans ses gestes, disparut à l'instant. Elle se leva, très ferme, et le léger sifflement de mépris qui avait passé dans quelques-unes de ses paroles s'accentua, quand elle dit, debout devant son mari, avec un air d'étrangère qui prend congé après une visite d'affaires :

— Je savais bien que tu finirais par reconnaître que j'ai raison... Tu y as mis le temps : je te sais gré de ta résistance... Maintenant, ce qui est conclu est conclu : tu me dois d'agir sans retard... Après-demain, toi ou moi devons avoir quitté la maison... Il vaut mieux, je crois, que ce soit toi... Tu prendras tes informations pour le règlement de cette question, moi les miennes... Nos hommes de loi verront comment on peut arranger la chose...

Elle sortit, droite et fière, sans un dernier regard.

Michel commença un geste pour la retenir, mais ne l'acheva pas.

C'était fini.

ÉDOUARD ROD.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LES COULISSES

DE LA

VIE POLITIQUE AUX ÉTATS-UNIS

LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE. — POLITICIENS ET CAPITALISTES. — CE QUE COUTE UNE ÉLECTION. — UNE ENQUÊTE OFFICIEUSE. — LA DURÉE DES POUVOIRS PRÉSIDENTIELS.

La campagne présidentielle suit son cours aux États-Unis ; la convention républicaine siégeant à Minneapolis a choisi, comme candidat du parti, Benjamin Harrison, président en exercice ; la convention démocratique, réunie à Chicago, a porté ses suffrages sur Grover Cleveland, ex-président de 1885 à 1889. L'élection aura lieu le second mardi du mois de novembre 1892, et, le 4 mars 1893, le nouveau président entrera en fonctions.

Cette campagne est virtuellement entamée depuis le 22 juin, date à laquelle G. Cleveland a été proclamé le candidat du parti démocratique ; elle n'est officiellement ouverte que depuis le jour où les deux candidats ont signifié par écrit leur acceptation, mais la période de quelques semaines qui s'écoule entre ces deux dates est des plus actives. Elle est employée à réunir des fonds, à choisir le personnel dirigeant de l'élection et les agens sous ses ordres, à mettre en état de fonctionner des rouages multiples. Ce travail préliminaire, mais important, ne saurait être anticipé ; il est subor-

donné au choix du candidat par la convention. Sa personnalité et sa popularité sont, jusque-là, des facteurs inconnus et, selon ces facteurs, les moyens d'action diffèrent et aussi la désignation de ceux appelés à les mettre en œuvre. Suivant que les suffrages de la convention se portent sur un personnage en vue, et c'est ici le cas pour les deux candidats, ou sur un homme peu marquant, un *dark horse*, un « cheval noir, » comme on qualifie les individualités à peu près ignorées des masses, telles que le furent, à leur heure, Abraham Lincoln, Hayes ou Garfield, le plan de campagne varie, défensif ou agressif, panégyrique du chef du parti et des principes qu'il représente, ou dirigé contre le candidat adverse, s'attaquant à sa vie privée, à son passé, à son entourage, au programme qu'il accepte ; souvent il est l'un et l'autre. Une campagne présidentielle est une guerre au couteau et sans merci ; tant qu'elle dure, il semble qu'on puisse tout dire, le vrai comme le faux, et on ne s'en fait pas faute. « Achetez, clamait un camelot dans les rues de New-York, achetez l'extra du *Morning Star*, contenant la révélation d'un acte d'indélicatesse commis par le candidat du parti démocratique à la présidence. » On achetait, et l'acte d'indélicatesse, bruyamment dénoncé à la vindicte publique, se bornait à un délit puéril commis à l'âge de dix ans. On précisait le jour, l'heure, le lieu, le tout dûment certifié et attesté par la bonne de l'enfant. On en riait, mais il n'en va pas toujours ainsi, et la presse adverse n'a pas épargné à M. James Blaine les plus cruels commentaires sur la mort de son fils et le procès dont le menaçait sa belle-fille, non plus qu'elle n'a hésité, contre toute évidence et toute vérité, à diriger, lors de la dernière campagne, les plus odieuses calomnies contre M. Cleveland, l'accusant de maltraiter sa femme, pour laquelle il professait un culte.

Ce sont là les côtés venimeux et malpropres de la utte ; ce ne sont ni les moins usités ni les moins efficaces. Pour manier ces armes empoisonnées, il faut un personnel spécial ; il en faut un autre pour combattre, sur le terrain des principes, sur celui des questions à l'ordre du jour et des solutions que proposent les partis en présence ; un autre aussi pour les allocutions populaires, pour recruter et stimuler les partisans ; un autre, plus discret, pour les négociations délicates, pour les promesses d'emplois, de grosses et de petites places ; un autre enfin pour surveiller les agissemens du parti adverse et contrôler ses propres agens. Pendant quatre mois, dans les 44 États de l'Union, dans les 2,241 districts qu'ils renferment, cette machine fonctionne, chauffée à haute pression. Dans chacun de ces États, siègent un comité démocrate et un comité républicain, lesquels surveillent et dirigent les sous-comités

de districts et que dirige et surveille un comité central, composé d'un membre par État, d'un secrétaire et d'un président. Ce sont quelquefois des hommes politiques que l'on choisit pour ces fonctions importantes; ce sont toujours des tacticiens habiles, des politiciens consommés.

Nous nous proposons d'étudier et de montrer ce mécanisme à l'œuvre, d'indiquer comment on réunit l'argent nécessaire aux dépenses de toute nature d'une élection présidentielle; à quelles sommes ces dépenses s'élèvent; où et comment se recrute le personnel des agens électoraux de tout ordre; ce qu'une élection présidentielle coûte actuellement à chacun des deux partis et enfin ce qu'elle coûte à l'Union américaine. Les sources auxquelles nous empruntons les documens dont nous nous servirons pour cette étude des coulisses de la vie politique aux États-Unis ne laissent aucun doute sur leur exactitude. Si les chiffres par lesquels se terminera ce travail paraissent exagérés, nous rappellerons que, si l'on peut établir exactement le montant des dépenses officielles de chaque parti, l'on ne saurait qu'évaluer approximativement les pertes causées au pays par une crise politique. Sur ce dernier point, nous citerons les appréciations d'hommes d'affaires éminens et compétens, capitalistes, banquiers, industriels, directeurs de chemins de fer, négocians, courtiers, hommes de tous les partis, dont les évaluations diffèrent cependant de peu et, entre ces évaluations, nous nous arrêterons aux plus modérées.

I.

Le président des États-Unis est élu par le suffrage populaire, non à la pluralité des votes directs, mais à la majorité des *votes électoraux* attribués, selon le chiffre de leur population, à chacun des États de l'Union. Il en résulte qu'un candidat peut réunir la majorité des voix sans obtenir la majorité des votes électoraux, et cela par un calcul fort simple. La Pensylvanie, par exemple, peut donner 50,000 voix de majorité, 100,000 même, à l'un des candidats; elle ne lui donnera jamais que les 32 votes électoraux dont elle dispose. Cette majorité de 50,000 ou de 100,000 grossira le chiffre des voix ralliées sur le nom du candidat, mais elle n'ajoutera rien au nombre des votes électoraux qui comptent seuls. Tel fut le cas pour Cleveland en 1888. Le Texas lui donna 146,461 voix de majorité, un millier suffisait pour lui assurer les 13 votes électoraux de l'État. Sur les 11,386,632 suffrages populaires exprimés, 5,538,434 allèrent à Cleveland, alors que 5,440,551 seulement se groupaient sur le nom de Harrison. Il avait donc une

majorité de 97,883 voix, mais Harrison réunissait 233 votes électoraux et Cleveland 168 seulement.

En fait, les forces dont disposent les deux partis qui se disputent le pouvoir sont à peu près égales. Lors de l'élection de 1876, le parti républicain, représenté par Hayes, ne l'emportait que d'*un* vote électoral : 185, contre 184 pour Tilden. En 1880, Garfield, candidat républicain, recevait 214 votes électoraux contre 155 à Hancock, démocrate; mais, en 1884, Cleveland, démocrate, réunissait 219 votes contre 182 à Blaine. On voit combien parfois est faible l'écart entre les deux partis et combien incertaine l'issue de la lutte actuelle. Aussi, de part et d'autre, redouble-t-on d'efforts, pour déplacer les voix et conquérir la majorité. C'est affaire d'habileté, de tactique et d'organisation.

Dans les deux camps, cette organisation est identique; elle est le résultat d'une longue série de tâtonnemens et d'une longue expérience; chacun de ses rouages a été essayé, perfectionné, combiné en vue du maximum d'effet à en obtenir, aussi n'a-t-on garde d'y rien changer. Décrire l'organisation d'un parti, c'est décrire celle de l'autre; le nombre des comités est le même, mêmes aussi leur hiérarchie, leur coordination, leur mode de fonctionnement et jusqu'à leurs dépenses.

A la tête de ce mécanisme savant se trouve, tout d'abord, l'élu de la convention, le représentant du parti. Sa situation en vue, son rôle possible de président futur, le relèguent dans une inaction relative. Il agit peu, parle peu, écrit moins encore; les hommes politiques qui l'entourent et dont l'avènement dépend de son succès, veillent sur lui et autour de lui, écartant importuns, indiscrets, solliciteurs et reporters. Un mot imprudent, une déclaration malencontreuse, peuvent compromettre son élection. La *platform*, ou le programme du parti, adopté par la convention dont il est l'élu, accepté par lui, est supposé être l'exposé fidèle de ses vues politiques et répondre à toutes les questions que l'on est en droit de lui poser. Il se renferme dans ce programme et s'y cantonne; il n'en sort et ne se découvre qu'au cas où, dans le cours de la campagne présidentielle, surgit un incident grave de politique intérieure ou extérieure, et la solution qu'il préconisera sera le résultat de délibérations sérieuses avec ses conseillers.

Au premier rang de ceux-ci, auprès de lui, mais non au-dessous de lui, est l'homme politique, le chef dirigeant du parti, le plus souvent le secrétaire d'État futur de la nouvelle administration. Son rôle est autrement actif; ce fut celui que joua James Blaine dans la dernière campagne électorale qui amena Harrison à la Maison-Blanche et Blaine au pouvoir. A lui incombe la tâche de

conduire l'élection à bon terme, de surveiller de loin et de haut les agissemens du comité central, des comités d'État, des agens principaux, d'épier les fautes de tactique de ses adversaires, de tirer parti des incidens qui peuvent se produire ou qu'il fait naître, d'inspirer et d'orienter la presse du parti, de modérer ou d'activer son zèle, de concentrer, ainsi qu'un général habile, ses plus puissans moyens d'action sur les États incertains. C'est à lui qu'ont affaire les solliciteurs signalés comme en mesure de déplacer le vote d'une circonscription importante ; c'est de lui qu'émanent les promesses de places, les engagemens pris à échéance, réalisables au lendemain du succès. Il est l'ingénieur de la grande machine qui manipule la matière électorale; il la met en branle; elle reçoit de lui son impulsion et, pendant quatre mois, elle fonctionne sans relâche sous sa direction.

Il est quelquefois l'ami, le bras droit du président futur, l'homme qui a posé et prôné sa candidature, qui a travaillé la convention d'où le nom du candidat est sorti victorieux. Il n'est souvent aussi rien de tout cela, ni l'ami, ni le confident de l'élu, mais le tacticien du parti, imposé par le parti, l'homme habile, ambitieux, qui, sous main peut-être, prépare sa propre élévation à l'élection suivante. Ainsi fut Blaine pour Harrison : son grand électeur, mais son rival futur. Il a, sinon la confiance du candidat, à tout le moins une grande expérience des choses politiques, un rare sang-froid, un coup d'œil juste, une connaissance approfondie des visées secrètes, des ambitions inavouées, de la valeur vraie des hommes en vue du parti dont il est le meneur. Il est actif, infatigable, toujours sur la brèche, toujours calme et tout à tous.

Pour le seconder dans sa tâche écrasante, il a ses secrétaires volontaires, ses collaborateurs, dont des places bien rétribuées récompenseront le zèle et les efforts. A eux, les besognes secondaires auxquelles il ne saurait suffire, les entrevues, les marchandages dans lesquels il ne saurait figurer. Ils transmettent ses ordres et ses indications; ils examinent, trient ou rédigent les nombreux documens que l'on distribue par millions : attaques ouvertes ou perfides contre le parti adverse, extraits d'articles de journaux ou de discours oubliés, rassemblés avec art, en vue d'influencer les électeurs, notes discrètes communiquées à la presse amie. Parfois, détachés dans un État douteux, ils vont y porter le mot d'ordre, la parole du chef, réchauffer le zèle des agens, ratifier les transactions amenées à bonne fin. Ils sont les bras et les yeux du metteur en œuvre.

Mais celui qui le seconde et le renseigne est un tout autre personnage. Président du comité central, il est, lui, l'homme osten-

sible du parti, celui dans les mains de qui se concentrent les informations transmises par les *state committees*, les comités d'État. Jour par jour, heure par heure, il suit les évolutions de l'opinion publique, ses brusques reviremens, les gains et les pertes à enregistrer à l'actif ou au passif du parti; il en démêle les causes et les indique au chef politique. Homme de parti lui-même, il est surtout administrateur habile, politicien doublé d'un homme d'affaires expérimenté et intègre. Ce n'est pas là sa moindre qualité, ni son moindre titre. Il a le maniement des fonds; il en dispose à sa guise et n'en rend compte, la campagne terminée, qu'aux chefs politiques du parti, qui n'ont d'ailleurs aucun droit de revision et qu'absorbent d'autres préoccupations. Il est sans exemple que l'homme auquel incombe cette lourde responsabilité ait profité de ses fonctions pour s'enrichir; il courrait plutôt risque de se ruiner, malgré tout son savoir-faire.

De son choix heureux, de la confiance qu'il inspire, dépend, en grande partie, le montant des contributions, volontaires et autres, qui alimentent la caisse du parti. Ce montant varie, mais il est, à peu de chose près, le même dans un camp et dans l'autre; il s'accroît d'ailleurs à chaque élection présidentielle. En 1880, les souscriptions recueillies par le comité central républicain, alors présidé par le marshall Jewell, s'élevaient à 450,000 dollars, 2,250,000 fr. En 1884, le même parti encaissait 2,500,000 fr.; en 1888, le total s'élevait à 4 millions pour le parti républicain, 3,550,000 francs pour le parti démocrate; cette année l'on estime à 5 millions le montant recueilli par le comité central de chaque parti, soit 10 millions pour les deux. Ces sommes sont fournies par des milliers de souscripteurs; elles varient depuis quelques dollars jusqu'à 10,000 et 20,000; elles proviennent de toutes les classes de la population. Sur la liste, figurent des maisons de banque et de commerce dont on retrouve les noms sur la liste adverse et pour le même chiffre; elles ont des amis et des cliens dans les deux camps et ne veulent pas s'aliéner le parti vainqueur, quel qu'il soit. Parfois aussi, comme en 1888, apparaît le nom d'un grand capitaliste souscrivant pour 1,250,000 francs.

A cette première mise de fonds, il faut ajouter les sommes encaissées par les comités d'État, de l'organisation et du rôle desquels nous parlerons plus loin. Leur total varie considérablement d'un État à l'autre, suivant la richesse de la population et aussi la passion qu'elle apporte dans la lutte. On peut évaluer le montant de ces souscriptions locales à environ la moitié de celui qu'encaisse le comité central, soit à peu près 5 millions à répartir entre les deux camps. « Ces fonds, en quelque sorte officiels, et dont le total est connu,

sont, écrit un agent électoral au *New-York Herald*, dépensés *on honor*, c'est-à-dire qu'il n'en est pas rendu publiquement compte; le relevé clos et arrêté des dépenses n'est communiqué qu'à titre confidentiel aux membres influens du parti et, généralement, nul n'a qualité pour procéder à une revision. » La vérité est que le parti vainqueur n'a aucun souci de vérifier l'authenticité des dépenses et que le parti vaincu n'a cure de procéder à une enquête, *post mortem*, des dépenses autorisées par son comité. En 1888, le parti républicain inaugura la création d'un comité de finances présidé par M. Wenamaker, lequel se fit rendre compte des déboursés et vérifia les pièces comptables, mais ce fut là une mesure exceptionnelle prise en vue d'augmenter la confiance des souscripteurs. Les résultats de cette innovation, généralement blâmée comme contraire aux précédens, ne font pas prévoir qu'on y ait recours de nouveau; on s'en tiendra, comme par le passé, à choisir, pour président du comité central, un financier dont l'intégrité inspire une confiance absolue; on s'appliquera aussi, et de plus en plus, à appeler à ces fonctions des hommes dont la situation de fortune soit telle qu'elle les mette à l'abri de tout soupçon.

L'expérience a démontré, en effet, qu'il était absolument nécessaire que le président du comité central eût, derrière lui, de fortes réserves et pût faire face, de ses propres deniers, aux exigences de la situation. Les souscriptions rentrent irrégulièrement, parfois lentement, et les dépenses doivent être acquittées à présentation sous peine de voir brusquement s'arrêter le fonctionnement de la machine. Il est souvent arrivé que le président du comité central a dû faire des avances de 1,500,000 francs et de 2 millions à la caisse de son parti et prendre, en outre, à son compte, la campagne terminée, le déficit occasionné par les dépenses imprévues et urgentes des derniers jours. Le temps manquait pour les soumettre à l'approbation du comité; force était au président d'en assumer la responsabilité et d'y faire face. C'est ainsi que, lors de la candidature de M. Blaine à la présidence, M. B.-F. Jones dut payer de sa poche une somme de 600,000 francs pour parfaire les comptes. La dernière campagne présidentielle coûta plus cher encore à M. Brice, président du comité démocratique; il en fut pour 2,300,000 francs, et ce chiffre explique le peu d'empressement qu'il vient de montrer et son refus d'accepter la direction de la campagne actuelle.

En présence de pareilles responsabilités, on s'étonne qu'il se trouve des personnalités marquantes pour les assumer. Il faut que la passion politique soit bien forte ou que la tentation de jouer un rôle important, ne fût-ce que pendant quelques semaines, soit bien vive, pour déterminer un homme puissamment riche à se charger

d'une tâche onéreuse autant qu'ingrate. Il est sans exemple, en effet, que le président d'un comité central ait jamais été appelé à figurer dans le haut personnel gouvernemental de son parti, en cas de succès. La tradition veut qu'il soit exclu de tout emploi; il le sait et n'en brigue aucun. Si encore la position qu'il occupe offrait quelques compensations de vanité ou lui valait quelques témoignages de gratitude pour son dévoûment! Mais il n'en est rien. Il est, par cette position même, en butte aux récriminations des uns, aux objurgations des autres, aux critiques de tous. En cas d'insuccès, il est le bouc émissaire, celui que l'on blâme et que l'on charge des fautes communes. En cas de réussite, on l'écarte, on l'ignore, et pendant que les vainqueurs se partagent le butin, il additionne mélancoliquement devant une caisse vide les comptes qu'il lui reste à solder. Son rôle n'a qu'un jour, sans lendemain.

Populaire, il ne l'est pas ; il n'a que de la notoriété. Durant les quelques semaines de son exercice, il mène une vie peu enviable, relancé du matin au soir par tous ceux, et ils sont nombreux, qui aspirent à émarger au budget dont il dispose. Si habile qu'il soit à se dérober, il ne peut se refuser aux entrevues avec les hommes marquans du parti qui lui prodiguent des avis dont il n'a souvent que faire, et lui recommandent, quand ils ne les lui imposent pas, des agens souvent incapables. Il se décharge sur ses collègues du comité et sur son secrétaire des importuns, mais c'est au risque de grossir la liste des mécontens.

Par le fait même de ses attributions, le président d'un comité central fut longtemps un homme politique ; il l'est encore, mais il tend de plus en plus à devenir l'administrateur et le financier du parti. Il personnifie un facteur nouveau dans la vie publique : les capitalistes, dont l'intervention active dans les élections s'accentue. Aussi les chiffres que nous donnons plus haut, et qui sont empruntés aux comptes-rendus indiscrètement divulgués des comités centraux et des comités d'États, ne comprennent-ils pas l'intégralité du montant dépensé en faveur de l'un ou de l'autre candidat. Les 15 millions mis en ligne représentent les sommes versées aux comités et déboursées par eux, mais il est bien difficile d'évaluer celles que, sur tel ou tel point, dans tel ou tel État, des particuliers colossalement riches ou des organisations puissantes peuvent dépenser pour assurer le succès d'un candidat protectionniste ou anti-protectionniste, dont l'élection serait de nature à déterminer une orientation nouvelle de la politique financière, à amener une modification des droits de douane, des patentes et des taxes intérieures. Si, jusqu'ici, cet appoint n'a joué qu'un rôle secondaire dans les élections présidentielles antérieures, de nombreux indices

autorisent à croire qu'il en sera autrement, dans celle-ci probablement, dans l'avenir certainement. Les questions soulevées touchent de trop près aux intérêts financiers pour les laisser indifférens ou neutres; les programmes des deux partis diffèrent *in toto* quant au tarif douanier, et la concentration, dans un petit nombre de mains, de capitaux énormes est une irrésistible tentation, pour ceux qui les détiennent, d'intervenir de plus en plus activement dans la solution de problèmes qui les intéressent à un si haut degré.

C'est ainsi que l'on a vu des capitalistes deux cent cinquante fois millionnaires, comme Andrew Carnegie, l'ami intime de Blaine, mettre des millions à la disposition de cet homme d'État pour assurer le succès de ses combinaisons. Cette immixtion des gros capitaux dans la politique est un fait comparativement récent aux États-Unis. En 1847, on n'y citait encore qu'un seul particulier dont la fortune s'élevât à 25 millions; on en cite plus de 2,000 aujourd'hui. Deux cent cinquante familles possèdent chacune plus de 100 millions et, dans ce nombre, il en est dont le capital atteint 1 milliard. Le calcul suivant, établi sur les chiffres de l'income-tax, et, par conséquent, notoirement inférieur à la réalité, répartit comme suit le nombre et l'importance des grosses fortunes américaines en 1892 :

250	au-dessus de 100 millions,	soit	au minimum	25	milliards.
500	de 50 à 100 millions,	»	»	25	»
1,000	de 25 à 50 millions,	»	»	25	»
2,500	de 12 1/2 à 25 millions,	»	»	31	»
7,000	de 5 à 12 millions 1/2,	»	»	35	»
20,000	de 2 1/2 à 5 millions,	»	»	50	»

soit un total de 31,250 individus possédant, au minimum, 191 milliards, autrement dit les trois cinquièmes de la richesse nationale évaluée à un peu plus de 300 milliards de francs. Dès 1890 déjà, trente familles détenaient, à elles seules, 5,554 millions de francs, soit, en moyenne, 185 millions par famille.

Il y a là un péril grave pour les États-Unis et nous l'avons signalé dans nos précédens articles, non que l'on puisse, d'ici à longtemps, redouter d'y voir, comme à Rome, le pouvoir suprême mis aux enchères, mais parce que l'intervention des gros capitaux dans les élections est particulièrement de nature à fausser le libre jeu du suffrage populaire, à faire de l'argent le facteur principal, à substituer une oligarchie financière à une démocratie ouvrière. Est-ce à dire que la corruption électorale soit plus grande aux États-Unis qu'ailleurs et que l'on y trafique ouvertement des votes payés de-

nier comptant? Non; ni les sommes mises jusqu'ici à la disposition des comités, ni celles que peuvent débourser de riches particuliers n'autorisent à le croire. Il n'en est pas moins vrai que les partis ne sont, pas plus ici qu'ailleurs, scrupuleux sur l'emploi des moyens, et que ceux auxquels ils ont parfois recours sont de nature à justifier de sérieuses appréhensions et à provoquer l'immixtion ouverte et brutale des millions dans les luttes politiques.

Si, en effet, rien n'est plus légitime, pour des citoyens libres dans un pays libre, que de contribuer de leurs deniers aux dépenses d'une élection, de constituer un fonds commun, d'y souscrire selon leurs moyens, de se faire, de cette souscription, soit un titre à la reconnaissance de leur parti, soit une réclame financière ou mercantile; si l'on est forcé d'admettre que l'usage constant reconnaît à un parti le droit de stimuler le zèle de ses adhérens par la promesse de places lucratives, de désarmer ses adversaires influens par la perspective de grasses sinécures, il n'en est plus de même quand la pression exercée sur les électeurs prend la forme d'une contribution forcée, ou celle de sommes prélevées sur le trésor public et payées, sous une rubrique complaisante, en échange de votes futurs. Ce n'est pas là une hypothèse, mais bien une indéniable réalité.

En vertu du principe, proclamé en 1829 par le président Jackson, que les dépouilles appartenaient aux vainqueurs, *spoils to the victors*, on a vu les partis qui se succédaient au pouvoir remplacer, par leurs adhérens, les agens de tous ordres qu'ils trouvaient en fonctions. De là à conclure que ces fonctionnaires avaient un intérêt vital au maintien de leur parti aux affaires, à les inviter d'abord, à les obliger ensuite à souscrire, pour une somme calculée d'après le chiffre de leurs émolumens, à la caisse électorale, il n'y avait qu'un pas. Ces souscriptions obligatoires constituaient, pour le parti au pouvoir, une première mise de fonds importante. L'opposition, de son côté, ne se faisait pas faute d'obtenir, moyennant la promesse de ces places, des souscriptions au moins égales, et l'on aboutit à ce curieux résultat, qui prouve que l'ardeur des postulans l'emporte sur l'instinct de conservation des occupans, de versemens plus considérables faits par les premiers que par les derniers : « La caisse électorale de l'opposition, écrivait le *New-York Herald*, est plus facile à remplir que celle du parti gouvernant. »

Cette infériorité est, d'ailleurs, compensée, et bien au-delà, par la plus gigantesque machine électorale qu'ait jamais inventée un parti au pouvoir en vue de s'y maintenir. Nous voulons parler du Bureau des pensions, *United States Pension bureau*, créé lors de la guerre de sécession, en 1861, pour assurer une retraite aux officiers et soldats blessés de l'armée du Nord, une pension aux

veuves et aux enfans des tués. Rien ne prouve mieux que l'examen des chiffres combien cette création, en apparence tout humanitaire, a rapidement dévié de son objet pour devenir une institution politique destinée à rémunérer des services politiques. De 1861 à 1864, le montant des pensions payées aux ayans-droit n'excède pas 5 millions par an. Le 9 avril 1865, la lutte est terminée par la reddition de Lee. A mesure que l'on s'éloigne de la période de la guerre et que, par conséquent, les extinctions doivent se produire, les chiffres grossissent et les demandes s'accroissent. On débourse 20 millions en 1864, 120 millions en 1868, 285 en 1881, 400 en 1888, date de l'avènement de M. Harrison et du parti républicain au pouvoir, 500 millions en 1890, 600 millions en 1891! A qui faire admettre que, vingt-six ans après une guerre dans laquelle les armées de l'Union n'ont jamais eu plus d'un million d'hommes sous les armes, il puisse rester, déduction faite des non-blessés, 676,160 combattans invalides ou veuves de combattans? A qui faire comprendre que le nombre des pensionnés, qui s'élevait à 198,666 en 1870, atteigne en 1891, vingt-six ans après la guerre, le chiffre de 676,160 et que celui des postulans, pour 1891 seulement, dépasse 363,000 (1)? La loi du 27 juin 1890, qui a singulièrement élargi les cadres des pensions militaires, a été surtout dictée par des préoccupations électorales, et l'enquête faite, sous la pression de l'opinion publique, par une commission du congrès, sur les agissemens du général Raum, directeur du Bureau des pensions, a montré ce qu'était devenue, entre les mains des partis, cette œuvre de réparation (2).

II.

Au-dessous du comité central, lequel réunit les renseignemens, encaisse et débourse l'argent, fonctionnent les comités d'États, présidés par les hommes les plus populaires et les plus influens du parti dans chaque État. Chacun de ces États, avons-nous dit, dispose d'un nombre de votes électoraux égal au nombre total de sénateurs et de représentans qu'il nomme au congrès. Ce nombre varie avec l'accroissement de la population; il était de 328 en 1872, de 369 en 1876, de 401 en 1888; il sera, en 1892, de 444, et le candidat élu devra en réunir 223. Ces votes électoraux se répartissent inégalement entre les États. Les uns, comme l'État de New-York, disposeront, de par la loi de répartition du 7 février 1891,

(1) *Pension Official Statistics*, 1892.
(2) *Reports of Special Comittee of Congress*, 1892.

de 36 votes électoraux, la Pensylvanie de 32, l'Illinois de 24, l'Ohio de 23; d'autres, comme le Missouri, de 17, le Texas, l'Indiana et le Massachusetts de 15; d'autres enfin de 9, de 6 et de 3. Dans la plupart de ces États, les forces respectives des républicains et des démocrates se balancent; quelques-uns sont notoirement inféodés à l'un ou à l'autre parti. Dans ces derniers la lutte est à peu près nominale, le vote est acquis d'avance, et l'œuvre du comité du parti dominant se borne à tenir en échec le comité rival dont l'unique but est, non de déplacer un vote certain, mais de grossir les chiffres de sa minorité en vue de l'avenir, et de battre en brèche la prépondérance de ses adversaires.

Dans les États douteux il n'en va pas ainsi. Un déplacement de quelques milliers de voix peut entraîner le déplacement de 30, 25, 20 votes électoraux et décider du succès de la campagne. Tel est le cas actuellement pour l'Illinois, où les comités d'Harrison et de Cleveland se disputent avec acharnement les votes électoraux dont cet État dispose. Depuis douze années, la majorité républicaine y perd du terrain, la minorité démocratique en gagne. En 1880, la majorité républicaine se chiffrait par 40,000 voix; elle n'était plus que de 25,122 en 1884, de 22,190 en 1888. Or, depuis 1888, le nombre des électeurs s'est accru; de 747,000 il s'est élevé à près de 800,000, dont bon nombre d'Allemands luthériens et de Suédois naturalisés, adhérens du parti démocratique. Aussi l'Illinois est-il considéré par les républicains comme un État très douteux, par les démocrates comme un État d'une conquête possible et probable.

Ici, la tâche des comités d'États devient singulièrement complexe. Elle l'est d'autant plus que l'Illinois est tenu pour la clé de voûte de ce qu'on appelle les « vieux États du nord-ouest; » ils sont au nombre de cinq : Illinois, Indiana, Michigan, Wisconsin et Iowa. Chicago est leur capitale politique. En 1888, ces cinq États ont encore tous voté pour le candidat républicain, mais lui ont donné des majorités assez faibles; dans l'Indiana, sur 536,949 votes, cette majorité n'était plus que de 2,348. Leur défection assurerait le triomphe du parti démocratique, et c'est à déterminer cette défection que vont tendre tous ses efforts.

Cette œuvre incombe aux comités locaux, qui sont aux comités d'États ce que ceux-ci sont au comité central. Ils reçoivent de leur comité d'État l'impulsion, le mot d'ordre, les fonds dont ils ont besoin, les renforts qui leur sont nécessaires. Cette impulsion, ce mot d'ordre, le comité d'État les reçoit lui-même du comité central; les fonds proviennent de la caisse générale et de la caisse spéciale à l'État; les renforts consistent en orateurs populaires, en

agens secrets, en ballots de brochures, de journaux, en publications d'actualité, en bandes de musiciens pour les parades publiques, en comparses secondaires pour simuler et stimuler l'enthousiasme, en dons d'uniformes aux pompiers, en subventions aux nombreuses sociétés volontaires, en frais de voitures surtout, car, une fois la campagne ouverte, « il n'est pas de politicien, selon le dicton populaire, qui aille à pied. »

Un chiffre emprunté aux comptes de dépenses de la dernière lutte présidentielle donnera une idée de ce que coûte, ou est censé coûter le transport en voitures des agens de tous ordres. Le comité central républicain traita avec un nommé Davenport pour fournir des véhicules à ses agens le jour de l'élection, et lui versa de ce chef une somme de 600,000 francs. Le comité, pour justifier cette dépense, disait dans son rapport que « ce service de voitures était indispensable. » Il faut le croire, car à chaque élection cette dépense augmente. « Il est vrai, ajoute un journal, que M. Davenport n'a pas d'autre industrie connue que la direction du bureau des voitures en temps d'élection. »

Les comités locaux, constitués dans tous les centres importans de l'État, ont chacun un district électoral à surveiller, à conquérir ou à défendre. Ces comités se composent des hommes influens ou habiles que le parti compte dans la région. Leurs services sont gratuits, leur concours volontaire en apparence, mais il n'en est guère qui n'ait, au succès, un intérêt personnel. Les plus capables ont la perspective d'une place, les autres celle d'un concours effectif pour leur candidature à l'un des nombreux emplois locaux. Ils travaillent pour leur parti et pour eux-mêmes. Au lendemain du succès, ils iront grossir la foule des *Carpet Baggers*, « porteurs de sacs de nuit, » qui se rue sur Washington en quête de places et de recommandations. Si quelques-uns font exception et sont des adhérens désintéressés et militans de leur parti, les autres appartiennent à la grande armée des politiciens dont le nom et la profession furent longtemps une spécialité américaine. Ils vivent de la politique, et les périodes électorales sont leurs périodes de travail; ils ne chôment guère d'ailleurs, élections présidentielles, congressionnelles, municipales, élections de gouverneurs, de contrôleurs, de juges, de sénateurs, de représentans d'État, se succèdent et, pour toutes, on a recours à eux ou ils s'imposent. Ils se recrutent dans toutes les classes sociales, ils n'appartiennent plus à aucune; ce sont d'ordinaire des déclassés: déserteurs de l'atelier ou des fermes, des professions libérales, du commerce ou de l'industrie, en quête de chemins de traverse pour arriver et, de fait, les plus capables se hissent parfois à de hautes fonctions, encourageant les autres par leur réussite. Elle dépend

de leur habileté, de leur entregent, de leur souplesse, de l'influence qu'ils savent conquérir et garder, nonobstant le peu de considération qui les entoure.

Les hommes politiques ne sauraient se passer d'eux, car ils s'entendent au maniement du suffrage universel; ils connaissent à fond le district dans lequel ils opèrent, les votes sûrs, les douteux et les hostiles. Sans leurs pointages, presque toujours exacts, et que centralise le comité d'État en les contrôlant les uns par les autres, il serait difficile d'établir un relevé, même approximatif, des forces dont on dispose, du nombre de voix à déplacer pour convertir la minorité en majorité, des chances qu'offre cette opération, des moyens à employer, des individualités et des localités sur lesquelles concentrer ses dépenses et ses efforts. C'est d'après leurs indications que le comité d'État opère, après en avoir référé au comité central qui lui alloue les sommes nécessaires et lui fournit, avec un supplément d'agens et d'orateurs, les moyens d'action, parmi lesquels figurent invariablement les brochures, journaux et imprimés de toute sorte.

Ils constituent, en effet, l'un des modes de propagande les plus usités. Le compte-rendu des dépenses du comité central républicain, pour la campagne présidentielle de 1888, que nous avons sous les yeux, contient à ce sujet des indications curieuses. Les frais de poste et de transport des documens et des ballots de journaux répandus à profusion dans les États douteux se sont élevés à 500,000 francs; 550,000 figurent au compte des voitures des orateurs ambulans, un million est affecté aux dépenses spéciales dans les États, alors douteux, de New-York, de New-Jersey, Indiana et Connecticut. Cette dernière dépense ne fut pas inutile. New-York donna à Harrison une majorité de 13,074 voix et l'Indiana de 2,392. Dans le Connecticut, le parti républicain n'échoua que de 336 voix et, dans le New-Jersey, que de 7,149. Un autre million figure au compte de la location des bureaux du comité central républicain à New-York, et surtout à celui des parades et défilés organisés dans cette ville avec grand renfort de musique et de drapeaux. « La plupart de ces parades et de ces défilés sont, écrit le *New-York Herald*, préparés par les comités des deux partis. En tant que facteurs actifs de la campagne, ces manifestations publiques ont peu d'importance. Elles n'en sauraient avoir que si elles étaient le résultat spontané de l'enthousiasme populaire, et c'est à le provoquer, à le faire naître qu'elles visent, souvent sans succès. Elles n'en coûtent pas moins fort cher, et quand les sommes réunies par dons volontaires spéciaux ne couvrent pas les frais, c'est à la caisse du parti de parfaire la différence. »

Cela est vrai pour New-York et aussi pour les grandes villes

industrielles et commerçantes. Elles sont blasées sur cet enthousiasme de commande; elles sont lasses de ces manifestations qui entravent leur trafic, qui détournent de leur travail commis et ouvriers. Mais il n'en est pas de même dans les États agricoles de l'Ouest, ainsi qu'il appert du rapport du président du comité démocratique de l'Illinois. Il réclame à grands cris des démonstrations publiques avec musique, drapeaux et coups de canon. « Une campagne *froide*, écrit-il, livrera l'État au parti républicain; une campagne *chauffée à blanc* le donnera à Cleveland. Il y a, dans l'Illinois, un appoint nouveau et considérable d'étrangers récemment naturalisés et de jeunes hommes devenus électeurs depuis 1888; ils iront du côté qui leur fournira le plus d'occasions de parader, de tirer des salves d'artillerie. Il faut ici de l'élan, du bruit, du bruit surtout. Vous ne sauriez trop le redire au quartier-général du comité central démocratique (1). »

Plus important encore est le rôle que les orateurs ambulans jouent dans la campagne présidentielle. Eux aussi, eux surtout, appartiennent à l'armée des politiciens. Ils en sont l'état-major secondaire, brillant et bruyant. L'Américain, taciturne d'ordinaire, est passionné pour les joutes oratoires; il affectionne surtout l'éloquence emphatique et patriotique, déclamatoire et violente, les discours à grands mots et à grandes phrases, mais assez savamment gradués et dont la péroraison retentissante et passionnée constitue un genre particulier qu'il désigne du nom de *spread eagle*. C'est, en effet, « l'aigle américain, » aux ailes éployées, planant dans l'espace, élevant jusqu'aux nues le renom de la grande république; c'est l'orgueil national porté à son maximum d'intensité, s'épanchant en périodes sonores et vibrantes. On en sourit après coup, mais l'action n'en est pas moins efficace sur des auditeurs concentrés et silencieux, très accessibles à l'influence de la parole.

Ces orateurs, courtiers électoraux, sont connus et cotés dans leur parti; selon leurs aptitudes diverses, on les achemine sur telle ou telle localité, on leur résume les argumens à développer, défensifs et agressifs; on leur trace le cadre de leur discours, presque toujours le même, et qu'ils vont déclamant de ville en ville, de village en village, assistés d'un agent qui note, lui, l'effet produit, qui reprend en sous-œuvre les électeurs ébranlés, qui leur distribue les brochures et les imprimés. Certains de ces orateurs populaires, ceux-là surtout qui opèrent dans les villes secondaires, — car les grandes villes sont réservées aux hommes marquans, aux voix autorisées du parti, — arrivent, par leur faconde,

(1) Voyez *Chicago Times* du 19 août 1892.

à se faire un nom, une réputation, à se créer dans leur État une clientèle politique qui les envoie parfois siéger et défendre ses intérêts dans l'assemblée législative d'État, étape naturelle pour parvenir au congrès.

Ils ne sont pas payés, ouvertement du moins. Ils sont inféodés à un parti et le servent, en apparence, par conviction. Mais leurs frais de voyage et de séjour sont calculés de manière à les satisfaire et à largement rémunérer leurs services. Ils reçoivent, en outre et sous main, des gratifications particulières des sénateurs, des représentans, des hommes politiques de leur parti, dont, dans leurs discours, ils préconisent le patriotisme et les talens, dont ils rappellent les services rendus, autant de jalons posés pour une élection future au congrès, aux fonctions locales importantes.

Non plus bruyamment, mais discrètement, les agens secrets, les *informers* du parti, opèrent et manœuvrent. Leur mission consiste à surveiller les agissemens de leurs adversaires, à noter les infractions aux lois électorales pour, en cas d'insuccès, faire invalider le résultat. Les agens secondaires sont choisis parmi les résidens du district, mais les principaux sont, le plus souvent, des inconnus dans la localité. Ils contrôlent les renseignemens de leurs subordonnés, mais ne s'en fient qu'à eux-mêmes pour les questions importantes ; ils correspondent directement avec le comité d'État, le renseignent, autant sur le bon fonctionnement de ses agens locaux que sur les manœuvres des agens du parti opposé dont ils cherchent à pénétrer la tactique et les secrets. « Ils se surveillent de si près, dit un rapport au comité central, que tout achat de vote est virtuellement impossible, et il y a tant de bavards autour des comités locaux que c'est tentative vaine de tenir secrètes les instructions qu'on leur envoie. Les communications qu'il importe au comité central de ne pas laisser connaître à ses adversaires ne doivent pas dépasser le comité d'État, et là, encore, elles courent grand risque d'être divulguées ou surprises. Le président seul de ce comité en doit être informé. Le président modèle d'un comité d'État, ajoute le rapporteur, ne parle pas et ne se laisse jamais interviewer par les journalistes. Tel fut le sénateur Quay, le type achevé des présidens de comité. Il était muet sur l'ensemble de ses plans ; il était inabordable aux questionneurs ; il excellait dans l'art de les renvoyer, sans les blesser, à ses subordonnés qui, ne sachant rien, ne pouvaient rien révéler. »

Dans la campagne actuelle, ces *informers* ont déjà rendu de sérieux services. « Il est aujourd'hui parfaitement avéré, écrit le *New-York Herald* du 24 août dernier, que le sénateur Hill et le lieutenant gouverneur Sheehan ont connaissance du plan de campagne secret du président Carter et du comité central républicain,

plan imprudemment discuté par eux en présence d'un *informer* qui avait réussi à capter leur confiance et que l'on sait maintenant être un agent politique du sénateur Hill. On fait grand bruit de cette bévue; elle confirme d'ailleurs les appréciations des hommes éminens du parti qui, depuis que la campagne est ouverte, ne dissimulent pas leurs appréhensions et s'expriment sévèrement sur le manque de méthode, de discrétion et d'énergie des membres du comité central. »

Si multiples et variées que soient les combinaisons auxquelles se prête une campagne électorale, la routine y joue un grand rôle. Toutes ces campagnes se ressemblent quant aux modes d'action, quant aux rouages à mettre en mouvement, de même qu'elles se ressemblent quant au but à atteindre. Mais la routine n'est ici que le résultat d'une longue expérience, d'une tradition constante quant à l'efficacité des moyens d'influencer l'électeur. Au premier rang, comme dépense, figure l'envoi de brochures, de journaux, d'imprimés de toute nature. Il semble, de prime abord, que les frais considérables que ces envois occasionnent pourraient être beaucoup réduits et, de l'avis de tous, ils sont excessifs. « C'est, écrit un agent électoral expérimenté, par les discours des orateurs populaires que les argumens contenus dans ces feuilles imprimées atteignent directement les électeurs. Peu d'entre eux ont le loisir ou la patience de lire des brochures. De toutes les publications, les seules qui portent sont celles qui, sous une forme brève, concise, résument les argumens les plus intelligibles pour les masses. » Et il cite, comme modèle du genre, comme exemple à suivre, une carte tirée à des millions d'exemplaires, lors de la dernière campagne présidentielle. Elle était l'œuvre du révérend Burchard et ne portait que ces trois mots: *Rum*, *Romanism*, *Rebellion*. On la distribua à profusion le dimanche qui précédait l'élection, à l'issue des services divins ; on l'afficha sur tous les murs, on la glissa sous toutes les portes. L'élection avait lieu le mardi suivant et cette carte, ainsi lancée à la dernière heure, par le comité républicain que dirigeait M. Blaine, demeurée, faute de temps, sans réplique, rallia au parti républicain nombre d'électeurs jusque-là indécis, persuadés que l'élection du candidat démocrate aurait pour résultat l'accroissement de la consommation des spiritueux, la prédominance du catholicisme et une nouvelle guerre de sécession. « Les trois R, disait l'un des chefs du parti, nous ont donné la victoire dans les États puritains. »

Ce qui rend de plus en plus lourde la dépense des imprimés, ce sont les exigences des sénateurs et des représentans de chacun des deux partis, pour lesquels la campagne présidentielle est une occasion de faire publier, aux frais de la caisse générale, leurs dis-

cours au congrès et de les envoyer gratuitement à leurs électeurs. A les en croire, la diffusion de leur parole est indispensable au succès de la cause commune. D'autre part, l'heure serait mal choisie pour indisposer, par un refus, des hommes influens dans leurs États et sur le concours desquels on fait fond. Les vanités blessées ne pardonnent pas; aussi, pendant les quelques semaines que dure la lutte présidentielle, est-ce par énormes ballots que l'on expédie, sur tous les points de l'Union, la prose des membres du congrès. Le nombre de ces ballots s'accroît encore quand il s'agit des élections au sénat et à la chambre des représentans, et le montant des frais de transport s'élève alors brusquement d'un à deux millions de francs. Il ne sera pas moindre pour la campagne en cours. Le parti démocratique se propose en effet de répandre, par millions d'exemplaires, une série de brochures extraites d'un livre en préparation écrit par M. Josiah Quincy, l'un des hommes littéraires en vue de l'Union; sa plume incisive et vigoureuse se prête merveilleusement à ce genre de pamphlets politiques, dont on semble attendre d'importans résultats.

III.

Ce n'est pas sans une sérieuse et légitime appréhension que, depuis un quart de siècle, la partie industrielle et commerçante de la population des États-Unis voit s'ouvrir tous les quatre ans une campagne présidentielle et surgir une crise politique. Ces appréhensions s'accroissent en raison directe de l'importance des questions soulevées, de la durée de la campagne qui absorbe virtuellement près de six mois, de l'influence désastreuse qu'elle exerce sur le commerce et l'industrie, ainsi que sur les transactions de toute nature. A mesure que le pays se peuple et s'enrichit, qu'il se développe et grandit, le nombre des fonctions rétribuées s'accroît et, avec lui, l'importance du butin à se partager. L'armée des politiciens grossit démesurément et le niveau moral baisse. La politique devient une industrie, et la corruption s'étend.

Mais, surtout, les intérêts matériels souffrent et, sur ce point, le Yankee n'entend pas raillerie. Il n'est pas homme à récriminer contre les pertes qu'il subit du fait de ses spéculations. Prêt à beaucoup risquer pour beaucoup gagner, il est résigné à se ruiner, quitte à recommencer. Il est joueur, et gros joueur, par tempérament, mais il n'entend pas que la politique brouille systématiquement les cartes et introduise, dans ses combinaisons, un aléa sans compensation. Un temps d'arrêt régulier, à date fixe, dans toutes les branches de l'industrie, n'est pas pour lui plaire et, comme il aime à comprendre et excelle à chiffrer, il a voulu se

rendre compte de ce qu'une élection présidentielle coûte à tous, de même qu'il sait ce qu'elle lui coûte en tant qu'adhérent de l'un des deux grands partis en présence.

Il a procédé à cette enquête, et les résultats qu'elle lui a donnés le font réfléchir. La presse les a centralisés, compulsés, minutieusement revisés. Elle a fait comparaître à sa barre les financiers les plus compétens, les banquiers les mieux renseignés, les marchands de blé de Chicago et les manufacturiers de Pittsburg, les rois de l'or et de l'argent, du fer, du sucre, du pétrole, des chemins de fer et des bateaux à vapeur, les millionnaires et les milliardaires, Andrew Carnegie et Crocke, Huntington et Armour, Sloane et Standford, Spreckels et Fair et aussi les rois de Wall-Street: Gould et Dillon, Sage, William et Sturges.

Il y a quatre années de cela. C'était au lendemain de la grande bataille électorale qui ramenait Harrison et le parti républicain au pouvoir avec une majorité de 65 votes électoraux et de 20 États contre 18, mais avec une minorité de 97,883 suffrages. La lutte avait été chaude, le résultat longtemps incertain. Pendant six mois, la vie commerciale avait été comme paralysée, les transactions ajournées, et l'on se demandait s'il ne serait pas d'une sage politique d'épargner au pays des secousses aussi rapprochées, d'étendre le terme des pouvoirs présidentiels, d'en fixer la durée à six ou sept années au lieu de quatre et de déclarer le président sortant non rééligible.

On supputait que ce n'était pas trop de six mois au président élu pour réorganiser l'administration dissoute, que les six derniers mois de son exercice étaient absorbés par les préoccupations d'une réélection possible, que les trois années restantes ne suffisaient pas à l'étude des questions économiques, en dehors de l'expédition des affaires courantes. On rappelait qu'il n'avait pas fallu moins de trois ans à Cleveland pour arrêter les grandes lignes de son programme financier et, qu'au moment même où il se préparait à soumettre au congrès, et, par lui, à la nation, les conclusions auxquelles l'avait amené un examen attentif des problèmes les plus graves et les plus compliqués, les chefs du parti démocratique l'avertissaient que le temps lui faisait défaut pour donner à l'opinion publique les explications nécessaires, pour calmer les appréhensions ignorantes des uns, pour réfuter les sophismes volontaires des autres. Il importait, toute affaire cessante, de s'occuper de la campagne électorale et de solliciter un nouveau mandat qui, seul, le mettrait à même d'obtenir du congrès un examen approfondi de la situation anormale créée au trésor par d'énormes excédens de recettes, ainsi que des remèdes qu'il proposait d'y apporter.

Ces calculs étaient justes, ces faits étaient exacts, et l'on s'ex-

plique qu'au lendemain de l'élection qui renversait Cleveland et amenait Harrison, on ait agité la question de savoir si le moment n'était pas venu de modifier la loi constitutionnelle et d'assurer au chef du pouvoir exécutif un plus long terme d'exercice. C'était rompre avec les traditionnels erremens qui, depuis 1789, avaient fait loi pour 26 présidens, et l'on hésitait à revenir sur la décision des fondateurs de la république. Eux-mêmes, cependant, avaient hésité longtemps à la prendre.

Lorsqu'en mai 1787, Edmund Randolph et Charles Pinkney soumirent à la convention nationale leur rapport sur les lois organiques des États-Unis, ils laissèrent en blanc la durée des pouvoirs du président, durée sur laquelle ils n'avaient pu se mettre d'accord. La première motion fut celle de James Wilson, représentant de la Pensylvanie; il proposa d'insérer trois ans, mais aussi une clause déclarant le président rééligible. Charles Pinkney voulait sept années. Roger Sherman appuya la motion de James Wilson et George Mason celle de Pinkney, sous la réserve expresse que le président ne pourrait être réélu après sept années d'exercice. La question se posa, tout d'abord, pour ou contre le chiffre de sept années. Cinq États : New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware et Virginie votèrent pour; quatre : Connecticut, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Georgie votèrent contre; Massachusetts se déclara divisé. D'un commun accord, on ajourna la solution.

Telle était l'indécision des législateurs sur cette question importante, que, lorsqu'elle revint, quelques jours plus tard, en discussion, sur le rapport de Gorham, Alexander Hamilton proposa que le président fût nommé à vie. On écarta cette motion après débats, et la majorité se prononça, par un vote préliminaire, en faveur de sept années, mais sous la réserve de non-réélection.

En juillet, nouvelle discussion. Cette fois, la clause restrictive quant à un second mandat est mise de côté. On examine la question de prolongation indéfinie des pouvoirs sous la condition de *good behaviour*, de « bonne conduite, » mais la majorité y est hostile. La double préoccupation qui se fait jour dans les débats est, d'une part, d'affranchir le pouvoir exécutif du contrôle du pouvoir législatif, de l'autre, d'écarter jusqu'à l'apparence d'une monarchie. Cette dernière prévaut, et la clause de *on good behaviour* va rejoindre celle de non-rééligibilité.

Le vote du lendemain semble décisif. La convention se prononce contre le terme de sept années. Ellsworth propose que le président soit élu pour six ans. « Si les élections sont trop fréquentes, dit-il, le pouvoir exécutif sera trop faible. Ses fonctions sont de nature à le rendre impopulaire, pour un temps du moins, et sa

gestion sera constamment critiquée. » Et Williamson, qui appuie cette motion, ajoute : « Une élection présidentielle coûte cher; il n'y a pas lieu de la répéter fréquemment. Puis, il peut arriver que les hommes les mieux qualifiés pour exercer le pouvoir se refusent à le briguer pour un terme trop court, qu'ils se tiennent à l'écart et soient remplacés par des ambitieux. »

On s'arrête au terme de six années contre lequel l'État du Delaware est seul à voter. Nouvel ajournement, nouveaux débats; Williamson revient à la charge; il réclame sept années, mais ne veut pas d'un second mandat. « Si le président est rééligible, dit-il, il fera tout pour se maintenir en place, sa vie durant, et pour transmettre le pouvoir à son fils. Je crains fort qu'un jour ou l'autre nous n'en revenions forcément au régime monarchique, mais notre devoir est de retarder, autant que faire se peut, cette éventualité; une des premières conditions est de rendre le président non rééligible. Si cette restriction est adoptée, je n'ai plus d'objections à voter pour sept ou même dix ou douze années. » Ces argumens ébranlent la convention; elle semble disposée à suivre Williamson dans la voie où il s'engage. Gerry appuie sa motion; Alexander Martin propose de fixer la durée des pouvoirs à onze années; Gerry renchérit et suggère quinze, King demande vingt. Mais Morris intervient; il plaide avec chaleur et conviction en faveur d'un court terme et d'un mandat renouvelable. « Vous proposez, dit-il, de remettre au président le pouvoir pour quinze ou vingt ans, mais c'est mal connaître la nature humaine de croire qu'il vous suffit de déclarer qu'il ne pourra être réélu. Quelle est votre sanction? Pensez-vous qu'après avoir exercé la magistrature suprême pendant un aussi long terme, il se résignera plus facilement à redevenir un simple citoyen? Il aura tôt fait de tourner l'impuissant obstacle que vous croyez lui opposer. Chef de l'armée, il se refusera à quitter le pouvoir; ce sera la guerre civile, et je vous prédis que, ce jour-là, le vainqueur, quel qu'il soit, deviendra le maître, et votre république aura vécu. »

Les argumens de Morris l'emportèrent, mais ce ne fut que le 4 septembre, après plus de quatre mois de discussions, que la question fut enfin tranchée. A l'unanimité, moins le vote de la Caroline du Sud, la convention décida que le président serait nommé pour quatre ans et serait rééligible.

On voit combien, sur cette question vitale, ces hommes si décidés se montrent indécis. Ils hésitent et tâtonnent; ils votent dans un sens, puis dans un autre, selon la préoccupation du moment. Aussi la loi qu'ils édictent, après des tergiversations nombreuses, a-t-elle, malgré la consécration du temps, un caractère provisoire aux yeux de beaucoup d'hommes politiques aux États-Unis. Ils

estiment que l'on peut la modifier sans porter atteinte aux traditions, sans manquer au respect dû à l'œuvre constitutionnelle de la convention. La question sur laquelle les fondateurs de la république, *the Fathers of the Republic*, se sont attardés, qu'ils n'ont résolue qu'après tant d'atermoiemens, peut être agitée à nouveau. On a, pour la résoudre au mieux des intérêts généraux, des élémens d'appréciation qui faisaient défaut aux législateurs de 1787, et une expérience plus que séculaire.

Cette expérience a justifié, et bien au-delà, les prévisions de Williamson. Les dépenses électorales augmentent à chaque terme nouveau. Puis il est arrivé ce que ni Williamson, ni Morris, ni personne autre ne prévoyait alors, à savoir que l'union américaine compte aujourd'hui 37 États et territoires peuplés de plus de 63 millions d'habitans, qu'elle constitue l'une des plus puissantes nations du monde, l'une des plus riches et des plus commerçantes. Tout est changé depuis 1787; la république, solidement assise, n'a rien à redouter d'une désaffection populaire ou d'un coup de main contre les institutions démocratiques. Si d'autres dangers la menacent, celui d'un changement de régime, de la substitution d'une monarchie à la forme actuelle, paraît définitivement écarté. A cette appréhension, légitime en 1787, au lendemain d'une guerre qui consacrait l'affranchissement des colonies, mais laissait subsister encore, chez nombre de colons, les traditions anglaises de respect et d'attachement à la royauté, d'autres préoccupations ont succédé. Elles se font jour et nous les retrouvons dans les résultats de l'enquête officieuse de 1888.

Cette enquête avait un double but : estimer les inconvéniens et chiffrer les pertes qu'entraînait pour le pays une crise présidentielle revenant tous les quatre ans; aviser aux moyens d'y remédier. Nous la résumerons en nous appuyant sur les témoignages les plus éclairés et les plus probans. Quant aux évaluations, elles varient; il n'en saurait être autrement en matière si complexe. La plus modérée, celle à laquelle les hommes les mieux à même de juger se rallient, donnait déjà, en 1888, le chiffre formidable de *deux milliards et demi de francs*, 500 millions de dollars.

Au premier abord, ce chiffre paraît exorbitant. On hésite à croire qu'une crise présidentielle inflige à la grande république une perte aussi énorme; d'aucuns, cependant, tiennent ce chiffre pour inférieur à la réalité et le portent à trois milliards. Sur quelles bases s'appuie-t-on pour dégager l'inconnue d'un problème de cette nature? Il en est plusieurs, la plupart empruntées aux relevés statistiques du mouvement commercial des États-Unis, à la comparaison des chiffres afférens aux périodes similaires dans les années d'élection présidentielle et dans les années autres, enfin à l'écart entre ces chiffres. Mais

si exact que puisse être un pareil calcul, il ne saurait s'imposer comme probant. Il ne suffit pas en effet d'établir la résultante du temps d'arrêt que subissent les transactions commerciales, il faut déterminer celle de la production agricole, manufacturière et industrielle, celle qu'accusent les publications des 3,577 banques nationales et des 4,500 banques d'État ou particulières, opérant sur un capital de 9,770 millions de francs, dépositaires de 7,625 millions en comptes-courans ; il faut en déduire ce qui n'est qu'opérations ajournées, reprises au lendemain de la crise. Le problème est singulièrement compliqué et, seul, un petit nombre d'hommes, aux États-Unis, était à même de le résoudre.

L'un des plus compétens, à coup sûr, était M. Chauncey M. Depew. Financier émérite, industriel de premier ordre, président de l'une des plus grandes compagnies de chemin de fer, ses aptitudes multiples, son expérience consommée et sa grande position de fortune le désignaient comme le plus apte peut-être à élucider et à résoudre la question. Elle lui fut soumise par le *New-York Herald*, et sa réponse fut des plus nettes. « Le coût d'une élection présidentielle, dit-il, est énorme. Il dépasse incalculablement les prévisions les plus hardies des fondateurs de la république et, tous les quatre ans, ce coût s'accroît. Il résulte de mes constatations que, pendant la campagne électorale, nombre de manufactures chôment, toute expansion, tout mouvement en avant cesse. L'industrie, le commerce, l'agriculture, se contractent, se replient sur eux-mêmes, dans l'attente de l'orientation économique que déterminera l'élection. Des calculs que j'ai faits, il résulte qu'en temps normal, pendant la période correspondante à celle de la crise présidentielle, le montant des transactions intérieures de toute nature s'élève à 5 milliards de dollars (25 milliards de francs). Je n'estime pas que le déficit afférent à la crise politique intérieure soit inférieur à 10 pour 100 de ce total ; c'est, selon moi, une somme de 500 millions de dollars que la période du renouvellement des pouvoirs présidentiels coûte actuellement à l'Union américaine (1). »

Consultés à leur tour, les présidens des chambres de commerce n'ont pas été moins explicites. Par des voies différentes ils arrivent à des chiffres plus élevés, faisant entrer en ligne de compte la perte de salaires encourue par les employés et ouvriers qui désertent le comptoir ou l'atelier pour assister aux réunions électorales et prendre part aux manifestations publiques. Les appréciations des financiers, des rois de l'argent, diffèrent de peu. J. Gould se refuse toutefois à préciser un chiffre. « La perte est énorme, dit-il ; elle affecte sérieusement l'industrie nationale et la circulation moné-

(1) Voyez le *New-York Herald* du 14 novembre 1888.

taire et, bien que je ne puisse l'évaluer en dollars, n'ayant pas le loisir d'étudier à fond la question, j'estime qu'il est urgent de chercher au plus tôt un remède à un pareil état de choses. » Sydney Dillon conclut de même, et aussi Samuel Sloan et Russell Sage. Leurs évaluations se rapprochent de celle de M. Depew.

Les présidens des banques nationales et des banques d'épargne, George C. William, Henry H. Hoguet, William C. Sturges, sont plus catégoriques encore, étant mieux à même que personne de se rendre un compte exact de l'activité ou du ralentissement des transactions. Ils ont, en quelque sorte, le doigt sur le pouls du patient; ils voient s'élever ou s'abaisser le montant des dépôts, se réduire ou s'accroître le chiffre de l'épargne, l'argent circuler ou demeurer stagnant. « Pas un homme politique, dit M. Hoguet, n'a cure du ralentissement brusque et soudain dont l'ouverture de la campagne présidentielle donne le signal. Toutes les grandes entreprises, tous les gros contrats s'arrêtent simultanément. » Et M. Sturges ajoute : « Je ne crois pas qu'il convienne de faire entrer en ligne de compte, dans le calcul, la perte de salaires volontairement encourue par l'ouvrier; il faudrait alors faire entrer en ligne ce que gagnent les agens électoraux et tous ceux pour lesquels une élection est une occasion de gains. Nous voyons bien, pendant les périodes électorales, ce que l'ouvrier retire de la caisse d'épargne, mais nous ignorons ce qu'encaissent les politiciens. Ce qui est certain, c'est que le pays souffre et que les pertes sont énormes. » Même unanimité chez les grands courtiers en marchandises, en fonds publics, en propriétés. Ils évaluent de 25 pour 100 à 50 pour 100 le montant du ralentissement des transactions. Sur les hypothèques seules, la différence se chiffre par 25 millions, sur les courtages par 10, sur les assurances par 15.

S'il fallait accepter sans contrôle les pertes accusées par les manufacturiers, industriels et négocians de tous ordres, le chiffre de 2 milliards 1/2 serait de beaucoup dépassé; mais il importe de tenir compte du fait que des commandes différées ne sont pas toujours des commandes supprimées et qu'une période de stagnation est souvent suivie d'une période de reprise. La comparaison des chiffres d'affaires, pendant et après la crise, avec ceux des périodes correspondantes ordinaires permet de rétablir les faits. Tels qu'ils sont, ils ne laissent aucun doute sur le bien fondé des plaintes et ils n'infirment en rien une évaluation que beaucoup tiennent pour trop faible et contre laquelle nul ne s'inscrit en faux.

Les intérêts lésés ont donc remis à l'ordre du jour la question, si péniblement tranchée par la convention nationale, de la durée des pouvoirs présidentiels. A en juger par le retentissement qu'eut,

en 1888, l'enquête officieuse que nous venons de résumer, à en juger par la presque unanimité avec laquelle l'opinion publique se prononça alors en faveur d'une revision, sur ce point, de la loi constitutionnelle, on eût pu croire qu'avant peu ce serait chose faite et que, dès l'ouverture du congrès, la question se poserait officiellement. Il n'en a rien été et il n'en pouvait rien être. Au lendemain d'une élection chaudement contestée, le pays était las de controverses politiques; il n'avait qu'un désir : respirer et se remettre à ses affaires; qu'un souci : ajourner à des temps plus calmes une discussion sans résultat pratique immédiat.

Le débat n'est toutefois qu'ajourné; dès le 9 novembre 1892, on entendra les mêmes plaintes et les mêmes récriminations, plus vives et plus urgentes peut-être qu'en novembre 1888. Tôt ou tard il faudra bien s'y rendre et en aborder l'examen. Si propre à agir sur les imaginations que puisse être, dans un pays commerçant comme les États-Unis, l'argument tiré des pertes infligées à l'industrie nationale et du chiffre même de ces pertes, il ne sera pas le seul qui décidera, l'heure venue, de la modification à introduire dans la constitution. Le patriotisme inquiet fera, lui aussi, entendre sa voix. Si les opinions diffèrent en effet sur l'extension de durée des pouvoirs présidentiels, si les uns, avec Chauncey M. Depew, Dillon et Sage, recommandent six années, si les autres, avec Gould, Sloane, Brown, se déclarent en faveur de huit, il est cependant un point sur lequel tout le monde est d'accord et qui, dans l'opinion de tous, l'emporte encore sur les considérations d'ordre purement pécuniaire : c'est la nécessité d'arrêter le recrutement d'abord, puis de hâter le licenciement de l'innombrable armée des politiciens. Ils encombrent les avenues du pouvoir, ils introduisent dans les élections, qui devraient être œuvre de citoyens, un ferment de corruption qui démoralise les masses et qui écarte des fonctions publiques les plus dignes de les briguer, les plus capables de les remplir.

Si l'opinion évolue, depuis plusieurs années, dans un sens nouveau, si, par ses agens attitrés : la presse, la brochure, le livre et la parole, elle réclame un gouvernement fort, si elle met en suspicion le suffrage populaire et tient ses verdicts en médiocre estime, la faute en est aux politiciens. Ils faussent le rouage principal, celui qui met en mouvement la machine gouvernementale. Ils constituent, à l'heure actuelle, l'un des deux grands dangers qui menacent la république.

L'autre, nous l'avons signalé plus haut et aussi plus d'une fois ici (1), c'est l'accumulation de capitaux énormes dans un petit

(1) Voyez la *Revue* des 15 juin, 1er septembre, 1er novembre et 15 décembre 1888.

nombre de mains; c'est l'existence de ces grandes fortunes américaines qui étonnent le monde et dont nous avons retracé l'histoire. Depuis quatre ans que notre travail a paru, le nombre de ces fortunes s'est encore accru; de nouveaux noms prennent place dans le livre de l'or, noms de personnalités puissantes : celui de Rockafeller avec 350 millions, de Blair avec un chiffre égal, ceux de Standford, Huntington, Carnegie avec 250 millions, de Coxe, Drexel, Fair, Sinton, Sloane, Dillon, Armour, Spreckels, Wenamaker avec plus de 100 millions chacun. A côté de ces capitalistes, colossalement riches, apparaissent des corporations qui ne le sont pas moins, corporations anonymes : *Trust companies*, syndicats, banques, disposant de puissans moyens d'action, possédant de grands journaux, influençant dans un sens favorable à leurs intérêts les législatures d'État, pesant d'un poids considérable sur les décisions du congrès.

Ce double danger, il n'est aucun Américain éclairé qui ne le sente et ne le signale. Nous voyons aujourd'hui les capitalistes, les financiers, les grands industriels dénoncer le premier et, pour le conjurer, réclamer l'extension des pouvoirs du président, des élections moins fréquentes et le licenciement des politiciens. Le second préoccupe tous les esprits, il se fait jour dans d'innombrables brochures, dans celles notamment de l'importante corporation des *chevaliers du travail;* il se révèle par des grèves comme on n'en avait pas encore vu, par le singulier spectacle de la lutte d'un homme contre des milliers d'hommes, de Carnegie levant à ses frais un bataillon, s'adressant à l'agence Pinkerton qui lui fournit, à prix débattu, des transports armés en guerre, des combattans qui vont tuer et se faire tuer pour une cause qni n'est pas la leur.

Attendre de l'élection présidentielle du 8 novembre prochain un remède à ce double danger, ce serait attendre l'impossible. L'évolution sera lente, le résultat viendra à son heure, mais il est à souhaiter pour la grande république que cette heure ne sonne pas trop tard et que le mal ne s'aggrave pas. C'est déjà un symptôme favorable que l'inquiétude et l'agitation qui se manifestent. Nous sommes ici sur terre anglo-saxonne; les brusques reviremens y sont rares; on y procède avec une sage lenteur, mais, une fois saisie d'une question, et d'une question aussi vitale, l'opinion publique ne s'en dessaisit plus; elle la tourne et la retourne sous toutes ses faces; elle pèse et soupèse la solution qu'elle comporte et, le moment venu, elle l'impose.

C. DE VARIGNY.

LA FRANCE

SOUS

LA PREMIÈRE RESTAURATION

II[1].

LA RENAISSANCE DES PARTIS ET LE MINISTÈRE DU MARÉCHAL SOULT.

I.

Le peuple et l'armée restaient hostiles à la royauté. Et non-seulement Louis XVIII n'avait pu gagner leur respect et leur confiance, mais il n'avait pas réalisé les espérances que la noblesse, la bourgeoisie et le monde de la politique avaient fondées sur son gouvernement. Il avait ainsi perdu beaucoup des sympathies que ces classes presque tout entières s'étaient senties pour sa personne aux premiers jours de la restauration.

Pour les royalistes de la veille, la royauté avec une charte constitutionnelle, deux chambres et un ministère formé en partie de bonapartistes ralliés et de libéraux impénitens, la royauté avec l'administration et la justice aux mains des fonctionnaires et des

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1892.

magistrats de l'empire, avec les grands commandemens laissés aux lieutenans de Napoléon, avec des révolutionnaires nommés pairs de France et des régicides maintenus à la cour de cassation, n'était pas la royauté. Louis était-il remonté sur le trône des Bourbons pour adopter les institutions de la république et de l'usurpateur, pour couvrir de son manteau fleurdelisé les crimes et les iniquités de vingt-cinq années? La modération du roi confondait toutes les idées des émigrés et décevait toutes leurs espérances. Ils avaient un gouvernement qu'ils qualifiaient « d'anarchie révolutionnaire, » tandis qu'ils attendaient « un gouvernement réparateur, » c'est-à-dire « une épuration générale, » la destitution en masse des fonctionnaires, le licenciement de l'armée et sa reconstitution en régimens provinciaux commandés par les anciens condéens et les héros de la Vendée, l'abolition des divisions départementales, le rétablissement des provinces et de leurs anciennes franchises, la suppression des chambres, de la liberté de la presse, de la Légion d'honneur, la restauration des parlemens, la dénonciation du concordat, la restitution des biens d'église et des biens nationaux, — avec ou sans indemnité aux acquéreurs, suffisamment indemnisés par vingt années d'usufruit, — la simple tolérance des cultes dissidens sans salaire à leurs ministres, la réintégration des nobles dans la plupart de leurs privilèges, la réorganisation complète du clergé afin qu'il reprît son rang et son influence dans l'État. En résumé, ce que voulaient les émigrés, c'était la royauté absolue, la contre-révolution, la rétablissement des trois ordres, le retour au régime de 1788. Villèle, dans une brochure adressée aux députés de son département, concluait ainsi : « Revenons à la constitution de nos pères, à celle qui rendit la France heureuse et florissante. Les parties de notre ancienne organisation qui ont souffert nous coûteront moins à réparer que les nouvelles institutions ne coûteraient à établir. » Et le marquis de Chabannes disait au roi : « — Quelques années d'un despotisme absolu, voilà quel sera le baume salutaire. » De plus exaltés encore demandaient que le retour à l'ancien régime fût inauguré par le bannissement d'un bon nombre de révolutionnaires et par le supplice ou tout au moins par la déportation des régicides.

Or, non-seulement le gouvernement de Louis XVIII allait à l'encontre des théories politiques des royalistes et de leurs vœux de représailles, mais il ne faisait rien ou presque rien pour eux-mêmes. L'admission dans la Maison militaire, où la solde était fort peu élevée, quelques pensions sur la cassette royale, quelques emplois dans l'armée, des centaines de croix de Saint-Louis et des milliers de décorations du Lys ne compensaient pas aux yeux des émigrés

les places qu'on ne s'empressait pas de leur donner et les biens que la charte défendait de leur restituer. Les plaintes s'élevaient autour du trône. « Des régicides, des factieux, de misérables bonapartistes, écrivait à Blacas le chevalier de Saint-Aignan, obtiennent des places, des dignités, des pensions, et je suis réduit à mendier aux portes du palais de mon souverain une récompense qui m'est due et que je ne devais attendre qu'autant de temps qu'il en aurait fallu pour s'enquérir et s'acquitter. » Jusque dans la chapelle des Tuileries, on condamnait la faiblesse et l'égoïsme de Louis XVIII. On l'appelait, comme la petite cour de Coblentz avait appelé le malheureux Louis XVI : le roi des Jacobins. « C'est à Hartwell, disaient les mécontens, qu'il a pris ces idées libérales. Il n'avait pas le droit de donner cette constitution abominable. Il s'est fait le complice des révolutionnaires en consacrant dans la charte la spoliation de nos biens. Et quel droit peut avoir un roi de disposer du bien d'autrui? Mais que lui importe, pourvu qu'il mange, qu'il devine des charades et qu'il écrive de petits billets (1)! »

Ainsi parlaient ceux que l'on accusait d'être « plus royalistes que le roi. » Ils l'étaient, en effet, et non sans motif. La charte n'empêchait pas Louis XVIII de vivre en roi, avec une liste civile de 24 millions, mais elle empêchait les émigrés de recouvrer leurs biens et leurs privilèges. On disait au faubourg Saint-Antoine : « Quand le roi a dîné, il croit son peuple heureux. » On aurait dit non moins justement au faubourg Saint-Germain : « Le roi est rentré aux Tuileries, il croit que nous sommes rentrés dans nos châteaux. » Or, en fait de châteaux, beaucoup d'émigrés, qui avaient épuisé leurs dernières ressources pour venir à Paris, habitaient des mansardes. Au mois de décembre, plusieurs d'entre eux, dénués de tout et las d'espérer, retournèrent en Angleterre reprendre leurs modestes places de professeurs.

La bourgeoisie, devenue déjà quelque peu mécontente de ce qui se passait, était surtout inquiète de ce qui pouvait survenir. Le langage des journaux l'irritait, les propos des royalistes l'exaspéraient, leurs prétentions l'alarmaient. « On va maintenant jusqu'à faire un crime de ce qui a fait le plus d'honneur, écrivait Bondy à Suchet : aimer son pays, être bon Français, gémir sur les maux qui l'ont accablé. » — « Qu'un noble devienne ministre ou officier, écri-

(1) Rapports de police, 29 juillet, 2-27 septembre, 9 novembre. (Archives nationales F7, 3738, F7, 3773.) Chabannes, *Lettres* 36, 91, 73. J.-P. Brès à son oncle. Paris, 4 juillet. (Archives des affaires étrangères, 675.) Wellington à Castlereagh, 4 octobre : « Les émigrés sont aussi irrités contre le roi que les jacobins et les bonapartistes. » (*Dispatches*, Supplément IX.)

vait Barante à Montlosier, on trouve cela tout naturel; mais ce qui révolte, c'est qu'un gentilhomme de campagne, qui a 2,000 ou 3,000 francs de rente, ne sait pas l'orthographe et n'est capable de rien, traite du haut en bas un propriétaire, un avocat, un médecin, est offensé qu'on lui demande des impôts et bientôt croira déroger en les payant. » On aimait le roi, on croyait qu'il voulait sincèrement le maintien de la charte, mais on doutait de sa fermeté ; on craignait qu'il ne se laissât à la fin dominer par sa famille et son entourage. Déjà diverses mesures, comme l'ordonnance sur l'observation des dimanches, le rétablissement des processions, la suspension de la liberté de la presse, semblaient des concessions bien promptes à l'esprit réactionnaire. On trouvait aussi que la *dix-neuvième année du règne*, la reconstitution de la maison militaire, et le banquet de l'Hôtel de Ville, où le préfet de la Seine et les membres du conseil municipal « avaient eu l'honneur » de servir à table, serviette sous le bras, le roi et les princes, rappelaient un peu trop l'ancien régime. On disait couramment dans la conversation : « Si les Bourbons maintiennent la charte? » La garde nationale parisienne ressentait une profonde irritation d'avoir été relevée des postes intérieurs des Tuileries, et dans des conditions particulièrement offensantes. Un ordre du jour de Dessoles, annonçant en termes flatteurs pour la garde nationale les modifications apportées à son service, aurait paré à tout. On ne s'en avisa point. Un beau matin, les nouveaux gardes du corps vinrent purement et simplement occuper les postes, et, sans laisser même le temps aux miliciens de s'assembler pour prendre les armes, ils ôtèrent les fusils du râtelier et les jetèrent sous les banquettes (1).

Les politiques de profession, libéraux, bonapartistes et anciens révolutionnaires, s'évertuaient naturellement à agiter l'opinion. Comme ils se croyaient les plus menacés, les uns dans leurs principes, les autres dans leur personne, — cinquante-cinq de ces derniers avaient déjà été exclus de la chambre des pairs, — ils attaquaient pour se défendre. Ils censuraient tous les actes du gouvernement, commentaient les articles imprudens des journaux royalistes, dé-

(1) J.-P. Brès à son oncle, Paris, 4 juillet. (Archives des affaires étrangères, 675.) Lettre du général Berge, Paris, 19 juillet. (Archives de la guerre.) Comte, *Histoire de la garde nationale de Paris*, 421-422. Rapports de police, 21 juillet, 31 août. (Archives nationales F^7, 3738.) — Cette grave maladresse est d'autant plus inexplicable que, jusqu'à ce jour (25 juin), le gouvernement avait tout fait pour gagner la garde nationale. Le comte d'Artois avait pris l'uniforme de ce corps le jour de son entrée à Paris; le roi avait confié à la milice, de préférence à la troupe, le service des Tuileries; enfin, les gardes nationaux avaient été décorés en masse de l'ordre du Lys avec un ruban spécial, liséré de bleu, et par surcroît nombre d'entre eux avaient reçu la Légion d'honneur.

nonçaient les projets du parti de l'émigration, signalaient l'influence croissante du clergé, montraient la réaction près de triompher, argumentaient avec une subtilité de casuistes sur les infractions à la charte. Durbach, Raynouard, Lambrechts, Bedoch, Dumolard, Flaugergues, Souques, Benjamin Constant, Comte, La Fayette, déclaraient la liberté en péril. Mme de Staël dogmatisait et « faisait rage constitutionnelle » au château de Clichy, où elle recevait à souper trois fois par semaine tout le personnel libéral. Chez la duchesse de Saint-Leu, chez Mme Hamelin, chez Mme de Souza, les bonapartistes criblaient d'épigrammes la famille royale, les ministres, les émigrés, et ne cachaient pas leurs espérances renaissantes. Mais les plus empressés à prédire la chute de Louis XVIII, les plus ardens à exalter les esprits, à provoquer l'agitation, à attiser les haines par leurs paroles et leurs écrits, c'étaient les anciens terroristes, Carnot, Fouché, Thibaudeau, Réal, Thuriot, Méhée, Pons de Verdun, Merlin, Villetard, Grégoire, Garat, Prieur de la Marne.

L'opposition était montée du fond à la surface. On n'en était plus à ces premiers temps de la restauration où les classes supérieures et moyennes se félicitaient unanimement du retour des Bourbons, où tous les journaux célébraient la bonté et la raison de Louis XVIII et escomptaient les bienfaits de son gouvernement réparateur, où l'on ne voyait aux devantures des marchands d'estampes que portraits du roi et caricatures de l'empereur, où il ne paraissait d'autres brochures que *les Sepulcres de la Grande armée*, *Buonaparte aux prises avec sa conscience*, *la Vie de Nicolas*, *le Mea culpa de Buonaparte*, *le Corse dévoilé*, *Robespierre et Buonaparte*, *la Résurrection d'Henri IV*. Maintenant les salons devenaient inquiets et frondeurs. On parlait de coups d'État, d'une loi suspendant la liberté individuelle, d'émeutes, de conspirations militaires. Les étudians, opposés à l'empereur sous l'empire, se rangeaient parmi les ennemis des Bourbons. L'École polytechnique signa par ordre une adresse au roi, mais les élèves dirent : « Le cœur n'y est pour rien. » Les passions, les espérances, les animosités des partis se reflétaient dans la presse. La *Quotidienne*, — surnommée *la Nonne sanglante*, — la *Gazette de France*, le *Journal des Mécontens*, le *Journal royal*, soutenaient la politique violente et provocatrice des ultras. Le *Journal de Paris*, le *Journal général*, parfois le *Journal des Débats* (1), défendaient les idées

(1) Notamment dans la question de liberté de la presse. Mais s'il se rangeait parfois du côté des libéraux, le *Journal des Débats* n'en continuait pas moins d'attaquer avec la dernière violence les hommes, les actes et les souvenirs de la Révolution. L'article signé A..., du 29 septembre 1814, donne le ton du journal à cette époque.

libérales. *Le Censeur*, dont chaque livraison faisait événement, dénonçait avec autant d'élévation que d'âpreté les actes arbitraires et les tendances rétrogrades du gouvernement (1). *Le Nain jaune*, d'une méchanceté diabolique, menait la guerre de personnalités. Il attaquait les ministres, les émigrés, les cléricaux, les écrivains royalistes, les transfuges, les flagorneurs, « les ventre-à-terre des antichambres ; » il appelait les uns les chevaliers de l'Éteignoir, les autres, les chevaliers de la Girouette (2). On lisait partout le *Mémoire au Roi*, où, sous couleur de respectueuses représentations à Louis XVIII, Carnot traçait un tableau alarmant de l'état des esprits. Il se vendit, assure-t-on, 600,000 exemplaires de ce *Mémoire*, qui circulait clandestinement sous toutes les formes, manuscrit, imprimé et lithographié ; on en paya quelques-uns jusqu'à 250 francs. Ce qu'on lisait encore, c'étaient la *Lettre à l'abbé de Montesquiou* et *la Dénonciation au roi, des actes par lesquels les ministres de sa majesté ont violé la constitution*, les deux mordans pamphlets du septembriseur Méhée ; c'était une brochure qui, au moyen d'extraits du *Moniteur* de 1789 et de 1797, remémorait le rôle équivoque du comte de Provence dans le procès de Favras et traitait le roi de tartufe et d'intrigant (3). Les marchands d'estampes n'exposaient plus de caricatures de Napoléon, et s'ils mettaient toujours en montre les portraits des Bourbons, ils y joignaient des portraits de l'empereur, de Marie-Louise et du roi de Rome (4). On vendait secrètement des caricatures contre Louis XVIII. Le roi était représenté en croupe derrière un

(1) *Le Censeur*, rédigé par Comte et Dunoyer et principal organe du parti libéral, paraissait par livraisons de 20 feuilles in-8°, afin d'échapper à la censure préalable.

(2) *Le Nain jaune*, qui paraissait depuis cinq ans avec ce sous-titre : *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, se transforma en journal semi-politique à la fin de 1814, sous l'inspiration, dit-on, des habitués du salon de l'ex-reine Hortense. Les rédacteurs du *Nain jaune*, Cauchois-Lemaire, Bory Saint-Vincent, Étienne, Jouy, Harel, Merle, étaient en effet bonapartistes, mais ils eurent soin de cacher leur drapeau, n'attaquèrent jamais le roi et prirent pour épigraphe : *le Roi et la Charte*. Sous la protection de cette devise constitutionnelle, ils jetèrent impunément le ridicule sur les hommes et les tendances du ministère et du parti de l'émigration. On a dit qu'il ne déplaisait pas à Louis XVIII de voir ainsi maltraiter la faction des ultras et qu'il envoyait même des nouvelles à la main à ce journal. D'après une note des Archives nationales (6 février, F⁷, 3739), le roi répondit à des courtisans qui réclamaient la suppression du *Nain jaune* : « Non, c'est par ce journal que j'ai appris des choses qu'un roi ne doit point ignorer. »

(3) Cette brochure, qui parut dans le courant de septembre, fut saisie. L'auteur, l'imprimeur et le libraire furent condamnés à cinq ans de prison (*Quotidienne*, 15 novembre).

(4) Rapports de police, 24 octobre, 13 décembre, 27 janvier, 25 février. (Archives nationales F⁷, 3739, F⁷, 3168.) Pozzo, *Correspondance*, I, 19-20. — De temps à autre, la police saisissait ces portraits, mais ils reparaissaient quelques jours après.

Cosaque, ou à côté de saint Antoine, sous la figure de son traditionnel compagnon.

A l'unanimité de l'opinion avait succédé la confusion des opinions. Les uns pensaient au comte d'Artois, d'autres au duc d'Orléans, d'autres à la république, d'autres à la régence, à Napoléon, au prince Eugène. Mais royalistes, libéraux, jacobins, bonapartistes, tout le monde s'accordait à dire : « Cela ne peut pas durer (1). »

II.

Dès la première quinzaine d'août, l'opposition s'était comptée à la chambre des députés sur la question de la liberté de la presse. Après cinq séances fort animées, où les Parisiens passionnés pour cette discussion envahirent en foule les tribunes et l'hémicycle même, le projet du gouvernement portant rétablissement de la censure préalable ne fut voté que par 137 voix contre 80. Et les libéraux, paraît il, espéraient une minorité plus nombreuse. A la chambre des pairs, le scrutin donna 42 voix pour le rejet et 80 voix pour l'adoption. Les débats furent plus vifs encore qu'au Palais-Bourbon. Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Cornudet, le maréchal Macdonald, le général de Valence, les ducs de Brancas et de Praslin combattirent ardemment le projet que défendirent avec non moins d'ardeur les ducs de Brissac, de La Rochefoucauld, de La Force, le comte de Ségur et Clarke, duc de Feltre. Ce dernier, à l'indignation de plusieurs de ses collègues, termina sa péroraison en citant le vieil adage monarchique : « Qui veut le roi, si veut la loi. »

Une discussion, sinon plus acerbe dans la forme, du moins plus grave et plus brûlante dans le fond, s'engagea peu de temps après sur le projet de loi relatif à la restitution des biens d'émigrés restés à l'État. En vertu de l'amnistie de l'an x, l'immense majorité des émigrés avait recouvré dès le consulat les biens non vendus, à l'exception toutefois des immeubles affectés aux services publics et des bois et forêts déclarés inaliénables par la loi du 2 nivôse an iv. C'étaient ces immeubles et ces forêts, d'une superficie totale

(1) « Tous les partis semblent s'accorder dans ce refrain : Cela ne peut pas durer. » D'Hauterive à Talleyrand, 25 septembre. (*Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, 139, note.) — « Tout le monde est mécontent et prêt à saisir l'occasion de faire n'importe quel changement. » Wellington à Castlereagh, Paris, 4 octobre. (*Dispatches*, Supplément ix.) — « L'opinion n'a jamais été si mauvaise qu'en ce moment. On entend partout répéter : Les Bourbons ne tiendront pas deux mois. » Rapport de police, 9 novembre. (Archives nationales, F^7, 3739.) — « Tout le monde disait : Cela ne peut pas durer. » Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution*, iii, 80.

d'environ 350,000 hectares, que Louis XVIII avait à cœur de faire restituer aux anciens propriétaires. Déjà même, par de simples ordonnances, le comte d'Artois et lui avaient rendu, en violation de la loi, plusieurs forêts à quelques personnes particulièrement privilégiées (1). Nul parmi les députés ne songeait d'ailleurs à faire opposition sur ce point à la volonté royale. Malheureusement, le ministre d'État Ferrand, chargé de présenter à la chambre le projet de loi, commença par lire un exposé des motifs où il avait accumulé les pires maladresses. Dans la pensée du gouvernement, la loi était un acte de réparation et de pacification. Ferrand y donna le caractère de la revendication et de la rancune. Non content d'alarmer les acquéreurs par des équivoques et des réticences (2), il parut insulter tous les Français, en disant que seuls les émigrés « avaient suivi la ligne droite (3). » Ce discours provoqua l'indignation dans les chambres et dans le pays. Le général Girard dit le lendemain à l'un des questeurs : « Quoi ! vous avez souffert qu'un méchant boiteux vînt insulter la nation et l'armée en disant que les émigrés ont suivi la ligne droite ! Ne deviez-vous pas le jeter à bas de la tribune ! » Pour comble, huit jours après la séance, le roi commit l'insigne maladresse de donner à Ferrand le titre de comte. Bedoch, rapporteur de la commission nommée pour l'examen du projet de loi, protesta sévèrement contre les paroles de Ferrand et demanda la censure du ministre. La discussion tint neuf séances. Malgré les discours, véritablement provocateurs, de quelques royalistes (4), les libéraux gardèrent dans ces débats une extrême modération ; mais la colère grondait au fond des cœurs. Le 4 novembre enfin, la loi, amendée sur certains points de détail, fut votée par 168 voix contre 23. Le projet passa à la chambre des

(1) Ordonnances des 20 avril, 12, 18, 29 mai, rendues en faveur des ducs de Noailles et d'Havré, du comte de Langeron, émigré au service de la Russie, des princes de Condé et de Poix, de la duchesse de Montbarey, du duc d'Orléans, etc. (Archives nationales, F[1a], 585.) — Les Bourbons pouvaient d'ailleurs s'autoriser de précédens créés par Napoléon, qui avait restitué à plusieurs émigrés des biens déclarés inaliénables.

(2) « Dans les premiers momens, il faut être réservé alors qu'on voudrait s'abandonner à une extrême prodigalité... La loi reconnaît un droit de propriété qui existe toujours... Le roi regrette de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui est au fond de son cœur... Vous trouverez toujours le roi prêt à saisir toutes les occasions, tous les moyens de restaurer la France entière... » (*Moniteur*, 14 septembre.)

(3) Les paroles de Ferrand allaient plus loin que sa pensée. En parlant des émigrés qui « avaient suivi la ligne droite, » il opposait leur conduite non pas à la conduite de tous les Français, mais seulement à celle des partisans du roi demeurés en France pendant la Révolution.

(4) Celui de M. de La Rigauderie, entre autres. (*Moniteur* du 26 octobre.) On assure, d'ailleurs, que sur l'ordre de Beugnot, qui craignait d'émouvoir l'opinion, les journaux ne reproduisirent ce discours qu'en en atténuant beaucoup les termes et les idées.

pairs à la presque unanimité. Macdonald demanda qu'il fût donné aussi une indemnité annuelle aux propriétaires dont les biens avaient été vendus et aux militaires qui avaient perdu leurs dotations à l'étranger. On commencerait par indemniser les plus nécessiteux. C'eût été un acte de justice en même temps qu'un moyen de tranquilliser les acquéreurs. Mais la proposition fut ajournée. Les grands seigneurs dépossédés y étaient hostiles. Ils voulaient davantage. « Tout ou rien, » dit le duc de Fitz-James à Macdonald. « Eh bien, monsieur le duc, répondit le maréchal, cela veut dire : rien (1). »

Les pétitions qui affluaient au Palais-Bourbon, pétitions contre l'observation des dimanches, contre les processions, contre le maintien des droits réunis, contre les écrits attaquant la validité des ventes nationales, contre la réduction du traitement de la Légion d'honneur, contre les abus de pouvoir des fonctionnaires et contre les prétentions des hobereaux, donnaient sans cesse aux députés du parti libéral l'occasion de censurer les actes et les tendances du gouvernement. Leurs paroles, qui trouvaient toujours un écho dans l'opinion, imposèrent parfois aux ministres de Louis XVIII. C'est ainsi que demeura lettre morte l'antique préambule de l'ordonnance royale du 26 juillet sur la réorganisation de l'École militaire : « Désirant faire jouir la noblesse du royaume des avantages qui lui ont été accordés par l'édit de notre aïeul, du mois de janvier 1751... » C'est ainsi que resta comme non avenue l'ordonnance du 12 septembre sur la suppression des succursales de l'Hôtel des Invalides. C'est ainsi, enfin, que l'on renonça à l'exécution des articles 17 et 18 de l'ordonnance du 19 juillet, supprimant les maisons d'éducation de la Légion d'honneur situées à Écouen, à Paris, aux Barbeaux et aux Loges. Le roi, il est vrai, avait accordé dans sa munificence une pension de 250 francs aux jeunes filles chassées de leur asile. Mais un grand nombre d'entre elles étaient orphelines. Que pouvaient devenir ces malheureuses jetées tout à coup sur le pavé de Paris? — « Voulez-vous donc, dit crûment Dumolard, que, pour ne pas mourir de faim, les filles des braves entrent dans des maisons de débauche? » Cette apostrophe provoqua les murmures pudibonds de la droite, mais elle intimida les ministres. A l'exception du château d'Écouen, que l'on restitua au vieux prince de Condé, les maisons de la Légion d'honneur furent conservées.

(1) La motion de Macdonald était, comme on voit, la première idée du milliard des émigrés voté par les chambres quelques années plus tard. L'empereur, du reste, avait eu aussi le projet de former « une masse » de tous les biens non vendus et de les distribuer proportionnellement aux émigrés rentrés.

Louis XVIII prenait sans cesse de telles mesures qu'il s'empressait de retirer à la moindre opposition. Il se déconsidérait par ce jeu de menaces et de reculades, montrant tour à tour sur une même question sa légèreté et sa faiblesse. « Pour mener la France, avait dit Bernadotte au comte d'Artois, il faut une main de fer dans un gant de velours. » Le roi avait une main de velours dans un gant de fer, qui blessait sans maîtriser.

L'opposition de la chambre était d'ailleurs toute constitutionnelle. Comme l'écrivait La Fayette, les libéraux sentaient qu'ils ne pouvaient combattre la monarchie sans l'appui des bonapartistes, et ils repoussaient cette alliance. On défendait la charte contre les empiétemens du pouvoir royal, on dénonçait à la tribune les actes arbitraires et les tendances rétrogrades du ministère, mais le roi n'était pas mis en cause. Quand ils parlaient de Louis XVIII, les orateurs les plus ardens de la gauche, Durbach, Bedoch, Dumolard, ne manquaient jamais de le nommer : Louis le Désiré, le meilleur des rois, le petit-fils d'Henri IV, le père de ses sujets et même « le père des braves. » La loi qui fixait à vingt-cinq millions la liste civile du roi et à huit millions la dotation des princes de la famille royale fut adoptée à l'unanimité moins quatre voix. Dans Paris, on trouva même que la chambre s'était montrée fort généreuse, avec l'argent des contribuables, en votant ces trente-trois millions. « Napoléon, disait-on, se contentait de vingt-cinq millions, lui qui avait pourtant aussi une nombreuse famille et qui régnait sur un empire quatre fois plus étendu. » C'est également à l'unanimité moins une voix que les députés votèrent une somme de trente millions destinés au paiement des dettes contractées par les Bourbons pendant l'exil. Sans doute, la France ne pouvait avoir un roi insolvable ; mais, comme l'a remarqué Villèle, il aurait été plus habile de comprendre ces trente millions dans le très élastique arriéré de l'empire. De cette façon, on eût évité d'apprendre au pays qu'une partie des centimes additionnels et des droits réunis allait être employée au paiement d'espions, de conspirateurs et d'agens de guerres civiles.

La chambre des députés n'était donc ni hostile ni dangereuse, mais elle était défiante et ferme. En toute circonstance, elle avait affirmé son respect pour la charte, sa haine de l'arbitraire, son esprit libéral. Elle avait appelé l'attention publique sur nombre de pétitions que les ministres eussent préféré voir oublier dans les bureaux ; elle avait réussi à faire rapporter certaines ordonnances ; elle avait résolument manifesté son opposition dans la discussion de la loi sur la censure des journaux et de la loi sur la réorganisation de la cour de cassation. Aux yeux des bons royalistes, les représentans étaient donc des factieux, toujours prêts à faire des

censures et des remontrances. Le 30 décembre, les chambres furent prorogées pour quatre mois. Ce gouvernement, qui avait supprimé la liberté de la presse, n'était pas fâché de n'avoir plus à compter, pendant quelque temps, avec la liberté de la tribune.

III.

Un mois avant la clôture de la session, Beugnot, directeur-général de la police, avait dû résigner ses fonctions à la suite d'une alerte aux Tuileries. Le 30 novembre, une représentation de gala devait avoir lieu à l'Odéon. Vers cinq heures du soir, le maréchal Marmont, qui était de service avec sa compagnie de gardes du corps (1), apprit l'existence d'un effroyable complot : cent cinquante officiers à la demi-solde, embusqués sur le terre-plein du Pont-Neuf, allaient se ruer contre l'escorte, arrêter les voitures et jeter dans la Seine le roi et toute sa famille. Beugnot connaissait vraisemblablement ce prétendu complot, dont parlaient depuis plusieurs jours les rapports de ses agens, mais soit qu'il ignorât la date fixée par les conjurés pour ce coup de main, soit qu'il ne crût pas à cette conspiration, il n'avait pris aucune mesure particulière pour la sûreté de Louis XVIII.

Le duc de Raguse, lui, ne perdit pas cette occasion de faire parade de son zèle. Toujours fort glorieux du rôle de faiseur de roi qu'il avait rempli à Essonnes, il n'aurait pas été moins jaloux de celui de sauveur de roi. Le maréchal entra très agité chez Louis XVIII, lui révéla tout le complot et le supplia de ne point aller au théâtre. « — Mon cher maréchal, répondit spirituellement le roi, votre affaire est de me garder; la mienne est d'aller m'amuser à la comédie. » Aussitôt Marmont fit appeler le général Maison, gouverneur de Paris, et le général Dessolles, commandant de la garde nationale. En une heure, toutes les troupes furent consignées, tous les postes doublés. Dix mille hommes s'échelonnèrent des Tuileries au Luxembourg. Marmont escorta à cheval la voiture royale, avec ses gardes du corps armés jusqu'aux dents. Quant aux conspirateurs, si conspirateurs il y avait, ils étaient restés chez eux. Aucun incident tragique ne vint troubler la représentation de *la Petite ville*, de Picard. Le lendemain, on rit un peu de la grande prise d'armes de Marmont, mais Beugnot, regardé comme peu vigilant, n'en dut pas moins quitter son poste.

Le roi donna à Beugnot le portefeuille de la marine, sans titu-

(1) Les six compagnies de gardes du corps étaient de service aux Tuileries chacune pendant six semaines consécutives. La 6e compagnie (compagnie Raguse) avait pris son service le 16 novembre.

laire depuis la mort de Malouet, et, sur l'avis du comte d'Artois, il mit Dandré à la police. Ancien constituant, promoteur de la loi martiale, émigré en 1792, Dandré était rentré clandestinement à Paris en 1797, s'était mêlé aux conspirateurs de Clichy, puis avait été le conseil de Louis XVIII jusqu'en 1809.

En même temps qu'il déplaçait Beugnot, le roi remplaça Dupont. Avant son entrée dans le cabinet, Dupont était généralement méprisé par l'armée, qui se souvenait de Baylen : au ministère, il n'avait rien fait pour reconquérir son estime. Il avait réduit les effectifs, mis dix mille officiers à la demi-solde, contresigné de scandaleuses nominations dans la Légion d'honneur ; il avait souffert la création des compagnies rouges, l'intrusion dans les cadres de chouans et d'émigrés, la réorganisation aristocratique de l'école militaire, le licenciement des invalides, la suppression des maîtres de la Légion d'honneur (1) ; enfin il n'avait pas su obtenir l'exécution de l'ordonnance royale du 1er juillet relative au paiement des sommes dues aux officiers, sous-officiers et soldats pour leur solde arriérée. D'un autre côté, malgré son inlassable complaisance envers les protégés des Tuileries, Dupont était attaqué par les royalistes. Ils lui reprochaient de manquer de fermeté, l'accusaient de ne point vouloir sévir et le rendaient responsable du mauvais esprit de l'armée. Louis XVIII hésitait néanmoins à se séparer d'un ministre de la guerre d'un commerce si facile, toujours prêt à devancer ses désirs, lorsque le 13 octobre une pétition qui dénonçait Dupont pour avoir prévariqué dans l'adjudication de fournitures de vivres fut portée à la chambre. Les députés votèrent l'ordre du jour, mais un ministre de la guerre ne doit pas être soupçonné, surtout quand pèse sur lui le souvenir d'une capitulation en rase campagne, signée, a-t-on dit, pour sauver dans ses bagages personnels un million en or et en argent (2). D'ailleurs, des nouvelles de Vienne où se négociait une alliance entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, faisaient prévoir, sinon la guerre, du moins la nécessité d'une mobilisation. Il importait que le ministère fût en de meilleures mains. Dupont reçut comme dédommagement une pension de 40,000 francs et le gouvernement de la 22e division militaire.

(1) Comme on l'a vu, ces ordonnances furent rapportées ou modifiées, grâce à la chambre des députés, mais elles n'en avaient pas moins été publiées sans que Dupont y eût fait opposition.

(2) Extrait de *la Gazette de Madrid* du 9 octobre 1808, et note de l'empereur jointe à l'extrait. (Archives de la guerre, armées d'Espagne.) — L'article 11 de la capitulation de Baylen stipulait en effet que les officiers-généraux conserveraient une voiture et un fourgon « sans être soumis à aucun examen. » Mais est-ce une raison suffisante pour accuser Dupont ?

Marmont espérait être appelé au ministère de la guerre. Il était bien en cour et très protégé par Vitrolles, mais il était encore plus décrié que Dupont. Les soldats disaient : « Si le maréchal Judas ose prendre un commandement en temps de guerre, son affaire sera bientôt faite. » Dans les salons comme dans les corps de garde, on contait que beaucoup de personnages déclinaient ses invitations à dîner, qu'à Châtillon, des ouvriers avaient refusé de travailler pour lui, que la duchesse de Raguse, honteuse de porter un nom déshonoré, demandait le divorce. Marmont était impossible. Louis XVIII nomma un autre royaliste, zélé, le maréchal Soult.

D'abord en disgrâce, Soult avait été relevé de son commandement et exclu de la chambre des pairs. Ce n'était pas qu'il eût tardé à se retourner du côté du soleil levant, puisque, le 1er mai à Toulouse, il proposa au duc d'Angoulême de marcher sur Paris, avec ses vieux soldats d'Espagne « pour jeter par les fenêtres » les constituans trop libéraux du sénat. Mais on l'accusait « d'avoir fait verser inutilement le sang français » en livrant la bataille de Toulouse, et l'on redoutait l'audacieuse ambition de ce capitaine qui avait rêvé la monarchie du Portugal et que les couronnes de ses camarades, Murat et Bernadotte, empêchaient de dormir. Dans les derniers jours de juin, cependant, sur les instances du comte de Bruges, qui se porta garant de son dévoûment, le maréchal fut nommé gouverneur de la 13e division militaire. A Rennes, il fit éclater son zèle pour la cause du roi et de la religion. Déjà, en écoutant à Notre-Dame le panégyrique de Louis XVI, il avait été tellement touché « que des larmes roulaient dans ses yeux. » Après avoir publié une ardente proclamation royaliste, il s'occupa de faire offrir à Louis XVIII par les populations bretonnes, en don de joyeux avènement, une grosse somme d'argent ; puis il provoqua dans toute la France une souscription pour ériger un monument aux victimes de Quiberon. On blâma généralement ce projet, qui réveillait des souvenirs blessans pour tout le monde ; mais la cour en sut gré au duc de Dalmatie, et si grands que fussent ses talens militaires et administratifs, le monument de Quiberon ne fut pas son moindre titre aux yeux du roi quand il fallut remplacer Dupont.

La nomination de Soult fut accueillie avec confiance dans les premiers jours. Quoiqu'il vînt « de chouanner un peu en Bretagne, » on attendait de lui plus de justice et d'ordre que de Dupont. Malheureusement, Soult n'avait pas seulement à bien servir les intérêts de l'armée, ce qui eût été cependant le meilleur moyen de bien servir le roi. Il était obligé de donner d'abord de nouveaux gages au parti qui l'avait fait ministre, et il ne suffisait pas pour cela de prendre un chapelain au ministère de la guerre, comme

il s'en empressa. Louis XVIII avait dit à Dupont, au cours de son audience de congé : — « Nous avons été trop bons, vous et moi. Il fallait de la sévérité. » On voulait une main de fer, et l'on se flattait de l'avoir trouvée chez Soult qui s'était engagé vis-à-vis de son protecteur, le comte de Bruges, à rétablir promptement la discipline. Pour commencer, il résolut de bannir de Paris tous les officiers à la demi-solde, en assignant à chacun d'eux son lieu de naissance comme résidence. Mais comprenant bien que cette mesure, vraiment révoltante, qui assimilait des officiers français aux forçats libérés, provoquerait la résistance, il s'avisa comme moyen d'intimidation de faire un exemple éclatant.

A la fin du mois de novembre, le docteur Andral, médecin de la cour de Naples, passant à Paris, le général Exelmans, ancien aide-de-camp de Murat, lui avait confié une lettre pour ce roi. La lettre fut saisie à Villejuif, le 27 novembre, dans les papiers de lord Oxford, grand admirateur de Napoléon et de Murat, à qui Andral l'avait confiée (1), et bien qu'elle ne contînt que des félicitations, des vœux et de vagues offres de services (2), on s'en émut aux Tuileries. Dupont, encore ministre, gronda amicalement Exelmans et l'engagea à se montrer plus circonspect à l'avenir. L'affaire en était restée là, lorsque le surlendemain de la nomination de Soult, Exelmans fut de nouveau mandé au ministère. Soult le réprimanda durement pour sa lettre, et lui reprocha en outre

(1) D'après la lettre même d'Exelmans : « Je profite de l'occasion de M. A..., » cette lettre fut remise à Andral, mais d'après les lettres de Wellington à Liverpool, à Castlereagh, à lord Oxford ; Paris, 28 novembre (*Dispatches*, XII et Supplément IX), elle fut saisie dans les papiers de lord Oxford.—A en croire une lettre de N... au prince de Laval, Paris, 13 décembre (Archives des affaires étrangères, 675), la police aurait saisi en même temps une lettre de Mme de Staël à Murat ainsi conçue : « Je vous adore non parce que vous êtes roi, non parce que vous êtes un héros, mais parce que vous êtes un vrai ami de la liberté. » Ajoutons, d'après un rapport de police du 26 décembre 1814 (Archives nationales, F7, 3739), que Dandré aurait rendu cette lettre à Mme de Staël en lui disant : — « Madame, faites ce que vous voudrez, écrivez, sortez de France, restez-y. On met si peu d'importance à ce que vous faites, à ce que vous dites, à ce que vous écrivez que le gouvernement ne veut pas s'en occuper. Voilà ce que je suis chargé de vous dire de la part de Sa Majesté. »

(2) « ... Je vous félicite de l'arrangement de l'affaire de Naples... L'Europe est forcée de vous reconnaître, excepté, cependant, ceux qui ne sont nullement dangereux pour un souverain tel que vous... Mais si les choses n'avaient pas pris pour Votre Majesté une tournure aussi favorable, un millier de braves officiers, instruits à l'école et sous les yeux de Votre Majesté, seraient accourus à sa voix pour lui offrir leurs bras. » Exelmans à Murat, s. d. (20 novembre 1814.) (Dossier d'Exelmans, Archives de la guerre.) Exelmans avait écrit du même coup à Détrez, aide-de-camp de Murat, afin de lui réclamer sa solde arriérée. Pour des juges non prévenus, la lettre à Détrez n'était-elle pas le vrai motif de la correspondance d'Exelmans, et n'avait-il pas écrit à Murat uniquement parce qu'il écrivait à Détrez ?

d'avoir propagé le bruit d'un complot royaliste contre la vie d'une vingtaine de généraux de l'empire. — « J'ai correspondu non pas avec Napoléon, mais avec Murat, répondit Exelmans. Le roi de Naples est mon bienfaiteur, je ne puis être indifférent à ses succès ni à ses revers. Quant aux chouans que j'ai dénoncés, le fait est vrai; mais je suis sur mes gardes. » Puis, s'animant, il montra deux pistolets qu'il portait sous son uniforme et dit: — « Je m'en servirai même dans votre antichambre si j'y suis forcé. »

Trois jours plus tard, le 10 décembre, Exelmans fut relevé de ses fonctions d'inspecteur-général de cavalerie et reçut une lettre de Soult, qui lui enjoignait de se rendre sur-le-champ à Bar-sur-Ornain, lieu de sa naissance, où il jouirait du traitement de demi-activité (1). Exelmans était, en effet, né à Bar, mais il avait quitté cette ville depuis plus de vingt ans. Quand il ne faisait pas campagne, il habitait Paris; il s'y était marié en 1808, ses enfans y étaient nés, et il y était locataire par bail d'une partie d'hôtel. Il écrivit au ministre, lui exposant ces raisons et l'assurant, d'ailleurs, qu'il s'empresserait d'obéir aux ordres du roi si l'état de grossesse avancée de Mme Exelmans ne le retenait temporairement à Paris. Mais, averti par Maison que Soult ne voulait lui accorder aucun délai, il consulta ses amis, entre autres Macdonald, qui décida qu'Exelmans étant en non-activité et ayant son domicile à Paris, le ministre n'avait aucun droit de le reléguer à Bar-sur-Ornain. Soult en jugeait autrement. Le 14 décembre, un officier et deux gendarmes se présentèrent chez Exelmans et lui signifièrent qu'ils étaient chargés de le garder à vue dans son logement jusqu'à nouvel ordre. Le général, exaspéré, écrivit de nouveau à Soult pour protester contre cette violence. Il termina sa lettre par cette phrase ironique, qui marquait sa résolution de rester à Paris : « Votre intention a été que je me rendisse chez moi; je crois vous obéir en y restant. »

On apprit bientôt la séquestration d'Exelmans. Il devint le héros du jour, non-seulement pour les officiers de tout grade, qui craignaient eux-mêmes un pareil traitement, mais aussi pour les constitutionnels. Si ennemis qu'ils fussent des « sabreurs, » les libé-

(1) Soult à Exelmans, 10 décembre. (*Moniteur*, 25 décembre). — Le terme de « demi-activité » est impropre. Soult aurait dû écrire : « de demi-solde, » traitement accordé sous la restauration aux officiers mis en non-activité par suite de la réduction des cadres. Soult prétendit à tort qu'il y avait une distinction entre la demi-activité et la demi-solde et qu'Exelmans était en demi-activité. Exelmans avait été bel et bien mis en non-activité et à la demi-solde le 10 décembre 1814, ainsi que l'atteste la mention portée à cette date sur ses états de services. (Dossier d'Exelmans, Archives de la guerre.)

raux se déclarèrent ouvertement pour Exelmans, puisque la liberté individuelle était menacée en lui. M[me] de Staël écrivit au général un chaleureux billet. Lanjuinais fit prendre de ses nouvelles deux fois chaque jour, La Fayette lui offrit comme asile son château de Lagrange, Comte demanda à être son avocat si on le déférait au conseil de guerre. Visites, lettres, cartes, se multiplièrent chez le prisonnier pour l'encourager à la résistance. Toute une semaine, Paris se passionna pour cette lutte entre le droit et l'arbitraire. Mais Soult avait la raison du plus fort.

Dans la nuit du 19 au 20 décembre, un piquet de troupes vient occuper les abords de l'hôtel. Le matin, le lieutenant Dayglen, accompagné de six gendarmes, pénètre dans la chambre d'Exelmans. Celui-ci s'exalte et découvrant sa poitrine : — « Je sais que vous venez pour m'assassiner. Finissons-en ! je suis prêt. » Peu d'instans après, Grundler, commandant la place de Paris, étant entré à son tour, un autre accès reprend Exelmans. Il saisit un pistolet pour se brûler la cervelle, Grundler lui arrache l'arme des mains. Pendant ce temps, l'adjudant-commandant Laborde et une nuée d'agens de police fouillent les tiroirs, bouleversent les papiers, décachètent même une lettre adressée par M[me] Exelmans à son frère. La comtesse Exelmans, à qui l'on persuade que la désobéissance de son mari l'expose à une condamnation capitale, s'évanouit cinq fois. Impuissant à vaincre la résistance du général, qui persiste dans son refus de suivre les gendarmes, Grundler se retire en ordonnant qu'Exelmans soit mis au secret. La consigne fut si rigoureusement observée, qu'aucun des domestiques ni des autres locataires de l'hôtel ne put en sortir et que l'on refusa même d'y laisser entrer le médecin de la comtesse Exelmans. La nuit suivante, Exelmans s'évada par les jardins, laissant sur la table une lettre pour le roi et une pétition adressée à la chambre. Cette pétition fut lue dans la séance du 24 décembre, ainsi qu'une autre pétition de M[me] Exelmans dénonçant les mêmes faits. Après une violente discussion, qui retentit dans tout le pays, la chambre vota le renvoi au gouvernement de la pétition de la comtesse Exelmans et l'ordre du jour sur celle du général, « un conseil de guerre étant saisi de l'affaire. » En effet, Exelmans, traduit devant le conseil de guerre de la 16[e] division militaire sous la quintuple accusation de correspondance avec l'ennemi, d'espionnage, d'offense au roi, de désobéissance et de violation de serment, allait bientôt se constituer prisonnier à la citadelle de Lille.

Tandis que cette affaire agitait Paris, des scènes tumultueuses se passaient dans les départemens du nord-ouest. Le nouveau ministre de la guerre avait sinon peut-être suggéré, du moins adopté

d'enthousiasme, l'idée de donner des pensions « aux officiers et soldats des armées royales de l'Ouest, blessés pour la défense du trône. » Dès la fin de décembre, des commissaires se rendirent sur les lieux afin de voir les intéressés et de dresser les listes de propositions. Dans la Vendée, pays de vraie guerre plutôt que de chouannerie, les opérations s'effectuèrent avec assez de calme (1). Mais en Normandie et en Bretagne, les anciens soldats des bandes royalistes furent reçus par la foule ameutée aux cris de : Mort aux chouans ! Il paraît, d'ailleurs, que ces survivans des guerres civiles ne payaient pas de mine. « Les hommes que j'ai vus, écrivait le vicomte de Ricé, préfet de l'Orne, ressemblent plus à des brigands qu'à des serviteurs dignes des bienfaits du roi. Leurs excès et leurs cruautés ont laissé les plus exécrables souvenirs dans le pays. Les grades et les pensions que l'on accorde à ces individus portent une atteinte funeste à l'opinion publique. »

A Rennes, Soult avait désigné comme commissaires du roi Picquet Du Boisguy, Desol de Grisolles et Joseph Cadoudal, — la fleur de la chouannerie. Entre tous les chefs de bandes, Du Boisguy avait laissé un èxécrable renom. Outre les massacres de bleus désarmés, les pillages de voitures publiques, les incendies de chaumières, les extorsions d'argent en chauffant plus que de raison les pieds des récalcitrans, on lui attribuait certaines gentillesses d'un goût autrement relevé. Il avait, disait-on, fait enterrer vifs le même jour une centaine de soldats républicains, et il avait violé deux de ses cousines, suspectes de tiédeur royaliste, après quoi il les avait livrées à ses hommes pour les violer à leur tour et les égorger ensuite. Et c'était ce personnage dont Soult contresignait la nomination au grade de maréchal-de-camp et qu'il choisissait comme représentant du roi ! Le jour de leur arrivée à Rennes, les commissaires, impatiens de montrer leurs uniformes tout battant neufs, se rendirent au théâtre en grande tenue. A leur vue, les cris : A bas les assassins ! à la porte les assassins ! éclatent si violemment qu'ils sont contraints de quitter la salle. Les jours suivans, l'agitation s'accroît dans la ville et gagne les campagnes. « Non-seulement l'exaltation est grande dans la population, écrit à Soult le préfet d'Ille-et-Vilaine, mais elle existe aussi chez les prêtres et chez les nobles qui sont indignés de la présence de Du Boisguy. »

Le 10 janvier, jour indiqué pour la première séance de la commission, la foule se masse devant la préfecture. Les plus exaltés sont

(1) Sauf cependant à Challans, où des paysans et le piquet de hussards chargé de maintenir l'ordre assaillirent les Vendéens. Maire de Challans à préfet de la Vendée, 23 janvier. Préfet de la Vendée à Soult, 25 janvier. (Archives de la guerre.)

les étudians en droit, les officiers à la demi-solde, enfin les paysans des environs, armés de bâtons, de faucilles, de vieux pistolets, et venus, disent-ils, « pour tuer Du Boisguy ! » On crie : « A bas les chouans ! à bas les assassins. Nous avons la tête de Du Boisguy ! » Les anciens volontaires royaux, qui se rendent à la convocation, sont hués, insultés, frappés à coups de poing et à coups de bâton. Le neveu de l'ordonnateur général passe en voiture; on le prend pour Du Boisguy, on arrête les chevaux. Le malheureux jeune homme est précipité sur le pavé, foulé aux pieds, grièvement blessé; on va l'achever, lorsqu'il parvient à se faire reconnaître. Un bataillon du 11e léger, rangé devant la préfecture, assiste impassible à ces violences. Ne crie-t-on pas aux soldats qu'on veut leur enlever la solde d'un mois pour la donner aux chouans ? Vainement, le préfet, le général Bigarré, commandant la subdivision, le colonel du 11e léger, tentent de parlementer et disent que les commissaires ne font que remplir les instructions du roi. La foule répond que « c'est outrager le roi de supposer qu'il songe à récompenser des brigands et des assassins, » et les clameurs menaçantes reprennent avec plus de force. Du Boisguy veut que l'on tire sur les émeutiers, mais Bigarré s'y oppose. Il sait que la troupe est travaillée par les mécontens, il craint qu'un ordre rigoureux « ne la provoque à faire cause commune avec le peuple. » Les attroupemens se dispersent seulement vers huit heures du soir, à la nouvelle que Du Boisguy a quitté Rennes. Le commissaire du roi avait réussi à s'échapper furtivement, et il galopait déjà sur la route de Paris, escorté par des dragons (1).

IV.

Louis XVIII avait proclamé l'oubli ; il s'était donné comme le père de tous ses sujets, il rêvait une France réconciliée et unie sous son sceptre, et lui et ses ministres semblaient prendre constamment à tâche d'évoquer un passé sanglant, de réveiller les rancunes, de rallumer les colères, de faire deux Frances de la France et de les armer l'une contre l'autre. Était-ce toujours faiblesse pour les

(1) Rapports à Soult de Bigarré, du préfet et du commissaire de police. Rennes, 11 janvier. Colonel de Pontbriand au même, Rennes, 12 janvier. Du Boisguy au même, Paris, 13 janvier. Préfet à Dandré, Rennes, 17 janvier. Colonel Tholosé à Soult, Rennes, 17 janvier. (Archives de la guerre.) — Des poursuites commencées à l'occasion des troubles de Rennes furent abandonnées au mois de février, « afin de ne pas affliger un grand nombre d'honorables familles. » Soult à Dandré, 25 janvier. Dambray à Soult, 25 février. (Archives de la guerre.)

anciens défenseurs de la royauté? N'était-ce pas aussi inconscience des choses et aveuglement? C'était bien souvent fatalité de la situation. Même les décisions que le roi n'aurait pu ne pas prendre sans manquer au devoir étaient regardées par toute une classe de citoyens comme blessantes et provocatrices. Il fut arrêté que, le 21 janvier, les cendres de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth seraient solennellement portées à Saint-Denis, et que l'on poserait la première pierre de deux monumens à la mémoire du roi-martyr, l'un place Louis XV, l'autre au ci-devant cimetière de la Madeleine. Des services funèbres devaient être le même jour célébrés à Notre-Dame et dans toutes les églises du royaume; il y aurait vacance dans les cours et tribunaux, relâche dans les théâtres. Frère et successeur de Louis XVI, Louis XVIII ne pouvait pas laisser les ossemens du roi pour ainsi dire sans sépulture. Il ne pouvait pas non plus les faire porter clandestinement à Saint-Denis dans un fourgon des pompes funèbres. Les services dans les églises, l'appareil du cortège, la magnificence du catafalque étaient conformes au cérémonial. Enfin, qu'un roi de la maison de Bourbon eût la pensée d'ériger un monument à la mémoire de Louis XVI, cela n'avait rien que d'assez naturel. Malheureusement, comme le service célébré pour Cadoudal, comme la souscription de Quiberon, comme les pensions données aux chouans, comme « la ligne droite » imaginée par Ferrand, comme tant d'autres mesures et paroles « réparatrices, » ces cérémonies dites expiatoires prenaient un caractère offensant et même menaçant pour tous les Français qui avaient fait ou servi la Révolution et pour tous ceux qui en avaient profité (1). C'étaient ces autels à la vengeance dont a parlé Tacite.

Un bruit sinistre se répandit dans Paris à l'annonce de la cérémonie du 21 janvier. Les royalistes, disait-on, comptaient célébrer cet anniversaire par le massacre « de tous les hommes de sang. » La nuit, des troupes d'assassins soldés, des bandes de chouans fanatiques, qu'on allait faire venir de Bretagne, se porteraient chez les anciens terroristes et les égorgeraient. Le coup serait attribué à l'indignation du « bon peuple de Paris, » provoqué par une fausse émeute que la police organiserait dans la journée au passage du cortège funèbre. Depuis un mois, on dressait des listes de proscription et l'on s'occupait du recrutement des bandes de meur-

(1) « On prêche sans cesse l'oubli, et chaque jour on s'efforce de classer les Français en amis et en ennemis. » D'Hauterive à Talleyrand. (*Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, 463, note.) — « Qui veut pardonner doit faire oublier. Or, on cherche à tout rappeler. Voilà ce qui inquiète pour l'avenir et fait croire qu'il y aura proscription contre une classe de citoyens. » Rapport général sur l'esprit public, 13 janvier. (Archives nationales, F^7, 3739.)

triers. MM. de Vergennes, le comte d'Escars, étaient dans le secret, et c'était pour concerter cette tuerie que tous les chefs vendéens s'étaient réunis à Paris au milieu de décembre. On ajoutait même que le projet avait été soumis au roi qui, malgré les ardentes sollicitations des princes et surtout de la duchesse d'Angoulême, particulièrement exaltée, l'avait repoussé avec horreur. Mais on agirait sans lui. Le 7 janvier, la nouvelle que le roi allait passer trois semaines à Trianon, le 8 janvier, l'annonce du départ de presque toute la garnison de Paris, accréditèrent ces rumeurs. On disait que les chefs du complot avaient réussi à éloigner le roi et les troupes afin de rester les maîtres. L'alarme devint grande, principalement parmi les citoyens que leur rôle dans la révolution semblait désigner comme premières victimes. Plusieurs quittèrent Paris, d'autres prirent des dispositions pour se défendre chez eux (1).

Dans le parti royaliste, l'approche du 21 janvier troublait les esprits. Les ultras parlaient de faire venir les régicides à Saint-Denis, nu-pieds et torches en main. Ils s'indignaient que Wellington donnât un bal le 18 janvier et demandaient qu'un deuil public fût imposé quatre jours avant et quatre jours après la cérémonie. Leurs journaux célébraient à l'envi le grand acte d'expiation qui allait s'accomplir et déclamaient contre les régicides. Le *Journal royal* posa cette question : « Une loi a défendu de rechercher ou d'inquiéter qui que ce soit pour des votes, des opinions ou même des faits relatifs à la révolution. Mais la charte ne parle que de *faits* et d'*opinions* et non de *crimes*. On demande donc si un coupable peut se prévaloir pour éluder le jugement de ses *crimes* d'une amnistie générale pour des *faits*. »

On était dans l'attente anxieuse du jour anniversaire, lorsque survint un incident qui exaspéra l'opinion déjà très excitée. Le 15 janvier, M[lle] Raucourt mourut presque subitement. Cette tragédienne fameuse avait mené dans sa jeunesse une existence fort peu

(1) Rapports de police, 10-12 décembre, 6-9-10-11-13-19 janvier. (Archives nationales F[7], 3200[4]; F[7], 3739; F[7], 3688[24].) Lettre de Descoutures, citée dans les *Mémoires sur Carnot*, II, 398-399; Barère, *Mémoires*, III, 205. Cf. Thibaudeau, X, 158. Dossier de Stévenot. (Archives de la guerre.) Mémoire de Blacas. (Archives des affaires étrangères, 615.) Dufey (de l'Yonne), 41-42. Wellington à Castlereagh, 5 décembre. (*Dispatches*, XII.) — C'était en raison des nouvelles du congrès de Vienne et pour augmenter les forces aux frontières que Soult avait ordonné le départ de dix régimens. D'ailleurs, sur la réclamation de Maison, qui demanda à conserver des troupes « pour assurer la sécurité de Paris, » l'exécution de cet ordre fut ajourné. (Soult à Maison et Maison à Soult, 8-9-11 janvier. Archives de la guerre.) De même, la nouvelle du départ du roi pour Trianon, donnée par les journaux officieux, fut démentie le surlendemain par les mêmes journaux; mais l'alarme n'en avait pas moins été portée dans la population.

édifiante, mais, en vieillissant, elle s'était donnée à Dieu. Elle quêtait à Saint-Roch, y offrait le pain bénit, et sa bourse s'ouvrait souvent pour les pauvres de la paroisse comme pour les frais du culte. Le curé de Saint-Roch, l'abbé Marduel, touché de sa conversion, ne dédaignait point, paraît-il, de la visiter et même de dîner chez elle. Ce fut seulement quand elle entra en agonie qu'il se souvint qu'elle était comédienne. Il refusa, dit-on, de lui envoyer un prêtre, et il opposa à la demande d'un service à l'église la défense du chapitre métropolitain d'accorder les prières ecclésiastiques à une excommuniée. Les camarades et les amis de la Raucourt se résignèrent à conduire le corps directement au cimetière.

Mais la chose s'était ébruitée. Le 17 janvier, à l'heure fixée pour le départ de la maison mortuaire, la rue du Helder se trouve pleine de monde. La foule, où les invités sont en très petit nombre, profère des menaces contre les prêtres et déclare qu'il faut forcer le curé à célébrer le service funèbre. Au débouché de la rue, comme le char tourne à gauche afin de suivre les boulevards, une vingtaine d'individus se jettent à la tête des chevaux et leur font prendre le chemin de Saint-Roch. Les portes de l'église sont fermées. Quelques personnes entrent par la petite porte de la rue Saint-Roch, pénètrent dans la sacristie et conjurent l'abbé Marduel de céder au vœu populaire. Le prêtre demeure inébranlable. Au dehors, la foule toujours grossissante, — il y a maintenant cinq ou six mille hommes massés dans la rue Saint-Honoré et les rues adjacentes, — s'apprête à enfoncer la porte. Une escouade de gendarmerie, envoyée par la préfecture de police, se retire sans faire de résistance. Inquiets des suites de ce tumulte, les comédiens donnent secrètement aux voitures l'ordre de gagner le cimetière. Mais au premier mouvement, on arrête le char et on coupe les traits des chevaux. On crie : « Les prêtres à la lanterne ! A mort Marduel ! » Quelqu'un dit : — « Puisque nous ne pouvons entrer à Saint-Roch, portons le corps dans la chapelle des Tuileries. » Cependant, la porte cède sous une suprême poussée. On envahit l'église, le cercueil est porté en triomphe par mille bras jusque dans le chœur dont les grilles sont tordues et renversées. Si l'on n'a pas l'officiant, on a du moins le sanctuaire. On allume les cierges et les lustres. L'église, sans prêtre et bruyante comme un club, resplendit ainsi qu'au jour de Pâques. Enfin un commissaire de police sort de la sacristie et annonce « qu'il a requis le clergé de Saint-Roch de rendre à Mlle Raucourt les honneurs du service divin. » Quand les piquets de troupes, envoyés un peu tardivement par Maison pour contenir le peuple, arrivèrent devant l'église, le service était commencé et l'ordre rétabli.

Sur l'injonction de la police, aucun journal ne parla du tumulte de Saint-Roch, mais tout Paris s'en occupa. Tandis que les royalistes ultras criaient au scandale, les neuf dixièmes des Parisiens s'indignaient contre l'intolérance des prêtres, disaient que depuis le retour des Bourbons le clergé s'imaginait pouvoir faire rétrograder la France de deux siècles, et qu'il amènerait ainsi une nouvelle révolution. Pendant plusieurs jours, on cria : A bas les calotins! au passage des ecclésiastiques. Quelques-uns furent assaillis à coups de boules de neige. D'abord le peuple avait su gré à Louis XVIII de sa conduite dans l'affaire Raucourt ; il y avait même eu des « Vive le roi ! » à Saint-Roch quand le commissaire de police était venu annoncer la célébration du service. On croyait que l'ordre émanait des Tuileries. Cette bonne opinion ne dura pas. Le bruit se répandit que le refus de la cérémonie religieuse avait été concerté par le roi, son grand-aumônier et l'abbé Marduel, et que le monarque n'avait cédé qu'à la crainte d'une émeute. Tout cela était faux (1), mais dans la lutte des passions et des intérêts politiques, il n'y a pas de vérité. C'est ce qui se dit qui est vrai.

Les Parisiens se trouvaient donc assez mal disposés à prendre le deuil le 21 janvier. Ils manifestèrent leurs sentimens par une attitude peu recueillie au passage du cortège. Sur le boulevard des Italiens, un des chevaux s'étant abattu, la foule se prit à rire. — Il n'y avait vraiment pas de quoi ! — Le duc d'Orléans mit alors la tête à la portière de sa voiture ; il fut hué par un groupe de royalistes en souvenir de son père, le régicide Philippe-Égalité. Rue du Faubourg-Saint-Denis, une draperie du char, qui était fort élevé, s'engagea dans un réverbère. On cria : A la lanterne ! Les troupes qui faisaient la haie ne paraissaient pas plus émues. Quelques soldats fredonnaient : *Bon voyage, monsieur Dumollet!* A Saint-Denis, l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, prononça l'oraison funèbre. Il avait pris pour texte les paroles de David : *Gardez-vous de le tuer, car qui pourra porter la main sur l'oint du Seigneur et être sauvé?* (On voit dans quel esprit d'apaisement était conçu le sermon.) La chaire évangélique retentit d'anathèmes et d'appels à la vengeance, si bien qu'au sortir de l'église, le maréchal Oudinot, qui avait tenu un des cordons du poêle, dit tout haut : « — Il va falloir

(1) La vérité, c'est que le roi, consulté le 16, avait répondu qu'il ne trouvait nullement mauvais que M[lle] Raucourt reçût les prières de l'Église, mais « qu'il ne voulait pas donner d'ordres au clergé. » La vérité aussi, c'est que, le 17, le roi ne fut même pas informé de ce qui se passait devant Saint-Roch, et que ce fut le commissaire de police qui, de sa propre autorité, requit le curé de faire célébrer le service. (Jaucourt à Talleyrand, 20 janvier ; Wellington à Castlereagh, 19 janvier.)

maintenant, par expiation, nous couper tous le cou les uns aux autres (1). »

La nuit se passa sans événemens. Rien ne vint confirmer les appréhensions d'une nouvelle Saint-Barthélemy qui couraient dans Paris depuis trois semaines. Naturellement, il se trouva des gens pour déclarer que c'était l'attitude menaçante du peuple aux obsèques de la Raucourt qui avait intimidé les royalistes. A vrai dire, il est impossible de croire qu'un pareil projet ait jamais été sérieusement discuté, que l'on ait arrêté le plan d'un massacre et qu'on en ait fixé la date. Mais peut-on affirmer que des rêves de vengeance ne hantaient pas certains fanatiques, que ceux-ci ne se communiquaient pas leurs idées, que des propositions dans ce sens ne furent pas soumises aux princes qui les repoussèrent sans trop s'indigner? Peut-on affirmer, enfin, que quelques chenapans, pareils à Maubreuil, ne s'occupèrent pas de recruter des hommes prêts à toutes les besognes pour le jour où se présenterait l'occasion de les employer? Dans le Mémoire de Blacas, dans une lettre d'Alexandre au comte de Grimoard, il est question de projets sanguinaires agités aux Tuileries. L'affaire du colonel Stévenot, accusé d'enrôlemens clandestins, et dont l'arrestation fit tant de bruit au mois de février, fut étouffée de crainte de révélations compromettantes (2). On dressa des guets-apens contre le duc de Bassano et

(1) Rapport de police, 27 janvier. (Archives nationales, F[7], 3739.) — La prédication de l'abbé de Boulogne était d'une si grande violence que les journaux reçurent l'ordre de ne la point reproduire textuellement. L'analyse qu'en donne *la Quotidienne* du 22 janvier est déjà suffisamment caractéristique. — Dans nombre d'autres églises de Paris et des départemens, on prononça en chaire des sermons non moins véhémens. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois dit : « Jurez de poursuivre sans relâche les scélérats qui ont commis ce crime. » Rapport de police, 23 janvier. (Archives nationales, F[7], 3739.)

(2) Stévenot, d'abord commissaire de section à Paris, fut condamné le 27 septembre 1792 pour spoliation d'effets, à douze ans de fer avec exposition. Il s'évada deux ans plus tard du bagne de Brest, entra sous le nom de Richard dans l'armée vendéenne, où il devint colonel et chevalier de Saint-Louis. Revenu à Paris en 1814, il reprit, on ne sait pourquoi, son nom de Stévenot, et en qualité d'ancien colonel, il sollicita le grade de maréchal-de-camp. (Son nom, porté sur la liste des propositions, ne fut radié qu'au mois de mars, après son arrestation.) En attendant, il s'occupa de recruter dans les cabarets des volontaires pour une légion royale, « destinée, disait-il, à s'opposer aux machinations ourdies par les jacobins et les bonapartistes. » Sans peut-être avoir consulté la cour, Dandré le fit arrêter le 25 février. Des journaux trop pressés annoncèrent cette arrestation dès le 26, ce qui produisit une grande agitation. On se trouva fort embarrassé de ce prévenu, qui prétendait n'avoir agi que d'après les ordres du comte d'Artois, du duc de Berry et de M. d'Escars. On pensait déjà à l'aider à s'échapper quand on découvrit que ce colonel était un forçat évadé. Il était facile de le réintégrer au bagne sans autre forme de procès. En attendant qu'il fût statué sur son sort, on l'écroua à la Force, puis, Louis XVIII se disposant à laisser

contre Savary. Des gardes du corps assaillirent à coups de sabre, en plein jardin du Palais-Royal, le capitaine de gendarmerie Plusdorff parce qu'il avait coopéré, étant maréchal des logis, à l'arrestation du duc d'Enghien. Exelmans dénonça à Soult un complot de royalistes que Wellington avait, de son côté, mentionné dans une lettre à lord Castlereagh. Le maréchal Lefebvre dit plus tard qu'il avait vécu six mois « sous le poignard des chouans. » Enfin Carnot, — Carnot qui n'était pas apparemment homme à s'effrayer pour rien, — resta debout et armé toute la nuit du 21 au 22 janvier. Ransonnet, l'avocat Descoutures et une dizaine d'officiers supérieurs en retraite ou à la demi-solde, qui s'étaient donné rendez-vous dans la maison de la rue Saint-Louis, dont l'escalier fut barricadé, veillèrent avec lui, disposés à une défense énergique. Tant d'indices et de témoignages prouvent que si ces craintes d'assassinats, propagées avec une persistance singulière par la rumeur publique, étaient fort exagérées pour la nuit même du 21 janvier, elles n'étaient point, d'une façon générale, tout à fait imaginaires.

V.

Les tumultueuses obsèques de Mlle Raucourt et l'émotion provoquée par l'anniversaire du 21 janvier n'avaient pas fait oublier l'affaire d'Exelmans. Un Mémoire justificatif, rédigé par Comte en forme de réquisitoire contre Soult, venait de paraître dans le *Censeur*, dont un tirage à part se distribuait gratuitement chez le portier du général. Le 25 janvier, on apprit qu'Exelmans avait été acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre, et qu'à la sortie de l'audience le peuple de Lille, qui passait cependant pour très royaliste, l'avait porté en triomphe (1). Cette nouvelle fit une

Paris à Napoléon, on le mit en liberté le 19 mars. En décembre 1816, il fut question de l'arrêter de nouveau, mais le ministre de la police, Decazes, écrivit « qu'il serait dangereux d'envoyer Stévenot devant les tribunaux, car il citerait le nom des princes. » On se décida donc à le gracier en 1817. Douze ans plus tard, sur la présentation de plusieurs pièces, entre autres d'une lettre du comte de La Fruglaye, ancien général vendéen, qui affirma que Stévenot n'avait agi en 1814 et 1815 que d'après les ordres des princes, ce personnage fut solennellement réhabilité (arrêt de la cour du 14 juillet 1829) et, peu de jours après, il fut admis à la retraite comme maréchal-de-camp. (Dossier de Stévenot. Archives de la guerre. Rapports de police, 4-6 mars. Archives nationales, F7, 3739.)

(1) Exelmans comparut le 23 janvier devant le premier conseil de guerre permanent de la 16e division militaire, présidé par Drouet d'Erlon. Parmi les juges, il y avait les généraux Teste et Dubreton. Le rapporteur déclara qu'un seul des cinq

grande sensation dans Paris et dans la France entière. L'opposition représenta l'arrêt du conseil de guerre comme « une victoire d'avant-poste. » *Le Censeur*, le seul des journaux qui donna les plaidoiries, fut lu avec avidité. Les lettres de félicitations parvinrent par centaines à Exelmans et à Comte, son vigoureux défenseur. La duchesse de Raguse, qui ne manquait aucune occasion d'afficher son bonapartisme, se fit présenter le général Fressinet, autre conseil d'Exelmans, et l'embrassa en plein salon. Pour les royalistes, qui espéraient une condamnation sévère (le duc de Berry avait demandé au roi qu'il s'engageât à ne point faire grâce) (1), ils dissimulèrent leur confusion en faisant célébrer dans leurs journaux l'indépendance de la justice sous le descendant de saint Louis. « Au temps de Buonaparte, dit le *Journal des Débats*, les choses eussent tourné d'une autre façon. » Mais la cour avait beau paraître triompher de cette défaite, elle n'en voulait pas moins au maréchal Soult, qui offrit sa démission. On lui reprochait son zèle maladroit. Il n'aurait pas dû traduire Exelmans devant un conseil de guerre « s'il n'était pas sûr des généraux! »

« Sûr des généraux, » on n'avait pu jamais l'être au point d'attendre d'eux un arrêt inique. Mais il était vrai de dire que l'enthousiasme pour les Bourbons qu'ils avaient manifesté aux premiers jours de la restauration s'était refroidi. Tous les officiers-généraux qui possédaient des dotations en pays étranger les avaient perdues. Un grand nombre d'entre eux avaient été mis à la demi-solde. Plusieurs, comme Exelmans, avaient été maltraités, outragés. La croix de Saint-Louis, conférée au général Milhaud, lui fut enlevée parce qu'il était régicide. — On aurait pu se rappeler son vote à la Convention avant de le décorer. — Davout, injurieusement accusé d'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg, fut relevé de son commandement, exclu de la chambre des pairs, relégué à Savigny-sur-Orge. Il demandait à passer devant un conseil d'enquête; on lui refusa ce moyen de se justifier, comme si l'on voulait laisser courir la calomnie. Vandamme subit un affront aux Tuileries. Comme il se présentait avec des officiers de son grade à l'audience publique du roi, un huissier l'invita tout haut à se retirer. Le surlendemain, il reçut l'ordre de Dupont de s'éloigner de Paris dans les vingt-quatre heures et de se rendre dans

chefs d'accusation, celui de désobéissance, lui paraissait digne de quelque attention; encore conclut-il sur ce point, comme sur les quatre autres, à l'acquittement du général.

(1) Procès-verbaux du conseil des ministres, 26 décembre. (Archives nationales, AF* V².) — Le roi, qui était encore dans sa période débonnaire, répondit très bien à l'ardent duc de Berry : « — Mon neveu, n'allons pas plus vite que la justice. »

ses propriétés de Cassel (1). Le duc de Berry brutalisa des officiers. Pour une question de préséance, le duc de La Force traita comme un tambour le général Laplane. La solidarité militaire faisait ressentir à tous les injustices et les outrages subis par quelques-uns. — « Je détestais Bonaparte, disait le général Chouart, mais les Bourbons me le font aimer. »

Même les officiers-généraux qui étaient le plus en faveur, qui avaient un commandement, la pairie, leurs entrées au château, qui voyaient toutes leurs vanités satisfaites, souffraient dans leur fierté. D'abord ils s'étaient trouvés très flattés d'approcher le roi, d'être reçus « dans une vraie cour, » de frayer avec « de vrais princes, » de troquer leurs titres de maréchaux d'empire et de généraux de division contre ceux de maréchaux de France et de lieutenans-généraux des armées du roi. Sans qu'ils se l'avouassent, car on sent ces choses-là, mais on ne se les avoue pas, il leur semblait être désencanaillés. Marmont nous apprend que Louis XVIII avait plus de majesté que Napoléon. D'autres maréchaux pensaient vraisemblablement comme Marmont, et ils étaient tout fiers de servir un homme si majestueux. Mais cette première heure d'éblouissement avait été courte. Les chefs de l'armée ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'aux Tuileries, ils n'étaient plus chez eux. Leur présence était seulement tolérée. On plaisantait la Légion d'honneur, les ducs et les comtes « jadis va-nu-pieds; » les généraux dont les pères avaient tanné du cuir ou cerclé des tonneaux. Les journaux rappelaient en raillant que Murat (ils avaient pour mot d'ordre de ne pas l'appeler le roi de Naples) était fils d'un aubergiste. A la cour, le dédain perçait sous la politesse affectée des grands seigneurs. On daignait les considérer comme des héros, ces soldats illustres, mais cela n'empêchait pas de les regarder comme des parvenus. Ils avaient gagné des batailles, mais « ils n'étaient pas nés, » et s'ils avaient versé leur sang, ce n'était pas du sang bleu. Plusieurs étaient pairs de France, mais les nobles ne tenaient pas « ces anoblis » pour leurs égaux. « — Quel dommage, disait amicalement un vieux duc à un maréchal de France, quel dommage que vous n'ayez pas, comme un de nous, ce qui ne se donne pas ! »

Les femmes des dignitaires de l'empire, qui, bien qu'elles ne fussent pas toutes d'ex-vivandières comme la maréchale duchesse

(1) Wellington à Castlereagh, Paris, 4 octobre. (*Dispatches*, Supplément, IX.) Vandamme à Marmont, 10 octobre. (Archives de la guerre.) — En traitant ainsi un général français, le roi servait ou paraissait servir les haines allemandes que Vandamme avait provoquées dans ses divers commandemens d'outre-Rhin par son excessive sévérité.

de Dantzig, avaient pour la plupart une modeste origine, souffraient plus encore que leurs maris de ces blessures d'amour-propre. La duchesse d'Angoulême ne les appelait que par leur nom patronymique : — « Vous êtes madame Junot? » dit-elle à la duchesse d'Abrantès. Le cercle féminin de la cour les mettait dans une quarantaine à peine dissimulée. Elles entendaient ces propos : « — Quelle est donc cette dame? — Je ne connais pas ces femmes-là, c'est une maréchale. » La maréchale Ney était fille de Mme Auguié, cette femme de chambre de Marie-Antoinette qui devint folle en apprenant le supplice de la reine et se suicida. La duchesse d'Angoulême lui témoignait donc beaucoup de sympathie, mais de cette sympathie un peu hautaine et très familière que l'on reporte d'un vieux serviteur sur son enfant. Elle affectait d'oublier en public comme en privé que la petite Auguié était devenue duchesse d'Elchingen et princesse de la Moskowa. Rien n'était plus pénible à la maréchale que de paraître à ces Tuileries où elle avait été reçue naguère avec tant d'honneur et d'où elle ne sortait plus maintenant que la rougeur au front et des larmes dans les yeux. Ney, qui aimait passionnément sa femme, était exaspéré. — « Vous êtes bien heureux, dit-il un jour à La Vallette, de vous être mis à l'écart. Vous n'avez à subir ni insultes ni injustice. » Puis, s'emportant, comme il lui arrivait trop souvent : — « Ces gens-ci ne connaissent rien. Ils ne savent pas ce que c'est que Ney. Faudra-t-il le leur apprendre! »

VI.

Tandis que le mécontentement gagnait un grand nombre d'officiers-généraux, il augmentait parmi les cadres et surtout chez les officiers à la demi-solde. On détestait Soult plus qu'on n'avait jamais détesté Dupont. « Soult s'est vendu aux Bourbons, » était le cri de l'armée. Sans doute, si des influences et des préoccupations extra-militaires ne l'avaient dominé, le duc de Dalmatie eût été un bon ministre. Il s'en faut que tout fût à blâmer dans son administration. Il pressa le rappel des soldats en congé, opération assez mal mise en train par son prédécesseur ; il s'occupa de l'approvisionnement des places fortes, de l'instruction des troupes, qui était fort négligée, de la liquidation de la solde arriérée, d'un plan de concentration. Enfin, il demanda à plusieurs reprises la suppression des compagnies rouges, et, afin d'arrêter les scandaleuses nominations de légionnaires, il obtint du roi une ordonnance réglant les conditions d'admissibilité et d'avancement dans la Légion d'honneur. Mais on était moins reconnaissant à Soult de

ces mesures qu'on ne lui en voulait pour son arbitraire, sa courtisanerie et ses défis au sentiment national. Il avait interdit le séjour de Paris aux officiers sans emploi, traité odieusement Exelmans, donné des pensions aux Vendéens, mis à la demi-solde sept cents officiers de plus, fait une promotion de généraux entièrement composée d'émigrés et de chouans (1). Il avait osé dire au général Travot : « — Je ne vous emploierai qu'après que vous aurez rendu vos biens d'émigrés. » Il venait enfin de porter l'irritation au comble en provoquant dans les régimens une souscription à peu près obligatoire pour ériger un monument à Louis XVI et en faisant nommer grand-chancelier de la Légion d'honneur le comte de Bruges, qui n'avait jamais commandé qu'un régiment noir à la solde de l'Angleterre. Puis, malgré les promesses et les circulaires du duc de Dalmatie, la solde arriérée resterait impayée. Chaque jour d'audience publique, les officiers à la demi-solde, qui s'autorisaient de l'acquittement d'Exelmans pour rester à Paris en dépit de l'ordre du 17 décembre, arrivaient en foule rue Saint-Dominique. Un jeudi de février, ils étaient plusieurs milliers. Leurs femmes braillaient : « Les gens qui ne manquent de rien veulent nous faire crier : Vive le roi! nous crierons : Vive celui qui nous fera vivre et meurent tous ceux qui nous font crever de faim! » Soult apostropha des officiers qui portaient encore des boutons à l'aigle : « — Quand le gouvernement nous aura payé ce qu'il nous doit, répliqua l'un d'eux, nous serons assez riches pour faire changer nos boutons. Jusque-là nous les garderons, car ils nous rappellent notre ancienne prospérité. »

Les nouvelles du congrès de Vienne avaient déterminé Louis XVIII à rappeler 60,000 hommes sous les drapeaux. Ce fut parmi les 100,000 déserteurs des classes 1814 et antérieures, portés comme « rentrés dans leurs foyers sans permission, » que l'on résolut de lever ce contingent. Ces hommes, il fallait s'y attendre, ne se prêtèrent pas de bon gré à leur réincorporation. Seuls, les individus qui avaient quelque motif de réforme à faire valoir se présentèrent aux revues d'appel. Ceux que l'autorité militaire retenait comme bons pour le service s'insurgeaient et bousculaient les gendarmes aux cris de : Vive l'empereur! Les recrues de la Gironde disaient : « Avec la paix nous aimons mieux le roi, mais pour faire la guerre nous voulons Napoléon, qui marchera à notre tête. » A Avesnes, les rappelés allumèrent une sorte de bûcher et y placèrent le buste de Louis XVIII. A Trévoux, à Belley, à Sancerre, ils parcoururent

(1) Promotion du 30 décembre 1814 : Picquet Du Boisguy, de Frotté, de Malartic, d'Andigné, de La Prévallaye, Châtelain, dit Tranquille, de Rohan-Chabot, etc.

les rues, battant la caisse, criant: Vive l'empereur! et maltraitant les passans qui portaient la cocarde blanche. A Saint-Florent, ils insultèrent une procession, par des chansons obscènes, des blasphèmes et des bordées d'injures contre le curé et le roi. Dans l'Isère, les maires aidaient les insoumis à se cacher. Les deux tiers des anciens soldats désertaient en route. Le 76e reçut 15 hommes au lieu de 160, le 45e, 116 au lieu de 535.

Cet appel alarma la population en venant confirmer les bruits de guerre. Or, la France, rebelle à la guerre en 1814, quand il s'agissait de défendre les frontières mêmes de la patrie, voulait encore moins prendre les armes en 1815 pour conserver une province au roi de Saxe et pour rendre Naples au roi des Deux-Siciles. La croyance à un conflit était générale; déjà l'on s'en apercevait à la stagnation des affaires, au ralentissement des commandes, à l'arrêt des travaux. Mais le fisc n'y perdait rien. Malgré l'atroce misère du pays, résultat de l'invasion et d'une mauvaise récolte, les amendes, les saisies, les ventes, les garnisaires se multipliaient. « Le commerce est tourmenté, écrivait le comte d'Hauterive à Talleyrand, les manufactures sont paralysées, les propriétaires sont chargés d'impôts que l'on exige avec une barbare rigidité, même dans les pays où les alliés n'ont laissé que la misère. Les droits réunis et le monopole sur les tabacs s'exercent comme sous Bonaparte, et même avec un peu plus de rigueur (1). »

Aux craintes de guerre, au chômage, aux exécutions brutales des agens du fisc s'ajoutaient les provocations et les menaces des nobles de province. Loin d'être satisfaits par la restitution de leurs biens restés à l'État, ils semblaient plus ardens à recouvrer leurs biens vendus. Les journaux royalistes annoncèrent mensongèrement que le maréchal Berthier, ne voulant point conserver un bien mal acquis, avait remis au roi les titres de propriété de son château de Grosbois. Un habitant de Rennes, acquéreur pendant la révolution d'une maison estimée 25,000 francs, offrit à l'ancien propriétaire 5,000 francs pour ratifier la vente. Celui-ci s'indigna, prétendant que bientôt la maison lui serait rendue sans bourse

(1) D'Hauterive à Talleyrand; Paris, 18 octobre 1814. (*Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, 19, note.) Arrêté du préfet de l'Indre, 21 janvier. Soult à Amey, 4 février. Baron Louis à Soult, 7 février. Amey à Soult, 18 février, etc. (Archives de la guerre.) Rapports généraux de police (13 janvier) : « Les poursuites pour les droits réunis sont aussi rigoureuses que sous l'Empire. » — (4 mars) : « La rigueur excessive pour la rentrée des impôts, l'envoi de garnisaires, etc., mécontentent tous les départemens... La satisfaction des rentiers pour la hausse à la Bourse ne compense pas le mécontentement des départemens... Les instructions du baron Louis sont tellement impitoyables qu'il en sera question aux chambres. » (Archives nationales, F7, 3739.)

délier. Des émigrés disaient qu'ils ne donneraient pas désormais à moitié prix la propriété de leurs biens confisqués. Inquiets d'avoir à payer leur fermage aux anciens possesseurs, certains paysans se précautionnaient en refusant de le payer aux propriétaires. Dans la Creuse, un officier de dragons en congé de semestre, se trouvant à la chasse avec le maire de la commune, acquéreur de ses biens, le provoque en duel. A Salon (Bouches-du-Rhône), le comte de D... entre avec quelques bons compagnons chez un individu qui a acheté sa ferme et l'en chasse à coups de bâton. Dans l'Isère, un émigré vient chez un paysan et l'accuse de lui avoir volé sa maison et ses terres. Le paysan réplique qu'il les a bel et bien payés; l'émigré le frappe avec sa canne, l'autre saisit une serpe et l'abat à ses pieds. Le parquet refusa de poursuivre, considérant que tous les torts étaient à l'ancien possesseur. Mais les biens nationaux n'en demeuraient pas moins frappés de discrédit. Si quelque ferme ou quelque maison ayant cette tache originelle était mise en vente, les enchères atteignaient à peine à la moitié ou au tiers de sa valeur. A Paris même, ces immeubles ne trouvaient parfois acquéreurs à aucun prix (1).

Le clergé provincial n'était pas moins aveuglé que la noblesse. « Les prêtres deviennent insupportables, » écrivait le 22 février le préfet de la Nièvre. En Auvergne, on réimprima l'ancien catéchisme de Clermont avec l'article relatif à la dîme. En Alsace, le clergé se montrait si intolérant que les protestans avaient des craintes pour le libre exercice de leur culte. Dans tout l'Ouest, les prêtres tonnaient en chair contre les acquéreurs, les menaçant de damnation éternelle. « Il faut rendre les biens volés, disaient-ils. Les ordonnances du roi de France qui reconnaissent la légitimité de ces ventes sont nulles aux yeux du roi des rois... Ceux qui ne restitueront pas les biens des émigrés auront le sort de Jézabel: ils seront dévorés par les chiens. » Au confessionnal, au chevet des moribonds, ils proféraient les mêmes menaces et les mêmes anathèmes. Ils refusaient les derniers sacremens aux acquéreurs et, parfois, ils réussissaient, en évoquant le tableau des flammes de l'enfer, à extorquer des restitutions *in extremis*. « Ces gens-là,

(1) Ce fut pour combattre cet état de choses que Saint-Simon publia en février 1815 le prospectus d'un ouvrage périodique ayant pour titre : *le Défenseur des propriétaires des biens nationaux, ou recherches sur les causes du discrédit où sont tombées les propriétés nationales et sur les moyens d'élever ces propriétés à la même valeur que les propriétés patrimoniales.* — Un autre écrit, intitulé : *Avis aux propriétaires de biens nationaux*, et qui avait aussi pour objet une ligue défensive des acquéreurs, circula en décembre 1814 dans les départemens de l'Ouest. Rapport s. d. (Archives nationales, F[7], 3200[4].)

écrivait, le 3 février, le lieutenant de gendarmerie de Saint-Pol de Léon, feraient douter de la bonté du roi. »

Tout cela ne popularisait pas le gouvernement de Louis XVIII. En février 1815, le Paris des boulevards fronde, le Paris des faubourgs gronde. Dans les salons, on lit *le Nain jaune;* dans les rues, on chante *la Marseillaise*. En province, où l'on a hué les députés ministériels et porté en triomphe les députés de l'opposition, les opinions sont plus surexcitées. La noblesse est ultra-royaliste. La bourgeoisie est libérale. Elle regarde la charte comme une chose sacrée, jalouse les nobles, déblatère contre les prêtres. Un notaire d'Évaux (Creuse) dit publiquement : « — Il faudra bien que Louis XVIII fasse comme nous voudrons, sinon nous le traiterons comme Louis XVI. » Quant au peuple, la plupart des préfets signalent chez lui la persistance de l'esprit de 1789 et des souvenirs bonapartistes. L'Ouest est ardemment divisé. « Pour la garde nationale, écrit le 12 janvier à Montesquiou le comte de Beaumont, préfet de la Vendée, les maires royalistes ne veulent y inscrire que ceux qui ont chouanné, les maires patriotes ne veulent y enrôler aucun brigand. » A Hericy, près Melun, le premier jeudi de mars, on promène avec des rires et des huées deux mannequins représentant le roi et un curé. Dans vingt départemens, on profère des cris séditieux, on outrage les images de Louis XVIII, on enlève les drapeaux blancs des clochers et les armes royales des enseignes des boutiques. Et le colonel Tholozé écrit à Soult : « On ne saurait mettre trop de douceur dans la répression sous peine de malheur. » Sur les routes du Mans à Angers, d'Orléans à Bourges, de Montpellier à Rodez, de Guéret à Aurillac, les réfractaires unis aux contribuables en fuite arrêtent les diligences, pillent les caisses publiques, détroussent les voyageurs, fusillent avec les gendarmes. Dans les environs de Sarlat, il y a deux mille paysans en armes.

Mais aux Tuileries on ne s'inquiète pas. Si le roi lit chaque jour les rapports de police et les lettres ouvertes par le cabinet noir (1), c'est pour y chercher son amusement et non pour en faire son profit. Au reste, il sait que personnellement il est plutôt populaire, du moins à Paris, et que l'on attribue à ses bons parens et à ses

(1) Aux Archives des affaires étrangères, le volume 675-676, qui contient 293 pièces, est exclusivement formé de copies de lettres décachetées par la police. Il y a là non-seulement des lettres de Français, généraux, magistrats, préfets et personnages connus comme Mme de Staël, Alexandre, Brès, etc., mais même des lettres confidentielles que les ministres étrangers accrédités près la cour des Tuileries adressaient à leur souverain ou à leur département. Sous la restauration, les diplomates jouissaient de toutes les immunités, sauf du secret des lettres.

ministres tous les abus et toutes les injustices (1). Il a bien quelque désir de voir Napoléon déporté aux Açores par les puissances, mais la pensée de son terrible prédécesseur ne l'effraie pas plus que ne l'inquiètent les murmures du peuple, les imprudences de la noblesse et le mécontentement de la bourgeoisie. « Il ne tiendrait qu'à moi de ne pas avoir un instant de repos, écrit-il à Talleyrand, et cependant mon sommeil est aussi paisible que dans ma jeunesse... Je sais qu'il existe de la fermentation, mais je ne m'en inquiète point. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, je verrai se dissiper ces nuages. »

Pour les princes, ils n'ignoraient pas ce que la France pensait et disait d'eux, mais ils bravaient l'impopularité, et peut-être même le comte d'Artois s'en faisait-il gloire. Vers la fin de février, on intriguait beaucoup au pavillon de Marsan. On cherchait à ruiner l'influence de Blacas qui, plutôt par prudence que par sentiment, soutenait la politique modérée, et l'on espérait mettre bientôt à la raison tous les frondeurs et tous les mécontens en formant un ministère de vrais royalistes où le comte de Bruges aurait la guerre et Hyde de Neuville la police. Selon d'autres témoignages plus ou moins véridiques, on pensait même à contraindre le roi à révoquer la charte et à rappeler les parlemens ; s'il s'y refusait, on devait l'enfermer comme un simple Mérovingien et l'obliger à abdiquer en faveur de son frère. En attendant, on obtenait de Louis XVIII « l'élimination » de la Cour de cassation et de l'Institut des ex-conventionnels et autres personnes mal pensantes. Le premier président Muraire, le procureur-général Merlin et dix conseillers furent exclus par l'ordonnance du 17 février, et peu de temps après, les journaux annoncèrent, comme la chose la plus naturelle du monde, que le roi avait pourvu au remplacement des académiciens : Monge, Carnot, Napoléon Bonaparte, Guyton-Morveau, Cambacérès, Mer-

(1) De l'ensemble des rapports de police de juin 1814 à fin février 1815 (Archives nationales, F^7,3200^4, F^7, 3738, F^7, 3739), il ressort que, d'une façon générale, mais avec de nombreuses exceptions, le roi était aimé à Paris et sa personne exempte des critiques qu'on adressait au gouvernement. Sans doute, dans quelques quartiers excentriques et même, deux ou trois fois, dans le jardin des Tuileries, il fut hué, mais bien plus souvent il était acclamé. Au théâtre, par exemple, il était toujours accueilli par des vivats, auxquels se mêlaient parfois quelques cris : « A bas les calotins ! » Sans doute, aussi, on plaisantait son obésité, sa faiblesse, son indolence ; on le caricaturait ; mais cela n'empêchait pas de vanter sa bonté, réelle ou imaginaire. En province, il en allait tout autrement. (Nous parlons toujours d'une façon générale et sans tenir compte des exceptions.) Là, comme on souffrait davantage des rigoureuses mesures du baron Louis, des vexations des nobles, des menées des prêtres, et comme on craignait la dîme et l'invalidation des ventes nationales, on envoyait au diable les ministres, les princes et « le bon roi. »

lin, Rœderer, Lucien Bonaparte, Maury, Sieyès, Joseph Bonaparte, Grégoire, Garat et Lakanal (1). Tandis que Montesquiou recommandait dans les conseils du roi et s'efforçait d'appliquer dans son administration « la politique d'assoupissement, » Louis XVIII, cédant aux prières et aux objurgations de sa famille, irritait sans cesse l'opinion par des futilités de ce genre. Qu'importait donc à la solidité du trône que Lakanal et Monge fussent de l'Institut et que Napoléon figurât dans l'*Almanach royal* comme membre de la section de mécanique?

VII.

Cependant, les mécontens menaçaient de passer des paroles aux actes. Dans les divers partis, les meneurs s'agitaient. Un sous-préfet démissionnaire, Fleury de Chaboulon, partait pour l'île d'Elbe afin d'exposer à celui qu'il appelait toujours l'empereur la situation troublée du pays. Rovigo disait à Jaucourt: « — Nous reverrons Bonaparte, et ce sera bien la faute des Bourbons. » Et Barras disait au comte de Blacas: « — Je vais m'occuper de réaliser quelques fonds qui me permettront de m'expatrier si le tyran de ma patrie réussit à la remettre sous le joug. » Plusieurs députés constitutionnels étaient revenus à Paris sous l'influence de l'exaltation de la province, déterminés à obtenir ou à conquérir des garanties sérieuses contre l'arbitraire des ministres et les revendications des émigrés. Le parti libéral se préparait à une lutte vigoureuse au cours de la prochaine session, et, s'il le fallait, à un nouveau 14 juillet. Plus impatiens et doutant un peu de l'énergie des constitutionnels, les bonapartistes et les jacobins voulaient au contraire profiter de l'absence des chambres pour un coup de force. Le complot ourdi depuis plus de six mois, et que l'on avait tour à tour ajourné, abandonné et enfin repris et modifié, se tramait à nouveau. Fouché en était le principal chef. Après avoir tenté, ainsi que plusieurs autres sénateurs évincés, d'entrer à la chambre des pairs, après avoir offert vingt fois ses services et son dévoû-

(1) *Journal des Débats*, *Gazette de France*, *Quotidienne*, etc., 25 février, 8-9-10 mars. Cf. Jaucourt à Talleyrand, 4 mars (Archives des affaires étrangères, 680.) — L'ordonnance fut signée le 5 mars, mais les événemens qui survinrent engagèrent le gouvernement à en ajourner la publication dans *le Moniteur*. Elle y parut seulement un an plus tard, le 21 mars 1816, mais la liste se trouva augmentée de cinq personnes : le duc de Bassano, Arnault, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Étienne et le grand peintre Louis David. Ce dernier, d'ailleurs, eût été certainement radié, dès 1814, par une ordonnance projetée sur la quatrième classe (Beaux-Arts) qui devait être distincte de l'Institut et reprendre son ancien nom d'Académie royale de peinture.

ment aux Bourbons, après avoir eu des entrevues sans nombre avec Vitrolles, avec Blacas, avec Malouet, avec Beurnonville, avec le duc d'Havré, ce Scapin tragique pensait à renverser le roi, puisque le roi tardait à le faire ministre.

Dès le mois de juillet 1814, Fouché avait conçu le projet de remplacer Louis XVIII par le duc d'Orléans, qui, fils d'un régicide et soldat de la révolution en 1792, aurait pour lui, pensait-il, les libéraux, les jacobins et même les bonapartistes. Il s'en ouvrit à Talleyrand, alors assez mécontent de la tournure des choses et du peu de cas que l'on faisait de ses conseils sur la politique intérieure. Talleyrand parla discrètement au duc d'Orléans, mais celui-ci l'écouta avec froideur, et, sans nommer personne, il rapporta, dit-on, l'entretien au roi. Le prince se dérobant, les deux compères revinrent à l'idée d'une régence, ce rêve qui les avait hantés pendant la dernière campagne de Napoléon. Un complot fut formé ou plutôt ébauché avec la connivence de plusieurs officiers-généraux, d'anciens révolutionnaires et de meneurs du faubourg Saint-Antoine. Les moyens d'exécution consistaient en un mouvement sur les Tuileries d'une partie de la garnison de Paris, appuyée par les faubourgs en armes. Le but était la proclamation de Napoléon II, avec Marie-Louise régente et le prince Eugène, Talleyrand, Fouché et Davout, membres du conseil de régence. Avant d'agir, il fallait connaître les sentimens de Marie-Louise, du prince Eugène, de la cour de Vienne. Il fallait surtout que Napoléon fût éloigné de l'Europe, car on craignait qu'il n'eût pas assez d'abnégation pour ne point vouloir profiter personnellement de cette révolution. Marie-Louise se trouvait alors aux eaux d'Aix, en Savoie; on lui dépêcha Corvisart et Isabey. Fouché écrivit à Eugène, et, le 16 septembre, Talleyrand, désigné par le roi comme son plénipotentiaire au congrès, partit pour Vienne. Tout en y défendant « les principes du droit des gens, » il allait travailler à faire déporter Napoléon dans une île de l'océan. Ce n'était point que le prince de Bénévent se fût entièrement livré à Fouché et à ses complices, mais, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, cet homme à double face agissait à deux fins. En poursuivant l'enlèvement de Napoléon, il servait Louis XVIII, et il secondait, en même temps, sans se compromettre, le parti qui se préparait à le renverser. « Double intrigue, dit Barras, intrigue perpétuelle de Talleyrand comme de Fouché! »

Fouché, du reste, rêvait pour l'empereur un exil plus sûr. L'un de ses affidés fit proposer à Louis XVIII de donner son assentiment à l'assassinat de Bonaparte. L'assassin, paraît-il, était trouvé; mais les conspirateurs voulaient pouvoir accuser plus tard de ce

crime le gouvernement royal. Le roi, qui comptait sur les puissances pour le débarrasser de « l'homme de l'île d'Elbe, » s'indigna et repoussa le projet. Fouché, d'ailleurs, n'avait pas cessé de correspondre avec Talleyrand; il lui écrivait tantôt directement, tantôt sous le couvert de Dalberg, qui avait été adjoint au prince comme second plénipotentiaire. Ce fut sur les instances de Dalberg que Metternich consentit à entrer en correspondance secrète avec Fouché (1). Mais, partisan déterminé des Bourbons et absolument hostile à l'idée d'une régence, Metternich était fort éloigné de prêter la main aux machinations de Fouché et de Talleyrand. Sans doute la raison qui l'engagea à écrire au duc d'Otrante fut de se renseigner sur la véritable opinion des Français, dont on était assez préoccupé à Vienne.

En attendant que le congrès décidât du sort de Napoléon, Fouché s'était retiré dans son château de Ferrières, mais les révolutionnaires et les officiers qu'il avait facilement associés à ses projets ne cessaient pas leurs conciliabules. C'est ainsi qu'en octobre et en novembre, le bruit d'une conjuration militaire se répandit partout. A la fin d'octobre, on arrêta une trentaine d'officiers à la demi-solde et quelques gardes du corps, soupçonnés à tort ou à raison de comploter l'assassinat du roi et des princes. Ces rumeurs émurent les cabinets européens. Le tsar questionna Talleyrand. Lord Liverpool se montrait déterminé à rappeler Wellington, de peur que, s'il restait à Paris, les chefs de la conjuration ne le gardassent comme otage. « Il n'est pas douteux, écrivait-il le 4 novembre, qu'un mouvement ne menace d'éclater à Paris. Dans cette prévision, le roi doit prendre des précautions. La principale serait que les membres de la famille royale ne restassent pas tous ensemble à Paris, car le but des conspirateurs étant d'en finir avec la dynastie, ils ne tenteront rien si les Bourbons sont dispersés. Le salut d'un seul sera la sauvegarde de tous. »

L'alarme était grande aussi dans l'entourage du roi. On a vu que le soir du 30 novembre Marmont mit toute la garnison de Paris sous les armes. Ce déploiement de forces parut excessif, mais les appréhensions de Marmont n'étaient pas tout à fait chimériques. Son erreur fut de croire que la date de l'exécution du

(1) La lettre ou une des lettres de Metternich à Fouché lui posait ces trois questions : « Qu'arrivera-t-il : 1° si l'empereur reparaissait en France ? 2° si le roi de Rome se présentait à la frontière appuyé d'un corps autrichien? 3° si rien de tout cela n'arrivait, mais qu'une révolution se fît toute seule ? » Fouché répondit : « Dans le premier cas, tout dépendrait d'un régiment; s'il passait du côté de Bonaparte, l'armée suivrait. Dans le second cas, toute la France se déclarerait pour le roi de Rome. Dans le troisième cas, la révolution se ferait en faveur du duc d'Orléans. »

complot était fixée, alors que les conjurés discutaient encore leur plan et leurs moyens d'action.

Deux mois plus tard, le procès d'Exelmans et le langage des royalistes le 21 janvier ayant avivé les colères, et l'émeute de Saint-Roch, dont quelques révolutionnaires regrettèrent de n'avoir point profité, ayant montré que le peuple était facile à soulever, les conspirateurs résolurent de brusquer les choses, quitte à se passer de Fouché. Celui-ci, averti, revint en hâte à Paris. Il tint plusieurs conférences, avec Thibaudeau, Davout, Merlin, Regnaud, Drouet d'Erlon, les frères Lallemand et autres. Bassano, Rovigo, La Vallette, Réal, Oudot, Thuriot, Garat, Grégoire, Sieyès, Prieur de la Marne, Gauthier, les généraux Lefebvre-Desnouettes, Turreau, Chouart, Frégeville, Merlin (fils du régicide), César Delaville, Chastel, Berton, connaissaient aussi le complot; mais si les uns y étaient positivement affiliés, les autres le désapprouvaient et refusèrent de s'y associer (1). Fouché aurait voulu enrôler Carnot dont le *Mémoire au roi* avait raffermi la popularité. Mais l'ancien membre du comité de salut public avait trop de défiance contre les bonapartistes et de mépris pour le duc d'Otrante. Il se confina dans sa petite maison du Marais. Au dernier moment, Davout déclara qu'il renonçait à prendre part à la conspiration. On se résigna à agir sans lui. Il fut décidé que, sur un mot envoyé de Paris, toutes les troupes stationnées dans la 16e division militaire, que pourrait entraîner Drouet d'Erlon, se mettraient en marche. Elles rallieraient, chemin faisant, les garnisons intermédiaires, et pénétrant dans Paris par différentes barrières, elles déboucheraient à l'improviste devant les Tuileries, où les rejoindraient les officiers à

(1) Cf. Lavallette, *Mémoires*, II, 135, 138-142. Rovigo, *Mémoires*, VII, 337-339, 347. La Fayette, *Mémoires*, V, 354. Hyde de Neuville, *Mémoires*, II, 45, 48. Thibaudeau, X, 206-210, 235-236. *Mémoires de Fouché*, II, 303-304. Note de Foudras, 10 février. Rapports de police, 12-13-31 août, 23 septembre, 26 octobre, 23-30 novembre, 2-16 décembre 1814, 26-27 février, 4-6 mars 1815. (Archives nationales, F7, 3200[4] et F7, 3739.) Dossiers d'Exelmans, de Drouet d'Erlon et de Lefebvre-Desnouettes. (Archives de la guerre.) — D'après certains indices, nous pouvons avancer, sans prétendre cependant l'affirmer, que les généraux Lanusse, Flahaut, Corbineau-Girardin, Exelmans, Fressinet, Lacroix, Labriche, Sébastiani Defrance, et, parmi les civils, le duc de Cadore, Gaillard, Lecomte, Villetard, Lamarque, Ginou, de Fermon, Louis de Verdun, Lambrechts, etc., connaissaient également le complot. — Le général Quesnel, selon une tradition rapportée dans le *Supplément* de *la Biographie Michaud*, fut aussi affilié à la conspiration. Soupçonné par ses complices de vouloir révéler leur secret, il aurait été jeté dans la Seine au sortir d'une des réunions. En effet, le 4 mars, on trouva le corps de Quesnel flottant sur la Seine entre Boulogne et Saint-Cloud, et cette mort mystérieuse causa une grande sensation dans Paris. (Rapport de police, 4 mars, Archives nationales, F7, 3739; *Journal des Débats*, 7 mars.) Mais ni au dossier de Quesnel, aux Archives de la guerre, ni dans les rapports de police des Archives nationales, il n'existe aucune pièce de nature à faire la lumière sur les causes de ce suicide ou de cet assassinat.

la demi-solde et le peuple des faubourgs. On comptait que la garnison de Paris n'engagerait pas un combat pour le roi, et Fouché garantissait au moins la neutralité de la garde nationale. Il n'y aurait donc à vaincre, pensait-on, que la résistance peu redoutable des gardes du corps et des mousquetaires de service.

Le plus curieux, c'est que l'on avait arrêté ce beau plan avant de se mettre d'accord sur le but même de la conspiration. La régence, qui eût satisfait à peu près tout le monde, devenait impossible puisque François Ier et ses conseillers ne paraissaient nullement disposés à laisser sortir d'Autriche le petit roi de Rome, et que, d'ailleurs, Napoléon était encore à l'île d'Elbe. Les bonapartistes proposaient donc de proclamer purement et simplement l'empereur et de l'envoyer chercher sur un aviso de l'État. Les patriotes, au nombre desquels on trouvait Fouché, les régicides et plusieurs généraux, repoussaient l'idée du rappel de l'empereur. Ils voulaient contraindre Louis XVIII, le sabre sur la gorge, à prendre son ministère parmi eux, et, s'il s'y refusait, « forcer » le duc d'Orléans à accepter le pouvoir. Quant au roi et aux princes, on les garderait comme otages, ou « on les expédierait dans la mêlée, sauf à déplorer ensuite cet accident. » Dans la difficulté de s'entendre et dans la nécessité d'agir, on passa outre aux discussions. Une haine commune réunissait ces hommes si profondément divisés. L'important pour eux était de renverser les Bourbons. On verrait après. Le général Chouart, ancien maréchal des logis aux cuirassiers, résumait le sentiment de tous en disant dans son langage de corps de garde : « — Moi, tout ça m'est bien égal, pourvu que le gros magot s'en aille. »

La noblesse aigrie contre Louis XVIII et attendant impatiemment que la Providence ouvrît ou fermât les yeux à ce roi jacobin, la bourgeoisie déçue, jalouse et frondeuse, encore plus inquiète de l'avenir que mécontente du présent, et disant en songeant à la santé précaire de Louis XVIII et aux principes absolutistes de son successeur désigné : « Dieu conserve le roi ! » le peuple alarmé et irrité, les casernes pleines de murmures et de menaces, les libéraux se préparant à une opposition ardente, les bonapartistes et les jacobins ourdissant un vaste complot dont l'avortement presque certain allait amener une répression sanguinaire, courber le pays sous le régime de l'état de siège et des cours prévôtales et assurer le triomphe du parti des émigrés, telle était la situation à la fin de février 1815, quand Napoléon quitta l'île d'Elbe avec onze cents hommes et quatre pièces de canon pour conquérir la France.

HENRY HOUSSAYE.

LES

LETTRES DE CACHET

I. *Rapports inédits du lieutenant de police René d'Argenson*, publiés avec introduction et notes, par M. Paul Cottin; Paris, librairie Plon, 1891, 1 vol. in-12. — II. *Inventaire des Archives de la Bastille* (t. IX du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal); Paris, librairie Plon, 1892, 1 vol. in-8°.

Les lettres de cachet ont formé l'une des institutions les plus caractéristiques et les plus importantes de l'ancien régime; non-seulement parce qu'au début de la Révolution la suppression des lettres de cachet a servi, pour parler un langage moderne, de plate-forme électorale aux hommes de la Constituante, mais aussi parce qu'elles ont été l'essence même de la vie publique d'autrefois. Otez les lettres de cachet, observe Malesherbes qui les a étudiées de près, et vous ôtez au roi toute son autorité, car la lettre de cachet est le seul moyen qu'il possède de faire exécuter sa volonté dans le royaume. Les lettres de cachet ont fait sentir leur action, non-seulement dans la vie publique, elles ont agi dans la vie intime de la vieille société française, dans la vie de famille, d'une manière si profonde et si

(1) D'après des documens inédits conservés aux Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 10,001-12,727); à la Bibliothèque nationale, mss. franç. 8119-8125; aux Archives nationales AA 54, C 210, L 1068, O¹ 274; aux Archives de la Préfecture de police et dans les collections d'autographes de MM. Alfred Begis et Étienne Charavay. Nous devons exprimer nos remercîmens à M. Paul Viollet, bibliothécaire de l'École de droit, membre de l'Institut, pour les précieuses indications qu'il a eu la bonté de nous fournir.

étendue qu'à la veille de la Révolution il était peu de familles, de quelque considération, qui n'en eussent éprouvé les effets. Enfin, si les lettres de cachet ont formé l'une des institutions les plus caractéristiques et les plus importantes de l'ancienne France, il est permis d'ajouter que cette institution est peut-être celle qu'aujourd'hui nous connaissons et nous comprenons le moins. Malesherbes, qui avait été ministre de la maison du roi avec le département de Paris, et qui avait, en cette qualité, dirigé l'expédition d'un nombre considérable de lettres de cachet; Malesherbes, qui n'avait cessé de s'occuper, avec un intérêt passionné, des « ordres arbitraires, » pour reprendre l'expression usitée à la fin du XVIII[e] siècle, et qui avait cherché à s'éclairer de tous côtés et de toutes manières possibles, écrivait, en 1789, — alors que les assemblées des bailliages étaient déjà réunies pour l'élection des députés aux états-généraux, — dans un précieux mémoire sur les lettres de cachet, encore inédit (1), qu'il adressait à Louis XVI : — « Je ne donne que des notions vagues; il m'est impossible d'en donner d'autres, et je doute que personne en France puisse présenter un tableau exact des différens ordres (lettres de cachet) qui se donnent dans les provinces; » — plus loin, il revient sur cette idée : — « Je dirai ce que je sais sur la France, car je ne sais pas tout sur la France elle-même. » — Comme bien on pense, les différens écrivains qui, sous l'ancien régime, ont traité des lettres de cachet, les ont connues d'une manière beaucoup plus imparfaite que Malesherbes, et depuis, les modernes, à de trop rares exceptions près, n'ont guère fait que répéter leurs déclamations; mais à présent que des érudits consciencieux et infatigables comme M. Paul Cottin mettent au jour des documens qui demeuraient inconnus pour les contemporains eux-mêmes, que les fonds d'archives tenus rigoureusement secrets par le gouvernement de l'époque ont été classés, mis à la disposition du public, que les inventaires en sont publiés, le moment semble venu de s'avancer, guidé par les textes, avec l'espoir de découvrir quelques parties du sol inconnu.

I.

Une erreur commune est de croire que l'action des lettres de cachet se bornât aux affaires d'État. Un pamphlétaire fait paraître

(1) Le manuscrit est en la possession de M. Alfred Begis, qui nous a autorisé, avec infiniment de bonne grâce, à le consulter. Nous faisons des vœux pour que les courts extraits donnés dans cette étude, en montrant la valeur de ce remarquable document, décident le savant bibliophile à le porter, par l'impression, à la connaissance du monde lettré.

des libelles contre les gens en place, ou contre la religion, ou contre l'autorité du roi, il est saisi et mis à la Bastille : tel est, dans l'opinion générale, le type d'une lettre de cachet. Le cas se présentait sans doute, et d'autres de même ordre ; mais ils étaient si rares qu'il est permis d'affirmer que sur un millier de lettres de cachet délivrées par l'administration, c'est à peine si deux ou trois, trois ou quatre peut-être, concernaient une affaire de ce genre, et un historien désireux de juger d'un coup d'œil l'ensemble de l'institution pourrait presque les négliger. Quelles sortes d'affaires concernaient donc les neuf cent quatre-vingt-seize ou neuf cent quatre-vingt-dix-sept lettres de cachet restantes? — C'étaient habituellement des affaires de police et des affaires de famille. En matière de police, les lettres de cachet ne laissaient pas de rendre service, étant donnée cette étonnante organisation judiciaire, dont la procédure remontait à un âge reculé, et que l'ancien régime conservait soigneusement. Malesherbes écrit dans son *Mémoire :* — « Le juge, excepté en flagrant délit, ne peut arrêter que par décret de prise de corps, celui-ci ne se prononce qu'après information, les témoins ne sont entendus qu'après avoir été assignés, le ministère ne les fait assigner qu'après avoir obtenu la permission d'informer, et il n'obtient cette permission qu'en rendant plainte. Pendant ce temps, le coupable s'enfuit. En ce cas, le procureur-général ou ses substituts demandent des lettres de cachet. » — Le prévenu était en prison qu'un décret de prise de corps donné par un tribunal régulier, châtelet ou parlement, intervenait ; aussitôt l'ordre du roi, — c'est ainsi que l'administration nommait une lettre de cachet, — était levé, et le prisonnier passait aux mains de la justice ordinaire. Dans ces circonstances, « l'ordre du roi » peut être assimilé au mandat d'amener que lancent nos juges d'instruction.

Une autre catégorie de lettres de cachet pour affaires de police était particulière à Paris. — « Dans beaucoup de villes, écrit Malesherbes, les magistrats chargés de la police punissent par la prison ceux qui troublent la société, sans procédure et sans appel ; à Paris, le ministère public et le magistrat de la police (c'est-à-dire le lieutenant-général), au lieu de donner des ordres en leur nom, obtiennent des ordres du roi. » — A cette dernière circonstance doit être attribué ce fait qu'à Paris les lettres de cachet pour affaires de police sont plus nombreuses que celles pour affaires de famille, tandis que dans les provinces la proportion est renversée. Néanmoins, l'on pensera avec nous que les ordres du roi pour affaires de famille, — les *lettres de cachet de famille*, comme on disait dans les bureaux, — offrent seuls à nos yeux un grand intérêt.

Nous les verrons caractériser, d'une manière inattendue peut-être, un état social dont le nôtre est sorti, bien qu'il en soit déjà très différent. C'est sur les lettres de cachet de famille délivrées à Paris, sous l'ancien régime, que nous voudrions arrêter un instant l'attention du lecteur.

Une seconde erreur est de croire que l'expédition d'une lettre de cachet fût dépourvue de toute procédure et de formalités.

Voici l'histoire d'un ordre du roi, tirée un peu au hasard de l'un des nombreux dossiers conservés dans les archives de la Bastille; nous la raconterons avec détail, car elle a l'avantage de montrer, d'une manière assez vivante, non-seulement quelle était la procédure suivie par l'administration, mais l'esprit dont celle-ci s'inspirait, le but qu'elle poursuivait et les résultats qu'elle obtenait parfois.

Vers la fin de l'année 1750, Berryer, lieutenant-général de police, recevait les plaintes de Marie-Adrienne Petit, épouse de François Ollivier, gantier-parfumeur établi à Paris, rue de la Comtesse-d'Artois. Depuis que ce dernier avait fait la connaissance d'une jeune couturière, nommée Marie Bourgeois, qui logeait rue Saint-Denis-aux-Rats, tout allait sens dessus dessous, dans son intérieur. La pauvre femme se disait méprisée, injuriée même par son mari, et les chalands désapprenaient le chemin d'une boutique où le patron ne faisait plus que de rares apparitions; enfin, les économies que le ménage avait réunies étaient dépensées en parures pour la coquette fille à qui maître Ollivier ne pouvait plus rien refuser. Le lieutenant-général de police dépêcha l'un de ses commissaires, un nommé Grimperel, auprès de Marie Bourgeois avec charge de lui faire entendre raison. Grimperel lui fit un discours au nom du magistrat, — c'est le titre que les textes donnent au lieutenant de police, — qui représentait l'autorité royale, et lui fit défense de fréquenter à l'avenir le nommé Ollivier. L'avis était bon; mais il entrait dans une tête légère : — « Cependant, elle ne cesse de le recevoir chez elle, écrit Mme Ollivier dans un second placet, ce qui cause beaucoup de désordre dans notre ménage et notre commerce, et il est facile de prévoir que si cela continue, il nous sera impossible de faire honneur à nos affaires. Ce considéré, monseigneur, j'ai recours à vous pour vous supplier de faire enfermer Marie Bourgeois. » — Ce placet au lieutenant de police est signé de Mme Ollivier et contresigné, détail important, « par le principal locataire de la maison où demeurait la jolie couturière, un nommé Charpentier. » — Le lieutenant de police mit l'affaire entre les mains de son secrétaire Chaban, qui était plus particulièrement chargé de l'examen de tout ce qui concernait l'expédition des ordres

du roi. L'inspecteur Dumont fut délégué pour « vérifier l'exposé du placet et en rendre compte, » conjointement avec le commissaire Grimperel. Les deux officiers envoyèrent des rapports aux conclusions pareilles : — « La nommée Bourgeois ne cesse de voir le sieur Ollivier, malgré les défenses qui lui en ont été faites. » — Cependant, Berryer hésitait à employer le grand remède de la lettre de cachet et voulut encore tenter de ramener les coupables par un moyen plus doux. Il en écrivit au curé de la paroisse sur laquelle demeuraient nos amoureux, le priant de les faire comparaître devant lui et de tâcher, par une semonce sévère, de les ramener dans le bon chemin. Comment apprit-elle qu'il était question de la mander devant son curé ? Pour se garer de l'aventure, Marie Bourgeois changea de domicile et vint s'établir sur une autre paroisse, où ses relations, malgré de nouvelles admonestations du commissaire Grimperel, reprirent gaîment avec le parfumeur de la rue Comtesse-d'Artois. Certes, Berryer, — qui mandait en manière d'instructions à son secrétaire : — « Gardez les pièces jusqu'à ce qu'il vienne de nouvelles plaintes, » — doutait de l'effet que produiraient ces réprimandes. Les nouvelles plaintes vinrent au mois de mai. Mme Ollivier écrit que son mari est tombé dans les pires excès, elle est certaine qu'il a conçu le projet de quitter Paris avec sa maîtresse : — « Par pitié, monseigneur, faites enfermer Marie Bourgeois ! » — Néanmoins, Berryer ne se décida qu'après une seconde enquête par d'autres officiers de police et après un nouveau placet de la femme : — « Mon mari s'apprête à quitter Paris du jour au lendemain ; déjà sa maîtresse a donné congé de sa chambre. »

Marie Bourgeois fut arrêtée le 15 juillet 1751, à neuf heures du soir, en vertu d'une lettre de cachet contresignée par le comte d'Argenson ; celui-ci était alors ministre de la guerre avec le département de Paris. Elle fut conduite au For-l'Évêque d'où elle ne tarda pas à être transférée à la Salpêtrière. Sous les verrous de l'Hôpital la jeune fille considérait les conséquences que pouvaient entraîner les galanteries d'un parfumeur, tandis que sa famille intercédait auprès du magistrat. Sa sœur Madeleine et une de ses tantes, Mme Herbon, maîtresse couturière, assuraient que Marie était fille d'honneur et elles joignaient à leurs affirmations les témoignages de plusieurs locataires d'une maison où elle avait demeuré. D'autre part, Mme Ollivier suppliait le lieutenant de police de la garder sous clé. C'est ce dernier parti que prit Berryer. Un nouveau recours en grâce fut mieux accueilli. En date du 20 février 1752, le lieutenant de police écrivait au secrétaire d'État ayant le département de Paris : — « La sœur et la tante de Marie Bourgeois

ont signé l'engagement de veiller sur sa conduite et François Ollivier celui de rompre toute relation avec elle. » — Les portes de la prison s'ouvrirent. La lieutenance de police n'entendit plus parler ni de Mlle Bourgeois, ni de maître Ollivier. La prospérité rentra dans la parfumerie de la rue Comtesse-d'Artois, et la bonne entente dans le ménage de François Ollivier.

Les archives de la Bastille fournissent en grand nombre des monographies d'ordres du roi exactement semblables à celle qui précède. Celle-là peut suffire à montrer que l'expédition d'une lettre de cachet était entourée, à Paris, d'une procédure assez compliquée, qui n'était pas, à vrai dire, rigoureusement nécessaire, mais que la coutume imposait. En voici cependant d'autres exemples. Une nommée Catherine Randon avait été enfermée à l'Hôpital. M. Menjol, auditeur à la chambre des comptes, envoya à la lieutenance de police une protestation qui se résumait en ces termes : 1° dans l'information de vie et mœurs qui fut faite au sujet de la prisonnière, M. Lemoine, principal locataire de la maison, rue Bourtibourg, où elle demeurait depuis dix-huit mois, n'a point été entendu, ni aucun des voisins de la même rue; 2° avant d'être frappée d'une lettre de cachet, la prisonnière n'a point été mandée devant le curé de Saint-Paul sur la paroisse duquel elle demeurait ; 3° l'ordre du roi qui aurait dû être exécuté par l'inspecteur Bourgoin ne l'a été que par l'un de ses commis, sans que l'on appelât un commissaire et sans que les formalités requises en pareil cas fussent remplies. Catherine Randon fut mise en liberté. Le 22 juin 1721, une demoiselle Leclerc fut enfermée à la Salpêtrière : elle était en prison depuis quinze jours, que le lieutenant de police reçut un placet commençant par ces mots : — « Monsieur, comme il n'est point d'exemple et qu'il est contre les ordonnances et règles, et même contre les lois, de faire enfermer une femme, sur la déposition d'un seul particulier, et que l'ordre (lettre de cachet) sur ce fait exige le scandale, la plainte des voisins et même du curé, on a cru devoir vous représenter que l'abbé de Maignas a surpris votre religion au sujet de la nommée Leclerc. » — Celle-ci fut mise en liberté.

Mais, s'il est vrai que l'expédition d'une lettre de cachet exigeait à Paris une procédure et des formalités que la tradition avait rendues régulières et fixes, il est également vrai que toute cette procédure demeurait secrète. Voilà le plus grave reproche que l'histoire doive formuler contre cette institution. Or, chose curieuse, ce caractère secret de la procédure et des formalités qui entouraient l'expédition d'un ordre du roi ne constituait pas seulement aux yeux des contemporains l'excuse des lettres de cachet, il en

faisait la raison d'être. L'administration ne se contentait pas de couvrir du plus profond silence tout ce qui avait trait à l'expédition d'un ordre du roi : quand la personne était en prison, le secrétaire d'État faisait détruire tous les papiers relatifs à l'affaire, afin d'éviter qu'ils tombassent jamais, dans les bureaux du ministère, sous des regards indiscrets. Lorsque l'affaire concernait des personnes de médiocre importance, et que l'examen n'en était pas sorti des bureaux de la lieutenance de police, on ne prenait pas la peine de détruire les papiers par le feu ; mais on les enfermait dans le lieu le plus secret du royaume, au fond de l'une des tours de la Bastille; c'est de là qu'ils sont venus jusqu'à nous. Une fois à la Bastille, les papiers n'en sortaient plus ; quel que fût le motif pour lequel on les réclamât, qu'il s'agît d'un procès en parlement, d'une affaire de succession, le lieutenant de police refusa toujours, d'une manière inflexible, communication d'une pièce quelconque provenant des dossiers d'un prisonnier par lettre de cachet. Il en était de même au ministère, où l'on interdisait non-seulement la communication des dossiers, quelque graves que fussent les motifs de la demande, — les pièces d'ailleurs en avaient été détruites, — mais où l'on refusait de donner la transcription des notes très brèves qu'on avait portées, par mesure d'ordre, sur les registres des bureaux.

Le fait tenait à l'organisation de la famille dans la société de ce temps ; et, en passant, n'éclaire-t-il pas d'un jour oblique, peut-être, mais assez nouveau le mot célèbre de Montesquieu, quand il dit que « l'honneur est le fondement des monarchies. » Qu'on lise en effet les circulaires des ministres, les instructions des lieutenans de police, la correspondance des intendans et des subdélégués, les réponses de Louis XVI aux remontrances du parlement, et, d'autre part, les requêtes et placets envoyés par les particuliers, toujours la même idée revient, sous toutes les formes : — « La raison d'être des lettres de cachet est la conservation de l'honneur des familles. » — Un ordre du roi n'entraîne aucune honte pour la personne qu'il frappe, tel en est le caractère essentiel; et c'est pourquoi il semblait nécessaire, si les raisons qui l'avaient fait délivrer touchaient à l'honneur du prisonnier, que ces raisons demeurassent secrètes. — « J'ai réussi par ce moyen, écrit Berryer, à rendre service à d'honnêtes gens en sorte que les désordres de leurs parens n'ont pas rejailli sur eux. » — La lettre de cachet n'avait rien de l'appareil infamant dont se servait la justice criminelle. Les procureurs du roi auprès des tribunaux disent dans leurs rapports : — « Il ne s'est pas trouvé de preuves contre ce particulier pour faire asseoir un jugement à peines afflictives; mais il serait à propos de le faire enfermer d'ordre du roi. » —

Ce n'était donc pas une condamnation après jugement, c'était une précaution plutôt, un acte personnel du souverain, une correction paternelle. Cette expression est reprise par M. A. Joly, au cours d'une étude sur les lettres de cachet dans la généralité de Caen.

En 1773, le chevalier de Baillivy écrivait dans un libelle sur, ou plutôt contre les lettres de cachet : — « Les lettres de cachet, considérées dans leur principe, ne sont que des grâces particulières que le roi veut bien accorder aux familles pour les soustraire au déshonneur auquel, suivant le préjugé, elles craignent d'être en but. » Vergennes disait en 1781 : « Il est une foule de cas où le roi, par un effet de sa bonté paternelle, se prête à corriger pour empêcher la justice de punir. » C'est ainsi que Saint-Florentin en arrive à écrire : « Un ordre du roi est plutôt une faveur qu'une punition ; » et que Malesherbes, en 1789, dans son mémoire à Louis XVI, répète : « La famille a intérêt à soustraire son parent à une condamnation infamante ; quand le roi, par bonté, veut bien soustraire un coupable à la rigueur des lois en le faisant enfermer, c'est une faveur. » — Qui aurait cru trouver ces expressions appliquées aux lettres de cachet ?

II.

L'ordre du roi expédié par le ministre, sur un rapport du lieutenant de police, a été sollicité par les parens de l'inculpé. C'est le père, premier juge de ses enfans, qui réclame l'assistance du pouvoir royal. — « Le père seul, écrit Malesherbes, a le droit de demander une lettre de cachet. » — Quand l'honneur de la famille est en jeu, les hommes de naissance commune ne se montrent pas moins sévères que les gens de qualité. Un vitrier nommé Allan, qui demeurait rue Neuve-Guillemain, et courait les rues de Paris, guettant les carreaux cassés, expose devant le commissaire de police qu'il a sollicité une lettre de cachet contre son fils, parce que celui-ci « lui donnoit de justes motifs, par son penchant à la friponnerie, de craindre des suites infamantes pour sa famille. » L'excellent homme déclare d'ailleurs être si pauvre qu'il lui serait impossible de payer la moindre pension pour le détenu. Henry Clavel, « acteur-comédien, » demande que son fils soit enfermé à Bicêtre, où il paiera une pension de 150 livres, « parce qu'il y a lieu de craindre que ce fils, qui est hors d'état de gagner sa vie, ne déshonore sa famille par une fin malheureuse. » Louis Armand, marchand éventailliste, fait enfermer sa fille Euphrosine à la Salpêtrière « parce qu'il se voit à la veille d'être déshonoré par la

mauvaise conduite de cette malheureuse. » Nous pourrions multiplier les exemples indéfiniment.

Il faut d'ailleurs suivre le principe dans ses conséquences. Pour qu'un père fasse enfermer l'un de ses enfans, il n'est pas nécessaire que celui-ci ait commis un crime, ni même un délit : ce serait déjà là une tache dont la famille a, non-seulement le droit, mais le devoir de se préserver. Dès lors il n'est pas nécessaire de faits ; il suffit d'une crainte fondée en apparence. La famille de Charles de L'Espinay a recours à l'autorité du roi « pour être mise à l'abri des mauvaises actions que ce jeune homme *peut* commettre et qui *pourroient* la déshonorer. » Danchin, commis des bâtimens royaux, demande que son fils soit enfermé à Bicêtre, attendu « qu'il y a lieu de craindre qu'il ne déshonore sa famille. » Claude Bedel est enfermé à l'Hôpital sur la demande qu'en ont faite ses parens « dans la vue de prévenir les suites fâcheuses qu'ils avoient lieu de craindre de sa mauvaise conduite. »

La demande du père est rarement repoussée. — « La seule autorité paternelle, observe un subdélégué, devroit suffire dans de pareilles circonstances, parce qu'on ne peut pas présumer que la piété et l'amitié d'un père puissent être susceptibles d'aucun préjugé. » — Le vicomte Du Chayla sollicitait auprès du comte d'Argenson en faveur d'un ami que menaçait la colère paternelle ; mais le ministre, inflexible, répondait : — « Il est d'usage d'arrêter les enfans dont les pères se plaignent. » — La lettre de cachet délivrée, le père a pouvoir d'en suspendre l'exécution. Jacques Avisse, qui est menuisier et demeure rue Saint-Roch, écrit à Berryer : — « J'avois obtenu, il y a quelques mois, une lettre de cachet contre ma fille ; mais par tendresse paternelle j'empêchai que l'ordre fût exécuté. » — Nous avons déjà cité le dossier d'Euphrosine Armand, fille d'un éventailliste : celui-ci a sollicité une lettre de cachet, et la requête a été renvoyée à l'inspecteur Bazin : — « Je crois, écrit bientôt le père, que le transport dudit Bazin l'a suffisamment intimidée, et que la crainte la fera rentrer dans les bonnes voies ; ce qui m'engage à suspendre l'exécution de l'ordre du roi. » — Peu après, Armand sollicite à nouveau l'incarcération de sa fille, « convaincu, écrit-il, qu'elle est pire que jamais. » — L'ordre est exécuté.

Le père choisit lui-même la prison. Guillard de Fresnay, demandant une lettre de cachet contre l'un de ses fils, fait dire à Berryer : — « On délibérera dans la famille l'endroit où votre autorité le fera conduire. » — Le fils étant en prison, le père n'en conserve pas moins sur lui plein pouvoir. Il trace le régime auquel le prisonnier sera soumis, il peut apporter des adoucissemens à la peine

qu'il a demandée, faire transférer le détenu d'un lieu dans un autre; du jour au lendemain faire lever l'écrou. D'Argenson écrit au vicomte Du Chayla : — « Le père est si irrité qu'il le tiendra vraisemblablement longtemps en prison. » Nous lisons dans une lettre envoyée par Lejeune, fils d'un papetier du Marais, à sa mère : — « Le Père prieur (de Charenton) m'a dit que je ne sortirois d'icy que quand mon père seroit mort; quoiqu'il me fasse de la peine, je l'aime toujours, et souhaite qu'il vive plus longtemps que moi. » — Chabrier de Laroche, capitaine réformé au régiment de cavalerie-Lusignan, fils d'un président à la Chambre des comptes, fut conduit dans les prisons du For-l'Évêque, sur un placet de son père, le 24 octobre 1751. Le 12 novembre suivant, le père demanda la mise en liberté du prisonnier, mais avec un ordre du roi qui le reléguerait à la suite de son régiment; ce qui fut accordé, et le jour même où le jeune homme sortait de prison, à savoir le 14 décembre, le père obtenait une seconde lettre de cachet qui lui donnait pouvoir de faire arrêter à l'avenir son fils, s'il venait à quitter son régiment, en quelque lieu qu'il se trouvât, et de le faire mettre en prison pour vingt ans.

Et si, par aventure, le ministre hésitait à mettre les foudres royales entre les mains d'un père irrité, il s'exposait aux rudes paroles que l'un d'eux fait entendre à Malesherbes : — « Quand l'autorité tutélaire et souveraine se refuse à appuyer l'autorité domestique, elle sait, sans doute, où prendre les ressorts propres à veiller sur la tête de chaque individu en particulier. Je m'y résigne donc; mais elle ne pourra refuser un jour à ma vieillesse, qui viendra lui demander compte de la prostitution d'un nom qui avoit été transmis sans tache, et que j'avois tâché de conserver tel, son secours pour le dérober du moins à la flétrissure portée par les lois. »

En l'absence du père, c'est la mère qui rédige la requête, et en l'absence de père et mère, les principaux membres de la famille, frères, oncles, cousins, les amis mêmes de la maison, réunissent leurs signatures pour obtenir une lettre de cachet contre un libertin qui, par sa mauvaise conduite, menace de ternir l'éclat d'un nom respecté. Le pouvoir de la mère est encore très grand devant l'administration, surtout lorsqu'il s'agit d'une fille. Catherine Flaubert, veuve de Pierre Fontaine, ouvrier plombier, âgée de soixante-dix ans, « ayant une fille qui lui avoit désobéi pour vouloir épouser un garçon malgré elle, se vit obligée de la faire mettre, par ordre du roy, à la maison de force de la Salpêtrière. » La mère ayant soixante-dix ans, quel pouvait bien être l'âge de cette fille? Marie Brache, veuve d'un maître ferrailleur à

Paris, fait enfermer sa fille pour cause d'inconduite; elle appuie sa requête en ces termes : — « Sa qualité de mère, — les rédacteurs de ces placets parlent toujours à la troisième personne, — est moins respectée que si elle *fuse* sa soubrette. » — En 1751, Thomas Bouillette, compagnon menuisier, est écroué à Bicêtre en vertu d'une lettre de cachet sollicitée par sa mère, la veuve Bouillette, tripière. Celle-ci expose que « la famille font profession d'honnêtes gens et a des craintes des suites fâcheuses en fréquentation des libertines. » Le jeune homme était à Bicêtre depuis plusieurs semaines, que la mère adressa au lieutenant de police une nouvelle supplique. Son fils, dit-elle, désirerait s'engager pour la compagnie des Indes; « mais la famille affligée craint qu'il ne cherche qu'une occasion de s'évader, » et demande « qu'il soit conduit aux Isles avec les déserteurs, enchaîné. » La veuve Bouillette ajoute qu'elle offre de payer entièrement le voyage, « préférant ce sacrifice à la douleur d'être déshonorée par un libertin. » La demande fut aussitôt accordée. Le lecteur ne doit pas penser que ces faits ont été choisis par nous à titre exceptionnel, mais les considérer comme des types dont chacun représente un grand nombre d'affaires semblables.

A peine est-il besoin de dire que les questions de mœurs occupent la plus grande place parmi les motifs dont les solliciteurs appuient leurs placets. Georgette Leloir, femme d'un ouvrier du « faubourg Antoine, » a une fille qui s'est consolée de la mort de son mari, maître Jante, sans procéder aux formalités que prescrivent en pareil cas les règles de l'Église et les lois de l'État. Elle vit avec un archer du guet et « la pauvre mère affligée a vainement essayé de les faire marier ensemble; » aussi demande-t-elle « que sa fille soit enfermée dans les lieux où sont enfermés les débauchés. » Louise Jante fut incarcérée à la Salpêtrière le 18 janvier 1752. Aussitôt l'archer se déclara disposé à épouser sa maîtresse, et la mère de consentir à la liberté de sa fille, mais sous condition que le mariage serait célébré avant la sortie de la prisonnière, dans la chapelle même de l'Hôpital général. Tout semblait sur le point de s'arranger ; l'on comptait sans le père du futur. Dans une lettre signée « Clément, » celui-ci repoussa l'affront de voir un de ses fils se marier dans une prison, et mit comme condition à son consentement, que le mariage fût célébré dans l'église voisine de Saint-Paul. La mère se montra accommodante, et l'administration alla jusqu'à fournir les témoins. Nous lisons dans le registre des mariages de l'église Saint-Paul, à la date du 15 février 1752 : — « Vu la permission donnée par les vicaires-généraux de Paris, fiancés et mariés le même jour : l'époux a vingt-neuf ans ;

les témoins de l'époux ont été Féral, inspecteur de police, et Perrault, lieutenant de la prévôté des monnaies et maréchaussée de France; le père de l'épouse, gagne-denier, et Jean Toussaint, cocher de place, ont assisté la mariée; ces derniers ont déclaré ne pas savoir signer. »

Les plaintes formulées par les parens pour faire enfermer leurs enfans portent presque toujours, comme nous venons de le dire, sur des affaires de mœurs; d'autres fois sur de folles dépenses: éternelle histoire du jeune héritier qui, pour les beaux yeux d'une joyeuse fille, engage le bien paternel dans les griffes des usuriers. Les motifs d'une lettre de cachet ne sont pas toujours très graves. Brunek de Fraudenek fit écrouer au For-l'Évêque un de ses fils, qui était venu compléter ses études à Paris avec l'intention d'entrer dans le corps du génie, afin de le mettre dans les conditions les plus favorables à la préparation de ses examens. Le père fixa au jeune homme un régime frugal; il le fit installer dans une chambre claire, où il y avait une grande table sur laquelle on pouvait tirer des plans, et le prisonnier recevait quotidiennement la visite de ses maîtres, les sieurs Beauchamp, Thuillier et Gravelot, c'était le célèbre dessinateur d'illustrations, qui l'instruisaient en dessin et géométrie.

Les lettres de cachet venaient au secours d'un beau-père qu'effrayaient les prodigalités de son gendre. Le marquis de Brisay est un ancêtre de Gaston de Presle, gendre de M. Poirier. Jeune, il avait aimé le luxe et les grandes dépenses, et bientôt il s'était vu au bout de son rouleau d'écus. Alors, il avait trouvé une bonne famille bourgeoise, très riche et glorieuse, que son titre de marquis éblouit et qui lui donna une jolie fille avec une dot plus belle encore. Et les dépenses de reprendre grand train. Le beau-père, qui se nommait M. Pinon, pour charmé qu'il était d'appeler sa fille marquise, n'en fronça pas moins les sourcils en voyant la dot si lestement dépensée par le mari. Il prit les enfans chez lui, serra les cordons de sa bourse; le marquis fit des dettes, M. Pinon se fâcha, puis demanda une lettre de cachet. Nous l'avons sous les yeux: elle est datée du 24 janvier 1751, signée *Louis*, contresignée *d'Argenson*, et envoie le marquis de Brisay à la citadelle de Lille. Celui-ci se rendit, en toute liberté, dans sa prison, où il arriva, accompagné d'un domestique, le 3 février. Le premier mois, tout alla bien, le marquis paya ses fournisseurs; mais les deux mois suivans n'étaient pas écoulés que Brisay devait des sommes importantes à l'hôtelier, aux fournisseurs, aux officiers de la garnison. M. de La Basèque, gouverneur de la citadelle de Lille, en écrit au lieutenant de police et demande que la famille, c'est-à-dire le beau-

père du marquis de Brisay, ajoute annuellement mille livres aux deux mille que ses créanciers lui abandonnent. On en informa M. Pinon, qui se récria : — c'était trop cher ! — et il manda au ministre que le marquis avait des enfans que lui, Pinon, se voyait obligé d'élever, qu'il avait hébergé Brisay pendant douze années, et qu'il était tout au plus disposé à majorer la pension de cinq cents livres. Dans une deuxième lettre adressée au secrétaire d'État, peu de temps après la première, M. Pinon représente le séjour de son gendre à la citadelle de Lille, « dont l'auberge est toujours pleine d'officiers et de filles comédiennes, » comme étant de nature à entraîner le prisonnier à des dépenses, il demande que le marquis soit transféré au fort l'Escarpe-lez-Douai ou au fort Saint-François, près d'Aire.

Les circonstances où les lettres de cachet s'expliquent le mieux, les seules où l'esprit moderne puisse les admettre, c'est quand elles ont eu pour but de soustraire un coupable à la terrible jurisprudence de l'époque, appliquée par les tribunaux, châtelet ou parlement, et d'épargner à toute une famille la réprobation qu'aurait entraînée pour elle une condamnation toujours prononcée avec appareil et éclat. L'action des lettres de cachet, se greffant de la sorte sur l'action judiciaire, est particulièrement intéressante à étudier parmi la classe populaire.

Au cours d'un rapport au lieutenant de police, rendant compte d'une patrouille faite, le 31 janvier 1751, dans le quartier Saint-André-des-Arcs, l'inspecteur Poussot exposait qu'on avait arrêté un nommé François Bunel, soldat aux gardes françaises, dans une sanglante bagarre au fond d'un cabaret; puis, il se découvrit que cet individu était chargé de plusieurs vols et qu'il vivait associé à une fille de la pire espèce. Aussi fut-il recommandé d'ordre du roi au Grand-Châtelet; mais sa mère, qui était veuve d'un soldat aux gardes françaises, pour éviter à son fils et à toute sa famille la honte d'une condamnation prononcée par le tribunal, parvint à s'arranger avec la partie civile, et obtint que le président de Boulainvilliers lui-même, chez qui avait été commis l'un des vols, écrivît au procureur du roi pour demander, conjointement avec la famille, que Bunel pût s'engager pour les îles ou fût enfermé par lettre de cachet à Bicêtre, ce qui l'enlèverait à la juridiction du Châtelet. Ainsi fut fait. Les sergens recruteurs pour le régiment de Briqueville trouvèrent notre homme à Bicêtre. Il était de bonne taille, et le lieutenant de police l'autorisa à contracter un engagement avec eux. Une lettre de cachet en date du 22 mars leva l'écrou du prisonnier, tandis qu'une autre l'exilait à la suite du régiment de Briqueville-infanterie dans lequel il allait prendre

rang. Nous restons une année et demie sans nouvelles. Le 4 novembre 1752, le marquis de Briqueville écrivit à Berryer pour le prier de lever l'ordre d'exil qui pesait sur Bunel. Celui-ci, disait-il, n'avait cessé de se comporter comme un excellent sujet, n'avait jamais encouru le moindre reproche, et ses chefs avaient à cœur de lui donner de l'avancement, ce qui n'était pas possible tant qu'il était sous le coup d'une lettre de cachet. Au billet du marquis de Briqueville en est joint un autre signé du capitaine commandant la compagnie où Bunel est engagé : — « Monsieur, écrit-il au lieutenant de police, vous m'avez fait l'honneur de me promettre, lorsque vous auriez une lettre de M. de Briqueville, que vous lèveriez les deux lettres d'exil d'Antoine Lachambre et de Bunel. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous supplier de m'accorder la levée de celle de Bunel. J'ose vous assurer que c'est un très bon sujet, qui se comporte à merveille depuis deux ans qu'il est au régiment, que tous ses supérieurs en sont très contens, et l'on désire de le faire sergent dès que la lettre d'exil sera levée, que moi, en mon nom, je me charge de veiller à sa conduite, de vous avertir exactement si, contre mon attente, il venoit à manquer aux obligations qu'il vous aura. Enfin, monsieur, c'est une grâce que je vous demande avec instance. » — La dernière pièce du dossier est un rapport du lieutenant de police au comte d'Argenson, ministre de Paris : — « Le nommé Toussaint-François Bunel a été relégué à la suite du régiment de Briqueville, par ordre du roy du 21 mars 1751, parce que c'est un libertin qui vivoit avec une fille qu'il faisoit passer pour sa femme, qu'il a volé du linge aux États de Bretagne et qu'il a fait un autre vol à M. d'Houvant, garde-cuisine de M. le président de Boulainvilliers. Comme il s'est très bien comporté depuis qu'il est dans ce régiment et que M. de Briqueville demande son rappel, ayant à dessein de le faire sergent, M. le comte d'Argenson est supplié de faire expédier un ordre nécessaire à cet effet. » — Ce rapport porte en apostille, de la main du ministre : — « Bon pour le rappel, 3 décembre 1752. »

Pour comprendre la portée de cette courte monographie, il faut connaître les sévérités des tribunaux de ce temps, que les philosophes ne cessent de signaler et dont Voltaire parle en ces termes : — « Ils étoient les conservateurs d'anciens usages barbares contre lesquels la nature effrayée réclamoit à haute voix. Ils ne consultoient que leurs registres rongés des vers. S'ils y voyoient une coutume insensée et horrible, ils la regardoient comme une loi sacrée. C'est par cette raison qu'il n'y avoit nulle proportion entre les délits et les peines. On punissoit une étourderie de jeune homme comme on auroit puni un empoisonnement ou un parri-

cide. » — La lettre de cachet obtenue par la mère de François Bunel ne sauva pas seulement le jeune garde française de la potence, elle le sauva moralement et le réhabilita, et transforma en un honnête homme utile à son pays, le misérable perdu de mœurs et qui, au fond des bouges les plus mal famés de Paris, tombait dans une dégradation de plus en plus grande. De nombreux dossiers, semblables à celui de François Bunel, nous ont passé sous les yeux.

Ajoutons que les parens, soucieux de garder l'honneur de la famille, n'obéissaient pas toujours à un émoi aussi légitime. Une dame Leblanc s'obstinait à vivre auprès de son mari, bien que celui-ci n'eût plus de fortune : — « par un entêtement, disent les textes, que son confesseur même n'a pu vaincre. » — La mère de la jeune femme la fit enfermer aux Mathurines. — « Ce n'est qu'avec douleur, écrit-elle à la supérieure, que j'ai vu ma fille réduite au sort qu'elle éprouve, et il est affreux, sans doute, d'être privée de la liberté quand on n'a à se reprocher qu'un attachement trop grand pour son mari. »

Aussi bien le lieutenant de police jugeait-il souvent les parens trop sévères et, au lieu de la lettre de cachet sollicitée, mandait-il dans son cabinet le père et la mère, avec la jeune personne qui n'en voulait faire qu'à sa tête. La fillette écoutait, confuse de l'aventure, les réprimandes du magistrat, et au lendemain, nonobstant la menace d'une lettre de cachet qui devait punir sa désobéissance, en aimait davantage son amoureux. Ces épisodes d'un caractère paternel et gracieux nous offrent la vivante peinture de l'époque.

Lorsque les parens négligeaient d'intervenir pour réprimer les désordres de leurs enfans, il arrivait que des locataires de la maison, des voisins, des personnes du quartier envoyaient à la lieutenance de police l'expression de leur indignation. Ces détails sont précieux pour l'histoire de la population parisienne en ce temps. Le dossier d'un jeune garde française nous tombe encore sous la main. Il avait fait rencontre d'une modiste qui se nommait Marie et qui venait d'atteindre ses dix-sept ans. Les enfans s'étaient logés sous les combles, dans une grande maison de la rue des Bourguignons, appartenant au chevalier d'Hautefort. Leur petite mansarde dominait les toitures environnantes. Dans des caisses pleines de sable, placées sur l'appui de la fenêtre, ils avaient semé du liseron, et les fleurs, détachant leurs vives couleurs sur les feuilles vertes, entre lesquelles on voyait des morceaux de ciel, avaient grimpé le long des fils de fer. Ils se croyaient délaissés dans leur bonheur, quand arriva à la lieutenance de police une lettre signée « Thierry Petit, principal locataire des maisons et

dépendances de la succession de M. le chevalier d'Hautefort. » Ce particulier représentait que « le nommé Jean Foulard, soldat réformé des gardes françaises, menoit une vie scandaleuse avec la nommée Marie Boutillier, » que tout le voisinage en était indigné et que le curé de Saint-Médard lui-même, « par un zèle vraiment pastoral, » faisait des vœux pour que « l'autorité du roi retranchât ces brebis galeuses de son troupeau. » L'abbé Hardy, curé de Saint-Médard, appuie cette requête : — « J'ay l'honneur de certifier que Foulard et Marie Boutillier, tous deux mineurs, tiennent une conduite qui scandalise et révolte tout le quartier, et ne veulent recevoir avis de personne, ny se séparer. » — L'affaire fut renvoyée à l'inspecteur Roussel pour « s'en informer et en rendre compte. » Celui-ci rédigea son rapport en même temps que le commissaire du quartier, le 2 février 1751 ; l'un et l'autre tendent aux mêmes conclusions : — « Les faits contenus dans le mémoire sont véritables et les particuliers dont l'on se plaint portent dans le quartier un scandale considérable, vivant ensemble comme mary et femme, ce qui donne de mauvais exemples à la jeunesse des environs. » — Les deux officiers de police estiment finalement qu'il serait convenable, « sous le bon plaisir du magistrat, » de faire arrêter Foulard, de le forcer à s'engager dans un régiment, et quant à Marie Boutillier, « de lui donner telle punition qui seroit jugée à propos. » Berryer, alors lieutenant de police, apportait dans l'exercice de ses redoutables fonctions une bonté et une indulgence dont les contemporains ont souvent rendu témoignage. Il préféra fermer les yeux jusqu'à ce que de nouvelles plaintes vinssent à se produire. Celles-ci ne se firent pas attendre. C'est un nouveau placet du terrible M. Petit, contresigné cette fois par la famille de la jeune fille. « Monseigneur, c'est toute la famille de ladite Boutillier qui se joint au sieur Petit et qui supplie Votre Grandeur de leur accorder un ordre pour être enfermée à la maison de force. C'est la grâce que cette famille attend de votre bonté qui, à juste titre, est le conservateur de l'honneur des familles. » — Ce placet avait été dicté à un écrivain public, ainsi qu'on en peut juger par l'écriture ; mais les signatures autographes témoignent de la condition sociale à laquelle appartenaient ces braves gens : François Billiard « ocquele, » Nicolas Frangel « cusen, » François Royé « cousien, » Jacques Macomble « tuteur. » Cependant Berryer hésitait encore, aussi le 12 février reçut-il une nouvelle plainte : — « Monsieur le curé de Saint-Médard a fait tous ses efforts pour déterminer les jeunes gens à se marier ensemble ou à se séparer et à changer de vie ; mais loin d'entrer dans ses sages remontrances, ils continuent de vivre en mauvais commerce. » — Pierre Bercion, soldat-invalide,

et sa femme; Jean Cochet, gazier; Catherine Lallemand, veuve de Pierre Darville, dit La Joye, dévideuse de soie; Marguerite Regnaud, femme d'un maître praticien; Louise Paillard, gazière; Louise Macomble, veuve d'un compagnon brasseur, et Antoine Macomble, gazier, voisins ou locataires des immeubles où logent Jean Foulard et son amie, joignent leurs plaintes à celles de M. et Mme Petit, et ont également signé la requête, à l'exception de deux ou trois d'entre eux qui ne savent pas écrire. Berryer ne se décida qu'après avoir fait recommencer l'enquête par le commissaire Lemaire. Celui-ci conclut : — « Suivant l'information, Jean Foulard et Marie Boutillier mènent une vie fort scandaleuse et toutes les remontrances que le curé de Saint-Médard leur a faites n'ont pu les engager à changer de conduite. » — Les lettres de cachet, pour enfermer le jeune homme à Bicêtre et la jeune fille à la Salpêtrière, furent délivrées par le comte d'Argenson le 22 mars, mises à exécution le 1er août 1751.

Après quelques mois de détention dans la maison de force, la jeune fille adressa au magistrat une supplique très touchante, implorant son pardon et la liberté. La famille en eut connaissance et protesta. Cette famille se composait de : François Macomble, fabricant de gaze, et sa femme, beau-frère et sœur de la prisonnière; Marc Houdry, maître cordonnier à Paris, et sa femme; Fr. Billiard, vigneron à Fontenay, et sa femme, oncles et tantes : — « Toute la famille ont l'honneur de supplier humblement Votre Grandeur de leur accorder la grâce de faire retenir à l'hôpital ladite Marie Boutillier, comme un mauvais sujet, ayant tout apparence qu'elle recommencera sa vie libertine. » — En date du 18 décembre 1751, deuxième placet : — « Dans la crainte qu'ils ont qu'elle ne se replonge dans la débauche et ne les déshonore, ils supplient très respectueusement Votre Grandeur de ne point lui accorder sa liberté. » — Un troisième placet est du 23 mars 1752 : — « Elle ne seroit pas plus tôt sortye qu'elle recommenceroit sa vie libertine, au grand scandale de la famille. » — Berryer écrit au revers : — « Sa famille s'oppose à sa liberté, joindre au dossier pour représenter à la visite. »

Sur ces entrefaites, « J.-B. Foulard, vingt-deux ans, garçon cordonnier, » avait, avec l'autorisation du lieutenant de police, pris service dans l'armée; il était sorti de prison, et bientôt Berryer reçut de lui une supplique pour la mise en liberté de sa jeune amie. Foulard expose que, s'il a recueilli chez lui Marie Boutillier, orpheline de père et mère, c'était dans les vues du mariage, il ajoute que « comme leur amitié avoit été sincère, la jeune fille étoit accouchée d'un fils, » qui avait été baptisé au nom de son père dans l'église

Saint-Médard et, qu'ayant eu la douleur de le perdre, ils l'avaient fait enterrer dans la même paroisse : — « Comme le suppliant et la jeune fille, dit-il en terminant, habitoient toujours ensemble, M. le curé de la paroisse les fit séparer, en faisant mettre le suppliant à Bicêtre, d'où il est sorti, et la jeune fille à l'hôpital, où elle est actuellement. Ledit Foulard plein de probité et de religion demande, pour réparer l'honneur de cette orpheline, de l'épouser, et ladite fille, qui ne désire rien tant que de vivre ensemble, supplient avec instance Votre Grandeur de vouloir ordonner qu'ils soient mariés dans l'hôpital.» — La conclusion de notre petit roman se trouve dans deux rapports, l'un de l'abbé Delevacque, desservant la Salpêtrière, l'autre de l'inspecteur de police Roussel. Le mariage fut célébré le 29 juillet, et l'inspecteur, rendant compte de la cérémonie, rapporte que « les ordres du magistrat y ont été exécutés avec toute l'exactitude possible. » Nos jeunes gens rendus libres purent s'aimer régulièrement, et rentrer, sans scandaliser le voisinage, dans leur petite mansarde de la rue des Bourguignons.

On a remarqué que les curés placés à la tête des différentes paroisses de Paris jouent un rôle important dans l'histoire des lettres de cachet; surtout lorsqu'il s'agit d'affaires semblables à celle qui précède. Le zèle mis par eux à ramener celles de leurs ouailles qui se sont égarées dans la voie du siècle, les conduit parfois à des rigueurs excessives. Jeanne Velvrique avait, en 1751, vingt et un ans. Elle était, pour nous servir des expressions de l'abbé Feu, curé de Saint-Gervais, « douce et timide, gracieuse et jolie. » Une « femme du monde » s'empara de son esprit et lui procura la protection d'un Américain. Le curé intervint : — « L'Américain a parlé raisonnablement, écrit-il au lieutenant de police, à deux personnes que je lui ai envoyées. » — Tout allait s'arranger quand on découvrit que cet homme raisonnable n'était pas seul à faire le bonheur de la joyeuse fille et qu'un nommé Lheureux, facteur des lettres de la Salpêtrière, « homme pernicieux, » écrit le vieux prêtre, n'était pas moins avant dans ses faveurs et beaucoup moins disposé à y renoncer : — « Je réclame ma brebis, écrit le curé de Saint-Gervais au lieutenant de police, et j'espère que vous aurez la bonté, monsieur, de la faire arrêter et mettre à Saint-Martin, où elle se convertiroit, puis je la mettrois dans un couvent. » — Il faut noter que Saint-Martin était la plus rude prison pour femmes qu'il y eût à Paris. Berryer manda au commissaire de Rochebrune de s'informer des faits : — « quelle est la conduite de la jeune fille? si elle cause du scandale, si elle a des parens, si elle loge chez eux et, dans le cas où il faudroit la corriger, si ses parens sont en état de payer une pension? » — Rochebrune répondit

sur ces différens points : les parens étaient pauvres et la jeune fille les avait quittés depuis la première semaine de carême; il ajouta qu'ayant appris les démarches de l'abbé Feu, elle avait fait une demande pour entrer à l'Opéra, « afin d'être défendue contre son curé par les privilèges de l'Académie royale de musique. » L'étude de l'ancien régime est ainsi pleine de surprises. Mais Jeanne Velvrique n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution : le 25 juillet 1751, le comte d'Argenson informait Berryer qu'il lui allait envoyer la lettre de cachet sollicitée par le curé de Saint-Gervais et qui portait ordre d'enfermer la jeune fille à Saint-Martin. Jeanne Velvrique, ayant également appris que l'ordre du roi était délivré, se tint cachée, en sorte qu'on ne put l'arrêter que le 22 février 1752. En prison, elle s'empressa de s'adresser aux protecteurs qu'elle ne laissait pas d'avoir. Elle écrivit au duc de Duras, maréchal et pair de France : — « Mon cher papa, je vous demande en grâce d'employer votre autorité auprès de M. de Berryer, pour me procurer mon élargissement. Si vous avez conçu depuis un temps de l'indifférence pour moi, faites-le par charité. Vous êtes le seul de qui j'attends ma destinée. » — M. de Duras sollicita chaudement auprès du lieutement de police, la mère de la jeune fille joignit ses prières aux instances du noble duc, et le curé de Saint-Gervais consentit à ce que Jeanne sortît de Saint-Martin, mais à la condition qu'elle passerait quelques mois avant d'être rendue entièrement libre, dans la communauté du Bon-Sauveur. « Je compte sur l'influence de la supérieure, écrit le vieux prêtre, pour sauver cette brebis égarée. »

III.

Très nombreux, — il fallait s'y attendre, — sont les maris désireux de faire enfermer leurs femmes, et plus nombreuses encore les femmes qui voudraient faire enfermer leurs maris. Aussi bien est-ce toujours l'honneur de la famille qui est en jeu. Le bruit mené autour d'une affaire de mœurs plaidée en parlement était peut-être plus grand en ce temps qu'aujourd'hui. Un procès en séparation de corps défrayait la chronique des ruelles. — « Le public, écrit d'Argenson, est charmé de la scène qu'on lui donne et personne n'a encore eu la charité de tirer le rideau pour cacher un spectacle si ridicule. » — Les avocats avaient pris l'habitude de faire imprimer des mémoires, réquisitoires, plaidoyers, qu'ils faisaient distribuer à grand nombre d'exemplaires et mettaient en vente dans Paris. On se les passait de main en main.

Dans le coin du boudoir, ils étaient lus par Clitandre, qui les assaisonnait de commentaires, aux éclats de rire de Célimène et du marquis. Le prononcé des juges était de même imprimé avec les considérans, et l'on entendait les colporteurs, camelots de l'époque, ils foisonnaient déjà dans Paris, les crier par les rues jusque devant la maison des intéressés.

Une remarque s'impose au sujet des lettres de cachet sollicitées par l'un des époux contre l'autre : l'ordre du roi était obtenu beaucoup plus facilement par le mari contre la femme que par la femme contre le mari, ce qui n'empêchait pas les lettres de cachet contre les maris d'être plus nombreuses, par la raison, constate Malesherbes, qu'elles « étoient sollicitées avec beaucoup plus d'ardeur que toutes les autres. » Au cours de son mémoire à Louis XVI, Malesherbes fait encore à ce sujet une observation intéressante : — « Je dois, écrit-il, révéler un des secrets de l'administration. C'est qu'il y a plus de celles-là, — à savoir des lettres de cachet contre les maris, — que de celles qu'on donne contre les femmes. Mais il y a une différence. La femme ne fait pas la demande en son nom. Ceux qui s'intéressent à son sort font le récit de ses malheurs aux distributeurs des ordres du roy. On prend des informations sur la conduite du mari, et quand on trouve des prétextes pour l'enfermer, on les saisit. » — La femme n'avait donc pas qualité pour demander elle-même une lettre de cachet; quand l'ordre était délivré contre son mari, l'autorité royale était censée agir spontanément.

L'observation de Malesherbes nécessite cependant une réserve. Ces finesses ne trouvaient guère leur application que dans le monde de la noblesse et de la haute bourgeoisie; le peuple en agissait avec plus de simplicité, et nous avons eu occasion de lire un nombre infini de requêtes rédigées par les femmes elles-mêmes et en leur nom.

L'autorité du roi intervenait dans les ménages, lors même qu'il n'y avait pas scandale. C'est ainsi que le jeune duc de Fronsac, nommé plus tard, à la mort de son père, duc de Richelieu, fut mis une première fois à la Bastille, parce qu'il n'aimait pas sa femme. Le beau cavalier fut gardé plusieurs semaines sous les verrous, « dans une solitude ténébreuse, » dit-il, en l'unique société d'un abbé rébarbatif qui lui faisait des sermons sur le devoir. Quand tout à coup, par la porte du cachot, sa femme entra jeune et gracieuse : — « Le bel ange, écrit le duc, qui vola de ciel en terre pour délivrer Pierre n'étoit pas aussi radieux! »

Les rapports du grand lieutenant de police d'Argenson, où l'on voit tant d'observation et d'humour, sont remplis de traits sem-

blables : — « Une jeune femme, écrit-il, nommée Baudouin, publie hautement qu'elle n'aimera jamais son mari et que chacun est libre de disposer de son cœur et de sa personne comme il lui plaît. Il n'y a point d'impertinences qu'elle ne dise contre son mari, qui est assez malheureux pour en être au désespoir. Je lui ai parlé deux fois et, quoique accoutumé depuis plusieurs années aux discours impudens et ridicules, je n'ai pu m'empêcher d'être surpris des raisonnemens dont cette femme appuie son système. Elle veut vivre et mourir dans cette religion, il faut avoir perdu l'esprit pour en suivre une autre, et plutôt que de demeurer avec son mari, elle se feroit huguenote ou religieuse. Sur le rapport de tant d'impertinences j'étois porté à la croire folle; mais par malheur elle ne l'est pas assez pour être renfermée par la voie de l'autorité publique, elle n'a même que trop d'esprit, et j'espérois que, si elle avoit passé deux ou trois mois au Refuge, elle comprendroit que cette demeure est encore plus triste que la présence d'un mari que l'on n'aime pas. Au reste, celui-ci est d'une humeur si commode qu'il se passera d'être aimé, pourvu que sa femme veuille bien retourner chez lui et ne pas lui dire à tous momens qu'elle le hait plus que le diable. Mais la femme répond qu'elle ne sauroit mentir, que l'honneur d'une femme consiste à dire vrai, que le reste n'est qu'une chimère et qu'elle se tueroit sur l'heure si elle prévoyoit qu'elle dût jamais avoir pour son mari la moindre tendresse. »

Ces motifs d'incarcération se répètent avec uniformité : fantaisies extra-conjugales, dissipation des deniers de la communauté, mauvais traitemens, et souvent délits de droit commun passibles des tribunaux auxquels on veut soustraire les coupables. Un mari fait enfermer sa femme qui s'est éprise d'un trop vif amour du dieu Bacchus. Quand l'inconduite de la femme a pour témoins des enfans, surtout des filles d'un certain âge, la demande n'est jamais repoussée.

En 1722, Nicolas Cornille, bourgeois de Paris, rentrait dans ses foyers d'un long voyage au-delà des mers : il arrive joyeux, se présente à sa femme; mais celle-ci le reçoit de la belle manière et l'appelle mauvais plaisant de vouloir se donner pour son mari; bref, nonobstant l'insistance du bonhomme, elle refuse de le laisser rentrer non-seulement dans la jouissance de ses droits conjugaux, mais, ce que Cornille trouvait plus grave, dans la jouissance de sa fortune. Une lettre de cachet envoya cette épouse récalcitrante à la Salpêtrière.

L'un des époux en prison, l'autre conservait le pouvoir de régler son régime, de le faire transférer dans un autre lieu si ce dernier lui paraissait plus sûr. Le mari demeurait juge du moment où l'on

mettrait sa femme en liberté et réciproquement. — « J'ai parlé, écrit un commissaire de police, à la femme du nommé Lécuyer, qui désire faire retirer son mari de Bicêtre; elle dit qu'elle le trouve dans de très bonnes dispositions; » — le lieutenant de police veut encore prendre l'avis de l'économe placé à la tête de la prison et en obtient cette réponse : — « Sa femme le vint voir il y a quelque temps, il lui parut conforme à ses intentions. » — Aussi, Philippe Lécuyer fut-il mis en liberté.

D'aucuns, trop sceptiques, ne s'étonneront pas que des hommes, enfermés sur les instances de leurs femmes, aient demandé à rester en prison lorsque celles-ci vinrent les réclamer. Teschereau de Baudry, lieutenant de police, écrit en date du 6 septembre 1722 au ministre de Paris : — « Michel Arny demande de rester à l'hôpital le restant de ses jours, assurant qu'il y sera plus heureux qu'avec sa femme. » — Cet homme d'esprit était savetier de son métier, et comme l'économe de Bicêtre affirmait qu'on pourrait l'employer dans la maison, il fut autorisé à demeurer à l'hôpital où on le fit passer parmi les « bons pauvres. »

IV.

Après avoir exprimé leur surprise de voir le gouvernement de l'ancien régime s'occuper des plus minces discussions dans les plus humbles familles du royaume, les quelques écrivains qui ont eu occasion de toucher à l'histoire des lettres de cachet s'étonnent davantage encore de voir les ministres donner tant de soins, prendre tant de peine et se charger de tracas infinis, pour arriver à se prononcer en connaissance de cause, lorsqu'ils sont sollicités de délivrer une lettre de cachet. M. A. Joly en parle ainsi : — « Le ministère montre en tout cela une longanimité singulière. Il n'est si petite affaire ni détail si mesquin qui ne puisse espérer fixer son attention. On ne saurait imaginer à quels puérils détails descend la curiosité du ministre, de quels grotesques commérages les intendans se font les échos. Plaintes de parens irrités, propos de voisins, histoires de petites villes, tout cela est recueilli avec soin, lu et pesé. Et il n'est pas besoin que la famille tienne une grande place dans le monde. Les débats domestiques du plus modeste bourgeois sont sûrs d'arriver jusqu'à l'oreille du ministre, et de la trouver complaisamment ouverte. Un des dossiers contient toute une volumineuse histoire curieuse à ce titre. Ce sont les démêlés d'un bourgeois avec la famille de sa femme. Tous les incidens de cette burlesque aventure, les querelles d'un gendre étourdi et

d'une belle-mère acariâtre, soutenue par ses filles, y sont au long retracés. Le dossier est bourré de récits de bonnets déchirés, d'armoires vidées, de pot-au-feu volé, de corrections peu décentes administrées en pleine rue par le mari à sa femme. Et qu'on n'imagine pas que ce sont des renseignemens qui se sont trompés d'adresse. Pendant deux ans l'intérêt du ministre est tenu en éveil. » Encore si après ces deux ans l'affaire était terminée; mais le ministre demande des éclaircissemens nouveaux, et le subdélégué lui écrit « qu'il ne manquera pas de lui donner avis de ce qui se passera dans ce ménage. »

On ne retrouve pas des correspondances semblables dans les dossiers concernant les lettres de cachet parisiennes, parce que la distance entre Paris et le ministère n'existait pas, et à cause de l'organisation de la lieutenance de police qui, par ses commissaires et ses inspecteurs, fournissait rapidement au ministre les renseignemens désirés. Néanmoins le secrétaire d'État ayant le département de Paris ne donnait pas un moindre soin aux affaires de famille sur lesquelles son attention était attirée.

Qui n'a gardé le souvenir de l'une des scènes les plus curieuses tracées par Marivaux dans sa délicieuse *Vie de Marianne*, peinture fine et précise des mœurs contemporaines? C'est une assemblée de famille dans le cabinet du secrétaire d'État. On parle d'une lettre de cachet sollicitée contre une jeune fille, Marianne, qu'un jeune homme de qualité voudrait épouser, bien qu'elle fût sans naissance ni biens. La discussion est longue ; le ministre fait comparaître Marianne ; il écoute chacun avec intérêt. A lire Marivaux, on pourrait croire que le ministre ne prenait tant de soins que pour des familles aristocratiques ; mais en dépouillant nos dossiers, nous voyons d'humbles bourgeois, nous voyons même des gens du peuple trouver pareil accès dans son cabinet.

Claude Huisse était un cabaretier du Pré-Saint-Gervais, ivrogne et brutal, qui battait sa femme, lisons-nous dans les textes, jusqu'à la « briser de coups. » Il avait un autre défaut, étant « si fol que, malgré qu'il fùt endetté prodigieusement, il se mettoit comme un mousquetaire, en chapeau brodé, avec une cocarde verte galonnée d'or, et avoit commandé à son tailleur un habit de 600 livres. » Il fut mis à Bicêtre. Après deux mois, la femme, qui avait sollicité sa détention, réclama sa mise en liberté. Saint-Florentin, duc de La Vrillière, ministre de la maison du roi, écrit au lieutenant de police d'ordonner une enquête par le prévôt du Pré-Saint-Gervais, laquelle le mettra à même de se prononcer sur l'opportunité de cette mesure. Le prévôt rédigea un rapport détaillé, où il représenta le prisonnier comme un homme d'une violence extrême, d'un esprit

faible et méchant, surtout quand il avait bu. Le prévôt ajoute qu'il a mandé la femme Huisse devant lui : — « Elle m'a paru bien embarrassée, et il m'a paru, par ce qu'elle vous demande, qu'elle est née faible et malheureuse, attendu qu'elle a tout à craindre de cet homme qui, tôt ou tard, lui fera un mauvais parti. » — La pauvre femme persista à demander la liberté de son mari. Alors Saint-Florentin convoqua dans son bureau les parens les plus rapprochés du détenu et, après s'être entretenu avec eux du caractère de Huisse, il leur fit promettre de veiller sur sa conduite, d'en répondre et de le représenter quand ils en seraient requis. Ces détails nous sont connus par une note que le duc de La Vrillière adressa au lieutenant de police le 3 janvier 1752, en l'informant que la lettre de cachet, portant ordre de lever l'écrou, était expédiée.

« Peut-être plaindra-t-on, observe très justement Louis de Loménie, les ministres de l'ancien régime, et leur accordera-t-on quelque indulgence, en voyant à quel point d'inextricables affaires privées pouvaient, aux dépens des affaires publiques, s'emparer de leur temps et de leur attention. »

Ces faits ont une grande importance. Nous représentons-nous aujourd'hui M. le ministre de l'intérieur consacrant une partie de sa matinée à délibérer, avec une famille bourgeoise du Marais ou une famille ouvrière du faubourg Saint-Antoine, sur les moyens de ramener la paix dans un ménage troublé ? Cette constatation suffirait à montrer quel abîme sépare notre état social de celui de nos ancêtres, et combien le caractère et l'essence des pouvoirs publics diffèrent d'une société à l'autre.

V.

Pour comprendre la cause de cette grande différence, et, par là même, ce qui a fait, plusieurs siècles durant, la raison d'être des lettres de cachet, il faut considérer l'état social qui a donné naissance à cette institution et dans lequel elle s'est développée.

On admet généralement que l'état social de l'ancienne France était fondé sur l'organisation de la famille. Représentons-nous la famille d'autrefois, vivant dans la maison paternelle que les générations successives agrandissent, transforment selon les besoins nouveaux. Autour d'elle, l'héritage des ancêtres, qui conserve trace des efforts de chacun, s'est transmis intact entre les mains des aînés. Le chef de famille maintient son autorité, non-seulement sur sa femme et ses enfans, mais sur ses frères cadets qui vont fonder des familles nouvelles; en lui se conserve la tradition

des croyances et des idées, patrimoine légué par les ancêtres qui sera légué aux descendans. Le père établit ses fils, marie ses filles dans l'esprit de la maison. S'il vient à mourir, l'aîné continuera l'œuvre, succédant au père, héritant de ses droits et de ses devoirs. Il établira ses frères, mariera ses sœurs, reprendra le métier du père, conservera sa demeure. Ces traits conviennent aux familles bourgeoises et à celles des simples paysans, aussi bien, peut-être mieux qu'à celles de l'aristocratie.

La famille d'autrefois fait penser au grand hêtre qui élève sa ramure vers le ciel : mortes, les branches tombent et de nouvelles branches jaillissent verdoyantes, montant dans la direction du tronc, vivant de la même sève, portant les mêmes feuilles que les branches qu'elles ont vues mourir.

Est-il difficile d'imaginer les sentimens qui se développèrent, au fond des âmes, pour la famille ainsi constituée? Ils étaient semblables à ceux qui nous font aimer la patrie; mais ils étaient plus robustes encore, étant plus concrets : — « Faire honneur ou profit à la famille, écrit le bailli de Mirabeau à son frère le marquis, voilà le seul sentiment. » — En conséquence et contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui, l'individu disparaissait : — « C'est la famille que l'on aimait, dit Talleyrand, bien plus que les individus, que l'on ne connaissait pas encore. » — Observation profonde, qu'il faut retenir : elle donne la clé de l'histoire des lettres de cachet.

La famille ainsi constituée est marquée par deux caractères essentiels : le premier est la cohésion qui unit les membres de cet organisme en apparence épars. Elle forme un tout dont chaque membre est un morceau. L'expression revient fréquemment dans les textes de l'époque : — « Ne me regardant que comme un morceau de la famille, écrit le bailli de Mirabeau, je suis les idées du chef. » — Nous pourrions multiplier les citations. La constitution de la famille, individualité vivante, est semblable à celle d'un corps vivant : la gangrène qui s'est mise dans l'un des membres altère la santé du corps tout entier. Une simple mercière est consultée par le lieutenant de police au sujet d'une lettre de cachet qu'il est question de délivrer contre l'une de ses parentes; elle répond : — « C'est une coquine qui déshonore notre famille, un membre pourri, bien qu'on ait fait tout son possible pour le rendre sain et bon. » — En conséquence de cette solidarité rigoureuse qui unissait les différens membres d'une famille les uns aux autres, le déshonneur d'une personne retombait d'une manière immédiate et directe, d'une manière beaucoup plus lourde et douloureuse qu'aujourd'hui, sur ses parens. Hommes d'État et philosophes de la fin du XVIII[e] siècle, Sénac de Meilhan, Lacretelle, Vergennes, Males-

herbes, Breteuil, ne cessent de revenir sur ce point, et les faits justifient leur étonnement. Après l'exécution de Damiens, tous ses parens, même éloignés, furent chassés du royaume et ceux qui, par grâce spéciale, obtinrent l'autorisation de demeurer en France, furent condamnés à changer de nom.

Le second des caractères propres à la famille de l'ancienne France est l'autorité du père. C'est un fait commun à l'histoire sociale de tous les grands peuples; il inspire les beaux développemens où se complaît le professeur de rhétorique parlant du *paterfamilias* romain : — « Les vrayes images de Dieu sur la terre, écrit Estienne Pasquier, sont les père et mère envers leurs enfans. » — Il convient de prendre ces paroles presque à la lettre. L'autorité du père était absolue : elle l'était à un degré que nous ne comprenons plus aujourd'hui. Voici un trait, entre d'autres, que M. le vicomte de Broc rapporte dans son bel ouvrage sur l'ancien régime : — « Un conseiller au parlement de Dijon avait un fils dont il arrangea le mariage. Celui-ci, en ayant été informé par le bruit de la ville, se présenta dans la chambre de son père. Il parut en tremblant. C'était la première fois qu'il osait venir sans avoir été appelé : — « On assure, dit-il à son père, que vous avez résolu de me marier avec une personne dont on désigne le nom. Me serait-il permis de vous demander ce qu'il y a de fondé dans ces propos? » — Le conseiller, surpris de cette question, répondit sévèrement : — « Mon fils, mêlez-vous de vos affaires! » — Peu après, le jeune homme épousait celle que la volonté paternelle lui avait destinée. » — On ne s'étonnera pas des cruelles conséquences que produisait souvent une autorité aussi absolue. Le XVIIe siècle nous en fournit des exemples terribles : — « L'on a trouvé le jeune d'Attainville dans sa chambre, écrit le lieutenant criminel Lecomte, mort d'un coup de pistolet. Entre autres papiers, on a trouvé deux billets par lesquels il est marqué que la cruauté de son père pour lui le force à se donner la mort pour mettre fin à ses peynes. Il ajoute que son père est notaire et demeure rue de Condé, qu'il s'est remarié à une femme de mauvaise vie, source de tous ses malheurs. » — Les lois et la jurisprudence étaient inspirées du même esprit : nous trouvons encore au XVIIIe siècle des arrêts condamnant des hommes coupables d'avoir frappé leur père à être pendus, arrêts qui furent exécutés. Comme dans la Rome antique, le père était le juge de ses enfans. A la veille de la Révolution, Malesherbes le constate et l'admet. Dans l'intérêt de la « maison, » le père conservait le droit de priver son fils de la liberté, celui-ci fût-il majeur, marié, lui-même père de famille. Quant au roi, il n'hésitait pas à mettre sa puissance à la disposition du père justicier.

Le roi lui-même exerçait dans la France d'autrefois une autorité semblable à celle que le père exerçait dans sa famille. La Bruyère, esprit indépendant et qui pesait la valeur des mots, écrit : — « Nommer un roi *père du peuple*, c'est moins faire son éloge que sa définition. » — Nous ne saurions prendre ces paroles en trop grande considération. Le roi avait à s'occuper des intérêts particuliers de ses sujets comme un père le fait des intérêts de ses enfans. Les cultivateurs lui viennent demander de les aider à faire valoir leurs terres, et des manufacturiers confient à l'intendant le mauvais état de leurs affaires. Le contrôleur a entre les mains des fonds spécialement destinés à cet objet. Tocqueville, en citant ces faits, en exprime sa surprise. Ce sont cependant traits essentiels au caractère de notre vieille monarchie. En bon père, le roi avait à s'occuper, non-seulement des intérêts matériels, mais des intérêts spirituels de ses sujets ; ce qui nous amène à ce détail charmant : durant la dernière semaine de carême on versait « de par le roi » à ces « demoiselles du bel air » quelques sommes qui leur permissent de vivre honnêtement et sans commettre de péché, durant les jours saints qui précédaient la fête de Pâques. L'autorité du roi s'en vient de la sorte ouvrir les portes des demeures et s'asseoir au foyer ; elle prend un intérêt direct à l'honneur, à la tranquillité et au bonheur domestiques, veille à ce que les affaires du mari prospèrent, à ce que la réputation de la femme demeure intacte, à ce que les enfans soient obéissans. M. A. Joly, — au cours de son étude sur les lettres de cachet dans la généralité de Caen, — le constate également ; mais il ajoute : — « L'on peut trouver que la majesté royale descendait là à des soins indignes d'elle, se compromettant dans ces querelles de ménage et endossant le ridicule de certaines mésaventures, acceptant toutes les responsabilités. » — Avec quel soin il faut exiler de notre esprit toutes idées modernes pour comprendre ce qu'était la France au temps jadis !

Ce caractère patronal de la monarchie tenait à ses origines mêmes et à la manière dont elle avait accompli son évolution. A mesure que le domaine seigneurial des Capétiens s'était développé, que leur autorité s'était étendue sur tous les fiefs, sur les communes et les métiers, l'imagination du peuple avait grandi la personne du roi ; à mesure que les liens féodaux qui unissaient les vassaux au suzerain, que l'antique esprit des corporations qui liait l'ouvrier au patron, que la vigueur des passions municipales s'étaient affaiblis et qu'avec eux s'étaient affaiblis les sentimens qui en avaient fait la force, ces sentimens faits de dévoûment et d'affection se portèrent d'un mouvement irrésistible vers le roi ; dans les campagnes, le roi recueillit le pouvoir du seigneur féodal, dans les villes le

pouvoir des échevinages; sa personne faisait l'unité de la patrie, et ainsi, d'âge en âge, par la pression même des classes populaires, l'autorité du roi monta dans sa majesté souveraine. L'éclat de la gloire conquise par des hommes de guerre, des artistes et des écrivains, ne peut suffire à expliquer le prestige dont rayonna la monarchie de Louis XIV; la cause profonde en est dans l'énergie du dévoûment et de l'affection qui unissaient les sujets au souverain.

Nous trouvons dans le livre de M. Taine la citation suivante empruntée aux mémoires du maréchal Marmont : — « J'avais pour la personne du roi un sentiment difficile à définir, un sentiment de dévoûment avec un caractère presque religieux. Le mot de roi avait alors une magie et une puissance que rien n'avait altérées. Cet amour devenait une espèce de culte. »

Loin de nous étonner de voir le roi rassembler dans sa main l'autorité administrative, l'autorité législative et l'autorité judiciaire, nous serions porté à dire qu'il ne pouvait en être autrement. Il dirigeait l'État comme un père dirige sa famille; conséquemment il était la source de la justice: — « La liberté, écrit Saint-Florentin, est un bien si précieux qu'il n'y a que le roi qui puisse en priver ses sujets, ou les juges en observant les formalités prescrites par les ordonnances; » — c'est-à-dire par le roi. Le marquis de Mirabeau, esprit très en avant de son temps, écrit à son frère le bailli : — « Je vais être arrêté, c'est par ordre du roi, ainsi nous n'avons rien à dire. » — « Je ne doutais nullement, observe Restif de La Bretonne, que le roi ne pût légalement obliger tout homme à me donner sa femme ou sa fille, et tout mon village (Sacy, en Bourgogne) pensait comme moi. »

Que si donc nous jetons les yeux, dans les provinces, sur l'une des seigneuries où les obligations traditionnelles qui incombaient au seigneur étaient conservées, et qui nous présentera, avec une organisation semblable, l'intermédiaire entre la famille et l'État, nous découvrirons d'un coup d'œil le tableau de notre ancienne monarchie patronale.

Il est certain que dans la ville de Paris le spectacle est moins frappant. Par des causes multiples, faciles à démêler, entre autres par la disparition ou au moins par le partage de l'antique maison paternelle, l'organisation de la famille n'a plus la même force; mais l'âme en est vivante. Jusqu'à la veille de la révolution, les voyageurs étrangers, qui n'ont rien vu de semblable dans leur pays, en parlent, comme Arthur Young, avec admiration.

L'organisation de la seigneurie qui n'existe pas à Paris y est en partie remplacée par un autre groupe social dont il convient de dire encore quelques mots: la paroisse.

La foi, en ce temps, est très vive et prend une puissance singulière dans l'énergie des caractères. Les hommes ont des rapports constans avec le curé de la paroisse à cause de la fréquence des sacremens de toutes sortes qui se répètent dans la vie d'un chrétien. Le curé connaît personnellement chacune de ses ouailles, et celles-ci aiment et vénèrent leur curé. Il est, en vérité, le père spirituel de ses paroissiens et jouit, à ce titre, non-seulement de leur confiance, mais d'une grande autorité. Le père temporel est le roi. Le roi est représenté parmi les Parisiens par le lieutenant-général de police, que les placets des particuliers nomment parfois « père temporel. »

Ces brèves considérations étaient nécessaires, non-seulement pour faire comprendre les causes profondes qui ont fait se développer les lettres de cachet dans le milieu qui les a connues, mais encore pour en faire comprendre la disparition, et la chute même de l'ancien régime.

Car cette société subit une transformation progressive et de plus en plus marquée dans le courant du XVIIIe siècle. Le mouvement se précipita durant les vingt ou trente années qui précèdent la révolution. Il se fit sentir dans toute la nation et dans les hautes sphères du gouvernement d'où partaient ce que l'on va nommer les « ordres arbitraires. »

Louis XIV, le dernier souverain qui ait eu le sentiment du rôle traditionnel du roi de France, s'occupait encore en personne, avec beaucoup de soin, des dossiers qui concernaient les lettres de cachet de famille; le régent ne s'en occupe plus guère, Louis XV ne s'en occupe plus du tout. Nous avançons dans le XVIIIe siècle; les ministres en viennent à se décharger de ce soin sur leurs intendans et sur le lieutenant de police, et ceux-ci bientôt sur leurs subdélégués et leurs commis.

VI.

D'ailleurs l'institution des lettres de cachet, comme tout ce qui est humain, engendrait par elle-même de grands abus, et peut-être plus qu'une autre, à cause de la place prépondérante laissée à l'opinion personnelle des hommes chargés d'en faire l'application et à cause des procédures entièrement secrètes dont elle s'entourait.

En 1713, un garde du corps, Du Rosel de Glatigny, « gentilhomme de l'Isle de France, » écrivit au ministre, demandant un ordre pour faire enfermer Marie Du Rosel, sa fille, âgée de dix-neuf ans, dans une maison de force de Paris. Il exposait que celle-ci

voulait épouser un « trompette, » au préjudice d'un garde du corps qui l'avait demandée en mariage. Par mesure de prudence, disait-il, et pour épargner à sa fille les fleurettes du galant, il l'avait déjà placée dans un couvent de Meaux; mais il avait toutes raisons de craindre que le jeune homme ne l'enlevât, ayant appris que celui-ci avait déjà trouvé le moyen de l'y voir et de lui parler. — « On déshonoreroit, conclut-il, une famille où il y a des lieutenans-généraux et des chevaliers de Malte. » — Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fut prié de donner son avis, et répondit que les communautés religieuses étaient impropres à garder ces sortes de filles, qu'elles ne s'y corrigeaient point et corrompaient souvent les religieuses, qu'il n'y aurait de sûreté qu'en la plaçant dans une maison de force où on pourrait la cacher et que la maison de Sainte-Pélagie, autrement dit le Refuge, semblait la plus convenable dans le cas présent. Marie Du Rosel fut transférée du couvent où elle était dans la prison de Paris. Peu après, le ministre reçut une lettre très vive de Mme de Richelieu, supérieure du couvent de Meaux; elle rendait le meilleur témoignage au sujet de la jeune fille, qu'elle disait connaître pour pieuse et sage et qui, loin de se laisser courtiser par des soldats, était dans la disposition de se faire religieuse; mais que le père, désireux de jouir du bien que Marie Du Rosel tenait de sa mère, l'avait fait transférer à Sainte-Pélagie, dans l'espoir qu'on l'y garderait pour le restant de ses jours. D'Argenson, chargé de vérifier les faits, manda devant lui Du Rosel, le pressa de questions, si bien qu'il le contraignit d'avouer qu'il n'avait aucune preuve de tout ce qu'il avait avancé. L'émotion fut grande et l'on voulut punir le gentilhomme sévèrement, « tant parce qu'il avoit surpris, par un faux exposé, l'ordre qui lui avoit été accordé, que parce qu'il avoit voulu déshonorer sa fille. » Marie Du Rosel rentra au couvent de Meaux, d'où elle sollicita la grâce de son père.

Vers la même époque, Mme Chantray d'Ormoy avait également été conduite au Refuge. Son mari, en liaison avec une de ses voisines, avait déjà cherché, par différens moyens, à l'éloigner. Il l'avait tout d'abord, en 1682, attaquée en adultère devant le parlement; mais il avait été débouté de sa plainte. Deux fois encore, dans la suite, il revint à la charge, sans plus de succès; quand il fit rencontre d'un personnage qui se disait en possession de facilités singulières pour faire délivrer des lettres de cachet. Et nos deux compagnons de passer le traité suivant :

« Nous, soussignez, sommes demeurez d'accord de ce qui s'ensuit, c'est à sçavoir que moy, seigneur Des Aulnez et le seigneur

d'Ormoy, sommes convenus que moy dit Des Aulnez, promets audit seigneur d'Ormoy de luy faire obtenir une lettre de cachet du roy, portant ordre de faire enfermer dans un couvent la femme dudit seigneur d'Ormoy, et ce, dans le tems de quinze jours, et moy dit seigneur d'Ormoy promets audit seigneur Des Aulnez luy payer un mois après le jour qu'il m'aura remis ladite lettre, la somme de quatre cents livres pour les peines, soins et négociations; en foy de quoy nous avons signé le présent, ce jour d'huy. A Paris, escrit ce 12 avril 1692. *Signé :* d'Ormoy, Des Aulnez. »

Sans la vigilance du lieutenant civil, la prisonnière serait demeurée longtemps sous les verrous. Aventure semblable est celle d'un aubergiste appelé Curieux, que sa femme fit saisir et enfermer par un archer, son amant. Le hardi compère s'empara du mari, l'écroua à Bicêtre, sous prétexte de lettre de cachet et ne le quitta qu'après l'avoir vu derrière une porte solidement fermée. Et quand, plus tard, on lui demanda en vertu de quel pouvoir il avait agi, il répondit vaillamment avoir reçu un ordre verbal du magistrat. Telle encore, l'histoire d'un compagnon doreur, nommé Gillet, qui fut enfermé à Bicêtre, la plus horrible des prisons, où il demeura six mois, parce qu'il avait une femme qui ne l'aimait pas et qui aimait un exempt de robe courte. Il est des faits dont la lecture impressionne davantage encore. Voici l'histoire d'une pauvre aveugle qui fut, après la mort de son mari, cloîtrée dans un couvent. Les parens du mari en avaient obtenu l'ordre du roi, sous prétexte qu'elle cherchait à s'enrichir des dépouilles du défunt, en réalité dans le dessein où ils étaient de s'en emparer eux-mêmes. La supérieure du couvent de Charonne, où Mme de Morsant avait été mise, venait de recevoir de nouvelles instructions lui faisant défense, de la part du ministre, de laisser dorénavant sortir sa prisonnière sous quelque prétexte que ce fût; elle répondit : — « Monseigneur, l'estat malheureux où se trouve Mme de Morsant m'oblige à vous importuner pour vous supplier très humblement d'avoir compassion de sa misère, et de luy permettre qu'elle sorte de notre maison, où elle est depuis la mort de son mary, pour vacquer à ses affaires, et pour tirer quelque chose de ce qui peut luy estre légitimement deu pour sa subsistance et celle de son fils. Je puis vous dire, monseigneur, qu'elle est réduite dans une telle extrémité qu'elle n'a pas seulement de quoy payer sa pension. C'est un très grand malheur pour elle que l'on croie qu'elle s'est enrichie des dépouilles de feu monsieur son mary; mais je puis assurer Votre Grandeur qu'elle a esté assés simple pour n'avoir tiré aucun avantage de ce costé et que, bien loin d'en avoir profité, elle y

a laissé du sien, ce qui est aisé à persuader à ceux qui la connoissent, non-seulement bonne comme elle est, mais absolument aveugle et en estat de ne se pouvoir pas conduire. »

Ces exemples d'abus engendrés par les lettres de cachet ne sont pas les seuls que nous ayons rencontrés. D'autre part, il faut songer que Malesherbes, qui n'avait cessé, sa vie durant, de combattre les lettres de cachet, comme philosophe et comme magistrat, et qui n'avait consenti à entrer au ministère qu'avec la promesse qu'on le laisserait travailler à leur suppression, ne découvrit, au cours de sa fameuse enquête de 1775 sur les prisonniers par lettre de cachet, que deux détenus, dans toute la généralité de Paris, dignes d'être mis en liberté; et que dans son mémoire à Louis XVI, réquisitoire contre les ordres arbitraires rédigé en 1789, alors que les cahiers des bailliages ont déjà fait entendre leurs doléances unanimes contre cette institution condamnée, il écrit avec franchise : — « Les plaintes qui se sont élevées ces dernières années ont été fort exagérées. »

Des pages qui précèdent, le lecteur tirera peut-être avec nous une double conclusion. La première est que l'institution des lettres de cachet avait des racines vives dans les forces sociales du temps, où elle a puisé cette sève qui a germé en elle et lui a donné un si redoutable développement. Elle grandit spontanément au sein d'une société qui était sortie de la renaissance, qui fit notre XVII[e] siècle et s'altéra dans le courant du XVIII[e]; en sorte que les abus des lettres de cachet, loin de diminuer, allèrent en augmentant sans cesse, non parce que l'administration devenait plus autoritaire et tyrannique, le contraire est démontré par tous les historiens; mais parce que les lettres de cachet se trouvèrent dans une opposition d'année en année plus forte, partant plus pénible, plus douloureuse, avec l'état social au milieu duquel elles continuaient de fonctionner. Les plaintes contre elles montaient en une marée retentissante. Les digues furent rompues en 1789. La vieille France fut submergée tout entière.

Le 16 mars 1790, sur l'initiative du roi, l'assemblée constituante effaça de nos lois cette institution d'un autre âge : elle accomplit une œuvre juste et saine aux applaudissemens de la France et de l'Europe entières

Il est toutefois curieux de constater que, si toute la France en vint à se soulever contre le régime des lettres de cachet, la révolution trouva sa force et sa cause même dans ce qui avait fait la force et la raison première de cette institution. N'a-t-on pas été frappé par le caractère de ce peuple parisien que l'histoire des

lettres de cachet fait apparaître sous un jour si remarquable? En signalant l'ardeur avec laquelle ces ordres étaient sollicités et les motifs qui dictaient les requêtes, Malesherbes, qui avait eu à les étudier particulièrement en qualité de ministre de la maison du roi, écrit ces paroles mémorables : — « Dans une famille patricienne on est indigné contre un jeune homme qui déroge à sa naissance. Les plébéiens ont d'autres préjugés qui sont peut-être fondés sur une morale très saine, mais auxquels ils sont attachés avec trop de rigueur. Il y a des fautes que tout le monde blâme, mais que les gens de condition et ce qu'on appelle les gens du monde regardent comme pardonnables et qui, au jugement d'une famille bourgeoise, sont des délits qu'on ne peut excuser. C'est dans les sociétés obscures que la simplicité et la pureté des mœurs sont reléguées, Il seroit à désirer que ces mœurs simples fussent celles de toute la nation, mais elles ne le sont pas, et il ne faut pas aller jusqu'à priver de leur liberté ceux qui se sont laissé aller aux vices communs de leur siècle. »

A cette époque la maréchale de Luxembourg disait : — « Il n'y a plus que trois vertus en France : vertuchou ! vertubleu ! et vertugadin. » — Elle jugeait les mœurs du peuple français d'après la frivole noblesse de Versailles. Depuis, on a jugé ces mêmes mœurs d'après ce qu'en ont dit les écrivains du temps, hommes d'esprit qui les ont calomniées. *A priori,* l'on aurait dû penser qu'elle était restée saine et forte, cette bourgeoisie qui fit naître avec tant de grandeur la révolution française.

La cause apparente, le prétexte de la révolution a été l'arbitraire de l'ancien régime, caractérisé par les lettres de cachet ; la cause réelle, la cause sociale en a été dans le maintien au sein du peuple de ces mœurs saines et fortes, puissantes de moralité et d'un rigide sentiment de l'honneur, que nous a révélées l'étude des lettres de cachet ; et le peuple fut amené à se soulever contre un gouvernement et une classe dirigeante qui, pour avoir perdu la tradition de ces mœurs, laissaient apparaître dans chacun de leurs actes qu'ils étaient devenus incapables de tenir le rôle qui leur incombait.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

PAYSAGES DES TROPIQUES

LA RIVIÈRE DES COCOTIERS.

I.

Il y avait cinq semaines, ni plus ni moins, que je m'étais enfoncé dans la forêt inexplorée située au sud du bourg d'A.., l'un des chefs-lieux de la province mexicaine de Vera-Cruz. Il y avait cinq semaines que je vivais de poisson, d'herbes, de fruits sauvages, de chair de perroquets ou de sarcelles, et les grands jours d'un rôti de tatou, ce quadrupède à l'enveloppe de crustacé. Il y avait cinq semaines enfin qu'à toutes les heures du jour et de la nuit j'étais saigné, grignoté, dévoré vivant par les maringouins, les chiques, les tiques et dix autres engeances que la langue française n'a pas encore nommées, lorsque, las, agacé, fiévreux, le visage et les mains couverts de piqûres venimeuses, l'irrésistible envie me vint de regagner les savanes, de me donner cette joie de revoir au-dessus de ma tête un pan de ciel et non l'envers de la cime des cèdres ou des acajous.

Ce fut après une nuit d'épreuves que je pris cette résolution, et ce ne fut pas une goutte d'eau qui fit déborder le vase des souffrances physiques que j'endurais, ce fut une inondation qui, après avoir sournoisement tenté de me noyer, me rappela les très appréciables douceurs de la vie civilisée. Du reste, voici les faits.

Un peu avant la disparition du jour, mon guide et compagnon

de peines, le flegmatique métis Anastacio, avait prévu et même prédit la mésaventure que nous réservait la nuit. Il m'avait proposé, conseillé d'établir notre bivouac loin de l'affluent du grand fleuve Huasacualco, dont, pour ne pas nous exposer à souffrir de la soif, et même à en mourir, nous suivions avec soin les méandres sans nombre. Anastacio, ce jour-là, trouvait les moustiques plus importuns que de coutume, et leur acharnement, venant de bêtes si malignes et si « intelligentes, » devait être, dans son opinion, un avis qu'il importait de bien comprendre, pour en tirer profit.

La malignité des moustiques ! les cuisantes piqûres qui endommageaient ma peau ne me permettaient pas de la nier. Mais leur intelligence ! le mot me fit sourire, et j'en demandai l'explication.

— Elle est facile, me répondit Anastacio. Tenez, en ce moment, je vois une douzaine au moins de ces ogres tourbillonner autour de votre tête. Or vous savez lire et même écrire. Eh bien, essayez un peu d'attraper un de ces démons. Je vous prédis d'avance qu'ils riront de toutes vos tentatives, qu'ils se joueront de toutes vos ruses, et que, lorsque vous serez las de votre chasse sans résultat, ils viendront vous « fifrer » aux oreilles leur aigre chant de victoire, vous exaspérer comme ils l'ont fait il y a huit jours, comme ils l'ont fait hier, comme ils le feront certainement tout à l'heure en dépit de vos précautions.

Anastacio disait la vérité, et je n'avais nul besoin d'essayer pour savoir que la chasse qu'il me conseillait serait vaine. Plus encore, je savais qu'à l'heure où je tenterais de reposer, et après avoir pris tous les soins que pourraient me dicter mon expérience et ma prudence, j'enfermerais une demi-douzaine de mes astucieux ennemis sous ma couverture, que d'autres sauraient y trouver accès, et que, bien que sachant lire et écrire, comme le disait avec un léger dédain mon compagnon, je serais leur proie et leur victime. Je passai donc par-dessus leur intelligence pour demander au métis quelle mésaventure leur acharnement, plus féroce que de coutume, le portait à présager.

— Une inondation, me dit-il.

Je regardai avec attention autour de moi. Sur l'herbe épaisse que je foulais, sur les tiges des ombellifères, sur le tronc des arbres, rien ne démontrait que la petite rivière des cocotiers, ainsi que nous l'avions baptisée, fût jamais sortie de son lit. Nul amoncellement de brindilles de bois mêlées de feuilles entre les racines saillantes des mangliers, pas le moindre grain de sable ou la moindre parcelle de limon desséché sur les écorces rugueuses, et l'eau transparente, endormie, tiède, si tiède qu'elle nous abreuvait depuis

quinze jours sans nous désaltérer, semblait immobile comme celle d'un lac, tant elle coulait avec une sage et rassurante lenteur.

— Où vois-tu trace d'inondation ? demandai-je à mon compagnon.

— Nulle part, me répondit-il ; mais parce qu'une chose n'est jamais arrivée, ce n'est pas une raison pour qu'elle n'arrive jamais. Il a tonné loin, là-bas, du côté d'A.., ce matin, et il y a encore de l'orage dans l'air. Si j'étais le maître, je m'enfoncerais un peu dans la forêt et je chercherais un monticule pour y établir mon foyer. Mais c'est vous le maître ; c'est vous qui savez lire et écrire. N'étant que votre serviteur, je camperai là où vous l'ordonnerez, mon devoir est de vous obéir après vous avoir prévenu.

Ces mots, « vous qui savez lire et écrire, » respectueux durant les premiers jours de notre association, étaient peu à peu devenus comme une ironie dans la bouche d'Anastacio, qui les soulignait volontiers d'un sourire. Dès le lendemain de notre départ, lorsqu'il me voyait, aux heures de repos, tirer de mon sac une microscopique édition belge des *Harmonies* de Lamartine, puis m'absorber dans ma lecture, il s'asseyait en face de moi et me contemplait, — c'est bien le mot, — les yeux largement ouverts. Maintenant, il n'y avait plus d'admiration dans ses regards, mais un dédain malicieux. Dans son esprit, je le découvris à la longue, savoir lire et écrire avait été pour lui une supériorité qui dotait celui qui en était pourvu de qualités surnaturelles. C'était tout voir, tout savoir, tout pouvoir. Or mes ignorances de maintes choses du désert, en face de sa longue expérience de chasseur d'abeilles et de récolteur d'encens, le surprirent d'abord, puis le désabusèrent, et mes questions incessantes, ma déférence pour ses avis lorsqu'ils n'étaient pas entachés de préjugés ou de superstitions, lui avaient révélé que mon savoir était mince comparé au sien. Depuis lors, il me traitait un peu en enfant, sans jamais pourtant cesser d'être respectueux à sa manière, et nous faisions bon ménage. En somme, le curé d'A... avait bien choisi en me le donnant pour guide, en me le recommandant comme l'homme qu'il me fallait pour mener à bien ma téméraire exploration.

— Campons, avais-je dit.

Et, sans plus d'objection, Anastacio s'était mis à l'œuvre.

En moins d'un quart d'heure notre foyer fut disposé, notre cuisine mise en train. Sans me rien dire, mais poursuivi par son idée, Anastacio transporta sur la pirogue dont nous étions pourvus tous les objets dont nous n'avions pas strictement besoin, et relâcha, pour lui donner plus de longueur, l'amarre en fils d'aloès de la légère embarcation. S'armant de son couteau de chasse,

de son *macheté*, il faucha des plantes, en fit deux bottes qu'il plaça à deux pas en arrière du foyer, et sur lesquelles il déposa nos fusils. Cette tâche accomplie, il s'accroupit près du foyer et regarda béatement bouillir notre marmite, à la surface de laquelle passaient à tour de rôle, comme dans une ronde bien ordonnée, le corps d'un écureuil, ceux de cinq grenouilles, puis les tronçons d'une anguille, le tout dûment condimenté par l'adjonction de quelques feuilles d'origan et de poivrier. Ce mets, à la combinaison duquel le hasard avait présidé, ferait la fortune d'un Vatel parisien s'il en avait à sa portée les ingrédiens, s'il pouvait le servir à des convives affamés par un jeûne de seize heures, et, par-dessus le marché, inquiets de leur déjeuner du lendemain.

Il était cinq heures du soir, à peu de chose près; mais, sous l'ombre des vieux arbres dont nous étions entourés, la nuit devançait le temps. Pas une feuille ne bougeait et nul être vivant, nous et les moustiques exceptés, ne se mouvait ou ne bruissait. De loin en loin, un cri d'échassier retentissait, ou un sourd mugissement qui semblait un appel. En levant la tête, j'apercevais, à travers la cime d'un liquidambar, deux ou trois taches bleues irrégulières dans leurs formes, fragmens du ciel. Du côté de la forêt, notre foyer faisait danser ses lueurs sur les troncs largement espacés des acajous et des cèdres, et, vers la rivière au niveau de laquelle nous étions établis, à quelques centimètres près, se dessinait sa rive gauche. La nuit, peu à peu, resserra autour de nous les ténèbres, nous enferma dans l'espace restreint qu'éclairait notre foyer. Notre écureuil, un coup de fourchette nous le révéla, se trouvait alors cuit à point.

Notre dîner fut copieux, savoureux, et bien que semé intentionnellement de propos sur les incidens de la journée, assez bref. Une fois rassasiés, nous jetâmes dans le foyer des tiges de lianes odorantes, dont l'âcre fumée éloigna pour un instant nos implacables persécuteurs, les maringouins, et nous permit de fumer en paix.

— A quelle distance sommes-nous, demandai-je à mon guide, de la savane où nous devons déboucher, de la demeure de ce don Torribio dont tu m'as parlé; le sais-tu?

Anastacio, les jambes repliées contre sa poitrine, le menton sur ses genoux, attitude qu'il prenait pour se reposer et qui me procurait, en moins de trois minutes, d'abominables crampes, ferma les yeux et parut réfléchir profondément.

— Si nous marchons, dit-il enfin, il nous faudra cinq jours, peut-être six. Si nous montons dans la pirogue et si nous accélérons sa marche en « pagayant », deux nous suffiront.

— Tu crois que ce señor nous fera bon accueil

— J'en suis sûr ; c'est un caballero et un bon chrétien.

— Ne m'as-tu pas dit qu'il « doit un mort, » là-bas, au juge d'A....

— Cela empêche-t-il, par hasard, d'être honnête homme?

— A-t-il donc tué par mégarde? par accident?

— Non ; il a tué en homme, face à face, un ennemi aussi bien armé que lui.

— Pour quelle cause?

— Parce que cet homme tournait autour de doña Catalina.

— Sa maîtresse, ou sa femme?

— Sa femme, devant Dieu et devant les hommes.

— Elle était belle?

— Comme le pic d'Orizava, quand le soleil se lève et rend sa neige rose.

L'image était hardie et me fit sourire. Dans l'esprit de mon guide, et je le compris, cette comparaison indiquait que doña Catalina possédait une peau blanche et rose, qualités très appréciées dans une contrée où les teints, en général, sont bruns et mats.

— Don Torribio, demandai-je encore, a-t-il des enfans?

— Oui, un fils et deux filles.

— Les deux señoritas ressemblent-elles, elles aussi, au pic d'Orizava, vu au soleil levant?

— Elles sont elles-mêmes des soleils, señor, répondit le métis avec feu, et je vous avise à l'avance, très charitablement, de ne les pas trop regarder, si vous tenez à conserver votre raison.

— Ces astres t'ont-ils donc fait perdre la tienne?

— Oui, señor, alors que l'une avait quatorze ans et l'autre quinze. Aujourd'hui, l'une en a dix-neuf et l'autre vingt, et il y a là de quoi trembler. Si nous étions sages, nous passerions devant la demeure de don Torribio, juste assez lentement pour voir et nous enfuir, et c'en serait peut-être encore plus qu'il est besoin pour la conservation de notre tranquillité, d'une part, pour notre salut, de l'autre.

Je ne pus me défendre de rire des paroles du flegmatique Anastacio, qui avait brusquement détendu ses genoux et s'était levé. La flamme du foyer incendiait ses prunelles ; rapide, machinal, il fit trois ou quatre fois le tour du bivouac, comme s'il voulait se soustraire à une pensée importune.

A n'en pas douter, c'était un beau « gars, » comme on dit, qu'Anastacio, et ses traits avenans, ses membres bien proportionnés, ses dents éblouissantes, son calme d'homme brave, les lueurs qui venaient d'incendier ses prunelles et qui, je m'en aperçus, n'étaient pas uniquement dues aux lueurs du foyer, me prouvaient qu'il avait « de l'âme, » comme disent ses compatriotes.

Il croyait avoir vingt-six ans, mais, sur ce point, chose assez commune chez les hommes de sa caste, il était mal renseigné. Soudain, il se laissa choir sur le sol, s'enroula rapidement dans sa couverture et me dit d'un ton bref, avant de s'en couvrir la tête et de s'étendre :

— Dormons.

Le foyer n'était plus qu'un amas de braise, et Anastacio, dans sa hâte d'échapper à ses pensées, m'avait laissé le soin de le ranimer. Je ne me pressai pas de remplir cette tâche, le silence qui régnait autour de moi me troublait et me plaisait à la fois. Quel repos solennel des choses et des êtres à cette heure où l'air, lui-même apaisé, engourdi, semblait laisser la terre sans respiration, morte! Et je pensais qu'à cette même heure, où l'univers entier me semblait devenu silencieux, des volcans tonnaient enflammés quelque part et secouaient à grand bruit le sol; que la mer mugissante, assourdissante, assaillait sur vingt points ses rivages ébranlés; que des hommes se livraient des batailles retentissantes. Et de toutes ces clameurs, de tous ces éclairs et de ces foudres, de tout ce bruit incessant que mène le monde, pas une rumeur, pas un souffle, pas un frémissement n'arrivait jusqu'à moi. Oui, de tous ces grondemens, de tous ces rugissemens, de toutes ces plaintes, de tous ces cris de douleur, rien n'arrivait jusqu'à la solitude dans laquelle j'étais perdu; rien que le petit bruit aigre d'un maringouin. O petitesse misérable de l'homme! pensai-je, petitesse du globe qu'il a pour prison! Mais, à travers les échancrures de la cime du liquidambar qui m'abritait, les coins de ciel bleu se montraient criblés d'étoiles, et j'admirais alors la grandeur de l'univers, œuvre incontestable et sublime d'un Dieu.

Le feu rouge n'a plus de crépitemens ni même d'étincelles; je l'alimente de branches sèches, il renaît. La flamme, qui soudain jaillit, me montre une chauve-souris vampire qui décrit de grands cercles autour de moi, qui bientôt abaisse son vol et tourbillonne au-dessus de la tête d'Anastacio. J'étudie, en curieux, les intéressantes manœuvres de l'étrange bête, dont la taille dépasse celle d'un écureuil, dont le nez est surmonté d'une membrane roulée en forme de cornet. J'attire l'attention du monstre en agitant une baguette avec assez de rapidité pour faire siffler l'air, et l'animal vient de lui-même au-devant d'un coup vigoureux, qui le met en fuite. Sa présence me révèle qu'une clairière est proche, car il lui faut de grands animaux : taureaux, chevaux, cerfs ou daims pour abreuver sa soif de sang. A l'aide de sa langue osseuse, effilée, il pratique une minuscule entaille sur la peau des victimes qu'il choisit, puis, maringouin gigantesque, suce. Et toute l'opération

est exécutée avec une si merveilleuse délicatesse, une si admirable dextérité, que l'homme lui-même la subit sans se réveiller.

Le sommeil me gagne peu à peu. Je m'enveloppe avec un soin méticuleux, non-seulement pour faire pièce à « l'intelligence » des maringouins, mais à celle du vampire. En moins de cinq minutes, je dors.

Des cauchemars, produits par la démangeaison des piqûres qui me couvrent le corps, me réveillent à plusieurs reprises. Mais voici un rêve, un délicieux rêve. Je me baigne avec délice dans la rivière, dont l'eau possède une fraîcheur qui me surprend, que j'apprécie. Quel bien-être! je plonge joyeux, jusqu'au fond. Soudain je perds haleine, ne puis remonter, et je fais un effort qui me réveille. Mon bain est une réalité, je suis dans l'eau. La sournoise rivière déborde sans bruit, sans clapotis, et, trouvant devant elle un sol plat, s'étend paisible autour de nous.

Anastacio se réveille à ma voix; le feu est éteint. Nous sommes dans une obscurité profonde, et les maringouins sont si nombreux qu'ils me frappent le visage comme de menus grêlons. Quelle heure est-il? question insoluble. Que faire? Moi qui sais lire et écrire, je suis indécis, et Anastacio, je le devine à son silence, est aussi perplexe que moi. S'il était coupable, mon brave guide en entendrait de belles. Il est innocent, il a prédit ce qui arrive et ne songe même pas à triompher, me prouvant ainsi une fois de plus, car je lui en fournis de temps à autre l'occasion, que l'homme dit sauvage l'emporte souvent, en sagesse et en raison, sur l'homme dit civilisé.

L'eau monte-t-elle? c'est presque là une question de vie et de mort, un point qu'il faut vérifier au plus vite. Je me suis courbé; j'ai saisi une plante juste à la hauteur où sa tige émerge, et j'attends. Anastacio se livre probablement à la même opération, mais les ténèbres sont si denses que nous ne pouvons nous voir. De longues minutes s'écoulent; elles nous apprennent que, pour le moment, l'eau ne fait que s'étendre. Seulement, combien durera sa mansuétude? Elle peut, à l'improviste, nous arriver furieuse, charriant, roulant comme des fétus des troncs d'arbres et même des arbres entiers, nous renverser, nous broyer, nous noyer. Il faut à tout prix nous garer, comment?

L'eau s'étend; si elle monte, ce n'est qu'avec une extrême lenteur, nous nous sommes à la fois crié cette bonne nouvelle. Puis la même pensée nous est venue : éclairer les ténèbres dans lesquelles nous sommes enfermés, qui nous inutilisent. Nos briquets donnent des étincelles, mais leur mèche est mouillée. Pour avoir

du feu, pour allumer une des torches dont nous sommes pourvus, il faut aller à la pirogue, et Anastacio, déjà en route, m'a crié de ne pas bouger.

Il chemine pas à pas, j'entends ses pieds traîner dans l'eau, et je le suis. Je me heurte contre un buisson que je contourne trop consciencieusement, car me voilà désorienté. Mon guide avance toujours; or, comme j'ignore que je suis dévoyé, il me semble qu'il tourne le dos à la rivière et je l'en avise. Il n'en tient compte, avance encore, on dirait qu'il voit clair dans cette nuit profonde, troublante. Il m'annonce soudain qu'il vient d'atteindre le bord de la rivière, qu'il cherche l'amarre de la pirogue. Je lui crie qu'il se trompe, qu'elle est plus à gauche, au moment même où il m'avise qu'il la tient. J'attends, j'écoute, nullement convaincu. L'eau clapote, un bruit sec résonne, et un point lumineux paraît. Peu à peu, sous le souffle de mon guide, le point s'élargit et une flamme jaillit. Le poids qui m'oppressait la poitrine s'allège soudain de moitié, et j'admire avec quelle sûreté j'ai dévié.

Armé d'une torche résineuse, Anastacio revient vers moi, nous nous rapprochons de notre foyer submergé. Ce n'est plus moi qui commande, mais mon serviteur qui m'ordonne de me charger de nos gagne-pain, c'est-à-dire de nos fusils, restés secs grâce à sa prévoyance. Il recueille notre marmite, nos couvertures, nos assiettes de fer-blanc, nos gourdes, et bientôt nous sommes établis dans la pirogue, que nous engageons entre les rameaux d'un buisson en tirant sur l'amarre avec ensemble. Anastacio éteint la torche, et nous écoutons. Une vague rumeur s'entend, produite par la fuite d'animaux obligés comme nous de changer d'asile. Cette explication donnée, Anastacio s'endort, après m'avoir conseillé d'en faire autant.

Le conseil est bon; seulement, il n'est pas en mon pouvoir de le suivre. D'abord il y a les moustiques que, par décret de la Providence, je suis forcé d'abreuver de mon sang. D'autre part, mes nerfs, en raison de la couleur de ma peau, sont d'une nature plus sensible, plus excitable que ceux de mon compagnon. Une autre cause puissante d'insomnie, c'est mon imagination qui me promène du passé au présent, qui me montre des séries de noyés, et la Morgue. Néanmoins, à la longue, je m'engourdis et m'endors, pour me réveiller au gloussement d'une troupe de dindons qui là-haut, à soixante mètres au-dessus de ma tête, se pavanent sur la cime de l'acajou qui m'abrite.

Il fait grand jour au-dessus de nous; mais, autour de nous, règne la demi-obscurité mystérieuse des grandes forêts tropicales aux arbres touffus. Deux ou trois rayons, à la direction oblique,

dans le parcours lumineux desquels tourbillonnent des éphémères, nous révèlent, aiguilles d'or, la hauteur occupée dans le ciel par le soleil. La rivière, en dépit de son méfait nocturne, n'a rien perdu de sa placidité; mais son onde n'a plus sa transparence accoutumée, elle est jaune. Pas un insecte, pas une fleur, pas un papillon, pas un oiseau en vue. Graves, majestueux, imposans, les arbres cinq ou six fois centenaires dont nous sommes entourés ont toute la sévérité morose de la vieillesse, à laquelle tout ce qui brille, chante ou rit est devenu importun, qui ne peut surmonter l'invincible, noble et sereine tristesse qui s'empare de tout être qui sent sa fin venir.

— Votre Grâce a-t-elle décidé ce qu'il nous convient de faire? me demande Anastacio, dont les dents broient à grand bruit une galette sèche de maïs.

— Oui; nous allons rester dans la pirogue, et descendre la rivière jusqu'à l'apparition d'un sol sec.

— Après?

— Là, nous camperons pour nous occuper de déjeuner, puis de recueillir les matériaux de notre dîner.

— Après?

— Après; nous continuerons à descendre vers les savanes, où nous irons nous reposer.

— Chez don Torribio?

— Chez don Torribio, s'il veut bien nous donner l'hospitalité.

Anastacio retrousse les manches de sa veste en peau de daim jusqu'à ses aisselles, ses culottes de même matière jusqu'aux aines, comme pour offrir un plus vaste champ de pâture à la voracité des moustiques, et saisit joyeusement la pagaie.

— Demain soir, me dit-il en faisant claquer sa langue contre son palais et en fermant son œil gauche, vous me direz, señor, si je me connais en femmes.

Taillé comme il l'était, je ne pouvais douter qu'il fût expert en la matière, mais il me restait à connaître son goût.

II.

Voguer tantôt avec lenteur, tantôt avec une rapidité de flèche dans les profondeurs d'une forêt, sur une rivière au parcours ignoré, et se demander ce qui se cache derrière chacun de ses détours, est loin d'être un plaisir vulgaire. La curiosité, cette maîtresse passion de l'homme, est alors sans cesse excitée. On a toujours, — image exacte de la vie, — l'inconnu devant soi. Jusqu'à deux heures de l'après-midi ce fut un défilé de cèdres, d'acajous,

de liquidambars, de céibas géans, et, sous les cimes qui s'entre-croisaient au-dessus de nos têtes, de temps à autre seulement apparaissait un coin de ciel bleu dont la vue m'égayait.

Anastacio semblait infatigable, ne me cédait la pagaie qu'à regret. Ma gaucherie, il est vrai, nous faisait perdre des heures, du temps. Sous l'impulsion de l'unique rame que j'avais à manœuvrer, la *canoa*, taillée dans un tronc d'arbre, aussi primitive qu'à l'époque où régnait le grand empereur Montézuma, décrivait des zigzags qui rendaient mon guide malheureux. Vers deux heures de l'après-midi, la rivière s'élargit soudain, diminua de profondeur, et nous atteignîmes un immense marais. Avec le ciel découvert et les rayons du soleil, la vie animale reparut, et nous eûmes bientôt en vue, — carte offerte au choix de notre appétit, — des hérons, des sarcelles, des bécasses, des canards sauvages, voire, sur les rives, des hoccos et des faisans.

Grâce à la couleur jaune de la rivière, il nous fut facile de suivre son cours au milieu du marais, couvert de plantes aquatiques. Je réussis à tuer deux canards noirs; un troisième, blessé, demeura introuvable parmi les roseaux où il se réfugia. Notre dîner assuré, la marche en avant fut reprise, et nous filâmes, rapides, entre deux hauts talus. Nous nous laissions entraîner, ce qui nous reposait; mais Anastacio semblait préoccupé. Chaque fois que nous approchions d'un détour, il se plaçait debout sur la plate-forme de l'avant de la pirogue; et, la tête baissée, il écoutait :

— Arrivons-nous donc? lui demandai-je, intrigué.

— C'est une bonne fortune que, je l'espère, nous aurons demain soir, me répondit-il, si d'ici là, chose dont j'essaie de nous garer, nous ne faisons pas quelque maîtresse culbute.

— Une culbute?

— Oui, du sommet d'une cascade en bas. Nous descendons, — la pente des talus nous l'indique, — et la rivière ne se contente plus de marcher, elle court. Si les arbres ne nous en empêchaient, nous verrions la plaine, c'est certain.

Vers quatre heures, il fallut songer à camper, et, toujours enfermés entre des talus hauts de quatre à cinq mètres, il nous était impossible d'aborder. L'heure pressait; nous dûmes nous résoudre à une escalade, nous séparer de notre embarcation, après l'avoir solidement amarrée. Anastacio, un lasso noué à sa ceinture, et avec une agilité toute simiesque, fut bientôt à cinq ou six mètres au-dessus de moi, « en terre ferme, » comme il se plut à le dire. Notre marmite, nos armes, tout notre attirail de campement allèrent le rejoindre, puis vint mon tour. La nuit noire nous trouva dégustant nos canards. Le dernier os rongé, moulus par notre

laborieuse journée, nous nous roulâmes dans nos couvertures, et je dormis pour ma part d'un sommeil si lourd, que la pirogue était prête à partir lorsque j'ouvris les yeux.

Toujours trouble, et plus hâtive que jamais, l'eau nous dispensait de tout travail. Vers deux heures de l'après-midi, les rives se resserrèrent, nous étions, cette fois, sur la pente d'un rapide. Çà et là, des pointes de roches, et, sans autre gouvernail que sa pagaie, Anastacio réussissait à les éviter. Où allions-nous avec ce train d'enfer, entre deux murailles de granit? Pour aborder, il eût fallu mettre notre pirogue en travers, et elle eût été aussitôt retournée, roulée par le courant. Un peu d'angoisse me prit, je voyais déjà tous les produits de ma pénible expédition : plantes, insectes, coquillages, peaux d'oiseaux et de petits mammifères au fond de l'eau. Accroupi sur la plate-forme de l'arrière, je surveillais les manœuvres d'Anastacio qui, à l'apparition de toutes les pointes de roche, me criait :

— Attention!

Il en parut dix, et il se tut. A vingt mètres en avant de nous, la rivière semblait coupée, et une rumeur d'arbre secoué par le vent ne nous laissait plus aucun doute sur l'imminence de la culbute annoncée. Un choc! la pirogue s'incline, passe comme une flèche entre deux roches, s'enfonce, se redresse; et nous voilà courant, par suite de l'impulsion, sur le paisible miroir des jours écoulés. Notre adresse, je me hâte de le dire, n'était pour rien dans le résultat miraculeux du saut d'un mètre que nous venions d'exécuter. Aussi Anastacio, retirant son chapeau et regardant le ciel, en remercia Dieu; c'était justice.

Comme si ce « rapide, » — il ne mérite pas d'autre nom, — marquait une limite, les bords de la petite rivière se sont transformés. Plus d'arbres géans autour de nous, mais des arbustes, de hautes herbes, des lianes enchevêtrées, des oiseaux chanteurs dont les voix nous ravissent, et, au-dessus de nos têtes, le grand ciel bleu pâle des contrées tropicales. Deux heures plus tard, nous étions campés au sommet d'un monticule, et nos regards dominaient une vaste plaine semée d'aloès, de buissons, de gommiers, bornée de lointaines collines. La nuit vint, et là-bas, tout là-bas, une lumière apparut. Ce fut pour nous une cause de vive émotion que cette lueur. Une lumière! un feu! c'était la révélation qu'il y avait encore au monde des hommes. Or, depuis bientôt six semaines que nous vivions face à face, mon guide et moi, nous en étions arrivés à croire, sans trop nous en rendre compte, que la terre ne portait plus d'autres humains que nous.

Ce ne fut que vers deux heures de l'après-midi, le lendemain,

que nous arrivâmes à moitié cuits, aveuglés par la réverbération des rayons du soleil à l'ardeur desquels nous n'étions plus accoutumés, en vue de la demeure de don Torribio. Au moment où, le matin, j'allais monter dans la pirogue, Anastacio, très respectueusement, m'avait rappelé que nous allions nous trouver en quelques heures non-seulement en face de femmes, mais, et il avait longuement appuyé sur le mot, de « quintessence » de femmes! Des soins de toilette auxquels je ne songeais guère une minute auparavant avaient suivi cette déclaration, — mon guide croyait avoir vingt-quatre ans et j'étais sûr d'en posséder vingt-six, — et nos vêtemens en cuir souple de daim avaient été aussitôt sévèrement examinés, décrassés, parés de leurs boutons d'argent bien astiqués. Quelques coups de ciseaux plus ou moins maladroits, que nous échangeâmes de fraternelle façon, nous firent perdre un peu de notre air sauvage et hirsute de coureurs de bois, de notre aspect de vagabonds, ce dont, bien qu'aussi peu flatteurs l'un que l'autre, nous nous fîmes compliment.

La ferme, dont ne nous séparait plus qu'un dernier coude de la rivière, se composait d'un long parallélogramme au toit de feuilles de palmiers, de murs à claire-voie en bambous. En arrière, trois ou quatre cabanes indiennes, puis une enceinte palissadée, le *corral*, où l'on tenait prisonniers des chevaux sauvages destinés à être dressés. Des gloussemens, des chants de coqs, des aboiemens et même des hennissemens saluèrent notre arrivée. Depuis longtemps déjà nous avions vu se montrer à plusieurs reprises, sur le seuil de la rustique demeure, un grand vieillard vêtu d'un costume de panne bleue galonné d'argent. Il reparut aussitôt que, notre pirogue ayant été attachée à un pieu, je me dirigeai vers sa porte, accompagné d'Anastacio, et vint alors au-devant de nous.

— *Ave Maria*, dis-je en m'arrêtant et en me découvrant.

— Que son saint nom soit béni, répondit don Torribio, en se découvrant à son tour.

— Vous plaît-il, señor, repris-je, de nous accorder, au nom du seigneur Jésus, un abri dans un coin de votre demeure?

— Je suis pauvre et vous serez mal, señor, répondit le vieillard; mais mon toit et ma table appartiennent à tous ceux qui frappent chez moi au nom de la mère de notre Sauveur commun. Vous êtes mon hôte, entrez et reposez-vous.

— Don Torribio, dit alors mon guide, ne reconnaissez-vous pas votre ancien vaquero, Anastacio Mendez?

— Je te reconnais à ton nom, mon ami; car tu es pourvu d'une barbe que tu ne possédais pas autrefois. Que fais-tu de ta vie?

— Pour l'heure, señor, je sers de guide à ce *monsiou* français.

— D'où venez-vous?

— D'A...

Un éclair passe dans les yeux de mon hôte qui me regarde, auquel je souris.

— Vous avez traversé la forêt? demande-t-il à mon guide.

— Oui, et non sans peine.

— Dans quel dessein?

— Pour récolter des plantes et des bêtes.

— Est-ce un médecin?

Anastacio fait un signe de tête affirmatif.

Après ce colloque, don Torribio m'a de nouveau salué, et remonte vers sa demeure. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, au front large, aux beaux traits d'hidalgo. Il porte avec aisance son riche costume national, son linge est d'une blancheur éblouissante.

— Femme! crie-t-il en approchant du seuil de la porte.

A cet appel paraît une jeune fille.

— Mère est sous la vérandah, *señor padre*, dois-je l'appeler?

— Non; nous allons la rejoindre.

— Ma fille Pétra, me dit le vieillard avec gravité.

Je salue en m'inclinant, ébloui, et, en échange de ma révérence, je suis caressé par le doux regard de grands yeux aux longs cils recourbés, par un sourire qui m'a montré deux rangs de perles dans un écrin de corail. Je marche sur les pas de don Torribio, et Anastacio, qui se tient à mon côté, me lance un regard interrogateur auquel je réponds en secouant à plusieurs reprises la tête, affirmativement.

Je dois le dire, Anastacio m'avait si souvent peint et dépeint les filles de notre hôte futur, et Dieu sait si la langue espagnole est riche en expressions galantes pour décrire la beauté féminine, que je m'attendais à quelque déception. Il n'en fut rien. Oui, doña Pétrita était belle, idéalement belle. Le visage d'un ovale parfait, les yeux énormes aux regards veloutés, le nez fin et délicat, la bouche rose de la même dimension que les yeux, les deux nattes épaisses qui rasaient le sol, les bras ronds, la carnation rosée, la taille si souple et si bien proportionnée, la grâce harmonieuse si souvent célébrée par mon guide, j'avais tout vu, tout reconnu d'un coup d'œil, et je m'éloignais à regret, j'aurais voulu voir encore.

Don Torribio a contourné sa demeure, et de ce côté, qui fait face au nord, se trouve un long et large corridor entre chaque pilier duquel un hamac est suspendu. Là je trouve assise, l'aiguille en main, doña Catalina. Sous ses traits, déjà ridés, je retrouve ceux de doña Pétrita, et, ces traits, je les retrouve de nouveau dans ceux d'une jeune femme étendue sur un fauteuil à bascule, de doña

Laura. Même type, même perfection, même harmonie d'ensemble que chez sa sœur ; mais il y a ici des lignes plus fermes, des yeux aux regards plus profonds. Doña Laura est mariée, ce qui m'explique les différences, les nuances que je remarque. Nous causons; or, sur le front de la jeune femme comme sur celui de son père, comme sur celui de sa mère, il me semble voir une ombre, un souci intérieur. On me parle, on m'interroge, et, lorsque je réponds, je sens, je vois que l'attention de mes auditeurs est distraite, que leurs pensées sont ailleurs, et j'en suis gêné.

Des rafraîchissemens m'ont été offerts ; tandis que je déguste un grog à la mélasse, j'instruis mes hôtes de ce que je suis en réalité, à savoir un voyageur qui a pris à tâche d'étudier la nature du pays où il vit, ses productions naturelles. Peu à peu on m'écoute avec curiosité, on me regarde sans trop comprendre. Doña Pétrita est venue s'asseoir sur une chaise basse, et, tout en m'expliquant, j'admire à mon aise les deux sœurs à la fois si semblables et si distinctes : l'une, doña Laura, tenterait tous les sculpteurs, l'autre subjuguerait tous les peintres. Quelle belle Minerve que la première! quelle ravissante Diane que la seconde! Si, nouveau Pâris, j'avais à choisir, je ferais comme Anastacio. Un soir, après avoir écouté une de ses minutieuses descriptions, je lui avais demandé à laquelle des deux sœurs, si l'occasion s'en présentait, il donnerait la préférence. Sans prendre la peine de réfléchir, il m'avait effrontément répondu :

— A toutes les deux.

Don Torribio m'a prié de lui permettre de s'absenter un instant, et il a emmené Anastacio. Je vois bientôt trois Indiens et un mulâtre, chargés du contenu de ma pirogue, se diriger vers une des cabanes construites en arrière du corral. Mon hôte se rapproche, m'engage à le suivre, me conduit à la cabane.

— Voici votre chez-vous, me dit-il, en ce lieu vous serez votre maître. Il va sans dire que c'est sous la vérandah, avec moi et ma famille que vous prendrez vos repas. Si vous voulez expéditionner, il y a ici des selles et des chevaux pour vous et votre guide, auquel il vous suffira, pour qu'ils soient accomplis, de manifester vos désirs.

Je mets en ordre mes bagages, et, cédant à un accès de vanité, j'envoie Anastacio montrer à mes hôtesses une de mes boîtes d'insectes, qu'il me rapporte presque aussitôt. Elles n'ont été, ces belles personnes, ni surprises de la taille des bêtes qui leur ont été présentées, ni de leurs riches couleurs métalliques, ni de l'étrangeté de leurs formes. Aussi Anastacio, qui commence à mordre à l'entomologie, revient indigné. Je suis un peu dépité moi-même de ce qu'il me raconte, je m'attendais à des admirations,

à un compliment de ces jolies bouches. Néanmoins ma rancune est de courte durée, car, au lieu de me tenir à distance de la vérandah je m'en rapproche, attiré. C'est si charmant à contempler les oiseaux de paradis, si doux à entendre gazouiller les passereaux multicolores des tropiques, que... Bonté du ciel! vais-je attraper le mal dont se plaint Anastacio, qu'il a déclaré incurable?

A tour de rôle doña Laura et doña Pétrita m'ont offert une cigarette roulée par leurs menus doigts d'enfans, et que j'ai trouvées doublement savoureuses. L'irrésistible séduction dont mon guide m'a parlé, si éloquemment parlé, est d'égale puissance chez les deux sœurs. Toutefois, la vivacité de gestes et d'esprit de doña Pétrita convient peut-être mieux à mon humeur présente que la gravité de doña Laura, qui pourtant, vu l'éclat profond de son regard, doit savoir mieux aimer.

Deux cavaliers arrivent, je suis présenté à don Antonio, le fils de mon hôte, qui est aussitôt emmené par son père. Don Fabiano, l'époux de doña Laura, est un rustre beau parleur. Il lutine sa belle-sœur qui, rieuse, le taquine. Les sourcils de doña Laura se froncent, ce n'est plus Minerve, c'est Junon. Elle emmène Fabiano, je reste seul avec doña Catalina, qui gronde sa jeune fille à mi-voix. Je ne veux pas écouter; toutefois j'entends dire que doña Laura est jalouse, qu'il faut y penser et ne plus jouer avec Fabiano.

Pétrita est allée s'étendre sur un hamac, boudeuse. Elle se penche, se tourne, s'incline, se pelotonne, se balance, et, tout en causant avec doña Catalina, j'admire à la dérobée le corps souple, les poses félines prises par la dépitée, qui, de temps à autre, me regarde. Est-ce manège coquet? Non, la belle fille obéit à la nature. Elle est, ainsi que sa sœur, Anastacio me l'a souvent répété, une très honnête personne. Sentant qu'elle me grise avec son balancement, je songe que le séjour du domaine de don Torribio est malsain pour le cœur et la raison, et que ce serait un acte de prudence, de sagesse, que de retourner le lendemain matin, au plus tard, sous les sombres cimes des arbres de la forêt d'A.., de porter, crainte de pire, un peu de mon sang à ses moustiques.

Le dîner, vers sept heures, réunit tous les hôtes du rancho, et ce repas est compassé, morne. Une seule fois, Fabiano interpellé par Pétrita a pris la parole, a été brusquement interrompu par doña Catalina. Les deux sœurs, de leurs yeux veloutés, se lancent de véritables éclairs, que je surprends. Il y a de la haine dans ceux de doña Laura, du dédain, une visible bravade dans ceux de Pétrita. D'un côté le drame et de l'autre la comédie; je deviens à mon tour silencieux, préoccupé.

Don Torribio s'est levé, nous gagnons à sa suite la vérandah, où

l'air est moins brûlant que dans l'habitation. On se groupe autour de doña Catalina, assise devant une petite table sur laquelle a été placée une bougie de cire brute dont un garde-brise abrite la flamme des insectes ; mouches, phalènes, coléoptères et maringouins accourent de tous les points de l'horizon, se heurtent contre les parois du tube de verre qui les défend. Quelques-uns s'élèvent, trouvent l'ouverture de la transparente cage, s'engouffrent et, victimes fascinées, tourbillonnent autour de la pâle lumière, se brûlent les ailes, tombent mutilés, mourans, grillés, sans que leur sort arrête un seul des fanatiques qui les suivent et les imitent. O misère ! l'homme, qui se tient pour sage, a lui-même de ces inexplicables et mortelles folies ; j'y songe.

On cause peu sous la vérandah, où les hommes fument des feuilles de tabac roulées, les dames des cigarettes qu'elles confectionnent séance tenante. A un moment donné, doña Laura s'approche de moi et, en même temps que sa sœur, m'offre le dernier produit de ses doigts. Il faut choisir ; or, accepter à droite et refuser à gauche, ou *vice-versa*, serait une impolitesse, la marque d'une préférence ou celle d'un dédain. Je me tire de ce pas difficile en acceptant des deux mains, en déclarant que je fumerai à la fois les deux *papelitos*, ce que j'exécute.

La conversation continue à languir, ma plaisanterie n'a déridé personne. Une de mes cigarettes s'éteint, celle de doña Pétrita. La rallumer serait une faute, je les jette à la fois.

Il est à peine huit heures, mais on ne veille jamais dans les solitudes, et don Torribio me conduit à ma cabane. Près de ma porte est une chaise basse de forme inconnue chez nous, siège rustique et commode dont la matière est une peau de taureau. Je m'assieds, et, fumant cette fois à mon aise, j'écoute le silence reposant, je regarde les étoiles.

Toutes les lumières sont éteintes, et Anastacio paraît. Il déroule une natte de jonc devant ma porte, glisse dessous un rondin qui doit lui servir d'oreiller ; voilà son lit fait.

— L'humeur de don Torribio et des siens ne ressemble guère à ce que tu m'avais annoncé, dis-je à mon guide en lui parlant à mi-voix.

— C'est vrai, señor ; nous avons cette mauvaise chance d'être arrivés ici à mauvaise heure.

— N'agirions-nous pas avec sagesse en retournant dans la forêt ?

— C'est possible ; mais nous fâcherions don Torribio, à qui nous avons demandé l'hospitalité pour huit jours, et qui nous l'a si cordialement accordée.

— Que se passe-t-il autour de nous? D'où viennent les soucis qui rident tous les fronts?

— Affaires de famille, señor.

— De quelle nature?

— Si Votre Grâce ne l'a pas encore deviné, c'est qu'elle est devenue aveugle et sourde lors de l'inondation.

— J'ai des soupçons auxquels je n'ose m'arrêter; allons, parle, explique-moi.

— C'est facile et simple. Doña Pétrita qui a dix-huit ans, qui n'est ni en pierre, ni en bois, ni en coton, ne voyant ici d'autre homme que son beau-frère, — les Indiens ne comptent pas, — s'est amourachée de lui. Les deux sœurs sont rivales et jalouses.

— Songes-tu bien à ce que tu dis? ne puis-je m'empêcher de m'écrier en regardant le métis.

— Oui; et je trouve don Fabiano un heureux coq.

— Supposes-tu, crois-tu?..

— Que ce soit pour rien que doña Catalina ait les paupières rouges et don Torribio le front plissé? Non.

— Que va-t-il advenir si, par hasard, tu dis la vérité?

— Je n'en sais rien. Néanmoins, à la façon dont notre hôte et son fils regardent le beau Fabiano, ils semblent prévoir que l'heureux garçon pourrait bien, avant peu, recevoir une ruade dans la poitrine, une corne de taureau dans le ventre, être traîné au bout d'un lasso par un cheval sauvage; en un mot, mourir non de sa belle mort, mais d'une belle mort.

— S'en doute-t-il, lui?

— Non, puisqu'il rit. D'ailleurs, et c'est là une grâce du seigneur Dieu : « Les amoureux croient toujours que ça ne se voit pas. »

— Partons demain.

— Tant que nous serons ici, je doute qu'il arrive aucun accident à don Fabiano, notre présence va le protéger. Mais je dors debout, señor, bonsoir.

Et sans plus de réflexion, insouciant, Anastacio se roule non dans sa couverture, mais dans un drap de lit. Je m'oublie pendant une heure encore à regarder les étoiles, évitant de me tourner vers mon serviteur. C'est que sous le drap qui lui couvre la tête, il a tout l'air d'un cadavre enveloppé dans un suaire, et, tourmenté par ce qui m'a été dit, il me semble que je veille don Fabiano.

III.

Abrité par un moustiquaire, j'ai dormi profondément, et je suis réveillé, un peu avant le jour, par le chant des coqs, par les cris

discordans d'une bande d'étourneaux aux plumes bordées d'un beau jaune orangé, logés au sommet d'un manguier. Je sors de ma cabane et, sur le seuil de celles de mes voisins indiens, des formes rigides, enveloppées elles aussi de suaires, sont étendues. Ces morts se lèvent, se transforment en fantômes, l'illusion est complète. Il y a là des hommes et des femmes. Ces dernières se débarrassent vite de leur funèbre livrée, pénètrent dans les cabanes pour déterrer les tisons qu'elles ont la veille enfouis dans les cendres et les ranimer. Leurs époux, indolens, s'accroupissent le long des murs en bambous, et, de même que moi, regardent la ligne rose qui sépare la terre du ciel, du côté du levant.

On le sait, sous les tropiques, le crépuscule est presque un vain mot, tant il est rapide. Le soleil se couche, il fait nuit; il se lève, et le jour éblouit. Je le vois soudain surgir, immense, rouge, découronné, comme fatigué et poussiéreux. Il ne monte pas, il bondit au-dessus de l'horizon ; en un instant, il plane haut dans le ciel, rayonnant, roi.

Pas une goutte de rosée sur l'herbe, et pourtant, durant quelques minutes, un voile de buée a flotté au-dessus de la rivière. Mais déjà les couches d'air, échauffées, commencent à vibrer au ras du sol, comme elles vibrent à la surface d'un métal en fusion, et les cigales, dont le bruit donne soif, préludent.

Anastacio, sous sa forme de fantôme, ne tarde guère à m'apporter une calebasse pleine d'un liquide noir et trouble, du café bouilli pourvu de son marc. C'est un liquide sans goût, sans arome, que l'habitude seule empêche de trouver répugnant. Ainsi réconforté, je mets en ordre mes plantes et mes insectes, je fais place, dans mes boîtes, à des récoltes futures.

— J'ai, me dit Anastacio, qui rôde autour de moi, dont je remarque le visage épanoui, une bonne nouvelle à vous donner.

— Une bonne nouvelle?

— Oui; don Torribio songe à nous confier doña Pétrita; nous allons être chargés de la conduire à San-Andrés Chalchicomula, que vous avez déclaré, hier, vouloir visiter.

— Et nous emmènerions ainsi, purement et simplement, cette jolie personne? ne puis-je m'empêcher de m'écrier.

— Non pas, son frère, don Antonio, nous accompagnerait.

— Es-tu chargé de me faire agréer cette proposition?

— Non; don Torribio sait parler lui-même. Il m'a seulement demandé si vous êtes homme à accepter.

— Tu as répondu oui?

— Sans hésiter. Voyager avec doña Pétrita, la voir à toute heure du jour, la protéger et la servir, c'est un bonheur qui se paierait cher et que l'on nous offre pour rien.

Je pensai, moi, que c'était là rendre service à mes hôtes, un moyen de mettre fin à une situation douloureuse, de sauver peut-être la vie d'un homme, et j'acceptai d'avance la proposition qui allait m'être faite.

Vers deux heures de l'après-midi, mon guide vint me prévenir que don Torribio m'attendait pour dîner, et je rejoignis le ranchero dans l'habitation. Deux couverts seulement étaient mis, et l'absence des dames me fit comprendre que mon hôte se préparait à me parler du service qu'il attendait de moi. Il n'en fut rien, mais je remarquai qu'il avait l'esprit plus libre que la veille. Il m'interrogea sur mon pays, sur le sien, sur la grande ville de Mexico, qu'il ne connaissait pas, qu'il ne désirait nullement connaître. Nous nous rendîmes sous la vérandah pour fumer, les dames étaient là. Les yeux de doña Catalina me parurent plus fatigués encore que la veille; doña Laura plus grave, et, en revanche, Pétrita plus rieuse.

— Une promenade à cheval vous plairait-elle? me demanda soudain don Torribio; je vais tout à l'heure, avec Laura, aller à la rencontre de mon gendre et de mon fils; si vous consentez, je vous montrerai au passage quelques-uns de mes élèves.

J'ai accepté et, une demi-heure plus tard, trois chevaux sont amenés. Doña Laura, qui a rapidement disparu, revient armée d'une cravache, coiffée d'un lourd chapeau d'homme. Son visage est plus ouvert, plus animé, et sa beauté est si réelle qu'elle reste charmante sous sa disgracieuse coiffure. Aidée par son père, elle s'assied sur la selle d'homme que porte la bête qui lui est destinée, passe sa jambe gauche derrière le haut pommeau où s'enroule le lasso, et son pied droit, mignon, dans un soulier d'étoffe bleue, se pose sur un étrier d'argent enfermé, comme défense contre les buissons et les hautes herbes, dans un étui de cuir gaufré. La jeune femme dispose, avec une décente coquetterie, sa jupe courte que dépasse la haute broderie à jour d'un jupon blanc. A peine a-t-elle saisi les rênes de son cheval, qui se tenait la tête basse, que l'animal se redresse, écarte ses naseaux, piaffe, puis bondit et pivote pour revenir à son point de départ. Doña Laura n'est pas une écuyère novice, il s'en faut.

— Ne venez-vous pas? ai-je demandé à doña Pétrita, qui se balance avec vélocité sur un fauteuil à bascule.

— Non.

La jeune fille me l'a jeté d'une façon si sèche, le non qu'elle a prononcé, que je me suis incliné sans insister. Je suis à mon tour en selle, nous tournons le dos à la rivière, nous voilà partis. Je me trouve à la droite de doña Laura, et ne perds aucune occasion de la regarder. C'est vrai, pourtant, la beauté fascine, soumet l'âme, le cœur, la volonté. En ce moment, la belle statue parle, et je me

plais à sentir sur moi la caresse de son regard, à voir ses dents apparaître lorsqu'elle sourit. Son pied que, sûre de son équilibre, elle retire parfois de l'étrier qui l'emprisonne, me laisse juger à mon aise de sa petitesse, de la fine jambe à laquelle il est attaché. Soudain, il disparaît; la jeune femme a retenu sa monture, passé à la gauche de son père et je me trouve à la sienne. Mes regards ont sans doute été indiscrets.

Nous avons longtemps cheminé parmi des gommiers, puis les maigres arbres se sont espacés, ont disparu, nous sommes en pleine savane, une savane dont l'herbe a été récemment brûlée. Au loin se montre un nuage de poussière, un cheval sauvage détale, ayant à ses trousses les deux cavaliers à la rencontre desquels nous sommes venus. Don Torribio a détaché son lasso, le voilà parti ventre à terre. Ma compagne délie, à son tour, la courroie suspendue à son arçon, je l'imite. Elle s'élance à l'improviste, tête basse, et je la suis de près. Mais le fugitif que l'on chasse a été atteint, il vient de rouler sur le sol; l'écuyère s'arrête, rajuste son écharpe. Pas assez vite pour que je n'aie vu ses épaules, ses bras nus et la perfection de son sein qui n'a d'autre prison qu'une chemise de batiste. Décidément, Anastacio est un fin connaisseur; il a de l'esthétique, ce coureur de bois.

Les cavaliers rabattent vers nous. Ils ont débarrassé l'animal, devenu un instant leur prisonnier, des insectes suceurs qui lui remplissaient les oreilles, et cheminent au pas. Soudain, ils reprennent le galop; cette fois c'est sur un taureau que tombent leurs lassos. On va emmener la bête au rancho, et Antonio l'entraîne en avant, tandis que Fabiano la contient en arrière. L'animal bondit, fond sur le cheval qui le précède, tend les lassos, qui claquent, mais résistent à la force de ses élans effarés, à ses tentatives de fuite, à ses écarts. Don Torribio se tient près de son fils, je suis resté près de doña Laura et de son mari. Le gros garçon, qui, plaisanterie de son métier, ne serait pas fâché de me voir désarçonner, m'offre gouailleusement de prendre sa place. A sa grande surprise et à sa grande joie, aiguillonné par un mouvement de pitié de doña Laura, j'accepte.

J'ai pu saisir la courroie qui m'a été tendue, l'enrouler au pommeau de ma selle, et me voilà *vaquero*. J'en sais assez de ce dangereux métier pour me garer, et c'est quelque chose. Mais quelle n'est pas ma surprise en voyant doña Laura se rapprocher de moi, me guider, me donner des conseils. L'habile écuyère me sourit, m'encourage, nous galopons côte à côte. De nouveau son écharpe flotte, elle a retiré sa lourde coiffure qu'elle agite autour de la tête de son cheval pour l'exciter. La vue des yeux ardens, de la bouche souriante, des épaules, du sein haletant dont je vois les formes pures

me grisent. En ce moment, — mon âge excuse cette folie, — je voudrais que le taureau fasse volte-face, me fournisse l'occasion d'accomplir une de ces prouesses qui... Quel filtre ont-elles donc dans les yeux, sur les lèvres, certaines filles d'Ève, pour faire si sûrement et si vite des sots de nous?

Je ne vois plus que la jeune femme qui, de son côté, ne semble voir que moi. Toutefois, il est quelqu'un que cette chevauchée importune, qui me réclame assez brutalement l'extrémité de son lasso que je n'ai nulle envie de lui rendre, c'est don Fabiano. Mais les beaux yeux qui me fascinent s'alanguissent, se noient, me supplient. Je cède, je ralentis l'allure de mon cheval. Doña Laura ne s'arrête pas, elle continue sa course, galope maintenant près de son mari, se penche de plus en plus vers lui. Un peu penaud, je retrouve mon sang-froid; je me demande ce qui m'a passé par la tête et aussi quelle fantaisie s'est emparée de la belle jeune femme que je croyais aussi grave que son père et qui fuit devant moi sans se retourner, sans même paraître soupçonner que j'existe.

J'ai repris toute ma raison lorsque je mets pied à terre près de la vérandah, lorsque je vois doña Laura, appuyée sur le bras de son mari, passer fière, orgueilleuse, provocante devant sa sœur, assise sur un hamac. Je m'établis près de cette dernière qui ne semble ni me voir, ni m'entendre, dont les traits ont soudain pris la sévérité, la gravité douloureuse que, le matin encore, avaient ceux de sa sœur. Décidément, l'homme n'est pas seul à être ondoyant et divers, les femmes s'en mêlent.

Don Torribio et son fils m'ont abordé, veulent être aimables. De mon côté, je m'efforce de l'être, m'attendant, à chaque minute, à entendre parler du voyage projeté. Le grand vieillard devient vite silencieux, son fils seul cause, et, nous promenant, nous passons et repassons devant Pétrita, qui, les regards cloués sur le sol, est aussi absorbée que son père. Le repas, ce soir-là, fut presque funèbre; il l'eût été tout à fait sans une discussion qui s'éleva entre don Fabiano et son beau-frère, à propos d'un cheval que ce dernier dressait. Décidément, c'était un rustre brutal que ce gros garçon au front bas, un rustre et un sot.

On gagne la vérandah. Doña Laura prend place près de son mari, et doña Pétrita m'ayant offert une cigarette, je lui présente du feu et je m'établis près d'elle. Elle retrouve son entrain, me parle de mon haut fait équestre, de mes cheveux blonds, — elle en voyait de cette couleur pour la première fois, — et déclare les envier. Elle caquette, me dit plusieurs choses à l'oreille qui eussent pu être dites tout haut sans inconvénient; puis revient à mes cheveux qu'elle veut toucher, qu'elle déclare être en soie. A son tour, elle se montre avec moi provocante, et les regards qu'elle m'adresse ont

toute la douceur, toute l'ardeur troublante de ceux à l'aide desquels sa sœur m'a si rapidement grisé. Plus sage que les papillons, qui se brûlent par deux fois et coup sur coup à la même flamme, je demeure calme, ne pouvant me dissimuler que cette fois encore le visé se nomme Fabiano, que de nouveau je joue le rôle de « chandelier. » Je m'amuse de la scène, je déjoue les ruses de l'ennemi, tout en me demandant où les deux jolies sœurs, élevées dans les solitudes, ont pu apprendre leurs manèges de coquettes consommées. C'était de ma part naïveté, car, pour tout ce qui a trait à leurs rapports avec nous, les femmes, — la remarque est du philosophe Anastacio, — n'ont nul besoin d'aller à l'école et savent leur métier d'instinct.

Les coquetteries de doña Pétrita, auxquelles je réponds avec prudence, un peu railleur, ont un résultat imprévu. Fabiano se lève soudain et, les mains étendues, crispées, s'avance vers sa belle-sœur, par conséquent vers moi. Je me lève à mon tour, je me tiens sur mes gardes, ne sachant trop ce que veut le butor. Sur sa route, il rencontre son beau-père, qui lui saisit le bras, le force à reculer, le ramène près de doña Laura.

— Il est l'heure du repos, señor, me dit don Torribio qui revient vers moi et dont la voix frémit, n'êtes-vous pas de mon avis?

Comme signe d'approbation, je prends congé du grand vieillard, puis de tous les siens en bloc, afin de n'avoir pas à tendre la main à don Fabiano. Il a été par deux fois jaloux de moi, ce rustre, et je le suis un peu de lui. J'en veux à sa femme, qui a semé quelques grains de poivre rouge dans mon sang, et je n'en veux pas à sa belle-sœur, qui a renouvelé la tentative. Est-ce amour-propre? est-ce parce que je me suis laissé duper? Non, c'est parce que je la sens plus passionnée, plus dangereuse, plus femme.

Je me suis assis sur le seuil de ma demeure, où je croyais trouver Anastacio, qui doit rôder dans le rancho ou dans les cabanes. Je regarde de nouveau le ciel criblé d'étoiles, et ce spectacle me donne un peu de sa sérénité. Quelle étrange journée que celle qui vient de s'écouler, que de choses imprévues, que de douleurs sous tous ces jeux où les circonstances, non ma volonté, m'ont presqué donné un premier rôle! Quelle sera, pour mes hôtes, la fin de ces aventures? Don Torribio a bien pensé, il faut, pour le repos général, éloigner doña Pétrita. Elle va souffrir; au fond, n'est-ce pas là notre lot à tous, une conséquence de l'amour?

Pauvre Pétrita! comment ne pas la plaindre? Elle n'est coupable après tout que d'avoir dix-huit ans. Ne fait-elle qu'aimer son beau-frère? Est-elle sur le bord de l'abîme ou?... Anastacio n'a pas de doutes, lui; son opinion, nettement exprimée, est qu'il y a déjà de l'irrémédiable sous le toit de don Torribio. Le matin même, il m'a

demandé si, bien que sachant lire et écrire, je n'ai pas remarqué vingt fois la propension des jolies femmes à aimer les imbéciles, et aussi que leur fragilité est encore plus grande que la nôtre.

Je suis perdu dans des réflexions sans fin, lorsque mon guide paraît. Sans me dire un mot, il étend sa natte.

— D'où viens-tu? lui dis-je.

— De là-bas, me répond-il en me montrant, de son pouce renversé sur son épaule, le rancho auquel il tourne le dos. Les choses ne marchent pas toutes seules, de ce côté-là, et le diable y montre ses cornes.

— Emmenons-nous décidément doña Pétrita?

— Nous le saurons demain matin. Don Torribio, tout à l'heure, m'a donné froid; il m'a parlé du galant qu'il a tué, voilà trois nuits qu'il le revoit. En vérité, je crois la minute présente mal choisie pour faire l'acquisition de la peau de don Fabiano, elle sera endommagée avant peu par son beau-père ou par son beau-frère. N'importe, quoi qu'il lui arrive, il aura eu des heures de paradis, en ce monde, avec sa femme et sa...

— Tu crois que doña Pétrita?...

— Nourrira un poupon d'ici à cinq ou six mois? je fais mieux que le croire, señor, j'en suis sûr. C'est un lot qui revenait de droit à doña Laura, et qui sera mal venu. Voyez-vous d'ici les deux sœurs, qui déjà se haïssent, avoir l'une les bras vides et l'autre lui montrer un Fabianito! Vrai! le diable a bien travaillé, mais il est temps que le Seigneur Dieu s'en mêle.

Anastacio se tait, se laisse tomber sur sa natte, dort ou feint de dormir. Moi, je regarde plus curieusement que jamais les clous lumineux du ciel, la nébuleuse voie lactée. Plus d'autre bruit autour de moi que celui d'un grillon, encore est-il intermittent. Toutes les lumières, tous les feux sont éteints. Hélas! ce calme, ce silence, ne sont qu'apparens. Oh! si l'on entendait battre les cœurs, là-bas, sous le toit de palmier, quelle rumeur d'orage!

Il est plus de minuit, je songe à reposer. Soudain un des maigres chiens de l'habitation hurle au perdu, et ses trois compagnons font aussitôt chorus. Qu'ils sont lugubres, ces cris, comme ils émeuvent et attristent! Don Antonio, je reconnais sa voix, met fin au vacarme par des imprécations et des coups de fouet. Je me couche et je me couvre la tête pour ne pas entendre Anastacio, qui ronfle.

IV.

Le soleil plane dans le ciel lorsque j'ouvre les yeux. Me soulevant à demi, j'aperçois mon guide accroupi sur le seuil de la cabane,

il est tourné vers moi et semble guetter mon réveil. Il s'approche de mon lit, me regarde avec fixité, secouant la tête avec un air consterné.

— Qu'as-tu? Qu'est-il arrivé? un malheur! ne puis-je m'empêcher de m'écrier.

Anastacio fait un geste affirmatif.

— Don Fabiano est-il?...

Un geste négatif m'arrête.

— Parle.

— Doña Pétrita est morte, subitement.

Je me jette à bas de mon lit, mes questions se succèdent. Quoi! c'est sur la pauvre petite qu'est tombée la foudre qui menaçait son complice. Au fait...

— Doña Pétrita est morte cette nuit, a repris mon guide qui semble craindre de parler haut; mais comment, à quelle heure, je n'en sais rien. J'ai le cœur gros; ne pouvant plus aimer sa sœur qui est mariée, je pensais à elle, et l'idée que nous allions l'emmener, vivre pendant quelques jours avec elle, ne me laissait pas sans espérance de devenir son mari.

— Après ce que tu m'as révélé hier, tu?...

— Oui; en amour, il est sot de regarder en arrière. J'aurais été un bon père pour le petit, à cause de la mère.

— Est-ce don Torribio ou don Antonio qui...

— Le qui et le comment ne nous regardent ni l'un ni l'autre, señor, et je vous prie, je vous recommande de ne faire aucune question indiscrète. Nous ne sommes pas à A..., ici; il n'y a dans les environs ni alguazils ni juges, et les affaires de famille de don Torribio ne regardent que lui et Dieu.

— Doña Pétrita, si vive, si charmante, si vivante hier! Cette mort rapide, imprévue, ne peut être naturelle?

— Je vous assure, señor, qu'il n'y a rien de mieux prévu et de plus naturel en ce monde que la mort, comme vous et moi l'expérimenterons quelque matin. Quant à soupçonner quelqu'un, je suis assez âgé pour savoir qu'il est aussi malsain de ne pas s'occuper de ses affaires que de s'occuper de celles des autres. Doña Pétrita est morte; recommandons, en bons chrétiens, son âme à Dieu et préparons-nous à partir demain pour ne gêner ici personne.

Bouleversé, je me vêts à la hâte et me dirige vers le rancho.

— Je recommande de nouveau à Votre Grâce, señor, me dit Anastacio, de ne faire aucune question. Que la pauvre doña Pétrita soit morte d'une fièvre ou d'un coup de sang, cela ne lui rendra pas la vie, que nous le sachions. Elle est morte, il ne nous appar-

tient, ni à vous ni à moi, d'en demander compte à personne; songez-y bien.

Toutes les issues de l'habitation sont closes, et je pénètre dans la grande pièce où, en permanence, brûle une veilleuse devant une image de la mère de Jésus, sous la protection de laquelle est placé le rancho. Toute la famille est là, dans l'ombre, presque dans la nuit. Je serre la main de don Torribio, celle de son fils, celle de don Fabiano.

— Dieu l'a voulu ! ai-je dit à chacun d'eux.

Et tous m'ont répondu :

— Que son nom soit béni.

Je suis devant doña Laura; elle me regarde de ses grands yeux sombres, secs. Doña Catalina pleure, affaissée. Elle a saisi ma main, appuyé son mouchoir sur sa bouche pour étouffer un sanglot. Ses cheveux sont épars; ses bras retombent inertes le long de son corps, sa tête s'incline; *o mater dolorosa!*

J'ai accompli ce que veulent les convenances et n'ai plus rien à voir avec mes hôtes, sous peine d'être importun. Anastacio, qui m'attendait à la porte, me fait un signe, me conduit dans une petite chambre, obscure elle aussi.

Là, sur un lit de sangle, belle jusque dans la rigidité de la mort, est étendue doña Pétrita, dont le drap mortuaire est jonché de fleurs jaunes. Hier elle riait et... des larmes me viennent aux yeux. Quelle destinée !

Ma journée se passe à errer sur les bords de la rivière, en compagnie d'Anastacio. A plusieurs reprises je l'ai interrogé; au lieu de répondre, il a frappé ses lèvres fermées de son index, comme pour m'indiquer un vœu de mutisme.

Nous errons un peu à l'aventure, attristés. De temps à autre nous nous asseyons au pied d'un buisson, en face de la rivière, et nous regardons couler l'eau. Au-dessus de nos têtes planent des aigles, des vautours, passent des hérons et des troupiales. Autour de nous voltigent des passereaux vêtus de pourpre et d'azur, et, cheminant côte à côte dans l'air, des couples de perroquets se dirigent vers la forêt, nous jetant d'inintelligibles mots. Un chant s'élève, celui d'un rossignol diurne qu'interrompent, au milieu de ses roulades, des moqueurs et des jaseurs, ces bavards qui semblent singer l'homme. Des papillons, des libellules aux mille couleurs se croisent, se poursuivent. Tout est rayon, tout est chant à cent pas de cette maison où l'on pleure ! O insensibilité de la nature en face de l'homme, qui se tient pour son roi ! On dirait, au contraire, qu'il n'y a rien de commun entre elle et nous. Elle agit même contre l'homme, qui la combat, et souvent la dompte.

O contradiction! il affecte de la mépriser, cette terre qu'il foule, du limon de laquelle il se sait pétri, qui le nourrit. Seul de tous les êtres, — et il s'en montre fier, — un mystérieux instinct le pousse à chercher sa véritable patrie dans cet insondable infini où tout est lumière pour ses yeux, ombre pour sa raison.

La journée nous a paru longue. La nuit venue, nous regagnons notre cabane, déjà débarrassée de nos bagages, que nous avons transportés dans la pirogue. Demain, à l'apparition du soleil, nous reprendrons le chemin des grandes solitudes. Il est tard, et nous ne songeons pas à nous reposer, nous avons une curiosité à satisfaire. Vers minuit, à pas sourds, nous gagnons la chambre de doña Pétrita. Il s'agit d'enlever son corps en silence, sans qu'aucun bruit soit entendu par la famille, dont nous séparent quelques cloisons en bambous.

Deux Indiens ont saisi la charmante dépouille, l'étendent sur une planche dont ils saisissent les extrémités. Les pieds nus, ils marchent à pas comptés, surveillant leur fardeau qui pourrait choir. Ces deux hommes, Anastacio et moi, puis tous les chiens de l'habitation qui se sont réunis et nous suivent à distance, faisons cortège à la jeune morte. Nous nous dirigeons vers le *corral*, que nous dépassons, nous nous arrêtons sous un magnolia arborescent, au pied duquel une fosse a été creusée. Le drap qui couvrait la morte est enlevé avant que j'aie pu protester, et le beau corps, blanc et nu, est posé sur la terre noire. Sur le sein gauche, une tache de sang coagulé, comme celle que j'ai remarquée sur le drap. Mais la terre s'écroule, on y joint de grosses pierres destinées à protéger la jeune fille contre les entreprises des chacals et même des chiens, qui, assis à distance, les oreilles droites, regardent de loin la funèbre opération. Tout est dit; nous repartons, moi seul ai fait un signe de croix sur le tertre où va dormir éternellement cette chrétienne. C'est que, pour ceux qui m'entourent, comme pour les siens, ce qui explique leur abandon, le corps de doña Pétrita n'est plus qu'un cocon vide et vil d'où le papillon qui l'habitait s'est envolé; ont-ils tort?

Le lendemain, aussitôt le soleil paru, nous disons adieu à nos hôtes qui vont reprendre leurs occupations accoutumées. Don Torribio a considérablement vieilli depuis quarante-huit heures; doña Catalina est morne, courbée; elle ne sourira plus. Quant à doña Laura et à Fabiano, ni l'un ni l'autre n'ont paru.

. . . .

Il y avait deux heures que nous laissions voguer notre pirogue en nous contentant de la guider sur le cours redevenu lent et paisible de la rivière des Cocotiers, lorsqu'un coude nous déroba

enfin la vue du rancho, et mon visage ne fut pas seul à perdre un peu de sa tristesse, ma poitrine une moitié du poids qui l'oppressait. Du même coup, Anastacio recouvra la parole.

— Voyons! lui demandai-je une fois de plus, qui a frappé doña Pétrita? Est-ce son père? est-ce son frère, ou ce butor de Fabiano qui, avant-hier, s'est avancé vers elle, vers moi, avec des intentions sinistres, bien certainement.

Anastacio me regarde avec surprise.

— Votre Grâce plaisante à mauvaise heure, me répond-il; car je ne puis guère admettre que, sachant écrire et lire comme elle le sait incontestablement, elle en soit encore à voir un mystère dans cette aventure.

— J'ai des soupçons, des soupçons auxquels je n'ose m'arrêter; parle.

— Est-ce bien nécessaire, et est-il possible de ne pas deviner que le meurtrier de doña Pétrita est doña Laura?

— Tu oses croire, toi, que cette belle jeune femme a osé tuer sa sœur?

— Sa sœur! Non, par le ciel; elle a tué sa rivale, sa rivale préférée, ce qui est bien différent. Elle a fait ce que vous, moi, ou n'importe quel être ayant du sang dans les veines ferait en pareille situation.

Je ne relevai pas la dernière phrase de mon guide, j'exprimai encore quelques soupçons à l'adresse du jaloux Fabiano.

Anastacio, cette fois, ne me répondit pas. Il s'occupa de dénouer la ceinture écarlate qui lui servait de bretelles, et me présenta soudain un collier de perles.

— Le reconnaissez-vous? me demanda-t-il.

— Oui, c'est le collier que j'ai vu au cou de doña Laura avant-hier, lorsque... Comment se trouve-t-il entre tes mains?

— Je suis chargé de le vendre aussitôt que nous serons à Tuxtla, et d'en employer le produit à faire dire des messes.

— Pour doña Pétrita?

— Non; pour la belle et énergique doña Laura et pour son père, afin d'effacer les taches rouges qu'ils ont aux mains.

LUCIEN BIART.

ÉTUDES SUR LE XVIIIE SIÈCLE

I.

LA FORMATION DE L'IDÉE DE PROGRÈS.

On peut dire de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle qu'elle est comprise et comme renfermée tout entière entre deux dates et deux œuvres : les *Parallèles des anciens et des modernes*, de Charles Perrault, publiés de 1688 à 1697, et l'*Esquisse d'une histoire des progrès de l'esprit humain*, de Condorcet, imprimée par ordre de la Convention nationale, en 1795. Tout ce qui précède les *Parallèles* est franchement encore du XVIIe siècle, dont aussi bien ils retiennent eux-mêmes plus d'un trait caractéristique, mais tout ce qui suivra l'*Esquisse* de Condorcet sera déjà du XIXe siècle, que d'ailleurs elle annonce. On serait donc en droit, si l'on le voulait, d'ordonner toute l'histoire littéraire du XVIIIe siècle par rapport à cette idée de « progrès, » dont les horizons, encore étroits, dans les *Dialogues* de Perrault, s'agrandissent insensiblement, pour finir par s'étendre comme en perspectives illimitées dans le rêve de Condorcet; et nous verrons bientôt qu'en effet c'est à peine si deux ou trois autres idées, pendant cent ans, ont partagé avec elle, sans la contrarier d'ailleurs, ou plutôt en l'aidant, le gouvernement des esprits. A tout le moins, puisqu'elle a pour elle, après deux siècles tantôt passés, d'être la seule que ceux mêmes qui l'ont le plus ardemment combattue n'ont réussi, pour

ainsi dire, qu'à enfoncer plus profondément, c'est par elle, et par une exacte recherche de sa formation, qu'il convient d'aborder l'histoire littéraire du siècle de l'*Encyclopédie*.

I.

Si dans l'idée de progrès on ne voit que l'idée de mouvement, de changement, de succession, elle est partout, et, comme toutes les idées que l'analyse retrouve dans la constitution de l'esprit humain, elle est contemporaine, à vrai dire, de l'exercice même de la pensée, puisqu'elle le conditionne. Aussi n'est-il pas étonnant que les hébraïsans la reconnaissent dans « le puissant esprit évolutionniste » qui fait le fond, comme ils disent, du récit biblique de la Création; et M. Renan a célébré plus d'une fois le génie des « Darwins inconnus » dont la *Genèse* n'aurait fait, d'après lui, que résumer les spéculations. Elle est également le principe, ou, pour mieux dire, l'âme diffuse des religions, des cosmogonies, des métaphysiques de l'Inde. Épicure, en Grèce, a fait d'elle ce que l'on pourrait appeler la grande ouvrière de son atomisme, et elle remplit un livre entier du poème de Lucrèce, le cinquième, celui dont on pourrait dire que la science moderne a confirmé depuis cent ans presque toutes les hypothèses. Rappelons encore, si l'on le veut, qu'elle reparaît dans le christianisme, en tant que le premier article de la religion de Jésus est l'affirmation de sa supériorité sur toutes les religions qui l'ont elle-même précédée, et, par rapport au judaïsme, la révélation d'un progrès dans la loi même de Dieu. Mais, plus près de nous, qui ne connaît les textes, assez souvent cités, de Bacon et de Pascal? « C'est à la vieillesse du monde et à son âge mûr, — dit Bacon dans ce *Novum organum*, dont le titre lui seul, comme aussi bien celui de son *De augmentis scientiarum*, est en quelque sorte une déclaration de principes, — c'est à la vieillesse du monde qu'il faut attacher ce nom d'antiquité. Or, la vieillesse du monde, c'est le temps où nous vivons, et non celui des anciens, qui était sa jeunesse. » Et Pascal, dans la *Préface du Traité du vide:* « Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses, et formaient l'enfance des hommes proprement, et comme nous avons joint à leurs connaissances l'expérience des siècles qui les ont suivis, c'est en nous que l'on peut trouver cette antiquité que nous révérons dans les autres. » On n'apprendra pas sans surprise que, dix ou douze ans avant Pascal, dans un *Discours* qu'il prononçait en sa qualité d'académicien, Colletet, — François Colletet, la victime de Boileau, — avait exprimé les mêmes idées presque avec autant de force et de décision. M. Alfred Michiels est seul, si je ne me

trompe, à l'avoir signalé dans son *Histoire des idées littéraires en France au* XIXe *siècle.*

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'insister sur Colletet; mais Pascal, — nous l'avons dit ailleurs, — ne devait pas persévérer dans ces idées, ou même, après les avoir énoncées, il devait plutôt les combattre (1). Quant à Bacon, on le verra, son influence, non-seulement en France, mais en Angleterre même, n'a commencé vraiment de se faire sentir que dans les premières années du XVIIIe siècle. N'ajouterons-nous pas que, pour que ces grandes idées, qui équivalent de fait à une conception totale de la vie ou de l'univers même, se dégagent du vague de leur indétermination primitive, se concrètent, en quelque manière, se précisent, et enfin deviennent *actives*, il y faut, avec beaucoup de temps, tout un ensemble de conditions dont les plus insignifiantes en apparence ne sont pas toujours en réalité les moins considérables? C'est justement le cas de l'idée de progrès. Entrevue par les uns, ébauchée même par les autres, elle n'avait pas, jusqu'au XVIIIe siècle, d'existence philosophique. On l'entrevoyait plutôt qu'on ne le concevait. Elle flottait dans l'air sans que personne eût essayé de se l'approprier. Mais elle ne devait définitivement prendre forme qu'en se mêlant à cette *Querelle des anciens et des modernes*, si vaine aux yeux de quelques historiens de la littérature, si ridicule même; et ainsi, ce que n'avaient pu ni Bacon, ni Pascal, ni Descartes, une discussion de collège allait l'opérer en moins de dix ou douze ans. C'est ce que je vais essayer de montrer.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, vivait à Paris un singulier personnage, que ses fonctions de « contrôleur-général de l'extraordinaire des guerres, » et de « secrétaire de la marine du Levant » n'empêchaient point d'être passionné de bel esprit et de littérature. On l'appelait Desmarets, et il se nommait de Saint-Sorlin. Vers ou prose, roman ou théâtre, comédie, tragédie, madrigal, épopée, critique ou théologie même, il travaillait dans tous les genres; et cette remarquable variété d'aptitudes lui avait valu d'être choisi par Richelieu pour l'un de ses auteurs à gages. Si d'ailleurs son roman d'*Ariane* ou son poème de *Clovis* sont aujourd'hui parfaitement illisibles, sa comédie des *Visionnaires* a passé pour « inimitable » pendant un quart de siècle, et, sans parler des emprunts que Molière y a faits, la lecture en est intéressante encore, — pour les curieux. Après une jeunesse « libertine, » Desmarets, encore vert, était devenu « dévot, » mais non pas jan-

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 novembre 1888, *Jansénistes et Cartésiens*.

Ajoutez que ce fragment n'a été publié qu'en 1779, par Bossut, dans son édition des *Œuvres de Pascal*.

séniste. Pour concilier sa piété nouvelle avec ses anciens goûts littéraires, il écrivait donc le matin des pamphlets contre Port-Royal, et le soir il rimait des poèmes épiques généralement chrétiens : *Marie-Magdeleine, ou le Triomphe de la grâce*, et *Clovis*, que nous citions. C'est ce que Voltaire exprime à sa manière, en disant quelque part que « Desmarets, sur la fin de sa vie, fut plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. »

Voltaire se trompe, et Voltaire est ingrat ; car enfin, c'est l'auteur de *Clovis* et de *Marie-Magdeleine*, qui lui a conquis à lui-même, l'auteur de la *Henriade*, le droit d'user en français du « merveilleux chrétien. » Formé, en effet, comme presque tous les hommes de sa génération, à l'école de l'Italie, et nourri aux exemples de cette *Jérusalem délivrée* dont on ne saurait exagérer l'influence sur la littérature française du XVIIe siècle commençant, c'est Saint-Sorlin le premier qui a secoué le joug de l'imitation de l'antique, et réclamé pour le poète, quelque cent ans avant Chateaubriand, le droit de mêler ensemble, pour ainsi dire, ses croyances et ses plaisirs. Boileau lui répondit dans le troisième chant de son *Art poétique*. Desmarets, alors âgé de près de quatre-vingts ans, répliqua par une *Défense de la poésie française*. Puis, sentant approcher la mort, il adjura l'un de ses jeunes amis, fonctionnaire comme lui, Charles Perrault, de ne pas laisser tomber la querelle :

Viens défendre, Perrault, la France qui t'appelle ;
Viens combattre avec moi cette troupe rebelle,
Ce ramas d'ennemis qui, faibles et mutins,
Préfèrent à nos chants les ouvrages latins.

Perrault, qui avait toute sorte de raisons pour déférer au vœu de Desmarets, n'eut garde, comme l'on sait, d'abandonner une si belle cause. Louvois venait précisément alors de lui faire des loisirs. L'ancien « contrôleur des bâtimens » revint aux lettres, qu'il avait toujours aimées, et, coup sur coup, il fit paraître : en 1686, son *Saint Paulin*, six chants, dédiés à Bossuet ; en 1687, son *Siècle de Louis le Grand*, — où, pour le dire en passant, il ne serait pas impossible que Voltaire eût pris la première idée du *Siècle de Louis XIV ;* — et, de 1688 à 1697 enfin, ses *Parallèles des anciens et des modernes*.

Je n'en retiens pour le moment que ce qui touche à la littérature, et, — si j'ose ainsi parler, posant la question plus haut que ne l'avait fait Perrault, mais de telle manière que tous ses argumens continuent de s'y rapporter ou d'y converger comme à l'objet de leur démonstration, — je dis qu'il ne s'agissait de rien de moins que de savoir si l'on suivrait ou non, longtemps encore, l'impulsion donnée

jadis à l'art par l'esprit de la Renaissance. Non pas du tout que la Renaissance, à son heure, et ainsi qu'on l'en accuse aujourd'hui trop complaisamment, ait rien tué, rien détruit en son germe qui ne fût déjà mort et bien mort. Ceux-là seuls peuvent le croire qui n'ont pas assez lu nos vieux chroniqueurs bourguignons, ou les poésies de Jean Meschinot et de Guillaume Cretin, le Raminagrobis du roman de Rabelais. Mais, au lieu de chercher les modèles d'un art nouveau là où ils sont toujours, dans la nature et dans l'humanité, prosateurs et poètes, il faut bien l'avouer, Rabelais, que je viens de nommer, ou Ronsard et Baïf, alourdissant leur verve du poids de leur érudition, c'était à l'Italie, c'était surtout à l'antiquité qu'ils les avaient demandés. Une traduction du grec, — exquise d'ailleurs en son vieux style, supérieure même à son original, a fondé, comme on sait, l'immortalité d'Amyot, — et Montaigne, avec sa manie de citer, ne sera-t-il pas toujours un peu suspect de n'avoir connu l'homme qu'à travers Plutarque ou Sénèque? Moins savans, moins pédans, leurs successeurs les ont cependant imités, et toute une partie de la réforme de Malherbe n'a guère consisté qu'à remplacer l'imitation des modèles grecs par celle des modèles purement latins. Oserai-je dire que, si c'est un reproche, Boileau lui-même, — si Gaulois, si Français, si Parisien à tant d'autres égards, — n'y saurait échapper entièrement? Il y a un peu de superstition, au moins, dans l'enthousiasme qu'il croit éprouver pour Pindare. De parti-pris d'abord, et de propos délibéré, puis, sans presque en avoir conscience, par l'effet même de l'éducation, on était donc insensiblement retourné au paganisme, et de restriction en restriction, le classicisme s'y était enfermé. Les artistes, eux, s'étaient gardés de commettre la même erreur, les peintres notamment, Raphaël et Titien, Rubens dans les Flandres, Rembrandt en Hollande, Poussin même et Le Sueur en France. La *Vie de saint Bruno*, — que je n'admire pas plus qu'il ne faut, — et les *Sept Sacremens*, qui sont une des grandes choses de la peinture moderne, ne doivent rien qu'au génie de leurs auteurs, et aux sentimens qu'ils partageaient avec leurs contemporains.

Il était donc assez naturel qu'aux environs de 1690, après deux cent cinquante ans passés, on commençât à trouver ce régime un peu sévère, *diététique*, et surtout suranné. Ce qu'il avait encore d'importun, c'est que le génie seul pouvait s'en accommoder. Oui, pour rivaliser avec une éloquence dont *les Catilinaires* ou *les Philippiques* demeuraient les modèles, ce n'était pas assez d'être du Vair ou Patru, mais il fallait être Bossuet, ou au moins Bourdaloue! Il fallait être Molière pour tirer du *Phormion* les *Fourberies de Scapin*; et Racine seul, en les imitant, pouvait surpasser Euripide ou « balancer » Sophocle! Perrault, en habile homme, se sentant

soutenu par l'opinion des coteries littéraires, ouvrit sa voile au vent nouveau qui soufflait. Il prit pour devise le mot de Molière : « Les anciens sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant. » Et, dans ses *Parallèles*, il s'efforça de montrer : — que le temps était venu d'élargir, ou de changer peut-être le système entier de l'éducation littéraire; — qu'après tout, le meilleur moyen, le plus sûr, de rivaliser avec les anciens, de les égaler ou de les surpasser, était de nous inspirer de nos mœurs, de nos usages, de nos croyances, comme ils avaient eux-mêmes fait des leurs; — et qu'au lieu de vivre dans l'éternelle contemplation des modèles antiques, il convenait de les « perfectionner » en les faisant profiter de tout ce que la science, la connaissance de l'homme, et les moyens de l'art avaient réalisé depuis eux d'acquisitions ou de progrès durables. « Comme les anciens, disait-il, connaissaient en gros aussi bien que nous les sept planètes et les étoiles les plus remarquables, mais non pas les satellites des planètes, et un grand nombre de petits astres que nous avons découverts, de même ils connaissaient en gros, aussi bien que nous, les passions de l'âme, mais non pas une infinité de petites affections et de petites circonstances qui les accompagnent, et qui en sont comme les satellites... » C'est, on le voit, l'idée même du progrès, et déjà le soupçon de cette loi de *Complexité croissante* qui fait aujourd'hui l'un des élémens essentiels de sa définition.

On s'est étonné là-dessus que Perrault, moins échauffé que Saint-Sorlin, — et trop raisonnable ou trop cartésien, pour mieux dire, en fait de religion, — n'ait pas assez mis en lumière la part du christianisme dans ce progrès de la morale ou de la psychologie. Il l'a bien signalée. Mais on voudrait qu'il y eût appuyé davantage, et qu'il eût plus éloquemment célébré la « beauté » du christianisme, sa richesse poétique, la fécondité de son inspiration. N'est-ce pas peut-être qu'étant homme de sens, quoique volontiers paradoxal, et ne manquant pas de pénétration, s'il manquait de justesse d'esprit, il se sera douté de l'espèce de contradiction, ou de sacrilège même, qu'implique en poésie l'emploi du « merveilleux chrétien? » S'il ne faut pas avoir précisément cessé de croire pour user du Dieu des chrétiens aussi librement que de ceux de la fable, Perrault aura compris, comme Boileau, qu'au moins faut-il avoir perdu le sens de la sévérité du dogme. On peut s'inspirer des mystères de la foi pour en chanter la profondeur ou l'obscurité dans une ode; on ne peut pas en faire des « machines poétiques; » et quiconque se le permettra sera toujours suspect d'avoir une religion plus sentimentale que solide. Mais ce que Perrault a mieux compris encore, et ce qui l'a empêché de suivre plus loin Desmarets, c'est que le christianisme, dans son essence,

est contradictoire aux deux idées qui commencent de poindre dans les *Parallèles*, si même on ne doit dire qu'elles en sont intérieurement le support : ce sont celle du *Progrès à l'infini*, d'une part, et de l'autre, celle de la *Fixité des lois de la nature*. La contradiction vaut sans doute la peine que l'on cherche à s'en rendre compte, si c'est là, dans ce qu'elle semble avoir d'irréductible, qu'il faut chercher l'explication ou la vraie cause de l'hostilité que l'esprit général du XVIIIe siècle, dès ses débuts, allait manifester contre le christianisme.

Nous prenons aujourd'hui la religion par sa poésie ; nous la prenons par sa morale; nous la prenons encore plus habituellement par son utilité sociale. Mais les gens de ce temps-là la prenaient, eux, par le dogme, et, de tous les côtés, il semblait que le dogme retînt ou bridât l'essor de l'idée de progrès. L'auteur des *Pensées* le sentait-il peut-être, quand, aux espérances démesurées du cartésianisme, qui promettait à l'homme de l'exempter un jour « d'une infinité de maladies », de l'affaiblissement de la vieillesse, et de la mort même, il opposait la dureté de sa foi janséniste? ou Bossuet, plus humain, mais non moins inspiré, quand il s'efforçait de faire, comme nous l'avons dit, du dogme de la Providence, le rempart et le fort du christianisme (1)? Je le croirais volontiers. Mais sans nous enfoncer avec eux dans les obscurités de la théologie, je veux dire sans examiner s'il n'y aurait pas quelque moyen de concilier, sous une unité plus haute, l'apparente opposition du dogme de la Providence avec la fixité des lois de la nature, ou du dogme du péché originel avec l'idée de la perfectibilité indéfinie, il peut nous suffire, il doit même nous suffire, — à nous qui ne faisons ici que de l'histoire, — de montrer que ce moyen, les hommes du XVIIIe siècle ne l'ont pas entrevu. Je consens qu'ils n'aient correctement interprété ni l'un ni l'autre dogme. Mais quand ils s'en seraient fait des idées entièrement conformes à la tradition de l'Église, il resterait ceci, qu'étant elle-même une conception de la vie, une solution donnée d'en haut au problème de la destinée, la religion n'en permet une recherche nouvelle qu'autant que l'on s'engage d'avance à conclure comme elle; — et, en ce cas, que devient le progrès intellectuel? Si, d'un autre côté, l'originalité propre du christianisme n'est qu'accessoirement d'avoir mis la morale dans la religion, puisque le judaïsme l'avait fait avant lui, ou d'avoir gravé dans la conscience des hommes le sentiment de leur solidarité, puisqu'on a pu soutenir que la philosophie de la Grèce et de Rome y serait arrivée sans lui; si son œuvre propre est d'avoir transporté l'objet de la vie hors

(1) Voyez dans la *Revue* du 1er août 1891 : *la Philosophie de Bossuet*.

d'elle-même, d'en avoir mis la raison d'être dans les épreuves ou le bonheur dans les afflictions, et d'avoir vaincu la mort en en faisant l'entrée au royaume de Dieu; — que devient en ce cas le progrès matériel? Et si enfin tout ce qui est vient de Dieu, sans en excepter le mal même, « physique » ou « moral, » dont nos yeux ne voient pas la liaison avec un plus grand bien, de telle sorte que, travailler à la réalisation de la justice parmi les hommes, ce soit en réalité s'insurger contre les décrets de l'éternelle sagesse; — que devient alors le progrès moral? Il est vrai que celui-ci, le progrès moral, ne devait pas beaucoup inquiéter les consciences du XVIII[e] siècle. Mais, en attendant, aux questions ainsi proposées, il ne semblait pas qu'il y eût deux réponses. On était trop près encore de l'idée de l'immutabilité du dogme. Et nous, aujourd'hui même, quand nous concevons le progrès sous le christianisme, il ne faut pas nous le dissimuler, c'est à peu près comme Bossuet concevait la liberté sous la Providence, à la lumière de la foi, sans espérance de pénétrer le mystère, et par un effort de la volonté.

Effet bizarre des raisonnemens des hommes, — qu'une doctrine, qui s'était proposé de rétablir la religion dans ses droits sur l'imagination, se retournât ainsi contre elle-même, et, de son propre fonds, suscitât, pour ainsi dire, l'idée sans doute la moins *analogue* à son premier objet, — effet bizarre, mais effet certain, et effet naturel, si l'on y veut songer! Pour qu'il apparût clairement que la religion était contradictoire à ce besoin de nouveauté qui se faisait jour partout alors, il avait suffi qu'on voulût lui soumettre ou lui annexer le domaine littéraire. En réagissant contre l'esprit de la Renaissance, on l'avait obligé de se rendre compte à lui-même qu'il était laïque, purement laïque, et comme tel, aussi détaché des croyances que de l'art du moyen âge; — qu'en imitant les modèles antiques, si c'en était la forme, c'en était bien aussi le fond qu'il avait essayé de s'approprier ou de s'assimiler; — et que le cicéronianisme des humanistes italiens, le naturalisme de notre Rabelais, la superstition hellénistique de Ronsard, le paganisme de Malherbe et de Boileau, tout cela, c'étaient autant de manifestations de la libre pensée. Ou, en d'autres termes, encore, et comme on l'avait dit des droits des peuples et des rois, on s'était aperçu, en s'efforçant de les concilier, que les droits de la raison et ceux de la religion « ne s'accordaient jamais si bien que dans le silence, » et rien qu'en la plaidant publiquement, on avait senti qu'on perdait la cause du merveilleux chrétien. L'auteur de *Zaïre* et d'*Alzire* devait lui porter un jour le dernier coup, en achevant de réduire le Dieu de l'Évangile à la condition de ressort dramatique, et en l'égalant de la sorte à ceux qui remplissent un office analogue dans sa *Sémiramis*, ou dans son *Orphelin de la Chine*.

Que maintenant les choses, dans la réalité, se soient ainsi passées, je n'oserais en répondre. Quelque application que l'on mette à ne rien avancer que l'on ne puisse prouver, il y aura toujours, jusque dans l'histoire la plus authentique, mais surtout dans l'histoire des idées, trop de place encore pour l'incertitude, et par conséquent pour la conjecture. Si cependant rien ne s'oppose à cette manière de concevoir les parties obscures de la *Querelle des anciens et des modernes*, il me semble qu'on peut la proposer. Mais elle devient tout à fait vraisemblable si l'on fait attention qu'elle explique les suites de la querelle, aussi bien que ses commencemens, et pourquoi la dispute s'est divisée comme en deux courans, dont l'un allait se perdre insensiblement dans les sables, tandis que l'autre allait grossir, et s'enfler à travers le siècle, de tout ce que les progrès de la science et des arts mécaniques lui apporteraient d'affluens.

C'est peut-être assez dire que nous ne parlerons ni de Mme Dacier, ni de La Motte-Houdard, ni de l'abbé Terrasson. Ils n'ont pas compris la question, si même, avec leur bel esprit ou leur grosse érudition, bien loin de la faire avancer, ils n'étaient gens à la faire plutôt reculer. Ce sont eux, en tout cas, qui de la querelle des anciens et des modernes ont vraiment fait une querelle de pédans, et dont les invectives de collège ou les plaisanteries de salon l'ont si bien dénaturée, que la plupart des historiens de la littérature en ont méconnu l'importance. Heureusement qu'un autre homme veillait, qui avait aussi lui, comme La Motte-Houdard, débuté par courir la carrière du bel esprit, un ennemi particulier de Racine et de Boileau, le Cydias des *Caractères*, le berger normand des épigrammes de Rousseau, mais l'auteur aussi des *Entretiens sur la pluralité des mondes* et de l'*Histoire des oracles*, Fontenelle, en un mot, le vrai maître, avec Bayle, et le vrai précurseur des Voltaire et des Montesquieu.

Garat, Dominique-Joseph Garat, pauvre ministre, mais rhéteur élégant, a bien caractérisé, dans ses *Mémoires sur la vie de M. Suard*, le genre d'influence de Fontenelle, et joliment défini l'effet que produisirent, dans le temps de leur apparition, l'*Histoire des Oracles* et les *Entretiens sur la pluralité des mondes:*

La question si les oracles du paganisme avaient été rendus par les démons ou par les prêtres n'offrait par elle-même ni assez de doutes, ni assez d'intérêt à un philosophe pour engager Fontenelle à la traiter; mais Van Dale, en la traitant en érudit, y avait jeté avec profusion les faits les plus importans de l'histoire entière du paganisme, et dans cet ouvrage d'un médecin hollandais, Fontenelle découvrit aisément les matériaux d'une histoire de l'esprit humain sous la double puissance

d'une imagination qui sait tout feindre, et d'une religion qui fait tout croire...

Il s'empare de tant de textes, de tant de faits qui n'ont plus besoin ni d'être cherchés, ni d'être vérifiés ; tout son travail est borné à l'action de son esprit lumineux; et il écrit l'histoire des oracles, c'est-à-dire l'histoire des temples dessinés par le génie du sacerdoce plus encore que par celui de l'architecture, destinés à exercer sur la vue, sur l'ouïe, sur l'odorat, des séductions que la crédulité ne peut ni combattre, ni même soupçonner dans ce qu'elle adore; l'histoire des prêtres qui étudient les langues, pour les rendre non plus précises, mais plus vagues, non pour éviter les équivoques, mais pour les multiplier, et s'en faire un art savant d'illusions et de mensonges; l'histoire des peuples enivrés de superstitions sous de tels pontifes, et sans cesse errans autour des sanctuaires pour y chercher le Dieu ou le prêtre, la statue de marbre ou de bronze qui peut le mieux leur révéler leurs destinées futures.

Un autre passage de Garat n'est pas moins caractéristique :

Copernic et Galilée, dit-il, avaient dès longtemps expliqué les mouvemens diurne et annuel de notre globe, et de ceux dont les clartés errent sur nos têtes ; mais quoique cette magnifique découverte ne pût plus être contestée par aucun savant, presque pour tous les esprits, elle était aussi profondément cachée dans les sciences qu'elle l'avait été dans la nature. Ce qui paraissait impossible, surtout, c'était de rendre sensibles à tous des vérités qui commencent par révolter tous les témoignages des sens. Fontenelle ose l'entreprendre. Il cherche et il trouve sous nos yeux, à nos pieds, des faits d'une ressemblance parfaite avec ces phénomènes célestes que des millions de demi-diamètres de la terre séparent d'elle. Genre de traduction nouvelle des faits par les faits, des faits savans par les faits vulgaires; et, tandis que ces analogies et ces traductions, mieux encore que les télescopes, ouvrent à notre vue l'immensité des cieux, les cieux abaissés, pour ainsi dire, à la voix de Fontenelle, exécutent devant lui leurs mouvemens et leurs lois, comme la pendule de sa cheminée, dont il touche tous les ressorts. Dès ce moment, Fontenelle n'a plus à triompher des sens, il s'en aide. Il n'a plus besoin de démontrer, il montre. Une science hérissée de calculs, transformée en tableaux, enchante l'ignorance qui la comprend, étend à l'infini le champ usé des vérités et des fictions poétiques, et agrandit la création de nouveaux mondes.

Remarquez cette dernière phrase. Si j'ai tenu, d'ailleurs, à reproduire ces deux passages des *Mémoires* de Garat, c'est d'abord qu'en critique il est sans doute inutile de s'évertuer à redire, —

d'une manière différente, mais souvent moins heureuse, — ce que d'autres ont dit avant nous, et bien dit. C'est ensuite que, si l'on saisit sans peine, dans le second de ces deux fragmens, la liaison de l'idée de progrès avec l'idée de développement ou de vulgarisation scientifique, on ne voit pas moins clairement, je crois, dans le premier, l'opposition de l'idée chrétienne avec cette même idée de progrès. Mais c'est surtout que Garat, à ma connaissance, n'ayant rien écrit qu'il ne l'eût entendu dire à quelqu'un, l'opinion qu'il exprime là sur Fontenelle est l'opinion du XVIII[e] siècle; et voilà bien l'inoubliable service dont la génération des Condorcet ou des Suard s'est crue redevable à celui que l'on peut appeler le premier secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. En la réduisant à ses principes, il a transformé, sans presque avoir l'air d'y toucher, une dispute jusque-là purement littéraire en une discussion de l'ordre philosophique. Avec une netteté toute nouvelle et une décision qu'autorisait sa compétence scientifique, il a formulé cette idée de la *Fixité des lois de la nature*, que Perrault, dans ses *Dialogues*, n'avait guère fait qu'indiquer. Et reprenant à son tour la comparaison des hommes de tous les siècles avec un seul homme, il a le premier, si je ne me trompe, affirmé catégoriquement : — que « cet homme-là n'aurait pas de vieillesse; » — qu'il « serait toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse avait été propre, qu'il le serait de plus en plus des choses qui conviennent à l'âge de virilité; » — et, pour quitter l'allégorie, que « les hommes ne dégénéreraient jamais, mais que les vues saines de tous les bons esprits qui se succéderaient les uns aux autres s'ajouteraient toujours les unes aux autres. »

Ce n'est pas tout, et il y a plus encore à dire de Fontenelle, qui devait vivre, comme l'on sait, jusqu'en 1757. Mais, avant d'y venir, peut-être pensera-t-on qu'il est bon de savoir quel était alors, aux environs de l'année 1700, l'état général des esprits, et à la faveur de quelles circonstances, aidées de quelle complicité de l'opinion, ces idées allaient faire leur chemin dans le monde. Si j'en ai fait pressentir quelque chose, en parlant récemment de Bayle (1), c'est le moment de compléter ce que l'indication avait d'un peu sommaire. L'histoire des idées, que l'on peut traiter uniquement pour elle-même, en l'isolant de tout ce qui n'est pas elle, n'est pas cependant sans quelques rapports avec l'histoire des mœurs, et, dans ces *Études sur le XVIII[e] siècle*, je m'attacherai surtout à la première, mais je ne voudrais pas tout à fait négliger la seconde.

(1) Voyez dans la *Revue* du 1[er] août 1892 : *la Critique de Bayle*.

II.

Vous connaissez l'aventure de *Cosi-Sancta*, qui perdit son honneur pour sauver son mari. De même que d'un petit mal, si nous en croyons Voltaire, Bayle, et saint Augustin, on voit donc parfois sortir un grand bien; ou, de même encore que l'on compose des remèdes avec des poisons, une juste cause peut elle être, a-t-elle été quelquefois servie dans l'histoire par de mauvais moyens, j'entends fâcheux, répréhensibles, et condamnables en soi? La question est assez délicate; et, pour le moment, je ne sais pas encore si la cause du progrès était juste, était bonne, était sainte. Nous le saurons plus tard, quand nous en aurons vu le développement et les suites. Mais, dès le début, ce que je suis bien obligé de dire, c'est qu'en tout cas, dans les dernières années du XVIIe siècle, sa fortune a été prodigieusement favorisée par le libertinage des mœurs.

Certes, nos moralistes auraient tort aujourd'hui, s'ils voulaient soutenir que le libertinage de l'esprit a toujours le libertinage des mœurs pour source ou pour effet, et que l'abolition ou la diminution de la vie morale sont la rançon obligatoire, la revanche, ou le châtiment de la liberté de penser. Nous connaissons tous des athées honnêtes; et j'en nommerais, au besoin, de vertueux. Mais, au XVIIe siècle, on avait raison, pleinement raison quand on reprochait aux esprits forts, comme on les appelait, de n'être forts, en vérité, que de leur faiblesse contre les tentations. Sous le beau nom de liberté de penser, trop de « jeunes veaux, » — c'est l'expression du fameux père Garasse, — ne revendiquaient que le droit de jouir largement de la vie. Même si quelques autres passaient un peu plus outre, comme cette Anne de Gonzague, dont Bossuet, en 1685, venait de prononcer l'oraison funèbre, et s'ils s'élevaient de « l'intempérance des sens » à « l'intempérance de l'esprit, » le désordre insolent de leur conduite rendait toujours le caractère de leur incrédulité singulièrement équivoque. D'une manière générale, en masse, pour ainsi parler, on retournait au XVIe siècle; les mœurs des Valois reparaissaient dans le sang des Bourbons; et la philosophie de la nature, — si c'est une philosophie que d'obéir à l'impulsion de nos instincts, — triomphait universellement de la philosophie de la contrainte morale.

On s'y trompe encore trop souvent de nos jours, et je ne sais par quelle illusion d'optique, à moins que ce ne soit par un reste de respect pour les dernières années d'un grand règne, — mais je ne le crois guère de mes contemporains, — on attend à s'apercevoir de la corruption que la mort ait fait passer le pouvoir des

mains de Louis XIV entre celles du régent. Malplaquet, défaite héroïque, et Denain, glorieuse victoire; le souvenir attirant de la duchesse de Bourgogne ; les noms de Fénelon et de Beauvilliers, semblent plaider encore pour l'honneur, pour la grâce, et pour la vertu...

Que fait-on cependant du témoignage et de l'accord unanime du théâtre et du roman, des *Mémoires* et des *Correspondances*, des moralistes et des prédicateurs? Et de qui La Bruyère, par exemple, a-t-il parlé dans ses *Caractères?* La première édition en est de 1688, et, la dernière qu'il ait revue, de 1696. Quels modèles ont posé devant lui, pour son chapitre des *Biens de fortune* ou pour son chapitre des *Femmes?* Et quel est le vrai nom de ses Roscius et de ses Cobus, de ses Bathyllc et de ses Dracon, de ses Lélie et de ses Claudie, de ses Messaline et de ses Césonie? A qui encore Bossuet en a-t-il, dans ses *Maximes sur la comédie*, qui sont de 1693, ou Boileau, dans sa *Satire des Femmes*, qui est de 1694? Je ne veux invoquer ici ni les comédies de Dancourt, ni les romans de Le Sage, ni les sermons de Massillon. Mais quelle citation emprunterai-je aux *Lettres* de la Palatine, Madame, duchesse d'Orléans? ou quelle anecdote aux *Rapports* du lieutenant de police d'Argenson? celle de ce prince de Montlaur qui passe ses nuits à boire « avec des crocheteurs et des porteurs de chaises, dans un cabaret à bière du faubourg Saint-Victor? » ou celle de l'évêque de Gap, qui emploie les siennes d'une autre manière, et ses jours aussi, avec la demoiselle Loyson? Je me contenterai d'y renvoyer le lecteur. D'Argenson ne surfait pas, si même il n'atténue parfois. Et, pour la Palatine, tout Allemande qu'elle soit, — et Allemande renforcée, qui accuse volontiers la corruption française des vices du prince de Birkenfeld ou du duc de Wolfenbuttel, — il faut également l'en croire, quand elle écrit de Saint-Cloud, le 31 juillet 1699: « Il n'y a plus ici de vices dont on ait honte; et si le roi voulait punir ceux qui se rendent coupables des plus grands vices, il ne verrait plus autour de lui ni nobles, ni princes, ni serviteurs, et il n'y aurait même plus aucune maison de France qui ne fût en deuil. » Au cas pourtant que l'on voulût des renseignemens plus détaillés, nous en avons, comme on dit, les mains pleines, et si peut-être, en tout temps et partout, les libertés que l'usage accorde ou refuse aux femmes sont une assez juste mesure du degré de sévérité ou « d'avancement » des mœurs, voici une ou deux historiettes qui achèveront d'édifier le lecteur.

Charlotte Rose de Caumont de La Force, fille de François de Caumont, marquis de Castelmoron, et de Marguerite de Vicose de Casenove, était née en 1650, au château de Casenove, près Bazas, dans le département actuel de la Gironde. Elle devait beaucoup

écrire, et nous avons d'elle de nombreux romans historiques et galans : — l'*Histoire secrète de Bourgogne*, l'*Histoire de Marguerite de Valois*, *Gustave Vasa*, l'*Histoire de la duchesse de Bar;* — et des *Contes de fées*. Peu favorisée de la fortune, on la plaça, toute jeune encore, auprès de Mme de Guise, comme fille d'honneur, et quelques biographes racontent qu'elle attira, pour son coup d'essai, l'attention du dauphin, fils de Louis XIV. Mais ils la confondent avec une de ses cousines. Son aventure avec le marquis de Nesles paraît plus authentique. Le marquis voulait l'épouser, mais comme déjà Mlle de La Force n'était pas en fort bonne réputation, le mariage manqua. Désespéré, le marquis s'en allait se noyer, quand, « en arrachant ses habits pour se jeter à l'eau, il brisa un ruban que La Force lui avait donné sous prétexte de sa santé; — c'est Madame qui parle — et aussitôt qu'il ne l'eut plus sur lui, il se trouva tout autre et très indifférent à l'égard de La Force. » Elle s'en consola en affichant une passion indécente pour le comédien Baron, et c'est elle que La Bruyère a peinte sous le nom de Césonie. C'est elle également que Voltaire a nichée dans un coin de sa *Pucelle:*

Hors de ses sens, de honte dépouillée,
Telle autrefois, d'une loge grillée,
Madame Audou, dont l'Amour prit le cœur,
Lorgnait Baron, cet immortel acteur,
D'un œil ardent dévorait sa figure,
Son beau maintien, ses gestes, sa parure,
Mêlait tout bas sa voix à ses accens
Et recevait l'amour par tous ses sens.

Mise ainsi tout à fait en vue, Mlle de La Force essaya d'en profiter pour faire ce qu'on appelle une fin, et elle jeta son dévolu sur un riche jeune homme, M. de Briou, fils d'un conseiller au parlement de Paris. Elle l'épousa. Mais le père, qui avait refusé son consentement, intervint, se plaignit, intenta une action en nullité de mariage, et finit par obtenir, le 16 juin 1689, un arrêt en vertu duquel Mme de Briou redevenait Mlle de La Force. La Fontaine, en petits vers galans, célébra ce retour d'une ancienne amie à la liberté :

Pleurez, citoyens de Paphos,
Jeux et ris, et tous leurs suppôts.
La Force est enfin condamnée.
Sur le fait de son hyménée
On vient de la tympaniser.
Elle n'a qu'à se disposer
A faire une amitié nouvelle;
Que le ciel console la belle,
Et puisse-t-elle incessamment
Se pourvoir d'époux ou d'amant!

Ne dirait-on pas qu'il se met sur les rangs, encore qu'il approche de la soixantaine? Mlle de La Force suivit le conseil du bonhomme. Elle prit pour devise, « un navire agité des flots, sans pilote, sans mâts et sans voile, avec ce mot: *Quo me fata vocant?* » Les destins l'entraînèrent du côté du Temple, où les Vendôme, en compagnie des La Fare et des Chaulieu, tenaient, comme l'on sait, académie de débauche, et, estimant avec l'autre que, sans argent, l'honneur est une maladie, elle s'y échoua. Il ne lui restait plus qu'à se faire femme de lettres, et, en effet, c'est alors qu'elle écrivit ses romans. Mais en même temps qu'elle en écrivait, comme elle en vivait d'autres, et de plus scandaleux, le roi, dans sa bonté paternelle, crut devoir lui faire proposer ou de sortir de France ou de s'enfermer, pour mille écus de pension, dans un couvent de son choix. Mlle de La Force prit le second parti, qu'elle dut tenir onze ou douze ans, de 1702 à 1713. On lui permit alors de reparaître à Paris, où elle mourut obscurément en 1724.

La vie d'Henriette-Julie de Castelnau, comtesse de Murat, petite-fille, elle aussi, de je ne sais quel maréchal de France, n'est pas moins intéressante, — je veux dire moins déréglée, — ni par conséquent moins instructive pour nous. C'est encore une femme auteur, et elle s'est elle-même racontée dans ses *Mémoires*. En voici le début : « Ce n'est point, dit-elle, pour me justifier que j'entreprends d'écrire mon histoire ; il y a longtemps que Dieu m'a fait la grâce de regarder les bruits injurieux qu'on a répandus de moi dans le monde comme une punition de ma vanité, et, à cet égard, je me soumets à la conduite de la Providence, trop heureuse de me sentir innocente de tout ce que la calomnie m'a imputé, mais malheureuse en même temps d'avoir perdu le mérite de mon innocence, par les scandales auxquels je n'ai que trop donné occasion. » Elle nous apprend alors, qu'étant âgée d'environ douze ans, et déjà curieuse de jouir « de la gloire de soumettre un homme à ses lois, » elle noua, du fond de son couvent de province, une intrigue avec un gentilhomme qu'elle désigne sous le nom de marquis de Blossac. Mais les religieuses, qui veillaient, et sa noble famille, avertie, les ayant séparés, elle résolut de se soustraire à un joug odieux, et elle se fit enlever... par un autre, qui l'épousa. Ce n'était point encore le comte de Murat. Comme d'ailleurs ce premier mari « préférait le vin et la bonne chère à tous les autres plaisirs » et qu'il avait le vin brutal, les « mauvais traitemens obligèrent la jeune femme » à quitter le château conjugal; et, voyez la médisance! « un gentilhomme, dont elle était aimée, *ayant profité de la circonstance pour l'enlever*, » ne s'avisa-t-on pas de croire dans le monde « qu'elle avait quitté son mari pour suivre un amant? » Mais on se trompait bien; car aussitôt qu'elle eut établi

son séjour à Paris, elle en prit cinq ou six, et, pour se créer des ressources, elle commença de donner à jouer. Cette fois, ce fut la police qui dut intervenir, et la dame étant de bonne maison, ce fut d'Argenson lui-même qui crut devoir, de sa propre main, faire son rapport au chancelier. Je n'en donne qu'un court extrait :

Les crimes qu'on impute à Mme de Murat, écrit-il sous la date du 24 février 1700, ne sont pas d'une qualité à pouvoir être aisément prouvés par la voie des informations, puisqu'il s'agit d'impiétés domestiques, et d'un attachement monstrueux pour des personnes de son sexe. Cependant, je voudrais bien savoir ce qu'elle répondrait aux faits suivans :

Un portrait percé de plusieurs coups de couteau par la jalousie d'une femme qu'elle a quittée pour s'attacher à Mme de Nantiat, autre femme du dernier dérèglement... Cette femme, logée chez elle, est l'objet de ses adorations continuelles en présence même de valets;..

Les juremens exécrables proférés au jeu, et les discours infâmes tenus à table ;..

Des chansons dissolues chantées à toutes les heures du jour et de la nuit;..

Sa conversation audacieuse avec M. le curé de Saint-Cosme, aussi éloignée de la pudeur que de la religion ;..

J'ajouterai que Mme de Murat et ses complices sont tellement redoutés dans leur quartier que personne n'ose s'exposer à leur vengeance...

Et le mari, demandera-t-on, que faisait-il pendant ce temps-là? Je parle maintenant du comte de Murat. Ce colonel d'infanterie se taisait, « pour ne pas s'exposer aux fureurs d'une femme qui l'avait pensé tuer deux ou trois fois déjà. » Protégée qu'elle était par de très hauts personnages, Mme de Murat se moquait de lui, comme aussi bien de d'Argenson et du chancelier Pontchartrain. On réussit pourtant, vers la fin de 1702, à débarrasser Paris de sa présence, et on l'interna au château de Loches. Elle y demeura jusqu'en 1715, et pour amuser les longs loisirs de sa captivité, c'est alors, elle aussi, comme Mlle de La Force, qu'elle écrivit ses romans : *les Mémoires de sa vie; les Effets de la jalousie; les Lutins du château de Kernosi; le Voyage de campagne; le Comte de Dunois;* et, pour obéir à l'usage, une douzaine de *Contes de fées.*

Je me doute bien que, dans ces aventures, — auxquelles, je le répète, si l'on en voulait joindre de semblables par douzaines, il suffirait de feuilleter, d'une main négligente, les *Rapports* de d'Argenson, ou les *Lettres* de Madame, — quelques lecteurs ne trouveront rien qui passe l'ordinaire; et je leur accorde sans difficulté que, comme on l'a si bien dit, « la malice ou la bonté du monde

en général demeure la même. » Pas de naissance, à ce qu'il semble, ou d'éducation qui tienne ; et il faut qu'en s'écoulant, chaque année laisse derrière elle son total d'adultères ou d'assassinats. Mais ce qui est notable, c'est que les débordemens de M[me] de Murat ou de M[lle] de La Force ne paraissent pas du tout les avoir « disqualifiées. » Sans parler de leurs « protecteurs, » elles ont conservé jusqu'au bout des amitiés illustres. Vers le même temps que d'Argenson rédigeait le rapport dont on vient de lire quelques fragmens, M[me] de Murat n'en faisait pas moins l'un des ornemens du salon de la marquise de Lambert, et M[lle] de La Force, tout autant qu'avec les Vendôme, était familière avec les princesses de Conti. Remarquez aussi le ragoût d'impiété dont ces dames prennent plaisir à relever leur libertinage. Elles se piquent d'être libres penseuses. Les Deshoulières, mère et fille, les Dunoyer, — M[me] Du Noyer, la mère de cette Pimpette qui fut le premier amour de Voltaire, — M[me] d'Aulnoy, l'auteur de *la Belle et la Bête*, M[lle] Lhéritier, M[me] Durand, sont de la même école, et préparent en plein règne de Louis XIV la prochaine et singulière fortune des Tencin et des du Deffand, des d'Épinay et des Lespinasse.

Et faites surtout attention aux dates. C'est entre 1690 et 1700, ou à peu près, que cette révolution s'opère dans les mœurs, et, chose assez rare, les contemporains eux-mêmes s'en aperçoivent : « Il y a bien des choses changées depuis huit ou dix ans, écrit l'abbé Dubos à Bayle, dans une lettre datée du 19 novembre 1696, et ce n'a pas été toujours en bien. » Il ajoute de curieux détails : « Il semble, dit-il, que les femmes aient oublié qu'elles sont d'un autre sexe que les hommes... L'usage des suivantes est banni et aux filles de chambre ont succédé des valets de chambre... Au lieu des enfans qu'elles avaient autrefois pour laquais, elles choisissent les plus grands garçons et les mieux faits... La quantité d'eau-de-vie qui se consomme dans le royaume est quadruple de celle qui se consommait il y a dix ans... L'esprit du jeu a été porté à un point de raffinement que l'on ne saurait passer... » Décidément, auteurs comiques ou romanciers, — dont on croirait que le métier même est de forcer la vérité de leurs peintures, — nous pouvons maintenant les en croire. Ni Regnard, ni Dancourt, ni Le Sage, ni Courtils de Sandras, ils n'ont rien exagéré. La Branche a existé ; M[me] Patin aussi ; Dancourt n'a pas plus inventé ses « bourgeoises » que Le Sage ses « financiers. »

Mais veut-on voir la liaison de ce changement des mœurs avec l'idée confuse du progrès ? Il nous suffira d'interroger encore l'abbé Dubos : « Il y a, d'ailleurs, parmi la nation des domestiques, beaucoup plus de savoir-vivre et d'éducation qu'autrefois... Un petit

bourgeois ne recevra pas un laquais, même une cuisinière, qu'ils ne sachent lire et écrire... La musique est devenue la maladie de la nation... Un nouvel art est né, qu'on ignorait presque avant la guerre, celui de faire valoir son argent sur la place par billets payables au porteur... » Ce dernier trait nous explique en passant la facilité que Law trouvera quelques années plus tard pour l'application de ses plans financiers : il y avait vingt-cinq ans que « la place » y était préparée.

Quelles sont cependant les causes de ce changement des mœurs? à qui faut-il qu'on les impute? Aux jésuites, pour avoir énervé la religion, en essayant de l'accommoder au monde, comme les jansénistes les en accusaient? ou aux jansénistes, comme les jésuites le leur reprochaient, pour avoir rendu Dieu « souverainement haïssable? » Aux philosophes, comme Bayle? ou aux femmes du genre de celles que nous venons de citer? Évidemment, c'est ce que l'on ne saurait dire avec assez de certitude ou seulement de probabilité. Le caractère d'une société tient toujours quelque chose de tous ceux qui la constituent, et personne de nous n'est tout à fait irresponsable des vices de ses contemporains. S'il y a toutefois une responsabilité plus générale que toutes les autres, plus étendue et plus lourde, c'est sans doute celle des maîtres des affaires, la responsabilité de l'Église, par exemple, ou celle de l'État. En me plaçant à ce point de vue, je vais tâcher de préciser ce que, de 1685 à 1710, trois événemens considérables ont fait pour le progrès de l'incrédulité ou de l'immoralité : ce sont la révocation de l'édit de Nantes, l'affaire du quiétisme, et la persécution dirigée contre les jansénistes.

III.

Quelque liberté de composition que permette, qu'exige même la nature de ces *Études*, je n'ai pas sans doute à parler ici de la révocation de l'édit de Nantes en général, de ses causes, de ses conséquences politiques ou économiques, non plus qu'à examiner si quelques historiens n'en auraient pas peut-être exagéré la gravité, tandis que d'autres, au contraire, s'efforçaient, eux, de les atténuer. Aussi bien, il faut l'avouer, les ruines économiques se réparent; et certainement il est fâcheux que nos protestans aient dû transporter nos industries d'art en Angleterre ou en Prusse, mais deux cents ans ont passé depuis lors, et la France a refait plusieurs fois sa fortune. Il est fâcheux également, beaucoup plus fâcheux même, que la révocation de l'édit de Nantes ait eu pour premier effet politique de coaliser l'Europe entière contre nous, et ainsi de faire aboutir au douloureux traité d'Utrecht un règne glorieusement

commencé par les traités de Westphalie et des Pyrénées. J'ose dire seulement qu'en politique, c'est l'événement qui juge les conceptions, et le succès seul qui condamne ou qui justifie les desseins. Mais, de n'avoir pas senti ce qu'il y avait de force ou de vertu morale dans le protestantisme; d'avoir sacrifié, si je puis ainsi dire, au rêve d'une unité tout extérieure, purement apparente et décorative, la plus substantielle des réalités; de n'avoir pas compris que, tout ce que l'on entreprenait contre le protestantisme, on l'accomplissait au profit du « déisme, » comme disait Bayle, ou du « libertinage, » voilà qui est plus grave, et voilà ce que l'on ne saurait trop reprocher à la mémoire de Louis XIV. De Dunkerque à Bayonne, et de Brest à Besançon, pour la satisfaction métaphysique de n'entendre louer Dieu qu'en latin, il a vraiment détruit le nerf de la moralité française; et, en chassant les protestans, appelé l'épicurisme même au secours de sa monarchie.

Intolérans et orgueilleux, difficiles à manier, chagrins et moroses, méprisans et austères, affectant la religion jusque dans leur costume, les protestans ne possédaient pas moins, en effet, les vertus dont ces défauts étaient comme l'enveloppe, et, grâce à elles, on peut dire que depuis plus d'un siècle ils représentaient la substance morale de la France. Ils le devaient à leurs origines. Car, au lieu de se convertir comme en masse au protestantisme, si la France du XVI[e] siècle était demeurée catholique, — la France des Valois et des Médicis, la France de Rabelais et de Ronsard, — il y en avait eu d'autres raisons, je le sais, mais aucune de plus forte ni de plus décisive que l'horreur du génie français, facile, aimable, et insouciant, pour la sévérité morale du dogme calviniste. On avait eu peur, et on avait reculé. Il en était résulté que, tandis qu'ailleurs, en Allemagne ou en Angleterre, la réforme avait surtout agité des passions politiques ou théologiques, sa propagande, en France, avait pris surtout un caractère moral, et la minorité protestante s'était ainsi formée, groupée, serrée autour de l'idée de la rénovation des mœurs. La persécution avait fait le reste. En 1685, dans la France de Louis XIV, les protestans, écartés des tentations par les mêmes mesures qui les éloignaient des emplois, se dressaient, comme un enseignement vivant, par l'ardeur de leur foi, par leur constante préoccupation du « salut, » par leur éloignement des plaisirs faciles, par la dignité de leurs mœurs, par la raideur même enfin et la fierté de leur attitude.

Une conviction les soutenait, — dont on a vu que Bayle lui-même n'avait pas pu ou voulu s'affranchir, — la conviction de la perversité native ou de la « malice originelle » de l'homme. Je sortirais de mon sujet, et je mettrais étourdiment le pied sur un terrain que je connais mal, si j'essayais, à ce propos, de dire en quoi la notion

ou la définition du péché originel diffère, parmi les protestans, de celle qu'en donnent les théologiens et la tradition catholiques. Je le voudrais, mais je n'ose, et je renvoie le lecteur aux très beaux *Traités* du savant Palmieri, par exemple, ou du cardinal Mazzella. Ce qui toutefois ne paraît pas douteux, c'est qu'en faisant essentiellement consister la faute originelle dans « la concupiscence, » et ses suites dans une propension « toujours actuelle » à mal faire, luthériens et calvinistes, ils peuvent bien avoir mal interprété les textes, et d'ailleurs aggravé sans droit la condition assez misérable de l'homme, mais ils ont singulièrement fortifié le ressort de la vie intérieure. Nos optimistes eux-mêmes, et nos épicuriens ne sauraient le nier. Être toujours en garde contre soi, savoir que nos pires ennemis, les seuls que nous devions vraiment craindre, sont au dedans de nous, et traiter en tout temps la nature comme « un état de maladie, » si la doctrine est dure, elle est haute, et, pour peu qu'on réussisse à la dépouiller de ce qu'elle contracterait aisément d'égoïste, on n'en conçoit point de plus féconde en vertus. Les protestans de France l'ont autrefois prouvé. Tout autour d'eux, tandis que l'idée de la bonté de la nature s'infiltrait, s'insinuait, cheminait, se faisait jour jusque dans la prédication de Massillon ou dans le *Télémaque* de l'archevêque de Cambrai, nos protestans, eux, continuaient de croire que nos premiers devoirs sont contre nous-mêmes, et ils parlaient toujours, ils agissaient, ils vivaient en conséquence.

Que s'ils eussent couru par hasard le risque d'oublier ce qu'ils devaient à leur dogme et à leur origine, c'est le moment de dire que leurs persécuteurs se fussent chargés de les y rappeler. On ne sait pas assez qu'en révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV, mal informé, n'avait cru rien faire de plus que d'homologuer, si je puis ainsi dire, un résultat acquis. Bottés ou non, ses convertisseurs lui avaient persuadé que, dans une France « toute catholique, » à peine quelques fanatiques professaient-ils encore le protestantisme, et, en vérité, depuis plus de vingt ans que l'on enlevait tous les jours aux protestans quelqu'un des droits de tous les Français, on comprend qu'il l'ait cru. Mais ce genre de persécutions n'avait eu pour effet, comme toujours, que d'exalter, en l'épurant, la foi passionnée des victimes. Quelques-unes avaient pu succomber, — toutes celles précisément qui n'étaient pas capables de résister aux séductions vulgaires, à l'appât des pensions ou des charges, — mais les autres, dans cette longue lutte, avaient contracté je ne sais quelles vertus plus hautaines, plus farouches, plus sombres. Et quand enfin ils avaient vu le prince qui les persécutait au nom de « la vraie religion, » passer de La Vallière à Montespan, de Montespan à Fontanges, et les aimer toutes

les trois ensemble; quand ils avaient vu s'associer à l'intolérance comme aux plaisirs du maître « tout ce qu'il y avait de courtisans infidèles et flatteurs ; » quand ils avaient vu jusqu'aux « héroïnes de Bussi, » — celles de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, — s'enflammer contre eux d'un beau zèle, alors, c'est alors qu'ils avaient pu croire qu'on attaquait en eux la muette protestation de leurs mœurs contre les désordres de cour; qu'ils étaient les « saints du Seigneur; » et que leur cause était la cause même de la vérité, de la justice et de la vertu.

Moins graves assurément que les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes, celles de l'affaire du quiétisme ne sauraient être pourtant omises dans ce tableau. Catholiques et protestans, Arnauld contre Claude, et Jurieu contre Bossuet; jansénistes et jésuites, Pascal contre Escobar, et Nicole contre Saint-Sorlin; gallicans, ultramontains, réguliers, ils avaient fatigué l'opinion de leurs disputes, quand les rêveries d'un barnabite et d'une illuminée vinrent mettre aux prises les deux hommes qui étaient la parure et la gloire de l'Église de France, Bossuet et Fénelon, l'ancien précepteur du dauphin et celui du duc de Bourgogne, le *dernier des pères de l'église*, et le prélat cher entre tous alors à Mme de Maintenon. On sait ce qu'ils y déployèrent tous les deux d'acharnement et de violence. L'un, Fénelon, y fit preuve de peu de franchise, et l'autre, Bossuet, de peu de charité. Mais tous les deux surtout ils se donnèrent en spectacle au public, et, — comme deux érudits d'Allemagne, ou comme deux beaux esprits de ruelles, — on vit deux évêques lutter entre eux, pour ainsi dire, d'insinuations malignes et d'imputations outrageantes. De quel côté le bon droit était-il? Il faut bien que ce fût du côté de Bossuet, puisque la cour de Rome, qui ne lui pardonnait pas la *Déclaration du clergé de France*, finit pourtant par lui donner raison. Bossuet avait la tradition pour lui. Mais ce qui est étonnant, c'est que ni lui ni son adversaire n'aient prévu l'effet de cette querelle de prélats. Quoi! deux évêques! et quels évêques! C'était toute la modération dont ils étaient capables! tout le pouvoir qu'ils avaient sur eux-mêmes! Tant de génie et tant de petitesse! tant de talent et tant d'acrimonie! Pour important ou capital même que fût l'objet de la querelle, on ne s'expliquait ni cette publicité retentissante donnée à une affaire où l'orthodoxie d'un archevêque était intéressée, ni ces emportemens, ni ces railleries. On en cherchait le secret; et on le trouvait dans des raisons qui n'étaient pour ajouter ni à la dignité des adversaires, ni au respect de la religion.

Beaucoup de bruit pour peu de chose, disaient volontiers les sceptiques. Et l'abbé Dubos écrivait à Bayle, dans une lettre datée du 1er mars 1697 : « Si cette secte, — celle des quiétistes, — fait

autant de progrès en France que le veulent ceux qui écrivent contre, ce sont des progrès bien invisibles, car, quoique j'aie des yeux, je ne m'en suis pas encore aperçu. Mais je pense qu'ils imitent les médecins qui, pour s'attirer plus de considération, commencent par trouver la maladie douteuse et périlleuse devant les parens. » Mieux informée peut-être, la Palatine allait plus loin, et elle écrivait, le 20 juillet 1698, à la duchesse de Hanovre : « Tout cela n'est qu'un jeu pour gouverner le roi et toute la cour... On a trouvé chez eux, — Fénelon et Mme de Maintenon, — des listes entières de charges à donner... Je vous assure que cette querelle d'évêques n'a pas le moins du monde la foi pour but ; tout cela est ambition pure ; et l'on ne pense presque plus à la religion, elle n'est que le prête-nom. » Des vers enfin couraient dans le public :

Dans ces combats où nos prélats de France
Semblent chercher la vérité
L'un dit qu'on détruit l'espérance,
L'autre que c'est la charité,
C'est la foi qu'on détruit, et personne n'y pense.

L'épigramme n'avait que trop raison! et déjà, comme cinquante à soixante ans plus tard, on eût pu s'écrier avec le philosophe : « O cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lasserez-vous point de troubler la paix de son Église? n'aurez-vous aucune pitié de l'état où vous la réduisez? C'est vous qui encouragez les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité ; à raisonner quand ils devraient croire ; à discuter, quand ils devraient adorer... »

Ajoutons, dans toute cette affaire, la nature même de la question. Car j'en crois Bossuet quand il dit qu'il « y allait de toute la religion, » et n'ai-je pas quelque part essayé d'expliquer ce qu'il entendait là? Mais la matière était aussi subtile qu'abstruse, et de discuter à l'infini de quelle sorte d'amour il convient d'aimer Dieu ou de quelle manière il faut faire oraison, on commençait dès lors à trouver cela bien scolastique, ou, comme nous dirions aujourd'hui, quelque peu byzantin. On se méprenait grossièrement, je le pense ; et plus tard, il nous faudra montrer à quel appauvrissement du sens psychologique répondait ce superbe dédain des obscurités de la mystique. L'esprit de Bacon et de Locke commençait à souffler dans le monde. Mais, encore une fois, je ne juge pas ; j'expose, je raconte, je constate. Et ce que je constate, c'est que, n'étant pas facile de suivre, à travers les détours d'une question très compliquée, les marches et les contremarches de l'un et l'autre adversaire, on aima mieux croire que si l'on ne le

pouvait pas, c'était leur faute, ou au moins celle de la question. On s'amusa de l'importance qu'ils donnaient à des minuties, à des vétilles, à des riens. De plus sérieux demandèrent, entre tant de manières d'aimer Dieu, laquelle était vraiment la bonne, s'il y en avait une meilleure, une plus sûre que les autres, à quels signes on la reconnaissait... Ai-je besoin d'insister davantage? et, au terme de ces perplexités ou de ces plaisanteries qui ne voit reparaître la redoutable interrogation de Bayle : si Dieu n'était pas un être trop essentiellement raisonnable et bon pour être l'auteur d'une chose aussi « pernicieuse, » et aussi chargée de subtilités que les religions positives?

Mais il était sans doute écrit que l'on ne négligerait aucun moyen de favoriser le « libertinage; » et, comme au milieu de ces disputes et de ces ruines, le jansénisme restait toujours debout, on décida, si l'on le pouvait, d'en abolir jusqu'à la mémoire. La compagnie de Jésus saignait pour ainsi dire encore des blessures des *Provinciales*. De même qu'autrefois Louis XIV avait cru compenser la *Déclaration des libertés de l'Église gallicane* par la révocation de l'édit de Nantes, Fénelon cherchait un moyen de rétablir en cour de Rome la pureté de son orthodoxie. Le vieux roi, « élevé dans l'opinion que ce que l'on appelait jansénistes, — c'est Saint-Simon qui parle, — était un parti républicain dans l'Église et dans l'État, » n'avait pas d'ailleurs cessé, son règne entier, de persécuter le jansénisme. On obtint de Rome une première bulle, la bulle *Vineam Domini*, 1705. Un arrêt du conseil, du 22 janvier 1710, ordonna de démolir le monastère de Port-Royal. Au printemps de 1711, on défonça le cimetière; et le 8 septembre 1713 enfin, la bulle *Unigenitus* vint consommer l'iniquité.

On en a moins discouru, mais les conséquences en furent presque plus graves que celles même de la révocation de l'édit de Nantes. Car, d'abord, au point de vue moral, elles s'y ajoutaient, le jansénisme aussi lui, représentant, comme l'on sait, quelque chose de cette sévérité qui avait fait la grandeur du protestantisme français. Il n'y avait qu'un lieu du monde où l'on se formât de la misère de l'homme une idée plus sombre encore qu'à Genève, c'était à Port-Royal, et, certes, l'auteur lui-même de l'*Institution chrétienne* n'avait pas plus éloquemment parlé de notre corruption et de notre fragilité que l'auteur des *Pensées*. Protestans et jansénistes, pour des raisons de situation, ils avaient bien pu se combattre, et les Claude et les Jurieu n'avaient pas rencontré de contradicteurs plus acharnés ni de plus redoutables adversaires que les Nicole et les Arnauld; mais, sur l'article des mœurs, comme ils professaient les mêmes doctrines, ils pratiquaient la même conduite, ils donnaient donc les mêmes exemples et, tous ensemble, les mêmes ennemis,

jésuites, courtisans, libertins, les enveloppaient dans les mêmes haines. Il convient d'ajouter que, s'ils étaient moins nombreux, les jansénistes étaient plus *répandus* que les protestans. Ils remplissaient la ville, et la cour même en était pleine. Fénelon les voyait partout. Et à la vérité, le 29 octobre 1709, quand d'Argenson et ses archers de police firent évacuer le monastère de Port-Royal des Champs, il ne s'y trouva que vingt-deux religieuses en tout, — de vieilles filles, dont la plus jeune avait passé cinquante ans, — mais presque toute la magistrature, une partie du clergé, quelques-uns même des familiers du roi se sentirent atteints par cette exécution brutale. C'est ce qui en explique les suites philosophiques, si je puis ainsi dire, et les suites politiques.

A Dieu ne plaise que je me mêle ici d'analyser ou de commenter la bulle *Unigenitus!* Elle est trop longue! et quand elle serait plus courte, je ne suis pas assez janséniste! Mais, si l'on veut bien prendre la peine seulement de la lire, et, après l'avoir lue, si l'on songe que les jansénistes, en dépit de toutes les bulles et de tous les anathèmes, ont toujours énergiquement refusé de se séparer du corps de l'Église, on s'apercevra d'une chose que les contemporains, plus intéressés que nous dans la question, ont sans doute encore mieux vue. C'est qu'à la date précise de 1713, les définitions de la bulle venaient comme barrer les dernières issues par où le sens individuel pouvait encore échapper à la domination tyrannique du dogme. Elle fermait le catholicisme. Elle niait la discussion. Elle étouffait le peu de liberté qui continuât de subsister encore sous l'empire de la tradition. « Rien ne peut donner une plus mauvaise opinion de l'Église à ses ennemis, — avait dit le père Quesnel dans ses *Réflexions morales*, — que d'y voir dominer sur la foi des fidèles, et entretenir des divisions pour des objets qui ne blessent ni la foi ni les mœurs. » Qualifier une telle proposition des noms de scandaleuse et d'impie, de séditieuse et de blasphématoire, assurément c'était le droit de l'Église. Mais qui ne voit que c'était également s'arroger le domaine entier de la pensée? Que restait-il de libre si l'Église étendait son pouvoir dogmatique jusque sur les choses qui ne blessaient ni la foi ni les mœurs? Elle avait aujourd'hui sa « philosophie, » n'aurait-elle pas demain sa « politique? » Matthieu Marais s'en indignait dans son *Journal*, comme Barbier dans le sien. C'était trop demander à nos jansénistes et à nos gallicans, et c'était les disposer à recevoir l'impulsion de nos philosophes. Si la bulle *Unigenitus* a soulevé tant d'agitations dans la France du XVIIIe siècle, et, dans l'interminable dispute des appelans et des non appelans, si l'on a mis tant de violence, nous en tenons ici la raison. Il s'agissait de savoir si, pour penser un peu librement, il faudrait sortir de

l'Église, ou, pour y rester, s'il faudrait accepter d'elle une direction qui s'emparerait même des choses indifférentes. La réponse n'était pas douteuse.

Comment maintenant, — à dater de la bulle, et des prétentions ouvertement déclarées de la cour de Rome, — la question, de morale ou de théologique se changea promptement en politique, c'est ce que plusieurs historiens ont déjà raconté : M. Charles Aubertin dans son *Esprit public au XVIIIe siècle*, M. Félix Rocquain dans son *Esprit révolutionnaire avant la révolution*, et plus récemment M. Albert Le Roy dans son livre sur *la France et Rome de 1700 à 1715*. La lecture en est étrangement instructive. Mais si je les résumais, j'anticiperais sur les temps du règne de Louis XV. Il me suffit d'avoir montré que de 1685 à 1715, si l'on avait laborieusement cherché les moyens d'opérer le divorce de la religion et de l'esprit du siècle qui naissait, on en aurait malaisément inventé de plus efficaces. « Malgré l'atteinte que le protestant avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, s'il restait encore de la vénération pour les uns et du respect pour les autres, » on avait pris comme à tâche d'en effacer jusqu'aux traces ; et déjà, comme Diderot plus tard, on pouvait dire avec vérité que « si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Église, si ses mystères, ses sacremens, ses temples, ses cérémonies, toute la religion était descendue dans le mépris, » l'Église et l'État, la religion et le prince n'en pouvaient accuser qu'eux-mêmes. S'étonnera-t-on là-dessus que le mépris de la religion ait entraîné celui de la morale même à sa suite, dans un temps où l'on ne concevait guère la morale que par rapport à la religion ? Comprend-on maintenant toute la nouveauté de la critique de Bayle, quand il essayait de dégager et de fonder les principes d'une morale purement laïque ? Et voit-on enfin ce que pouvait, ce que devait nécessairement rencontrer de faveur dans l'opinion publique une idée qui, comme celle du progrès, était destinée, — nous le montrerons par la suite, ou plutôt on le sait déjà, — comme à s'élargir et à s'enfler un jour jusqu'aux proportions d'une religion de l'humanité ?

IV.

Dans cette décadence de la religion et de la morale, il était en effet difficile, il était impossible de méconnaître un progrès certain, arithmétique en quelque sorte, des arts utiles à la vie commune, de la science, et de la pensée. Nous, qui en avons vu de bien plus certains encore, et de plus grands, — auxquels même nous sommes devenus presque insensibles, dont nous jouissons comme de res-

pirer, — nous ne faisons aujourd'hui qu'une estime assez mince des maigres acquisitions dont s'enorgueillissait la naïveté de nos pères. Mais s'ils en ont été si fiers, c'est qu'ils en ont joui vivement, et, pour nous en convaincre, il ne faut que relire quelques endroits des *Lettres persanes*, le passage classique de Fontenelle, en son *Éloge de d'Argenson,* sur les fonctions d'un lieutenant de police : « Entretenir perpétuellement, dans une ville telle que Paris, une consommation immense, etc., » ou *le Mondain* de Voltaire, et son *Siècle de Louis XIV*. Le plaisir ou la joie de vivre en leur temps y circule, pour ainsi dire, et l'on sent qu'ils se savent gré à eux-mêmes d'être si heureusement nés.

O le bon temps que ce siècle de fer!

La propreté, l'abondance, la sécurité, la tranquillité des rues de Paris leur sont à tous comme un sujet d'inépuisable émerveillement, toujours le même et toujours nouveau. La « machine à fabriquer les bas ; » les tapis de Perse et de Turquie « surpassés à la Savonnerie ; » seize cents filles « occupées aux ouvrages de dentelle, » quoi encore ? toutes ces industries, — « acier, fer-blanc, belle faïence, » glaces « façons Venise » et « cuirs maroquinés, » — tous ces progrès du luxe les emplissent d'aise, de reconnaissance, et de vanité. Mais quand ils parlent des « cinq mille fanaux qui forment toutes les nuits une illumination dans la ville, » leur ton s'élève jusqu'au lyrisme, comme encore quand ils célèbrent « la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts ! » Et Voltaire a soin d'ajouter : « Un citoyen de Paris se promène aujourd'hui dans sa ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. » Combien de fois maintenant, en combien de manières, par combien de « philosophes, » — et, si je l'ose dire, de nigauds aussi, — n'entendrons-nous pas, à travers tout le XVIIIe siècle, répéter, ou refaire, ou diversifier cette comparaison !

Autre progrès, autre transformation, plus intérieure, et de plus de portée : les classes se mélangent, les conditions s'égalisent, et les « lumières » se répandent. Même quelques rayons ou, si l'on veut, quelques éclaboussures s'en vont atteindre jusqu'aux dernières couches d'une société pourtant toujours si fortement hiérarchisée, et en bas, tout en bas, de nouvelles curiosités s'éveillent. Une femme d'esprit raconte en ses *Mémoires* qu'étant jeune fille encore, âgée de seize ou dix-sept ans, il lui fallut, certain soir de 1710 ou de 1711, coucher dans une « vraie taverne » de la vallée d'Auge, à Saint-Pierre-sur-Dive. « Le lit qu'on me donna, dit-elle, était adossé à une mince cloison qui séparait ma chambre d'une

autre où j'avais vu entrer quelques soldats et des charretiers. La nécessité d'entendre leurs propos n'était pas ce qui m'effrayait le moins. Je fus bien rassurée et surprise quand j'entendis *qu'ils disputaient de la rondeur de la terre et des antipodes.* » Une autre historiette est classique dans le même genre : c'est celle de Boileau surprenant son petit laquais à lire *le Diable boiteux*, qui venait de paraître, en 1707; et, à ce propos, on se rappelle ce que disait Dubos, que dès ce temps-là, « pas un petit bourgeois n'eût reçu un laquais, même une cuisinière, qui ne sût lire et écrire. » Sans vouloir tirer de ces menus faits des conclusions qui les dépasseraient, n'ont-ils pas cependant leur valeur? Un public nouveau se forme, lentement, moins délicat, mais plus nombreux, plus étendu, plus divers que l'ancien. Quelques années encore, et, les mêmes causes continuant d'agir, le besoin créera, comme on dit, son organe ; il suscitera d'en bas les écrivains propres à le satisfaire ; et les Diderot ou les Jean-Jacques, — pour ne rien dire des moindres, encore qu'ils ne laissent pas d'y avoir eu leur part, — introduiront dans la littérature le ferment de la démocratie.

Mais voici qui mérite encore davantage qu'on le signale. A méditer sur ces progrès, — dont on vient de voir s'ils sentaient tout le prix, — les contemporains s'étonnent d'abord, puis, ils commencent à s'indigner de la barbarie de leurs pères. Faut-il qu'on ait attendu si longtemps pour s'aviser de « paver » les rues de Paris! ou d'apprendre aux « cuisinières » quelque chose de plus que leur croix de par Dieu! On en cherche la raison; et, comme il n'y a rien de si difficile à démêler dans les coïncidences que la part du fortuit et celle du nécessaire, on se demande si la cause de tous ces progrès ne serait pas peut être dans la décadence même ou la ruine assez visible de... tout ce qui les avait empêchés. « Quand on mesure l'intervalle de Scot à Newton, dira plus tard un philosophe, faut-il attribuer cette distance énorme à la différence des siècles, et penser avec douleur que ce docteur *subtil* et absurde... eût peut-être été Newton dans un siècle plus éclairé! » D'Alembert, — car c'est lui, — dit encore : « La raison peut-elle s'empêcher de verser des larmes amères quand elle voit combien les querelles, si souvent excitées dans le sein du christianisme, ont enfoui de talens utiles!.. » Et sans doute ce qu'il dit là, pas un des contemporains de Mme de Murat ou de Mlle de La Force n'oserait, ne pourrait l'exprimer avec la même franchise ou la même netteté. Mais on commence à le penser. Déjà, sous le nom de « préjugés, » c'est la « tradition » à peu près tout entière que l'on commence d'attaquer. De plus en plus, l'idée de progrès se distingue, se sépare de l'idée chrétienne ; elle s'en isole, elle s'y oppose ; et il apparaît de plus en

plus clairement que les caractères de l'esprit du XVIIIe siècle vont se déterminer par cette opposition même.

Puisque j'ai tâché plus haut de montrer l'un des aspects du « libertinage » dans la vie de Mlle de La Force ou de Mme de Murat, on sera peut-être curieux d'en voir maintenant l'autre dans la courte histoire d'une pensée de femme. Mme de Mérignac ne nous est guère connue que par les lettres de Matthieu Marais, et encore, le vaniteux avocat, qui nous a soigneusement conservé ses propres lettres, a-t-il négligé de nous transmettre celles de sa spirituelle correspondante. Car elle était femme d'esprit, — cela se sent entre les lignes des lettres de Marais, — et quand il lui écrit qu'il « n'avait pas de plus grand plaisir que celui de son entretien, » la galanterie s'en mêle, mais nous l'en croyons aisément. « Petite, point belle, mais les yeux vifs et fins, et une conversation si charmante qu'on ne pouvait la quitter, » elle avait eu pourtant son heure, et, quand Marais la connut, aux environs de 1706, « elle gardait dans le cœur une passion pour un homme qui avait été tué à la guerre. » Notre avocat en « badinait » quelquefois avec elle. Nous serons plus discrets, et sans chercher à savoir qui fut cet « homme, » ni pourquoi Mme de Mérignac avait dû quitter le sénéchal de Montmorillon, son mari, nous nous contenterons de savoir qu'elle comptait au nombre de ses amis ce doux métaphysicien de Malebranche, et M. de La Coste, « curé de Saint-Pierre-des-Arcis. » Ils ne l'avaient point convertie, et au contraire, ce qu'elle semble avoir eu de plus original, c'est qu'à mesure que l'âge réglait ses mœurs, elle vouait un culte plus fervent à la mémoire de Bayle. Il ne s'agissait de rien de moins, entre elle et Marais, que de soustraire les ouvrages du grand homme à cette « noire machine dont les bras s'étendaient jusqu'à la Chine. » On a reconnu les bons pères.

Étaient-ils vraiment tant à craindre? et parce que l'héritier de Bayle s'était jeté dans leurs bras, croirons-nous qu'en vérité la réputation ou la gloire de l'auteur du fameux *Dictionnaire* y ait beaucoup perdu? Je ne sais. Mais dans leur intérêt même, dans l'intérêt de la religion dont ils avaient été contre Arnauld et Pascal les si maladroits défenseurs, on pensera sans doute avec Marais et Mme de Mérignac qu'au lieu de détruire ou de séquestrer quelques papiers posthumes de Bayle, ils eussent mieux fait, dans leur *Journal de Trévoux*, de ne pas faire connaître au public français le premier des ouvrages de Toland : *Christianity not mysterious*. « Les bons pères, à quoi pensent-ils, s'écrie Marais, d'instruire le public d'une telle nouveauté? » Et, dans une autre lettre : « Ils veulent faire croire qu'ils défendent la religion, et ils font tout le contraire! » Je

ne doute pas que là-dessus Mme de Mérignac ne se soit empressée de lire le livre de Toland, et je ne crains pas d'ajouter qu'elle en aura mieux ou plus profité que Marais. Car celui-ci, à bien des égards, est encore de ces libertins du XVIIe siècle qui, selon qu'ils étaient « en pied, » comme il dit, » ou réformés par une longue maladie, » ne laissaient pas de différer sensiblement d'eux-mêmes. Il semble aussi que, de leur ami Bayle, ce qu'il aimait surtout, ce fût l'érudit, le curieux d'anecdotes et de particularités, le discuteur de questions saugrenues. Mais Mme de Mérignac, plus hardie, plus « pyrrhonienne, » appréciait surtout le philosophe, l'esprit libre et dégagé, le penseur audacieux dont nous avons essayé de préciser la doctrine. Aussi, pour retourner Marais, suffisait-il de la conversion ou de la fin édifiante et pieuse d'un incrédule de sa connaissance. Mais Mme de Mérignac était plus ferme en ses idées; et non-seulement nous lui devons le portrait de Bayle, qu'elle fit graver, et la grande édition de ses *Œuvres*, dont elle prépara les matériaux; mais tout donne à croire qu'à ces services littéraires elle ajouta l'hommage d'une pensée déjà détachée de toute croyance positive, mûre pour le déisme, et conforme au plus strict enseignement du maître.

On trouve encore quelque chose de plus dans les aveux d'une autre femme du même temps, à peine plus connue, Mme de Staal-Delaunay. Tout le monde a lu ses *Mémoires*, et personne, je pense, ne les a oubliés. La lucidité de style, ou plutôt la transparence en est incomparable, et si jamais l'expression se calqua sur l'idée, c'est dans ces deux ou trois cents pages. Il n'en est pas moins vrai qu'en ayant l'air de tout dire, on n'a jamais ni plus adroitement dit que ce que l'on voulait dire, et c'est merveille de voir si peu de choses éclaircies par tant de clarté! Quelques anecdotes, mais tout à fait caractéristiques, voilà ce que contiennent les *Mémoires* de Mme de Staal-Delaunay; et quelques indications involontaires, mais précieuses, voilà tout ce que nous en voulons retenir ou saisir en passant.

Dirai-je qu'elle est l'une des premières qui ait reçu de ses maîtres ou de la mode une éducation scientifique? Non, sans doute, puisque Molière et Boileau se sont assez moqués des femmes savantes.

> Qui s'offrira d'abord? Bon! C'est cette savante
> Qu'estime Roberval et que Sauveur fréquente...

Mais, comme on l'a remarqué plus d'une fois, elle est l'une des premières dont le style emprunte à la physique ou à la géométrie quelques-unes de ses plus agréables trouvailles. C'est le chevalier

d'Herb...y qu'elle dispute à Mlle de Silly. « La conquête était des plus minces, dit-elle, *mais dans la solitude les objets se boursouflent, comme ce que l'on met dans la machine du vide.* » C'est M. de Rey, un autre galant, dans les sentimens duquel elle découvre quelque diminution. « Il me donnait la main pour me conduire jusque chez moi. Il y avait une grande place à passer, et dans les commencemens de notre connaissance il prenait son chemin par les côtés de cette place. Je vis alors qu'il la traversait par le milieu : d'où je jugeai *que son amour était au moins diminué de la différence de la diagonale aux deux côtés du carré.* » C'est M. Le Blanc qui l'interroge, à l'occasion de la conspiration de Cellamare, et elle se tire adroitement de l'interrogatoire. « Je fus, dit-elle, assez contente de moi,... ne m'étant pas presque écartée du vrai, dans lequel il me semble *que l'esprit forcé à quelque détour rentre aussi naturellement que le corps qui circule rattrape la ligne droite.* » Fontenelle a passé par là. Ce qui, du temps de Molière, était encore chez une femme une espèce de ridicule est devenu maintenant une élégance, — nous dirions, de nos jours, un *sport.* Mieux encore que cela : l'astronomie, la géométrie, la physique, ne suffisent déjà plus ; l'anatomie s'y joint ; et le naïf du Verney, vantant à la duchesse du Maine les mérites de Mlle Delaunay, la loue singulièrement d'être « la fille de France, dit-il, qui connaît le mieux le corps humain. »

C'en est l'une au moins de celles qui ont le mieux entrevu l'opposition toute prochaine de la science et de la foi. Engagée par une amie dans l'étude de la philosophie de Descartes, et tout entière à la nouveauté des découvertes qu'elle y fait, des doutes ou des inquiétudes lui viennent. Elle craint que « la philosophie n'altère la foi, » et d'abord elle y renonce. Puis elle y revient, — à Descartes je veux dire, pour se consoler d'un dépit amoureux, — et cette fois elle prend le chemin de la géométrie. Ceci est significatif. Car, à feuilleter ses *Mémoires*, et à voir quels furent ses amis, Fontenelle, et ce vieux Chaulieu, qui lui adressait, à plus de quatre-vingts ans, les vers que l'on connaît :

> Launay, qui souverainement,
> Possèdes le talent de plaire,
> Qui sais de tes défauts te faire un agrément,
> Et des plaisirs du changement
> Jouir sans paraître légère
> Même aux yeux d'un fidèle amant.
> Coquette, libertine et peut-être friponne...

la liberté de ses mœurs n'a pu manquer de finir par égaler l'indépendance de son esprit. Ce n'est plus tout à fait ce que nous avons

vu, en crayonnant rapidement leur histoire, de M[lle] de La Force ou de M[me] de Murat. Les termes du rapport ont changé désormais. La liberté des mœurs conduisait les femmes de la génération précédente à une certaine indépendance d'esprit, mais maintenant c'est par l'indépendance de l'esprit que l'on débute, pour en arriver, d'ailleurs, à l'entière liberté de la conduite; et le résultat est peut-être le même au point de vue de l'histoire des mœurs; il ne l'est pas du tout au point de vue de l'histoire des idées.

Ces exemples peuvent suffire, si nous voyons par là comment la science et la philosophie s'essaient à remplir dans les intelligences le vide que la morale et la religion y ont laissé en s'en allant, ou comment encore, au goût des vérités de croyance et de foi se substitue le goût des vérités de raisonnement et de fait. Car, dès à présent, on ne saurait trop le dire, et les preuves maintenant, d'année en année, vont s'en accumuler. Pas plus que la génération des Voltaire et des Montesquieu, qui tout à l'heure occupera la scène, ou que la génération des Turgot et des Condorcet, qui ne disparaîtra qu'avec le siècle, celle-ci, la génération des Fontenelle ou des Bayle, n'est sceptique ou seulement incroyante : elle croit seulement à d'autres choses. Ne parlons plus de Bossuet ni de Pascal. Mais les hautes spéculations d'un Malebranche ou d'un Spinosa même commencent à faire sur des esprits positifs et pratiques l'effet d'une scolastique vaine. Elles sont en l'air, pour ainsi parler, et situées au-dessus, si l'on veut, mais en dehors des seules réalités qui importent. Ni de savoir ce que c'est que la substance en soi, par exemple, ou par quel moyen s'établit la communication des substances, du fini et de l'infini, de la matière et de l'étendue, du corps et de l'âme, aucune de ces questions, dont on commence à soupçonner qu'elles passent la capacité de l'intelligence humaine, n'éveille, n'intéresse, ne soutient, ni surtout ne passionne désormais la curiosité. C'est la planète qu'on veut connaître, et Fontenelle écrit ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. On veut pénétrer « les secrets de la nature, » — la nature qu'on voit, la nature qu'on touche, — et *le Cours de chymie* du pharmacien Lémery « se vend comme un ouvrage de galanterie ou de satire. » D'année en année, les éditions s'en succèdent, et on traduit le livre en latin, en anglais, en allemand, en espagnol. Il s'agit de connaître l'homme, et les femmes se pressent aux « dissections » de l'anatomiste du Verney. Qu'est-ce à dire, sinon que, de rationnelle qu'elle avait été presque exclusivement jusque-là, la science tend à devenir expérimentale? Notez qu'elle devient en même temps mondaine. Elle prend dans les entretiens la part que naguère encore y tenait la controverse. Un prince du sang s'occupe de chimie, — celui qui va bientôt devenir le régent, — et le bruit court qu'il distille des poi-

sons. Les présidens à mortier font des observations sur « l'usage des glandes rénales, » à moins qu'ils ne dissertent sur « les causes de la transparence des corps. » Les femmes aussi, comme on l'a vu, s'en mêlent. Le siècle tourne; et bientôt il n'y aura pas jusqu'aux mathématiques qui ne se voient enveloppées dans le même dédain que la métaphysique et la religion.

Naturellement, nécessairement, dans ces progrès mêmes, dans ces progrès surtout, les contemporains prennent la conscience, ou se font l'illusion d'une supériorité qu'ils s'attribuent sur leurs pères. L'auteur des *Caractères* s'est moqué cruellement de Cydias, mais Cydias a maintenant sa revanche. Car comment ne serait-il pas en lui-même étonné de la quantité de choses auxquelles il s'intéresse, et que ni La Bruyère ni ses amis, les grands défenseurs des anciens, ne soupçonnaient seulement? Mathématiques, astronomie, physique et chimie, anatomie, physiologie, géologie, histoire naturelle, qu'est-ce que Boileau, qu'est-ce que Racine ont su de toutes ces sciences, ou, pour mieux dire, quelle curiosité semblent-ils en avoir eue?

Siècle de grands talens bien plus que de lumières!

Un peu de religion, un peu d'histoire, le respect superstitieux de Virgile et d'Homère, d'Horace et de Pindare, l'usage du monde avec cela, du talent, quand on le pouvait, du génie, si l'on en avait, tel était « l'honnête homme » du siècle précédent. Son horizon était un peu borné. S'il n'y a pas moyen de lui en vouloir, — et encore vous verrez un jour qu'on lui en voudra, — du moins on peut le dire; et on le dit, en effet. « L'homme du monde » qui le remplace aura maintenant des clartés de tout. Il affectera l'universalité, il y croira atteindre. Serait-il homme? et du monde? s'il ne s'en savait à lui-même bon gré?

Ainsi, de toutes les manières, on le voit, l'idée du progrès chemine et se répand. Discrète encore chez Perrault, dans ses *Parallèles*, ironiquement agressive déjà chez Fontenelle, elle éprouve ses forces, et, grâce aux circonstances, elle se trouve bientôt, comme disait alors, plus « grande fille, » presque en naissant, qu'elle ne l'eût elle-même pensé. Le luxe l'accompagne, et les agrémens la suivent. Elle respire le plaisir ou la douceur de vivre.

Entrez ici : la foule des beaux-arts,
Enfans du goût, se montre à nos regards.
L'heureux pinceau, le superbe dessin
Du doux Corrège et du savant Poussin
Sont encadrés dans l'or d'une bordure;
C'est Bouchardon qui fit cette figure;
Et cet argent fut poli par Germain...

Que reste-t-il maintenant, que d'*organiser* une idée si féconde, et en l'étendant, en la diversifiant, en l'approfondissant, que de lui donner, avec l'air de sérieux, l'air aussi d'honnêteté, de gravité, d'autorité qui lui manquent encore? C'est ce que vont faire deux hommes, l'un, Fontenelle, dont nous avons parlé, et l'autre, Leibniz, dont les divinations ont comme anticipé jusque sur notre temps.

V.

Lorsque, comme Fontenelle, un homme de lettres a vécu tout juste cent ans moins un mois, et qu'ayant commencé d'écrire aux environs de la trentaine, il publie son dernier ouvrage, — la *Théorie des tourbillons cartésiens*, — à plus de quatre-vingt-quinze ans, c'est vraiment trahir sa mémoire que de l'*expédier* en une seule fois, comme font la plupart des historiens de la littérature, et, au contraire, pour lui rendre justice, ou pour apprendre à le connaître seulement, il faut que l'on commence, en quelque sorte, par le *diviser*. Bel esprit à ses débuts, quand la mode était encore au bel esprit, précieux et maniéré, prétentieux surtout, Fontenelle avait laissé voir, — dans ses *Dialogues des morts* déjà, puis dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* et dans son *Histoire des oracles* — que le pédantisme de la galanterie, le désir mondain de plaire, le souci de l'opinion des salons et des ruelles, s'ils avaient peut-être fardé l'expression de sa pensée, n'en pouvaient du moins émousser la pénétration naturelle, gêner l'indépendance, ou contraindre la liberté. Nous avons dit, ou plutôt Garat nous a dit la petite révolution que ces livres aujourd'hui peu lus avaient opérée dans les esprits; comment, par quel heureux artifice de méthode et de langage à la fois, sans rien sacrifier de la dignité de l'érudition ou de la science, ils les avaient mises à la portée des belles dames; quelles perspectives enfin ils avaient ouvertes et de quelles inquiétudes nouvelles ils avaient comme animé les imaginations. Dans l'histoire de la littérature, là est le mérite et là l'honneur de Fontenelle. Avant Voltaire, avant Buffon, il a le premier conquis et annexé à la littérature le domaine de la science. On regrette seulement que, dans ses premiers ouvrages, effrayé peut-être lui-même de la nouveauté de l'entreprise, ou du ridicule même dont elle pouvait, en échouant, le couvrir, il n'ait pas montré plus de franchise, de décision et d'autorité.

Mais quand l'âge fut venu, le succès, — la réputation avec l'âge, les dignités aussi, — et quand le titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences réorganisée l'eut investi d'une espèce de magistrature scientifique ou philosophique, Fontenelle eut le cou-

rage enfin d'être lui-même, et sans quitter pour cela tout à fait l'églogue ni la tragédie, sans renoncer à tenir dans les salons de son temps le rôle d'un arbitre des élégances intellectuelles, il se donna davantage à ces sciences dont il n'avait guère jusque-là qu'effleuré la superficie. Je n'oserais juger ici ni ses *Éloges académiques*, ni la manière dont il comprit ses fonctions de secrétaire perpétuel. Mais ce que je puis dire, c'est que, si l'on retrouve dans ses *Éloges* l'auteur de ses *Lettres galantes* et de ses *Pastorales*, si les fleurs, plus abondantes, y sont souvent aussi plus artificielles qu'on ne le voudrait, cependant la lecture, aujourd'hui même encore, en est singulièrement instructive, et le plaisir que nous y trouvons nous est un sûr garant du profit qu'en ont jadis tiré les contemporains de Fontenelle. De toutes les manières, par leurs épigrammes ou par leurs réticences, les *Éloges* persuadaient le respect, sinon encore la religion de la science. Et, pour le secrétaire perpétuel de l'Académie, je doute qu'aucun de ses successeurs ait rendu de plus grands services, de plus réels ou de plus durables, si c'est bien grâce à lui que deux idées sont entrées dans la science pour n'en plus sortir : l'une, qui l'a fondée, c'est l'idée de la *Stabilité des lois de la nature*; et l'autre qui l'a comme égalée aux proportions de l'immensité de l'univers : c'est l'idée de la *Solidarité des sciences*.

Ce sont, comme je l'ai dit ailleurs, deux idées cartésiennes. Mais je crois avoir également montré comment le jansénisme en avait arrêté ou suspendu le développement (1). Elles reparaissent avec Fontenelle, dont on sait, pour le dire en passant, que la foi cartésienne ira jusqu'à contester les théories de Newton. Essayons d'en montrer le rapport avec l'idée de progrès.

A peine est-il besoin d'insister sur la première. S'il n'y a de lois que du général, à plus forte raison, pourrait-on presque dire, il n'y en a que du permanent, de ce qui demeure, de ce qui subsiste identique à soi-même sous l'écoulement des phénomènes; et la notion de nécessité est inséparable de l'idée même de loi. Cette nécessité n'est pas toujours la même, toujours égale, toujours également contraignante ou coercitive. Mais si l'on peut quelquefois la tourner, et si l'on peut surtout quelquefois concevoir qu'il s'y mêle, pour parler comme les philosophes, un peu de contingence, on ne peut ni fonder, en dehors d'elle, ni concevoir ou former seulement l'idée de la science. C'est de là, sans le dire trop affirmativement, en termes trop provocateurs, — parce que ce n'est pas sa manière, toujours discrète, et puis, parce qu'il sait bien que la négation du « surnaturel particulier » ou du miracle est

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 novembre 1888, *Jansénistes et Cartésiens*.

impliquée dans cette notion de la nécessité des lois de la nature, — c'est de là que part Fontenelle pour fonder sa croyance au progrès. « La question se réduit, dit-il, à savoir si les arbres d'autrefois étaient plus grands que ceux d'aujourd'hui. Il ne paraît pas que les chênes du moyen âge aient été moindres que ceux de l'antiquité, ni les chênes modernes que ceux du moyen âge... La nature a entre les mains une certaine pâte qui est toujours la même, qu'elle tourne et retourne sans cesse en mille façons et dont elle forme les animaux, les plantes et les hommes. » On voit bien là, si je ne me trompe, la liaison des idées de progrès et de stabilité des lois de la nature. Pour que le progrès soit possible, il faut que nous puissions compter, en quelque sorte, sur la nature, et que, de siècle en siècle, ses révolutions ou ses caprices n'anéantissent pas notre science en en métamorphosant, en en subtilisant, si je puis ainsi dire, ou en en détruisant l'objet. Toute la physique, par exemple, ou toute la chimie ne tomberaient- elles pas, si nous pouvions craindre un instant que les propriétés de la matière ne fussent pas constamment les mêmes, — au moins pour nous? mais si la constitution intime de notre corps n'était plus demain ce qu'elle est aujourd'hui, que signifierait, en physiologie, par exemple, ou en médecine, le mot même de progrès? Comme l'on ne peut donc mesurer les distances qu'à partir d'un point fixe ou la quantité du mouvement qu'à partir d'une origine certaine, le progrès manquerait de repère et de critère à la fois si les lois de la nature n'étaient pas données comme immuables. Et c'est pourquoi, comme nous le disions, avant que l'idée de la stabilité des lois de la nature fût profondément entrée dans les esprits, l'idée de progrès ne pouvait pas s'organiser.

Elle ne le pouvait pas davantage aussi longtemps que les sciences, isolées les unes des autres, et sans liens ou privées de communications entre elles, continueraient de former, selon l'expression de Fontenelle, des « souverainetés indépendantes. » Plus nouvelle au XVIII[e] siècle, ou renouvelée de plus loin que l'idée de la stabilité des lois de la nature, c'est à cette idée de la solidarité des sciences qu'il semble que le nom de Fontenelle doive surtout demeurer attaché. Je ne crois pas en effet qu'il y en ait une autre sur laquelle il soit revenu plus souvent, plus volontiers, — dans les grandes occasions, quand il écrit ses *Préfaces* pour l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, — ni dont il ait mieux vu les conséquences à l'infini :

Jusqu'à présent, dit-il, dans la *Préface de* 1699, l'Académie des Sciences ne prend la nature que par petites parcelles. Nul système général... Les recueils qu'on présente au public ne sont composés que de morceaux détachés et indépendans les uns des autres. Aujourd'hui

on s'assure d'un fait, demain d'un autre, qui n'y a nul rapport... *Mais le temps viendra peut-être qu'on joindra en un corps régulier ces membres épars, et s'ils sont tels que l'on le souhaite, ils s'assembleront en quelque sorte eux-mêmes.* Plusieurs vérités séparées, dès qu'elles sont en assez grand nombre, offrent si vivement à l'esprit leurs rapports et leurs mutuelles dépendances, qu'il semble qu'après avoir été détachées par une espèce de violence les unes des autres, elles cherchent naturellement à se réunir.

On lit encore, dans une autre *Préface*, le passage suivant sur les rapports de la physique et de la géométrie.

La géométrie n'a presque aucune utilité si elle n'est appliquée à la physique, et la physique n'a de solidité qu'autant qu'elle est fondée sur la géométrie. Il faut que les subtiles spéculations de l'une prennent un corps, pour ainsi dire, en se liant avec les expériences de l'autre, et que les expériences, naturellement bornées à des cas particuliers, prennent, par le moyen de la spéculation, un esprit universel et se changent en principes. En un mot, *si toute la nature consiste dans les combinaisons innombrables des figures et des mouvemens*, la géométrie, qui seule peut calculer des mouvemens et déterminer des figures, devient indispensablement nécessaire à la physique, et c'est ce qui paraît visiblement dans les systèmes des corps célestes, dans les lois du mouvement, dans la chute accélérée des corps pesans; dans les réflexions et les réfractions de la lumière, dans l'équilibre des liqueurs, dans la mécanique des organes des animaux, enfin, dans toutes les matières de physique qui sont susceptibles de précision, car, *pour celles qu'on ne peut amener à ce degré de clarté, comme les fermentations des liqueurs, les maladies des animaux*, etc., ce n'est pas que la même géométrie n'y domine, mais elle y devient obscure et presque impénétrable par la trop grande complication des mouvemens et des figures.

Ajoutons quelques lignes encore, dont on verra mieux l'intérêt ou la portée philosophique, après cette apologie de la géométrie :

L'esprit géométrique n'est pas si attaché à la géométrie qu'il n'en puisse être tiré et transporté à d'autres connaissances. Un ouvrage de morale, de politique, de critique, peut-être même d'éloquence, *en sera plus beau, toutes choses égales d'ailleurs, s'il est fait de main de géomètre*. L'ordre, la netteté, la précision, l'exactitude qui règne dans les bons livres depuis un certain temps, pourraient bien avoir leur source dans cet esprit géométrique, *qui se répand plus que jamais, et qui, en quelque façon, se communique de proche en proche à ceux-mêmes qui ne*

connaissent pas la géométrie. Quelquefois un grand homme donne le ton à tout son siècle : celui à qui on pourrait le plus légitimement accorder la gloire d'avoir établi la gloire de raisonner était un excellent géomètre.

Non-seulement donc, si nous l'entendons bien, — car Fontenelle nous laisse aussi le soin de compléter sa pensée, — chaque science, en son particulier, physique ou géométrie, chimie ou histoire naturelle, progresse en s'enrichissant de vérités qu'elle ne connaissait pas ; mais chaque progrès qu'elle accomplit se répercute lui-même dans les autres sciences ; et ainsi la nature, assiégée dans ses derniers retranchemens, ne pourra tôt ou tard échapper à la nécessité de se rendre en livrant son secret. Il y a plusieurs théologies, il y a plusieurs philosophies ; il n'y a qu'une physique, et il n'y a qu'une histoire naturelle. Mais, de plus, à une certaine hauteur, les vérités qu'elles découvrent se rejoignent, se pénètrent, pour ainsi parler, se composent ensemble les unes les autres, et, dans une connaissance à la fois plus précise et plus étendue des rapports qu'elles soutiennent, en cela même consiste le progrès. « Amassons donc toujours, *au hasard de ce qui en arrivera*, des vérités de mathématiques et de physique. » S'il y en a par elles-mêmes d'apparemment inutiles, nous verrons qu'il est rare que « le concours de plusieurs vérités ne produise pas un usage. » Elles s'éclaireront les unes par les autres. Si nous n'en saisissons pas d'abord les liaisons ou les correspondances, les affinités plus cachées, d'autres viendront après nous qui les apercevront, grâce à nous. Ne négligeons même pas les singularités. « La nature, à force de multiplier et de varier ses ouvrages, ne peut s'empêcher quelquefois de trahir son secret. » Préparons-nous à le surprendre, car l'intelligence aussi fait des progrès, et la lente accumulation des faits tend d'elle-même, pour ainsi parler, au perfectionnement des méthodes. Et enfin « au pis-aller, » comme dit Fontenelle, quand toutes ces vérités devraient demeurer « infécondes » par rapport aux « usages sensibles ou grossiers, » nous n'en aurions pas moins, en l'imitant, retracé ou recréé le tableau même de la Nature.

Étendons-nous peut-être ici la pensée de Fontenelle au-delà de sa vraie portée ? Je ne le crois pas, quand je l'entends lui-même nous dire, en s'étonnant de la « grandeur et de la rapidité du progrès des sciences » de son temps, qu'il ne craint qu'une chose, qui est de « laisser peut-être aller trop loin ses espérances pour l'avenir. » On pourrait presque lui faire honneur, là-dessus, d'avoir « espéré, » sinon prévu, la vapeur et l'électricité. Mais il a fait bien davantage encore, si, pour avoir posé et prouvé la solidarité des sciences, il a permis à l'idée du progrès de devenir une conception

totale de l'univers, et ainsi de s'opposer aux conceptions des théologiens, comme aussi générale qu'elles-mêmes. C'est ce qu'il faut bien savoir pour comprendre l'esprit du XVIIIe siècle. S'il leur a paru que l'idée de progrès était incompatible avec l'idée chrétienne, nous en avons indiqué quelques-unes des raisons, qui se développeront à mesure que nous avancerons dans la suite de ces *Études*, mais celle-ci n'est certes pas la moindre. Aux grandes questions dont la théologie chrétienne, et, — nous pouvons déjà le dire, — les religions en général, n'avaient jusqu'alors donné que des solutions arbitraires, en tant que fondées sur une révélation qui ne pouvait elle-même se prouver que par des moyens tout humains, à ces mêmes questions, il a semblé aux hommes du XVIIIe siècle que l'idée de progrès donnait des réponses nouvelles, plus rationnelles, sinon plus satisfaisantes, en tant que toujours démontrables, puisqu'enfin l'expérience en était le dernier juge. Et je ne dis pas qu'ils eussent raison ! C'est ce qu'il sera temps d'examiner plus tard, quand Voltaire, par exemple, ou d'Alembert et Diderot, dans leur *Encyclopédie*, dénonceront comme à pleine bouche une contradiction que Fontenelle n'a pas même indiquée nettement, dont il s'est contenté de fortifier l'un des deux termes. Mais c'en était assez alors, entre 1700 et 1715, pour éveiller l'attention, sans inquiéter le pouvoir ni les gardiens du dogme; et c'est ce qu'il a fait. On ne saurait, en effet, trop rappeler à ce propos que la confiance imperturbable qu'il met dans le progrès a pour contre-partie les épigrammes toujours très vives qu'il ne perd pas presque une occasion de lancer à la théologie, ou même à la métaphysique. Bayle revit encore à cet égard en lui : un Bayle plus savant, d'une autre manière, plus pratique, plus expérimentale, un Bayle plus fin, et plus « homme du monde; » mais un Bayle tout aussi contentieux, tout aussi décisif, et, — quand on les connaît bien l'un et l'autre, — tout aussi dogmatique.

Cependant, du fond de l'Allemagne, à peu près dans le même temps que Fontenelle prononçait les premiers de ses *Éloges*, Leibniz écrivait dans l'*Avant-propos* de ses *Nouveaux essais sur l'entendement humain :* « Rien ne se fait tout d'un coup, et c'est une de mes plus grandes maximes et des plus vérifiées que la nature ne fait jamais des sauts. J'appelais cela la loi de continuité, lorsque j'en parlais autrefois dans les *Nouvelles de la république des lettres,* et l'usage de cette loi est très considérable en physique. » Composés en 1704, les *Nouveaux essais* n'ont paru qu'en 1765; mais cette « loi de continuité » fait pour ainsi parler le fond de la philosophie de Leibniz. Aussi, parmi les expressions qu'il en a données, ou les applications qu'il en a faites lui-même, n'aurait-on vraiment qu'à prendre comme au hasard. Si, de préférence à

toutes les autres, je choisis la suivante, c'est qu'après avoir entendu Fontenelle sur la géométrie et sur la physique, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'entendre Leibniz sur l'histoire naturelle.

En commençant depuis nous, dit-il donc, en allant jusqu'aux choses les plus basses, c'est une descente qui se fait par fort petits degrés, et par une suite continue de choses qui diffèrent fort peu l'une de l'autre. Il y a des poissons qui ont des ailes et à qui l'air n'est pas étranger, et il y a des oiseaux qui habitent dans l'eau et qui ont le sang froid comme des poissons. Il y a des animaux qui approchent si fort de l'espèce des oiseaux et de celle des bêtes qu'ils tiennent le milieu entre eux. Les amphibies tiennent également des bêtes terrestres et aquatiques. Il y a des bêtes qui semblent avoir autant de connaissance et de raison que quelques hommes, et il y a une si grande proximité entre les animaux et les végétaux que, si vous prenez les plus imparfaits des uns et les plus parfaits des autres, à peine remarquez-vous aucune différence considérable entre eux. Ainsi les espèces sont liées ensemble et ne diffèrent que par des degrés presque insensibles...

Le principe de continuité, qui est hors de doute chez moi, pourrait servir à établir plusieurs vérités importantes dans la véritable philosophie, laquelle, s'élevant au-dessus des sens et de l'imagination, cherche l'origine des phénomènes dans les régions intellectuelles. Je me flatte d'en avoir quelques idées, mais ce siècle n'est pas fait pour les recevoir.

Ce n'est pas à nous d'entreprendre ici de reconstituer cette « véritable philosophie » dont parle Leibniz ; mais est-ce bien lui qui parle, et ne dirait-on pas déjà du Buffon, ou du Lamarck, ou du Darwin ? On pourrait s'y tromper. En tout cas, cette idée de *continuité*, survenant à celle de la solidarité des sciences et à celle de la stabilité des lois de la nature, achevait de donner à l'idée du progrès, — déjà déterminée dans sa forme par les deux autres, — ce que j'appellerai sa loi secrète, son principe interne de développement, et sa raison suffisante. Fontenelle avait comparé le mouvement de l'histoire ou de l'humanité, « ce mouvement qui agite les nations, qui fait naître et qui renverse les États, » au « grand et universel mouvement qui a arrangé toute la nature. » Par la loi de continuité, Leibniz, lui, les fait rentrer l'un et l'autre, les range, et les classe tous deux sous l'unité d'un même principe. De même que la nature ne va que « par degrés insensibles, » — *pedetentim, non saltatim*, — ainsi, l'humanité, qui est dans la nature, avance lentement et péniblement vers son but, quel qu'il soit, mais elle marche ! Elle marche ; et l'agitation qu'elle se donne n'est point vaine ; et si

quelquefois ses efforts ont semblé retomber au néant, c'est que l'on a mal regardé! Rien ici, pas plus qu'ailleurs, ne se perd ni ne se crée, mais tout change et se transforme en mieux. Notre condition est à peine meilleure que celle de nos pères ; elle l'est cependant ; et celle de nos fils sera meilleure encore!.. Heureux optimisme! que tempèrent encore chez l'auteur des *Essais de théodicée* son sens métaphysique, sa connaissance aussi de l'homme, sa science même de l'histoire et du droit, mais que l'on sait à quels excès nos « philosophes » porteront un jour! En héritant de Leibniz cette belle idée de continuité, ils n'oublieront qu'un point : c'est que le nombre et la lenteur des transitions qui la réalisent dans le temps font partie de sa définition même, et ils n'en retiendront que ce qu'elle semble autoriser de vastes, de lointains, de chimériques espoirs!..

Quoi qu'il en soit, dès à présent, et comme j'espère qu'on le voit, avant même que Louis XIV ait cessé de régner, nous tenons l'une des idées maîtresses du siècle qui commence. Où donc lisais-je, tout récemment, que, « dans la plus grande partie du XVIIIe siècle, au moins dans ses noms les plus populaires, il y a une éclipse presque complète de l'idée de progrès? » L'auteur ne faisait exception que pour le seul Vico. Mais « ni Montesquieu, disait-il, ni Rousseau qui mettait l'âge d'or dans l'état de nature, ni Diderot, qui dans l'*Encyclopédie* n'a fait aucune place au mot nouveau de *perfectibilité*, ni Voltaire, aucun d'eux n'a eu le pressentiment du grand rôle que cette idée allait remplir sur la scène du monde. » C'est ce que j'ai quelque peine à croire, et je dirai prochainement pourquoi. Peut-être alors conviendra-t-on que si le mot de *perfectibilité* « n'a point de place dans l'*Encyclopédie*, » c'est ce qui n'importe guère, si l'idée de progrès en est l'âme. Mais avant de venir à l'*Encyclopédie*, dont la publication ne commence qu'en 1750, et après avoir essayé de montrer les commencemens de l'idée de progrès, il nous faut en suivre la fortune, les transformations ou les déviations ; examiner si peut-être, entre 1715 et 1750, quelques autres idées ne l'ont pas gênée, ou suspendue, ou plutôt favorisée; tâcher aussi, tâcher surtout d'en marquer les principales étapes, et, — pour finir par une comparaison dont la justesse excusera la banalité, — si nous avons reconnu les sources du fleuve, il nous faut nous efforcer de dire, à travers les campagnes, l'orientation de son cours, le nombre de ses affluens, la sinuosité de ses rives, et la force de ses eaux.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

NOTES SUR LE BAS-VIVARAIS

II[1].

LES HABITANS.

Giraud-Soulavie, avant qu'il devînt le compilateur et le libelliste abondant qui joua un rôle assez plat durant la période révolutionnaire, avait écrit une *Histoire naturelle* de son pays natal; on y trouve, au milieu de beaucoup de fatras, des faits et des vues. Celle-ci entre autres : « Une longue étude de l'histoire ancienne et moderne du Vivarais m'avait appris que le génie du peuple d'un canton variait de celui du peuple voisin d'une manière singulière. Ayant étudié spécialement les territoires volcanisés et ceux qui ne le sont point, je remarquai que le caractère des habitans changeait comme les terrains. La combinaison du physique et du moral me confirma dans cette croyance. L'histoire m'a appris surtout que les habitans des régions volcanisées furent les premiers rebelles dès l'époque de nos guerres civiles; que la rébellion s'y soutint plus longtemps, et que ces régions ont le plus coûté de travaux aux officiers du roi préposés pour civiliser ces contrées, pour dompter la fierté et l'indépendance vivaroises, pour asservir à la société le naturel du montagnard fougueux et revêche (2). »

Comme tous les faiseurs de systèmes, Soulavie est conduit par

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

(2) *Histoire naturelle*, t. II, ch. XIV. — M. Mazon vient de publier une *Histoire de Soulavie*, 2 vol., chez Fischbacher, où il donne des détails curieux et des documens inédits sur le personnage, qu'il juge avec l'indulgence d'un compatriote.

le sien à l'absurde; on doit être belliqueux dans le terrain « volcanisé, » pacifique dans le calcaire ; tant pis pour les localités où l'histoire proteste contre la simplicité de ce classement. L'écrivain, à force d'arguties, plie l'histoire à sa thèse. Laissons-le dans les difficultés où il se débat, et retenons de son observation ce qu'elle a de généralement exact. Les populations vivaroises présentent, d'un canton à l'autre, les différences tranchées que nous avons constatées dans la nature du sol et le caractère des paysages. Cette diversité doit tenir au mélange des races, non moins qu'à l'empreinte des lieux sur le génie humain. Dans la vallée du Rhône, le grand chemin où se sont croisés et fixés tous les envahisseurs de la Gaule, on chercherait vainement un type particulier : c'est le sang de France le plus mêlé. Au contraire, les districts montagneux ont fidèlement gardé, comme des dépôts fossiles, les restes de peuples disparus ; au sud, des familles sarrasines; dans le haut pays, au pied du Mézenc, la pure race gauloise de l'Auvergne et du Velay. Quand on arrive sur le plateau du Béage, les figures des gens que l'on rencontre n'ont plus rien de commun avec celles des habitans de la plaine; uniformément pareilles, elles frappent par je ne sais quoi de lourd et d'inachevé, surtout chez les femmes. Sous le petit chapeau de feutre noir des dentellières du Puy, on dirait que toutes ces faces rondes, placides, ont été découpées d'un même tour de compas dans une même pièce de chair rouge. Dans l'épaisseur des larges crânes, la pensée bat d'un rythme très lent, l'excitation quotidienne du journal ne l'a pas encore activée. Des idées rares, chétives, s'y enracinent fortement, comme les hêtres rabougris clairsemés sur ces tables de lave. Beaucoup de montagnards n'ont jamais dépassé le rayon de quelques kilomètres où ils promènent leurs troupeaux; aller plus loin, c'est pour eux quitter « le pays, » une grosse et difficile affaire. Qu'ils apportent peu d'images et de sentimens dans le petit cimetière du Béage, quand leurs cerveaux viennent s'y vider! Au siècle dernier, ces gens des hauts lieux vivaient encore dans un état de sauvagerie redoutable; un aide de Cassini, envoyé au Mézenc pour y relever la carte, fut mis en pièces par les habitans du village des Estables. Je me souviens des *pagels*, — c'est le nom local des montagnards, — qui descendaient dans la vallée du Rhône, quand j'étais enfant, pour louer leurs bras au temps des foins et de la moisson. On était à la fin du second empire, et les plus vieux d'entre eux ne savaient pas répondre quand on leur demandait qui régnait sur la France; ils refusaient obstinément les paiemens en billets de banque; ils n'avaient pas repris confiance dans le papier depuis la dépréciation de 1848.

Aujourd'hui, les *pagels* ont plus de communication avec le

monde. Leurs mœurs sont douces et honnêtes. Ils font bon accueil à l'étranger, mais avec une nuance de réserve. Attachés aux vieilles coutumes, graves et peu expansifs, comme tous les gens pauvres qui vivent sous le plein ciel, les querelles religieuses d'autrefois, les querelles politiques de nos jours ne montèrent guère jusqu'à eux. Le peu de lumière intérieure qu'ils reçoivent leur vient encore de l'ancienne lampe, celle de l'Église. C'est un phénomène bien curieux que le recrutement du monde clérical sur le faîte des Cévennes. Quelques cantons limitrophes, dans l'Ardèche, la Haute-Loire et la Lozère, fournissent à eux seuls, aux clergés régulier et séculier, un contingent supérieur à celui de certaines provinces de France qui comptent plusieurs départemens très peuplés. Les familles nombreuses, — elles le sont presque toutes dans la montagne, — envoient de bonne heure une partie de leurs garçons et de leurs filles au Puy, capitale ecclésiastique de la région. Ces enfans sont répartis dans les noviciats, séminaires, couvens, qui font du Puy une petite Rome montagnarde. On montre le latin aux garçons les mieux doués, on les prépare pour la prêtrise; les autres sont versés aux Frères de la Doctrine chrétienne. Les filles prennent le voile chez les Sœurs de charité ou entrent dans les congrégations de Béates, si multipliées sur le sol du Velay.

Veut-on voir par un exemple comment s'emplit et s'écoule cet intarissable réservoir? J'ai été reçu dans une des granges qui s'élèvent aux sources de la Loire, aux pieds du Gerbier-de-Joncs. Le maître du lieu dormait dans une soupente, parfaitement ivre, contre une barrique de vin d'Aubenas qu'il avait rapportée de sa dernière course et vigoureusement saignée. Sa femme, vaillante et entendue, représentait seule le gouvernement; elle ne marquait plus d'âge, je l'aurais crue très vieille, sans les marmots qui grouillaient autour de sa chaise. Elle me dit qu'elle avait dix enfans, sans compter, ajoutait-elle, « ceux qui reposent chez le bon Dieu. » L'aîné suppléait son père dans l'exploitation de la propriété; les autres étaient déjà enrôlés ou allaient l'être à leur tour dans les diverses milices cléricales. La fille aînée, religieuse à Longjumeau où un oncle l'avait placée, était partie un matin de sa montagne, toute seule, pour aller s'abattre dans le couvent après ce grand vol. Une petite de treize ans, qui a déjà sa dot, 340 francs dans une bourse, sera conduite en octobre à une maison du Puy. Un garçon de seize ans entrera à la Toussaint au noviciat des maristes. La fermière compte parmi ses parens, frères, oncles ou cousins, quatorze prêtres; elle me montre avec orgueil la photographie de son frère, licencié et professeur dans un petit séminaire en Champagne. Un cousin est missionnaire au Cap; un autre, évêque en Amérique, elle ne sait pas dire en quel pays. C'est l'histoire, ajoute

mon hôtesse, de la plupart des granges voisines, où les enfans pullulent et essaiment de même. — Comme ce ruisselet qui sera la Loire, le grand fleuve d'apostolat et de dévoûment a ses principales sources sur ces plateaux, d'où il se répand sur le monde. Sources ténébreuses, misérables; ici, à regarder les choses sans faux idéalisme, le fleuve sacré sort de cette barrique de vin d'Aubenas. Une opération mystérieuse va l'épurer, faire des forces nobles avec ces résultantes d'instincts brutaux; travail perpétuel de l'esprit qui agit dans la nature et dans l'histoire. Les demi-savans le voient mal, faute de réflexion sur la chimie de l'univers; leur vue s'arrête et se dégoûte aux élémens imparfaits, souvent ignobles, que la nature fait concourir à ses hautes transmutations. Les mœurs et les idées arriérées de la montagne sont un objet de scandale pour le commis-voyageur et le maître d'école qui portent là-haut les articles modernes. J'entendis un jour les propos indignés que tenaient deux de ces compagnons, dans une auberge où nous déjeunions côte à côte : « Tant qu'on n'aura pas républicanisé ce pays, il en restera au XVe siècle, » disait le plus animé des deux. — Sans doute, le fleuve qui descend du Gerbier roulera quelques parties de fanatisme, d'obscurantisme ; ses eaux, pauvres gouttes humaines, ne seront pas toujours limpides et bienfaisantes. La Loire aussi déborde et fait du mal; ses riverains la maudissent alors. Demandez-leur s'ils voudraient supprimer la distributrice de vie, l'âme de leurs champs.

Ces villageois du Val de Loire, annexés administrativement au département de l'Ardèche, se rattachent par leurs affinités naturelles et historiques aux populations du Gévaudan et du Velay. Le Vivarais commence en réalité plus bas, sur les pentes des Boutières et du Coiron, dans la région inclinée vers le sud qui descend du châtaignier au mûrier. Là se trouvent ces foyers volcaniques dont parle Soulavie, au propre et au figuré; là s'est formée une race moins lourde, moins exclusive que celle de la haute montagne, plus remuante, plus affinée à mesure qu'elle se rapproche du Rhône et des vives flambées de soleil, plus profondément travaillée par les vicissitudes de l'histoire. Les guerres de religion furent le fait capital de son existence, celui dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Nulle part en France elles n'eurent le caractère d'âpreté et de durée qu'on leur vit en Vivarais; la plus forte passion qui puisse agiter les âmes se greffait là sur les rivalités naturelles des clans montagnards, sur l'esprit d'indépendance qui les anime. On sait que les convulsions de la réforme se prolongèrent dans les Cévennes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Les dragonnades et le supplice des derniers camisards ont clôturé l'ère héroïque; mais, dans les cœurs mal pacifiés, les divisions et les rancunes qui datent

de cette époque se sont perpétuées jusqu'à nos jours; les partis politiques actuels vivent principalement de ce triste héritage.

A l'approche de la révolution, tout ce qu'il y avait de souffrance et de haine civile dans la mémoire des vaincus fut un instant oublié, noyé sous l'irrésistible courant d'espérance et de concorde qui passa sur notre pays. Les trois ordres de la province, réunis à Villeneuve-de-Berg, le chef-lieu du bailliage du Bas-Vivarais, rivalisèrent d'enthousiasme et d'abnégation. La fusion solennelle des Français s'accomplit dans la chapelle des Pénitens, où s'assemblaient les délégués du tiers. L'an dernier, comme je cherchais à Villeneuve-de-Berg quelques documens sur ces journées mémorables, on me dit que je trouverais les procès-verbaux des séances chez le curé de la Villedieu, petite paroisse qui occupe l'emplacement de l'ancienne et puissante abbaye de ce nom. J'y arrivai à une heure avancée de la soirée, à travers des choses enchantées par la chaude splendeur d'une nuit d'août. La clarté des étoiles évoquait les ruines du cloître féodal : clarté si vive que je trouvai sans peine la petite cure, endormie à l'ombre de ces aïeules monacales. Le prêtre m'y reçut sur une terrasse tout odorante de balsamines en fleur, où des rayons hardis comme ceux de la lumière diurne se jouaient dans le rideau de plantes grimpantes. Il alluma sa lampe de cuivre, le *chalel*, dont la forme n'a pas varié depuis l'époque romaine, il tira d'une armoire des liasses de papiers jaunis, écussonnés aux armes de France. Et l'aube de quatre-vingt-neuf se leva des feuillets moisis, tristement ironique au milieu de ces ruines, dans la force en travail de l'impassible nature, qui vit les rêves avortés des ancêtres comme elle voyait ce soir-là les nôtres, avec ce même regard de mère sourde, vaguement bonne, indifférente aux cris de ses enfans qui n'ont pas de sens pour elle. Chaque ligne témoignait des généreuses ardeurs, des courtes illusions de nos pères, à l'heure où ils crurent changer le monde et le cœur humain, secouer tout le poids de misère du passé, entrer dans la félicité définitive. M. Delière, procureur du roi, disait dans son discours :

Ames fortes, esprits éclairés, amis de la vertu, connaissez-vous, respectez-vous. Vous voilà chargés de coopérer à une résurrection nationale, en procurant, autant qu'il est en vous, une régénération indispensable dans les finances, dans les principes et dans les lois... Le peuple est consterné, le cultivateur arrose de ses larmes le champ qui, par l'excès de l'impôt, ne fournit plus à sa subsistance. Le journalier, plus malheureux encore, prend sur sa pauvreté même pour les besoins de l'État. Un ciel serein roule sur nos têtes, la misère est à nos pieds,

le commerce languit, l'agriculture est sans vigueur, toutes les ressources de la prospérité publique sont taries...

M. de Barruel, juge mage et lieutenant-général en la sénéchaussée, annonçait ensuite comment la France allait renaître sous la main de Necker :

... Régénérer le bonheur public, rétablir des finances épuisées, s'affranchir d'un esclavage subalterne, auquel nous étions presque asservis : ce sont là, messieurs, les objets intéressans qui, dans ce moment, occupent tous les Français... La sagesse du monarque lui a inspiré le rappel d'un ministre, désiré de ses peuples, et que nous pourrions à juste titre appeler le génie tutélaire de la France...

Puis venait la renonciation de la noblesse, apportée aux gens du tiers, dans la chapelle des Pénitens, par les deux députés de l'Ordre, MM. d'Antraigues et de Vogüé :

Messieurs, je saisis avec empressement cette occasion pour adhérer de nouveau, au milieu de vous, aux vœux que vous avez formés de demander une administration plus constitutionnelle et vraiment représentative de tous les ordres, et je renonce à cet égard à tous les privilèges dont je jouissais à cause de mes baronnies.

Les déclarations se succédaient, toutes animées de la même cordialité, de la même confiance dans l'avenir... Ces ombres revécurent, et leur belle chimère avec elles, tant que brûla le *chalel* du curé de la Villedieu. Je pris congé. Sur la route, dans les champs où grésillaient les cigales, mon guide m'entretenait de la dureté des temps, de l'impôt trop lourd, de l'agriculture épuisée, de la crise du commerce, des monopoles reconstitués, d'actes administratifs qu'il qualifiait d'arbitraires,.. comme il y a cent ans, comme toujours.

Trois années après les effusions de Villeneuve-de-Berg, le comte de Saillans appelait au camp de Jalès les paysans catholiques et royalistes, armés pour défendre leur foi, leur roi. Les passions des camisards se rallumaient chez les patriotes, qui incendiaient les châteaux, dévastaient les églises. Le vieil antagonisme entre l'esprit de fidélité et l'esprit d'émancipation mettait derechef ces hommes aux prises; sous des noms et des prétextes nouveaux, c'était la lutte séculaire qui continuait.

Si l'on veut comprendre comment le paysan vivarois s'est transformé depuis cent ans, il faut lire l'opuscule d'un habitant de Largentière, intitulé *Mon canton*. Cette monographie dénote chez celui qui

l'a écrite une rare sagacité dans l'observation. Il étudie la rupture progressive du faisceau de croyances qui constituait jadis l'être moral de ce paysan : Dieu, le roi, le pays. Il montre l'émiettement et l'incertitude croissante des consciences, à mesure que la société se fractionnait en trois groupes : les hommes qui aimaient le pays sans Dieu et le roi ; ceux qui aimaient le roi sans le pays ; ceux qui aimaient Dieu sans le pays et le roi. — « Tiraillé par toutes ces affirmations contradictoires qui bouleversaient son sens moral, le paysan ne crut bientôt plus à rien en politique. Il resta cependant religieux et monarchiste, mais par besoin de sécurité personnelle : l'instinct de conservation lui faisant comprendre que le désordre serait là où ne se trouveraient plus ni chef spirituel, ni chef temporel. Il avait un roi, son curé n'était pas persécuté ; il vécut tranquille pendant un demi-siècle, devenant sceptique sans le savoir, pratiquant la chose sans connaître le mot, et n'ayant qu'un objectif : l'augmentation de son bien-être matériel, de l'étendue de ses jouissances. »

La république de 1848, avec ses quarante-cinq centimes, ne fut pour nos campagnes, à peu d'exceptions près, qu'un rapide cauchemar d'épouvante. Le second empire vint les rassurer. Il répondait aux instincts dominans de la masse rurale, telle que l'avait façonnée un demi-siècle de révolutions : besoin d'égalité dans l'ordre, défiance enracinée contre tout ce qui se réclamait de l'ancien régime, désir d'un gouvernement fort, mais constitué en dehors des conditions qui avaient fait la force des gouvernemens dans le passé. De plus, on vendait cher les denrées, et la fibre patriotique était agréablement chatouillée par les échos de Crimée, d'Italie. Quand l'empire s'écroula dans un désastre militaire, ce fut une stupeur pour nos montagnards : rien ne les avait préparés à ce dénoûment. Ils virent d'abord de fort mauvais œil les essais de reconstitution du pays sous l'étiquette républicaine ; ils ne pouvaient prendre au sérieux un pouvoir trop mal représenté. Le gouvernement de la défense nationale se fit le plus grand tort en peuplant l'administration provinciale d'aventuriers grotesques ou tarés. Il y a dans nos vieilles familles d'agriculteurs un sentiment très vif de dignité et d'honnêteté ; elles ne donnent leur respect qu'à bon escient ; elles le refusèrent alors, elles le refusent depuis vingt ans à certains administrateurs ou magistrats municipaux qui ont singulièrement retardé la conversion des récalcitrans à la république.

Au lendemain de 1870 et durant les années qui suivirent, les électeurs ardéchois donnèrent de fortes majorités à leurs députés conservateurs. Dans leur pensée, ces représentans avaient un mandat très simple et très urgent : panser les plaies de la France, pour laquelle nos mobiles s'étaient vaillamment battus, rétablir

l'ordre, et « mettre quelqu'un » au plus vite. Les électeurs commencèrent à se décourager, quand il leur fut prouvé que les braves gens auxquels ils confiaient ce mandat étaient capables de toutes les bonnes actions, excepté de « mettre quelqu'un. » Pour quelles causes on n'y réussissait pas, c'était trop difficile à débrouiller au fond de la montagne; les électeurs voyaient seulement qu'on n'y réussissait pas, après un long crédit de temps et de bonne volonté. Ils ne comprirent rien au Seize-Mai, et je crois qu'il serait vraiment injuste d'en tirer argument contre leur intelligence. Quand l'axe du pouvoir central se déplaça de droite à gauche, ils n'y furent pour rien; mais leurs appréhensions de la première heure contre la république s'étaient calmées; elle gagnait des sympathies dans la nouvelle génération, et, le découragement aidant, les vieux étaient tout prêts à s'y résigner, pourvu qu'elle fût ordonnée et tolérante.

N'était son mauvais renom dans le passé, et ses fautes dans le présent, elle aurait rencontré peu de résistance en ce pays de Vivarais, qui semble façonné par toutes ses conditions sociales pour cette forme de gouvernement. S'il y a quelque part une pure démocratie rurale, comparable à celle des cantons suisses, c'est dans la montagne cévenole. Sur ces rochers couverts de donjons ruinés, où la féodalité eut de si fortes prises et laissa de si grands souvenirs, la métamorphose opérée par notre siècle a été complète. La plupart des familles considérables qui possédaient le sol il y a cent ans se sont éteintes; d'autres ont quitté une province pauvre, d'accès difficile, où rien ne se prête à la grande existence telle qu'on l'entend aujourd'hui. Quelques anciens gentilshommes demeurent fidèles au pays natal; la modicité de leur fortune limite leur rôle social; ils vivent près du paysan, sur le petit bien qu'ils font valoir, avec une noble simplicité qui les rapproche de leurs voisins. Les situations perdues n'ont pas été remplacées par de grosses fortunes industrielles. La tenure du sol en fermage est une exception fort rare. On n'y trouverait nulle part ces grandes propriétés qui se perpétuent ou se recréent dans d'autres provinces de France, maintenant les influences d'en haut, exaspérant les convoitises d'en bas.

La bourgeoisie des petites villes forme une classe indépendante, justement fière de son ancienneté, de son intégrité de mœurs; mais l'esprit d'entreprise n'est guère développé dans ces familles patriarcales, qui vivent sur elles-mêmes, administrent avec une sévère économie le bien patrimonial, et subissent les révolutions sans rien faire pour les précipiter ou les détourner. D'ailleurs les élémens urbains comptent peu devant la supériorité numérique des campagnes. Exception faite d'Annonay, agglomération indus-

trielle de papeteries et de mégisseries qui a groupé 18,000 habitans sur la limite septentrionale du département, dans une région rattachée au Lyonnais, séparée par la géographie et par les intérêts de la contrée que j'étudie,— le Vivarais proprement dit ne compte pas une ville de 10,000 âmes. Privas, le chef-lieu, en a moins de 8,000; quelques centaines de plus à Aubenas, centre du bas pays; les deux sous-préfectures, Tournon et Largentière, ont l'une 5,000, l'autre 3,000. Villeneuve-de-Berg, l'ancienne capitale, est aujourd'hui morte et délaissée, en dehors des routes commerciales. On rencontre sur les bords du Rhône quelques exploitations de minerai, à La Voulte, au Pouzin; entre le Teil et Viviers, la roche calcaire est débitée par des fabriques de chaux et de ciment qui ont pris un grand essor. Mais malgré les quelques cheminées d'usines qui pointent entre ses montagnes, l'Ardèche, prise dans son ensemble, peut être considérée comme un département presque exclusivement agricole.

La terre, extrêmement morcelée, y est exploitée par le petit propriétaire. Terre pauvre, frappée depuis un quart de siècle par tous les fléaux. Sur les hauts plateaux, elle est abandonnée aux pâturages, elle porte à peine quelques seigles qui mûrissent en septembre. Suivant l'expression pittoresque d'un de mes interlocuteurs, « il n'y a rien ici, les nuages mangent tout. » Dans la région intermédiaire, le châtaignier est la principale ressource du paysan; c'est par des prodiges de labeur et de ténacité que le montagnard réussit à fixer la vigne et le blé sur les pentes abruptes; des terrasses en pierres sèches, étagées jusqu'au sommet, soutiennent d'étroites bandes de terre. Il n'y a guère d'autres champs dans les vallées torrentueuses que j'ai décrites. Leurs habitans traîneront une vie misérable, tant que l'on ne procèdera pas au reboisement en grand, d'une façon suivie et méthodique : ce serait le salut du pays, le seul moyen de conjurer des inondations chroniques et de retenir les dernières terres arables, qui fuient entre les mains du cultivateur sur ces roches déclives. Les cultures étendues, vignobles et mûriers, ne commencent que dans les larges vallées méridionales. Développées de bonne heure en Vivarais par les leçons et les exemples de notre illustre compatriote Olivier de Serres, elles firent longtemps la richesse de cette province, appauvrie aujourd'hui par les maladies de la vigne et du ver à soie. Depuis quelques années, les vignobles se reconstituent par l'introduction des cépages américains; l'industrie de la soie paraît irréparablement atteinte. Grâce aux découvertes de M. Pasteur, — que de fois j'ai eu le plaisir d'entendre bénir ce nom aimé sur les bords de l'Ardèche! — des grainages garantis par

l'examen microscopique ont rendu quelque sécurité aux éducateurs. Mais le mûrier languit sur un sol qui semble épuisé pour cet arbre; on l'arrache en bien des endroits, on ne le replante nulle part. Actuellement, dans le canton de Villeneuve-de-Berg, l'hectare labourable vaut 6,000 francs et en rapporte 75. Les bras se font rares. Un courant d'émigration plus sensible chaque année emporte les ouvriers agricoles vers les villes, à Saint-Étienne, à Lyon. Cependant rien ne rebute l'amour du paysan propriétaire pour son maigre lopin. Il se plaint, il se plaint toujours, il ne lâche pas prise. Quelle race courageuse! Après l'inondation de 1890, qui fit près de cinquante victimes et causa des dommages évalués à plusieurs millions, les riverains de l'Ardèche excitèrent l'admiration de tous les témoins par leur résignation tranquille, par la résolution avec laquelle ils se remirent à l'ouvrage, dès le lendemain, dans leurs champs dévastés.

Si l'on se rappelle maintenant l'humeur indépendante qui fut de tout temps le trait caractéristique de cette race, on comprendra que j'aie signalé dans nos montagnes vivaroises un type achevé de démocratie rurale, une petite Suisse française, avec sa population de pâtres, de libres agriculteurs, de bourgeois aux habitudes modestes, cantonnés dans l'horizon restreint de leur bourgade. Si l'on tient compte en outre du goût décidé de nos paysans pour le gouvernement établi, quel qu'il soit, on s'étonnera que l'adaptation d'un pareil peuple à la république ait pu souffrir quelques difficultés. Ces difficultés proviennent de deux causes : une question de personnes, une question de principe.

Bon nombre de gens ne viennent pas à la république, parce que la république s'offre à eux sous les traits de leurs rivaux d'aujourd'hui et d'hier, de leurs adversaires de toujours, du clan d'en face. Ils ne sont pas grands théoriciens d'abstractions; la république ne saurait être pour eux une personne morale, une catégorie constitutionnelle. C'est le gouvernement servi par M. Un Tel, donc un mauvais gouvernement; c'est surtout le gouvernement dont M. Un Tel se sert contre eux, donc un gouvernement abominable. Les premiers promoteurs de l'idée républicaine furent ici, comme partout, les esprits remuans, inquiets, affranchis de beaucoup de traditions chères à la masse du peuple. C'étaient les fils des libéraux protestataires sous l'Empire, les petits-fils des patriotes de la révolution, les arrière-neveux des camisards, et, il faut toujours en revenir là, des combattans huguenots de jadis. Or, sous peine de ne rien comprendre au classement et aux manifestations des partis entre Nîmes et Privas, on doit se persuader que toutes nos divisions politiques ultérieures ne font que continuer l'irréparable déchirement qui s'est produit au XVI[e] siècle. Il suffit que l'une des confes-

sions arbore un drapeau pour que l'autre se range sous le drapeau opposé, parfois en faisant violence à ses goûts et à ses intérêts. Les petites feuilles régionales qui défendent la cause catholique et conservatrice ont la détestable habitude de prodiguer à tous leurs adversaires cette épithète de *huguenots*, variée seulement par celle de *francs-maçons;* les deux se confondent volontiers sous la plume et dans la pensée des rédacteurs. Par un contre-coup naturel, la minorité protestante semble se solidariser, non-seulement avec le parti républicain, mais avec la pire démagogie, qui s'agite et crie pour tout ce parti. Il est à peine besoin de dire que nos vieilles familles réformées fournissent en Vivarais quelques-uns des élémens les plus solides, les plus respectables, les plus vraiment conservateurs de la population. Un jeune pasteur de mérite rédige dans la solitude de Vals, avec le concours d'hommes tels que MM. Allier et Ch. Gide, une revue d'études sociales, *le Christianisme pratique*, qui ferait honneur à une grande ville. Dans les centres protestans des Boutières, les idées d'ordre comptent des représentans qui ne le cèdent à personne en sage patriotisme; cependant on ne les verra presque jamais s'allier aux catholiques pour une revendication commune. Prenons en exemple la question scolaire, à laquelle je viendrai tout à l'heure : les chefs religieux du protestantisme se plaignent de souffrir de la législation existante autant et plus que les catholiques; ils réclament peu ou point, comme si la souffrance des adversaires était une consolation suffisante à la leur. Des deux côtés, l'antagonisme atavique parle plus haut que les similitudes d'opinions, d'intérêts, qui devraient réunir ces frères ennemis pour l'action concertée.

Par suite de cette irréductibilité foncière, et qui est, je le répète, encore historique plus que confessionnelle, les catholiques des cantons mixtes furent contre la république, parce que les protestans étaient pour. Il y avait d'autres incompatibilités de personnes moins déraisonnables. D'abord, cette dignité offensée dont j'ai parlé plus haut, la répugnance de la probité paysanne à se compromettre avec quelques individus sans aveu, trop facilement pourvus des charges municipales ou autres. Ensuite, et d'une façon plus générale, le ressentiment des coups reçus, rendus peut-être, depuis que les républicains locaux ont pris le dessus. Je crois volontiers qu'il y a quinze ans, quand les conservateurs étaient maîtres de la situation, ils ne se piquaient pas d'une exacte justice envers ceux de l'opinion contraire. Ces derniers se paient maintenant avec usure. Nous n'avons pas idée, à Paris, de la gêne quotidienne qu'une faction triomphante peut faire subir aux vaincus, dans les petites localités de province. Le mot de mise hors la loi n'est pas trop fort, surtout quand la république est exploitée par des comités d'un radicalisme avancé,

comme c'est le cas dans la plupart de ces localités. La répartition des indemnités d'inondation, par exemple, a donné lieu à des iniquités que les victimes ne pardonneront pas de longtemps. — Je tâche, en tout ceci, de faire la part des exagérations que l'on entend des deux côtés; je n'ai pour cela qu'à me souvenir des *Commentaires du soldat du Vivarais* et autres récits semblables de nos anciennes querelles. Nous sourions aujourd'hui de la naïve injustice avec laquelle les gens des deux partis se jugeaient réciproquement. L'homme n'ayant pas changé, il est probable que les réquisitoires dressés par les partis contemporains paraîtront à l'historien aussi excessifs. Mais, cette correction faite, je ne pense pas me tromper en avançant que nos républicains du Midi ne négligent rien pour rendre la république désagréable, souvent inhabitable, à ceux qu'ils accusent de la repousser.

Voilà pour les difficultés de personnes. La difficulté de principe gît tout entière dans la question religieuse. Cela est si vrai que le langage courant en témoigne avec sa transparence habituelle. Dans mon enfance, pour désigner les deux partis qui luttent sur notre sol depuis cent ans, on disait toujours dans le Midi : les *blancs* et les *rouges*. Aujourd'hui, ces appellations n'ont plus cours. On dit : les catholiques et les républicains; ou, si l'on veut être plus précis et plus juste : les catholiques et les francs-maçons. Je n'aborderai pas ici un problème de psychologie très difficile; je ne rechercherai pas quelle est la valeur intrinsèque du sentiment religieux chez nos paysans vivarois. Je me borne à constater un fait, dans ses rapports avec la situation politique. Instinct, conviction raisonnée ou habitude, nos populations demeurent, en majorité, fermement attachées à leurs coutumes religieuses. L'indifférence, et parfois l'hostilité, ont gagné du terrain dans la vallée du Rhône, dans les petites villes du bas pays; les cantons montagnards tiennent bon. C'est la seule de leurs anciennes traditions qui survive; la seule aussi qui soit maintenue par une force active, organisée.

Dans cette démocratie rurale, où nous avons constaté la disparition de tout ce qui crée et entretient les influences individuelles, deux forces restent en présence, en balance : l'administration, le clergé. Il serait malaisé de décider quelle est la plus puissante. On sait le prestige et l'omnipotence de l'administration française dans un pays éloigné, pauvre, morcelé, parmi des populations campagnardes qui n'ont aucun contrepoids à lui opposer. Le plus mince agent de l'État est un personnage auguste, dispensateur de bienfaits ou de maux sans nombre. Mais cette absence de contrepoids grandit dans la même proportion le rôle du clergé. Le prêtre est la seule autorité morale, le seul directeur d'esprits de la plupart des paroisses. Fût-il personnellement médiocre, il a derrière lui la

longue accumulation de respect et de confiance du passé, au-dessus de lui la pyramide mystique de l'Église qui se perd dans le ciel; comme le fonctionnaire a sur sa personne tout le rayonnement du dieu-État. Pour mesurer l'énergie du levier ecclésiastique, il faut l'étudier à son point d'appui, dans la petite cité épiscopale de Viviers.

Trois mille âmes : boutiquiers, artisans, employés, qui vivent autour de l'évêché, pour et par ces trois édifices, la cathédrale, le palais épiscopal, le grand séminaire. Les rues étroites et leurs humbles maisons se serrent au pied de l'acropole de rocher qui porte la cathédrale avec ses attenances. Le vieux vaisseau, d'un gothique flamboyant, ne renferme qu'un vaste chœur, presque sans nef. Il semble que l'architecte ait prévu la destination spéciale du monument, fait pour un chapitre de prêtres qui n'auraient pas de troupeau. Tout à Viviers donne l'impression d'une âme énorme, visible, logée dans un corps minuscule. Tout, dès les premiers pas qu'on y fait, reporte le visiteur en plein moyen âge féodal, au temps où les évêques-comtes étaient de puissans seigneurs, suzerains de la majeure partie du Vivarais. Autour de la cathédrale et du beffroi crénelé, les logemens des chanoines occupent le sommet de l'acropole. Les portes basses, percées d'un judas, sont écussonnées aux armes de lointains prédécesseurs. De leurs fenêtres et des terrasses désertes où ils déambulent, ces vieux prêtres ont une vue incomparable sur le Rhône, la plaine dauphinoise, les Alpes. Une chartreuse dans une citadelle, avec quelques serfs laïques en bas. Nul bruit, sauf le grondement du fleuve, nul écho de ce monde qu'on voit et saisit de haut, point de distractions, point de soucis extérieurs; toute la pensée tendue, dans la solitude et le silence, vers un seul objet, vers le service et l'accroissement de cette église, qui est là seule, qui est tout. Je ne puis oublier la soirée que j'y passai, cherchant mon chemin à tâtons sur ces terrasses, dans les rues caillouteuses qui en descendent. Un quinquet unique pendait sous la voûte jetée entre la cathédrale et les maisons avoisinantes. Des ombres glissaient, un falot à la main, et disparaissaient dans l'entre-bâillement des portes canoniales. Des couples de robes noires émergeaient par instans des ténèbres, frôlant le parapet en surplomb sur la muraille de roche qui plonge dans le vide. Les voix discrètes, étouffées, s'entretenaient de l'office du lendemain, des exercices de la retraite... Chaque été, la retraite ramène à Viviers les 600 prêtres du diocèse, trois séries successives de 200. Pendant une semaine, ils se retrempent dans l'esprit commun, ils reçoivent la direction unique et souveraine, ils la rapportent dans les plus lointains villages des montagnes.

Ils y rapportent un mot d'ordre de guerre, disent leurs adver-

saires. J'ai vu beaucoup de ces ecclésiastiques; je ne crois pas que l'allégation soit exacte. Sans doute, il peut y avoir dans le nombre quelques tempéramens emportés, quelques zélateurs qui useront et abuseront de leur pouvoir sur le troupeau docile qu'on veut leur soustraire. La plupart cherchent péniblement à résoudre le problème impossible que nos mœurs politiques leur posent. Nous instituons ces pasteurs, nous les payons pour façonner les âmes sur ce qu'ils estiment une règle absolue de vérité, pour enseigner des préceptes qui dominent toute la conduite de la vie; et alors que les intérêts vitaux de la société sont en jeu, nous exigeons qu'ils se taisent ou qu'ils biaisent devant certains actes graves, justiciables comme tous les autres de ces préceptes... Je ne plaide pas : je me mets à la place de ces infortunés, en face du problème, j'allais dire de la chinoiserie. Des esprits plus subtils que celui d'un pauvre curé de campagne s'en tireraient malaisément. La grande majorité a la ferme intention de faire pour le mieux, suivant les sages instructions qui leur viennent d'en haut, dans la mesure du tact et de la prudence que chacun d'eux possède. Ce sont des hommes. Ils se voient en butte depuis douze ans à l'hostilité tantôt sourde, tantôt déclarée du pouvoir central; ils essuient, je ne dirai pas la persécution, — il faut laisser ce mot disproportionné aux polémistes échauffés, — mais les tracasseries des agens subalternes. Quelques-uns ont été personnellement aigris par des suspensions de traitemens ou autres chicanes. Enfin, ils sentent dans leurs mains une force incalculable, au service de ce qu'ils considèrent comme le souverain bien; tout être humain qui se sent une force est invinciblement sollicité à l'employer; la refréner est un acte d'héroïsme presque surnaturel. Écrivains, mes frères, nous ne sommes rien moins que sûrs de notre mission, nous ne l'avons reçue de personne : si l'on nous enjoignait de ne pas dire ce que nous croyons être la vérité, comme nous enverrions promener le porteur de l'injonction !

La paix publique serait fort menacée, si les ouailles, qui n'ont pas les lumières de leurs pasteurs, partageaient tous leurs griefs. Sans doute, le troupeau gémit avec le pasteur sur les entraves qu'on apporte aux cérémonies extérieures du culte, sur le service militaire des séminaristes, sur les suspensions de traitemens et autres misères; mais comme on gémit sur les maux d'autrui, qui ne nous atteindront jamais : d'un gémissement platonique. En revanche, troupeau et pasteur sont complètement d'accord sur un point, la résistance aux lois scolaires. Après enquête attentive et sauf erreur, je n'hésite pas à dire que c'est là, dans notre Ardèche, le seul obstacle sérieux à la pacification des esprits, le fossé infranchissable entre les catholiques et la république. A chaque pas, dans chaque com-

mune, j'ai retrouvé cette question brûlante, insoluble tant qu'on n'en viendra pas à une transaction équitable. Le paysan n'est pas si sot qu'il soit dupe de ce leurre, l'instruction gratuite offerte par l'État. Il sait que rien n'est gratuit en ce monde. Aussi longtemps que l'État n'aura pas trouvé la pierre philosophale, tout ce qu'il donnera sera payé tôt ou tard par le contribuable. Le paysan sait qu'il paie deux fois : d'abord, par contrainte, pour des écoles dont il ne veut pas ; ensuite, spontanément, quoiqu'en maugréant, pour les écoles dont il veut. Et il paie fort cher, ce qu'il ne pardonne pas. On a fait grand. Dans les moindres villages de la montagne, un bâtiment neuf, relativement somptueux, attire d'abord le regard : c'est l'école communale. A Villeneuve-de-Berg, un architecte ingénieux a dépensé 80,000 francs pour bâtir son palais scolaire sur des arcades dans un bas-fond. Il s'effrite déjà, en un morne abandon. Je n'en finirais pas de citer tous les exemples semblables qui me reviennent à la mémoire. Il faut payer en plus l'instituteur, l'institutrice. On aurait mauvaise grâce à lésiner sur ce beau luxe, si ces écoles étaient pleines. Elles sont aux trois quarts vides. Presque partout, la population demeure réfractaire, elle entretient tant bien que mal et remplit les écoles des sœurs. Les années passent sans vaincre sa résistance. J'ai sous les yeux le rapport officiel pour l'exercice 1889-1890. Le relevé total donne 4,970 enfans aux écoles laïques, 8,058 aux écoles congréganistes. Voici la proportion dans plusieurs grosses communes : Le Cheylard, 92 enfans à l'État et 333 à l'école libre ; Saint-Martin, 29 contre 192 ; Saint-Étienne-de-Lugdarès, 22 contre 140 ; Berrias, 32 contre 143 ; Saint-Victor, 23 contre 271 ; Satillieu, 14 contre 184 ; Préaux, 10 contre 120. Ce sont les écarts normaux. Trois communes accusent 0 pour l'école laïque. Notez qu'à cette date les laïcisations les plus difficiles n'étaient pas encore opérées ; et les chiffres officiels, en admettant même qu'ils ne soient majorés nulle part, portent sur des inscriptions d'office et non sur des états de présence.

L'expérience condamne une tentative qui avait sa grandeur ; grandeur que je reconnaîtrais plus volontiers, si l'on ne s'abritait pas derrière des équivoques, si l'on avouait franchement qu'on a voulu instituer la lutte au nom d'une idée philosophique. Avait-on le droit d'essayer cette épreuve ? Y a-t-il utilité à la poursuivre ? Ce n'est pas ici le lieu de vider un aussi grand débat. Je me borne à indiquer le rapprochement qui me venait l'autre jour à l'esprit, dans l'auberge où le commis-voyageur et le maître d'école tombaient d'accord sur la nécessité « de républicaniser ce pays qui en est encore au XV[e] siècle. » Mes voisins avaient certainement

par-devers eux quelque tirade toute prête sur les dragonnades. Se doutent-ils qu'ils veulent, eux et leurs patrons, refaire dans cette même montagne, avec des moyens moins brutaux, ce que M. de Montrevel y fit jadis? Ils veulent violenter ces populations dans leurs habitudes, leurs idées, leurs croyances, pour leur imposer d'autres idées qu'ils jugent plus saines. Montrevel fit-il autre chose? Nous voyons aujourd'hui encore quelles longues et légitimes rancunes son apostolat a laissées. Mon commis-voyageur peut-il répondre que le sien n'en laissera pas d'aussi funestes?

J'ai énuméré les causes qui retardent l'accession d'une moitié du Vivarais à la république. Il n'y en a pas d'autres à ma connaissance. Nos populations se sont désintéressées des questions de politique pure. Les rares états-majors qui s'en occupent encore n'ont plus d'action sur des troupes découragées, persuadées désormais qu'il est inutile de combattre dans les ténèbres, « puisqu'on ne mettra pas quelqu'un. » La question sociale, qui complique ailleurs les données du problème politique, n'a été soulevée jusqu'à présent sur aucun point de l'Ardèche. Il n'y a ici entre les deux camps, en dehors des susceptibilités de personnes, que la question religieuse; et la difficulté capitale qu'elle présente porte sur les lois scolaires. Un adoucissement à ces lois qui laisserait plus de jeu à la liberté des communes mettrait tout le monde d'accord, ou à peu près; sauf les intransigeans des deux côtés, et ils ne sont pas nombreux, dans ce pays de bon sens. J'y reviens après une année; il semble que dix ans se soient écoulés, tant l'effet de la parole pontificale a été prompt, décisif, sur les ecclésiastiques et les laïques. On compterait bien peu d'opposans qui ne soient pas disposés à désarmer, le jour où l'on apaiserait leurs scrupules de conscience. La liberté dans le droit commun, la justice, quelque souci de ses intérêts matériels trop négligés, voilà ce que demande le peuple vivarois pour aimer d'un consentement unanime la France d'aujourd'hui. Est-il donc si difficile de conquérir à ce prix une race pauvre, modeste, mais solide et ardente comme sa montagne, où le feu couve sous le granit? Réservoir d'hommes robustes, qui ne boudent jamais ni à la pioche ni au fusil, qui ont prouvé aux mauvais jours et prouveront encore que la patrie n'a pas de meilleurs serviteurs.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *le Juif polonais,* drame en 3 actes, de MM. Erckmann-Chatrian. — Gymnase : *un Drame parisien,* pièce en 4 actes, de M. Ernest Daudet. — Odéon : *Mariage d'hier,* pièce en 4 actes, de M. Victor Jannet.

Le Juif polonais! Sur la foi de ce nom, j'avais fait, je l'avoue, des rêves de poésie. J'avais imaginé quelque drame du nord, entrevu la silhouette d'un grand vieillard d'Israël, traînant sous des cieux pâles une éternelle misère. Juif et Polonais, double titre là-bas au malheur et à la honte. Jugez de mon désappointement : au lieu d'une œuvre épique, je n'ai trouvé qu'un méchant mélodrame du boulevard, et du boulevard Cluny. Écoutez plutôt.

Au pays d'Alsace, dans une salle d'auberge, une femme est assise à son rouet ; elle file et le poêle ronfle. Il fait nuit, le vent siffle dehors et les gens qu'on voit entrer, tout blancs de neige, tremblent de froid sous la houppelande et le bonnet fourré. C'est Waltel, c'est Heinrich, l'un garde forestier, l'autre ce qu'il vous plaira, l'un gras et l'autre maigre, tous deux buveurs, fumeurs et bavards, tous deux inutiles et insupportables tous deux. La fileuse se nomme M[me] Mathis, et Mathis, son mari, maître de l'auberge et du moulin y attenant, bourgmestre du village, honoré de tout le pays pour son épargne et ses écus, est allé faire ses emplettes à la ville, car sa fille Annette épouse demain Christian, le maréchal des logis de gendarmerie. Le voici qui revient, le vieux bourgmestre. Par quel froid, quelle gelée, quelle tourmente de vent et de neige! On n'avait pas vu temps pareil depuis l'hiver du Juif polonais. Vous vous rappelez bien, monsieur Mathis! Et Mathis, avec un air un peu singulier, se rappelle. Il y a quinze ans, il était seul en cette même salle et par une semblable nuit. Il entendit les grelots d'un traîneau qui s'arrêtait. Un de ces Juifs polonais qui vendent des semences ouvrit la porte. Il portait une pelisse verte et un bonnet de fourrure. En entrant, il dit : Que la paix soit avec vous ; la route est

noire, la nuit est froide; qu'on mette mon cheval à l'écurie. Et il jeta sur la table sa ceinture pleine d'or. Une heure après, il repartait. Le lendemain, on trouva sur la route la pelisse et le bonnet, mais le Juif, personne ne le revit jamais. Et voici que le récit à peine achevé, on entend comme il y a quinze ans les grelots d'un traîneau qui s'arrête; un Juif ouvre la porte; il est vêtu d'un manteau vert et d'un bonnet fourré. Il prononce les mêmes paroles et jette sur la table une lourde ceinture. Mathis le regarde avec épouvante et tombe évanoui. Voilà le premier acte. Je parie que vous avez déjà deviné quelque chose. Et je vous avertis que l'apparition du Juif est ce qu'il y a de mieux dans la pièce. Eh bien, oui, c'est Mathis qui a tué le juif, celui d'il y a quinze ans, pareil à celui de tout à l'heure, pour lui voler sa ceinture, et depuis, les affaires ont prospéré et le vieux coquin dote richement sa fille et la marie à un gendarme, comme le malade de Molière donnait la sienne à un médecin, « afin de s'appuyer de bons secours... et d'être à même des ordonnances... » de non-lieu; ce bourgmestre se fait d'ailleurs une idée erronée des pouvoirs de la gendarmerie. Nous assistons à la noce d'Annette et de Christian; danses et refrains d'Alsace. Au moment de signer, Mathis entend bien tinter à ses oreilles une sonnette de traîneau, mais la valse et la chanson vont leur train et les violons couvrent le bruit des sonnailles maudites.

Le soir venu, Mathis se retire dans une chambre solitaire, soi-disant pour y avoir moins chaud, en vérité par crainte de se trahir en songe. Il se couche, s'endort, et nous sommes témoins de son rêve: le fond du théâtre s'éclaire et représente la cour d'assises. Mathis, accusé, commence par nier avec énergie; les preuves manquent. Mais le président fait venir le songeur, une sorte de docteur. Miracle: celui-ci endort Mathis et, dans le sommeil magnétique, le criminel, de la voix et du geste, reconstitue la scène de l'assassinat. On le condamne à la potence, et la vision s'efface. Le jour commence à poindre, les gens de la noce frappent à la porte de Mathis, l'enfoncent; le vieux se précipite à leur rencontre, enveloppé de ses draps comme d'un linceul et criant d'une voix étranglée: Coupez, coupez la corde! Il chancelle et tombe mort.

Je doute que la Comédie-Française ait souvent représenté quelque chose de plus vulgaire que cette histoire de voleurs. Le personnage principal est aussi nul que possible; il n'offre pas trace d'étude morale, pas le moindre trait de psychologie criminelle. Mathis ignore le repentir et le remords; la seule crainte d'être découvert et puni le tourmente et se manifeste en lui par les phénomènes, involontaires et réflexes, de l'hallucination et du rêve. Et quelle hallucination! Des bruits de sonnette dans les oreilles. Et quel rêve d'Ambigu ou de Porte-Saint-Martin! Je n'ai qu'une crainte, c'est qu'il ne prenne un jour fantaisie à quelque autre sociétaire de nous jouer l'*Ogre* par

exemple, où il y a aussi une cour d'assises. Quant aux autres personnages, ils n'existent pas plus que Mathis. L'idylle du gendarme et d'Annette est de la plus fade banalité, et les comparses viennent d'une imagerie d'Épinal. La mise en scène a été fort appréciée : M. Got mange pour de bon et parle la bouche pleine ; Mlle Reichenberg chante un *lied* et danse une valse ; les faïences sont authentiques, de véritables bûches font sans doute un vrai feu dans un poêle incontestable, où MM. Baillet, Garraud et Laugier se chauffent tour à tour et se brûlent le bout des doigts avec une exaspérante puérilité.

Le drame parisien du Gymnase ne vaut pas mieux que le mélodrame alsacien de la Comédie. Hélas! faut-il encore raconter ce second crime et cette erreur à la fois judiciaire et théâtrale!

Trois personnages principaux: un dominicain, le père Vignal; une grande dame, la comtesse de Véran, et une demi-mondaine, Rose Morgan. Le mari de la première était l'amant de la seconde. Il y a six mois, on l'a trouvé, une nuit, le front percé d'une balle. C'est la comtesse qui l'a tué ; elle s'en accuse au dominicain; mais c'est Rose qui en est accusée en cour d'assises. Elle va même être condamnée, lorsque le moine paraît et, sans nommer la coupable, justifie l'innocente. Coup de théâtre et suspension d'audience, dont la comtesse profite pour demander un entretien particulier avec Rose, et lui faire des aveux complets. Dans un instant elle les renouvellera publiquement. Mais la généreuse hétaïre l'arrête. Tout à l'heure l'accent et le regard du moine l'ont elle-même bouleversée. Une soudaine révolution s'est accomplie en son âme. Innocente du crime, tant de péchés la font coupable, qu'elle acceptera la peine injuste comme une légitime expiation. Héroïsme inutile : les choses s'arrangent d'elles-mêmes. Le jury, troublé par la déposition du moine, acquitte Rose, et Mme de Véran peut garder son secret, que ne trahiront ni le confesseur, ni la pécheresse repentante.

Cette pièce ne contient ni étude de caractères, ni étude de mœurs. Dans l'éloge de son œuvre, qu'il a publié le lendemain de la première représentation, M. Daudet parle de la grande figure de moine qui domine le drame. La figure n'est pas grande et ne domine pas. Le père Vignal ne dit et ne fait rien par où il se distingue du prêtre le plus ordinaire. Au premier acte, quelque chose de sombre dans sa physionomie, de vibrant dans sa voix, le trouble de Rose en lui parlant, donnait à penser que l'action allait s'engager entre la courtisane tentée de Dieu et le religieux tenté du diable. La pièce était à faire ainsi; mais elle était à craindre, et M. Daudet, avec raison je crois, en a eu peur! Mais alors il ne reste de son dominicain qu'une silhouette, banale à la sacristie, emphatique à la barre. L'Église a été mieux représentée au Gymnase, ne fût-ce que dans

le drame de l'autre M. Daudet, *la Menteuse*, où certain petit prêtre tout jeune, tout innocent, avait devant la révélation d'un crime un si joli mouvement de surprise et de tristesse. Ne cherchons pas ici de ces nuances. Nous sommes en plein mélodrame et il faut regarder de loin. Qu'est-ce encore que Rose Morgan? Une quelconque de ces demoiselles de la vie joyeuse; ni meilleure ni pire que les autres, brave fille au demeurant, sensible à un beau souper et le cas échéant à un beau sermon, s'il est prêché par un beau prédicateur, et ce sentiment, encore trop peu marqué pour qu'il intéresse, l'est assez pour qu'il déplaise. Et puis la belle enfant, au dernier acte, pousse bien loin le zèle expiatoire. Elle eût pu faire pénitence à moins de frais, et c'est trop du bagne pour racheter le péché d'amour, fût-ce le péché d'habitude. Mais on dit que les personnes de cette sorte se donnent parfois ainsi de tout leur cœur et sans marchander, quand c'est à Dieu qu'elles se donnent.

Quoi qu'il en soit, voilà de plates figures. La comtesse de Véran a moins de relief encore. Elle a tué son mari parce qu'il la trompait, qu'il donnait à souper à des créatures dans la salle à manger conjugale; une nuit elle l'a surpris, non pas en flagrant délit, mais tout de suite après; la place de la femme légitime (la place à table) venait d'être occupée par la maîtresse. Ainsi s'exprime, ou à peu près, la comtesse. Le comte était pris de vin; il a voulu lui faire violence, elle l'a tué d'un coup de pistolet. C'était un lubrique, comme disait Madeleine Brohan dans la *Souris*.

Elle l'a tué; cela, nous le savons dès le premier acte. Que les autres l'apprennent ou qu'ils l'ignorent, voilà les deux dénoûmens entre lesquels la pièce doit opter, puisque c'est un mélodrame, autrement dit, une combinaison de faits et non une étude de sentimens. M. Daudet a choisi le dénoûment de l'ignorance; il en avait le droit. Au moins fallait-il préparer ce dénoûment et nous y conduire par des incidens naturels, des péripéties admissibles et d'ingénieux hasards. Mais l'auteur ne l'a pas su faire, et rien n'est mené plus mal que cette intrigue de palais de justice. On n'avait pas vu encore, au théâtre, un juge d'instruction joindre à des allures aussi prudhommesques une aussi prodigieuse stupidité. Le second acte est sous ce rapport un chef-d'œuvre d'aveuglement judiciaire, un modèle d'enquête saugrenue, le comble de la fantaisie dans le soupçon et de l'entêtement dans la flagrante erreur. Pour la magistrature, quelle humiliation! Pour l'innocence, quel danger! Pour le crime, quelle assurance!

Et pour le critique, et pour ses lecteurs, quelle mauvaise chance! Nous aurions volontiers négligé la pièce de M. Ernest Daudet: elle n'ôte rien au mérite, reconnu et couronné ailleurs, du romancier et de l'historien, mais elle ajoute au démérite, ancien déjà, du théâtre où elle a

été représentée. Je ne sais de quelle mauvaise chance le Gymnase est victime ou de quel mauvais goût; mais depuis un an M. Koning nous impose un ordinaire dont il est temps de se plaindre. On n'entend plus chez lui que des balivernes, vulgaires mélodrames ou vaudevilles ineptes, et la peur nous prend au début d'une saison qui nous réserve peut-être encore des *Monde où l'on flirte* et des *Bon docteur*. La troupe d'ailleurs, hors de rares exceptions, est digne du répertoire. Ces dames sont habillées comme des princesses des *Mille et une nuits* et jouent comme des orphelines de pensionnat. De M[lles] Demarsy et Darlaud, qui décidera laquelle a les plus somptueuses toilettes, le plus de bijoux, le plus de beauté, et le moins de talent? Telles je me figure les deux sœurs de Cendrillon : « Moi, dit l'aînée, je mettrai mon habit de velours rouge et ma garniture d'Angleterre. — Moi, dit la cadette, je n'aurai que ma jupe ordinaire, mais en récompense, je mettrai mon manteau à fleurs d'or et ma barrière de diamans, qui n'est pas des plus indifférentes. »

Et maintenant, puisse le public avoir pour le drame de M. Ernest Daudet autant de tendresse que l'auteur lui-même! Puisse le Gymnase jouer cela longtemps, de peur qu'il ne joue quelque chose de pire!

Heureusement, voici une œuvre qui n'est point, il s'en faut, à dédaigner. La pièce de M. Victor Jannet, *Mariage d'hier*, est, si je puis ainsi dire, d'une excellente moyenne odéonienne, peut-être même au-dessus. Elle convient le mieux du monde à un second Théâtre-Français. Elle y a été accueillie selon son mérite. Conclut-elle, demandera-t-on d'abord, le sujet étant connu, pour ou contre le divorce? Elle conclut pour une femme divorcée, ce qui, je crois, est plus prudent et plus juste, marquant d'ailleurs avec assez de force dramatique les suites très graves que peut avoir pour les enfans, ici pour une jeune fille, le divorce le plus excusable, le plus pardonnable même, de leur mère.

Nous sommes dans le grand monde, chez la princesse de Sauves. Nous y rencontrons le marquis et la marquise de Trèves, leur fils Paul et un ami à eux, M. de Savigny, divorcé et connu pour être l'amant d'une certaine M[me] d'Albiac. Paul de Trèves nous apprend qu'il est amoureux et aimé d'une jeune fille charmante; il ne l'a pas encore nommée à ses parens, mais tout à l'heure, ici, par les soins complaisans de la princesse, ils vont la voir. Elle paraît avec sa mère, M[me] Mauclerc; la présentation a lieu et la causerie s'engage entre les deux futures belles-mères. On vient à parler du divorce, et la marquise aussitôt de faire à cet égard la déclaration la plus intransigeante. La pauvre M[me] Mauclerc se lève, et non sans dignité, mais non sans trouble, nous laisse entendre que le coup vient de l'atteindre. Divorcée elle-même, son premier mari, le père de Marthe, n'est autre que M. de Savigny.

Les deux jeunes gens se marieront cependant, mais à de sévères conditions. Vainement Mme Mauclerc en pleurs invoque pour son excuse et l'horreur de son premier mariage avec Savigny, un triste sire, et l'attrait, l'honneur même du second avec un homme digne de toute estime et de tout amour, rien ne désarme l'intraitable douairière. Elle exige que le mariage sépare, ou du moins éloigne Marthe d'une mère compromettante. La pauvre femme se soumet, se sacrifie, sans que de sa soumission et de son sacrifice sa petite Marthe elle-même la paie autrement qne par un sourire, l'ingrat et cruel sourire du bonheur.

Mais la princesse de Sauves, plus indulgente que la vieille marquise, a pris sous sa protection Mme Mauclerc humiliée. Elle l'invite chez elle à une fête de charité. La pauvre mère y verra sa fille, fiancée de la veille. Mme Mauclerc, hélas! y rencontre aussi la marquise, qui lui tourne le dos, une ou deux péronnelles qui l'évitent, M. de Savigny, qui la brave et la laisse insulter publiquement par sa maîtresse, Mme d'Albiac. Alors survient le commandant. Très haut, il demande qu'on lui présente M. d'Albiac pour obtenir de lui réparation. Pas d'autre d'Albiac que Savigny, mais, comme dit assez drôlement une petite baronne, possession vaut titre, et titre suffisant pour qu'il y ait duel, et duel à mort entre les deux maris de Mme Mauclerc. Devant un tel scandale, la marquise de Trèves retire son consentement au mariage de son fils. Qu'à cela ne tienne, le jeune homme s'en passera. Mais la jeune fille, plutôt que de s'en passer, renonce à son amour. Heureusement, et brusquement aussi, tout s'arrange; un esprit de douceur se glisse dans les âmes et les attendrit. Touchée par tant de soumission, la marquise capitule; Savigny, qui ne veut pas le malheur de sa fille, porte au commandant des excuses un peu inopinées et une fois de plus une assez bonne pièce fait une mauvaise fin.

Mauvaise, parce que ce dénoûment ne sauve la situation qu'en faussant les caractères; il arrange les choses, mais, passez-moi l'expression, il dérange les âmes, les jetant tout à coup en pleine contradiction avec elles-mêmes. La pièce a d'ailleurs d'autres faiblesses : si le dénoûment tourne court, l'exposition traîne et le sujet s'en dégage malaisément. C'est là un défaut de forme et d'exécution, mais au fond encore il y aurait à reprendre; M. Jannet qui, paraît-il, a de l'emploi dans une maison de banque, traite ses personnages un peu trop en partie double, et sur deux colonnes. Au crédit ou au débit, chacun est porté tout d'une pièce. Côté du divorce : Mme Mauclerc, une adorable femme, l'honneur et la bonté même; le second mari : le modèle de toutes les vertus viriles. En face au contraire, qui voyons-nous? Le premier mari, un très vilain homme; sa maîtresse, qui n'est pas plus intéressante; la marquise, âme d'or-

gueil et de rigueur, esprit tout d'une pièce, cœur sans pitié. Dès lors il peut bien y avoir conflit dramatique entre ces deux gronpes, il ne saurait y avoir en nous de conflit moral; nous tenons sans hésitation ni scrupule, et tout d'une pièce à notre tour, non pour le divorce, mais pour Mme Mauclerc, une divorcée. La marquise d'ailleurs nous met d'autant plus à l'aise qu'elle manque elle-même non-seulement à la charité, mais à la logique, sa dureté pour Mme Mauclerc ne s'accordant guère avec sa miséricorde, sa complaisance même pour M. de Savigny et Mme d'Albiac, qu'elle ne s'interdit ni de rencontrer ni de recevoir. Cette contradiction, cette préférence donnée au divorce masculin suivi d'adultère sur le divorce féminin suivi de secondes noces, ne paraît conforme ni au caractère entier de Mme de Trèves, ni, je crois, à la morale mondaine, quelles qu'en puissent être les inconséquences.

Et au fond, le mariage des deux jeunes gens, même étant données la nature et les idées de Mme de Trèves, n'exigeait, pour être possible, et heureux, ni tant de cruauté d'une part, ni, de l'autre, tant de sacrifices. Il y a chez la marquise bien de la méchanceté et chez Mme Mauclerc bien de la douleur gratuite, et perdue. On imagine aisément entre les deux belles-mères la possibilité d'un régime plus doux : pleine liberté pour les jeunes mariés de voir à leur gré Mme Mauclerc, et pour la marquise, à son gré aussi, de ne la point fréquenter. Voilà une transaction dont n'eût souffert la vérité d'aucun caractère. Il est vrai que du même coup la pièce tombait. Et c'eût été dommage, car elle a du mérite, et sur ce postulat une fois admis elle est bien posée.

Le second acte et le troisième sont pleins de bonnes choses. Les fameuses « scènes à faire » y sont faites, les unes avec force, les autres avec grâce, toutes avec mesure; il y a là, sans compter le sens du théâtre, de l'originalité, de la finesse morale, du goût et des dessous délicats. Excellentes, au second acte, les deux scènes entre la marquise et Mme Mauclerc, puis entre Mme Mauclerc et sa fille. La première nous a rappelé la scène de *Maître Guérin*, plus touchante encore, où une autre mère s'efface également, et souffre des mépris pour le bonheur de son enfant. Et l'enfant ici ne devinera même pas la sainte souffrance, parce que l'auteur sait bien, et le montre avec une grâce indulgente, que les vingt ans amoureux ne regardent guère au chagrin dont leur joie est faite, aux larmes qui paient leurs sourires.

J'aime aussi le troisième acte, bien qu'il m'indispose un peu contre la princesse. Cette vaillante petite personne, avec les meilleures intentions du monde et la plus louable crânerie, a commis pourtant une imprudence en exposant M. et Mme Mauclerc à rencontrer dans son salon M. de Savigny. Qu'en résulte-t-il? Une série d'incidens fâcheux, dramatiques d'ailleurs et qui s'enchaînent vivement : d'abord la réplique si habilement insolente du commandant, vengeant, par une insulte pa-

reille et mieux justifiée, l'insulte faite à sa femme par Mme d'Albiac; puis la scène très serrée et très nerveuse entre les deux maris. Il y a là un duel éludé longtemps par Mauclerc, sans lâcheté, cela va sans dire, au contraire avec une hauteur d'âme, une éloquence et de plus une adresse qui donnent à la querelle de l'originalité et de la grandeur. Pourquoi faut-il que le dernier défi de Savigny rejette le dialogue et l'action dans la banalité?

Le dernier acte enfin, qui n'est pas bon, contient cependant encore une bonne scène. La pauvre petite Marthe vient d'apprendre que son père se bat avec le commandant; ils vont lui tuer son bonheur. Sans doute elle se jettera aux pieds de son père : — « Je sais, lui dit-il en prenant les devans, tout ce que tu vas me dire... » — Mais elle ne lui dit rien : elle est sa fille et ne peut, ne doit rien tenter; elle n'implore, elle ne maudit pas, elle pleure sans violence et sans colère. Un auteur vulgaire l'eût fait s'écrier et se traîner à terre; c'est d'un esprit et d'un cœur distingués d'avoir préféré ce silence plein de respect et de navrante douceur.

Où donc est la thèse en tout cela? Nulle part, et je ne songe pas à m'en plaindre. M. Jannet s'est borné à poser et à traiter en auteur dramatique une situation dramatique, résultant d'un divorce. Quant à la pièce encore à faire, attrayante et redoutable, sur le divorce même, elle devra, je crois, aborder hardiment la question religieuse. L'indissolubilité du lien conjugal étant aujourd'hui le plus grave sujet de contradiction ou de dissidence entre la loi de l'État et la loi de l'Église, le point le plus délicat où elles ne se rencontrent pas et demeurent étrangères l'une à l'autre, c'est entre l'une et l'autre qu'il serait intéressant de resserrer le débat. Mais j'ai peur alors que le dénoûment soit encore plus difficile, le nœud ayant été serré par des mains divines.

L'Odéon n'est pas le Gymnase, et *Mariage d'hier* est joué plus que convenablement, bien que l'ensemble de la troupe manque peut-être d'aristocratie. La marquise pourtant (Mlle Arbel) a la dignité et même la raideur qu'il faut; M. Albert Lambert (le marquis) plus de rondeur peut-être qu'il ne faudrait. Mlle Dux joue la petite princesse avec une vaillance et une générosité de vingt ans. Princesse! c'est peut-être beaucoup pour elle; baronne eût suffi. Toute charmante est Mlle Rose Syma dans un joli rôle, Mlle Brindeau n'est pas toujours mélodramatique, et M. Brémond donne au personnage du commandant beaucoup de fermeté, de douceur et de distinction.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre.

Au milieu des vulgarités du temps, des dépressions intellectuelles et des conflits de passions ou d'intérêts qui agitent le monde, ce n'est jamais sans une indéfinissable tristesse qu'on voit disparaître un de ces hommes qui ont représenté une part de l'idéalité humaine au-dessus ou en dehors du tumulte banal des choses. M. Ernest Renan, qui vient de s'éteindre, vaincu par la maladie, a eu la fortune d'être un de ces privilégiés qui captivent leur siècle par les dons de leur esprit, par la complexité même d'un génie formé loin du bruit, dans la solitude et la méditation, fait d'audace ingénue et de grâce. Il a connu la popularité, au moins une certaine popularité sans avoir rien de ce qui fait les hommes populaires; il était plutôt un personnage d'aristocratie pensante et lettrée. Il a eu une action visible sur ses contemporains sans avoir une de ces doctrines précises et fortes qui saisissent les esprits et pénètrent la masse humaine. Peut-être est-ce justement par ce qu'il a eu d'insaisissable et d'indéfini, par ce mélange de science et d'imagination, de philosophie, d'intuition historique et de poésie qui était en lui, peut-être est-ce par tout cela qu'il a le mieux répondu aux contradictions intimes d'un temps de transition. Il a été le héros spirituel d'une génération inquiète, troublée, impatiente d'échapper aux croyances positives pour chercher d'autres certitudes toujours fuyantes. Il a représenté, avec tout l'éclat et les

nuances d'un incomparable talent, les doutes, les perplexités, les faiblesses, les désirs souvent impuissans de cette génération, dont M. le ministre de l'instruction publique, en disciple reconnaissant, s'est fait l'autre jour l'interprète, à ces funérailles officielles, — couronnement assez froid de cette éclatante existence.

Assurément, M. Ernest Renan aura eu une immense place dans les affaires religieuses et morales du temps et de la France. Il a été un grand remueur d'idées. Il a soulevé, avec une sorte de naïveté, des problèmes qu'il n'a pas toujours résolus, qu'il a plutôt embrouillés par la magie d'une imagination inventive. Il s'est exposé à troubler ou à froisser bien des croyances sincères et à provoquer des protestations véhémentes. Il a usé de son droit de penseur indépendant, de sa liberté : soit! Ce serait aujourd'hui, on en conviendra, une pauvre manière d'honorer un mort illustre que de choisir, pour relever sa mémoire, tout ce qui reste l'objet des plus vives contestations. Le plus sérieux hommage qu'on puisse rendre à un esprit de ce vol, c'est de garder devant lui sa propre indépendance. On n'est pas obligé de suivre l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Dialogues philosophiques* dans ses interprétations de l'histoire religieuse ou dans les voyages de sa fantaisie. On n'est pas tenu de croire à l'infaillibilité du théosophe audacieux et subtil qui n'a fait après tout que donner une forme nouvelle à des idées assez vieilles; mais lorsque l'ardeur des controverses contemporaines sera éteinte, lorsque le temps aura fait la revision de ses œuvres, il restera toujours, à côté de ce qui doit passer, des pages sans nombre, — les *Souvenirs de jeunesse*, l'étude sur la poésie celtique, les paysages de Galilée, les portraits d'histoire semés dans ses *Origines du christianisme*, — tout ce qui porte la marque indélébile d'un art raffiné et puissant. Il restera l'écrivain à la langue souple et savante, l'homme moral avec sa vivante originalité. Ce qui intéresse en M. Renan, ce n'est pas sa philosophie, c'est la manière dont il s'est formé, — comment d'une obscure et humble origine est sortie cette nature singulièrement compliquée, à la fois hardie et mesurée, méditative et déliée.

Né dans la vieille ville monastique de Tréguier, d'une modeste famille de marins bretons, élevé dans une atmosphère de piété simple, par d'honnêtes prêtres, dont il a gardé toujours le reconnaissant souvenir, appelé bientôt à Paris au séminaire de Saint-Nicolas sous M. Dupanloup, puis à Saint-Sulpice, ce jeune séminariste de Tréguier semblait fait pour la carrière ecclésiastique. C'est là cependant, c'est dans cette vie laborieuse et silencieuse que l'attendait la crise intime qui devait décider de sa destinée. Est-ce l'influence de sa sœur, personne d'élite qu'il a illustrée d'une touchante commémoration, est-ce cette influence qui éveillait en lui des sentimens nouveaux, quelque instinct endormi? Est-ce l'air subtil de Paris et du temps qui pénétrait jusque dans la

petite cellule de Saint-Sulpice? Toujours est-il que, vers 1840 ou peu après, ce petit Breton taciturne et songeur se sentait pris de doutes dont il ne faisait pas mystère à ses maîtres, et qu'il se décidait à quitter le séminaire, non en défroqué, — en homme qui s'arrête avec probité au seuil du sacerdoce, parce qu'il sent la foi lui manquer. Il connaissait à son tour ces nuits d'angoisse morale que Jouffroy a si éloquemment décrites. Il sortait de Saint-Sulpice pour entrer dans le siècle, seul, sans appui, sans secours, réduit pour vivre aux plus ingrates besognes, — tranquillement résolu néanmoins et tout prêt à se vouer désormais avec opiniâtreté aux plus sévères recherches d'érudition, à l'étude de l'hébreu, des langues sémitiques, de la Bible comme à l'étude de la vieille littérature française et des Allemands. Il avait senti la foi s'éteindre en lui, il croyait trouver le dédommagement de ses croyances perdues dans d'autres cultes, surtout dans le culte de la science renouvelée et agrandie. C'est la clé de sa vie, — de cette vie qu'il a menée depuis un demi-siècle, poursuivant son labeur, mûrissant son talent aux fortes études, étendant la sphère de sa pensée à mesure qu'il se sentait grandir, passant des travaux les plus sévères à des écrits presque légers sans cesser d'être lui-même.

C'était l'homme de l'esprit nouveau, au moins par ses hardiesses d'exégèse, c'est bien certain, — et il y avait loin du petit séminaire de Tréguier ou même de Saint-Sulpice au Collège de France; mais par un phénomène curieux, dans ce novateur intrépide des idées qui avait rompu avec les traditions, il y avait toujours l'homme ancien, l'homme de l'éducation première, des premiers cultes familiers qui avaient façonné son âme. Il y avait mêlé d'autres cultes, le culte de la « déesse aux yeux bleus, » de la beauté, de l'idéal, — il ne reniait pas le premier. Il aurait eu beau faire, il n'aurait pu effacer l'empreinte originelle, et à dire vrai, il ne cherchait pas à l'effacer. Ce contempteur du surnaturel et de la divinité de Jésus-Christ avait l'imagination naturellement religieuse. Loin de s'en défendre, il l'avouait, il l'a écrit lui-même en parlant des maîtres de sa jeunesse à qui il reconnaissait devoir ce qu'il pouvait y avoir de bon en lui : « Au fond, a-t-il dit, je sens que ma vie est toujours gouvernée par une foi que je n'ai plus. La foi a cela de particulier que, disparue, elle agit encore. » Et ailleurs : « L'homme vaut en proportion du sentiment religieux qu'il emporte avec lui de sa première éducation et qui parfume toute sa vie. » Il y a mieux : il avait gardé de son apprentissage sacerdotal le pli ecclésiastique, la langue et l'allure ecclésiastiques. Il avait lu profondément la Bible, les livres sacrés, il s'en était nourri, et jusque dans ses audaces il mettait des images ou des réminiscences bibliques, une sorte d'onction cléricale. C'était le vieil homme qui survivait en lui. Il était resté aussi Breton

dans le fond de son être. Il l'était par sa manière d'entendre les choses de la vie, par son goût des rêves et des légendes, par ses idéalités mystiques, par l'émotion qu'il ressentait encore jusque dans sa vieillesse en parlant de l'angélus du soir courant de clocher en clocher, par ce qu'il appelle lui-même les « mélancolies infinies » du Breton. Il a été assurément recherché, fêté dans les salons de Paris où il avait tous les succès dus à sa renommée; il est douteux qu'il y ait jamais pris autant de plaisir que dans ses séjours des dernières années en Bretagne, et il ne se sentait jamais plus à l'aise que dans ces dîners celtiques où il pouvait parler familièrement en bon Breton, de la vieille patrie. C'est justement tout cela qui a fait l'originalité de M. Renan, — cette originalité un peu compliquée où se retrouvent et se confondent la hardiesse du philosophe et le respect des croyances perdues, la précision de l'érudit et la grâce de l'imagination, les illusions d'un rêveur subtil, — et avec le temps l'ironie d'un désabusé.

A la vérité, il y a des esprits difficiles, toujours prêts à se demander si sous cette universalité de goûts et d'aptitudes, il n'y avait pas quelque faiblesse, si ce philosophe qui était un poète, cet érudit, cet épigraphiste de tant d'imagination, n'était pas plus simplement un dilettante supérieur, se plaisant à jouer avec tout. C'est peut-être une subtilité un peu étrange. M. Renan était ainsi! il s'est révélé dans ses œuvres tel que la nature, l'éducation et les circonstances l'avaient fait. On peut dire ce qu'on voudra des théories philosophiques et religieuses, des illusions historiques du brillant écrivain : c'est l'affaire de la critique. Dans tous les cas, celui qui au début de sa carrière quittait silencieusement le séminaire pour ne pas commettre une indélicatesse de conscience, et risquait de se perdre obscurément dans ce Paris qui a dévoré tant d'existences, celui-là était évidemment aussi sérieux que sincère et agissait sans calcul, sans intérêt. Il n'avait ni blessure d'orgueil à guérir, ni déception à venger, ni ambition à satisfaire; il n'avait rien à attendre, — il n'était qu'un jeune inconnu! le premier acte de sa vie spirituelle était certainement un gage de sa sincérité. Ce qui a pu depuis faire quelquefois illusion, c'est que M. Renan, avec le succès, avec l'expérience, s'était accoutumé à prendre un ton de bonhomie souriante et d'optimisme narquois qui a paru être le dilettantisme d'un homme heureux de vivre et assez disposé à ne rien prendre au sérieux, ou d'un sceptique revenu de tout. Au fond il est resté ce qu'il était. Il est toujours resté surtout parfaitement simple et digne dans sa vie.

Dernier problème enfin de cette étrange destinée! M. Renan, dans les voyages de sa pensée et de son imagination, avait-il pris le temps d'avoir des opinions politiques un peu précises? Chose assez singulière! ceux qui l'ont le plus exalté et qui l'exaltent encore par fanatisme

de secte, pour sa *Vie de Jésus*, éprouveraient peut-être une certaine confusion à la lecture de bien des pages toutes religieuses de l'audacieux penseur,— et les politiques qui lui font aujourd'hui des apothéoses seraient peut-être tout aussi embarrassés de s'accommoder avec ses idées sur les affaires publiques. Le fait est que M. Renan n'avait sans doute aucune répugnance pour la république pas plus que pour tout autre régime, qu'il avait généralement l'esprit libéral, — mais qu'il ressentait le dédain d'un lettré supérieur pour le pouvoir des multitudes, pour les foules, pour le suffrage universel, et qu'il ne cachait pas ses préférences pour ce qu'il appelait un « bon tyran, » — bien entendu, un tyran humain, éclairé et bienfaisant. Ce n'était peut-être encore qu'une ironie. En réalité, M. Renan n'a eu que des goûts passagers et peu justifiés ou mal récompensés pour la politique. Les travaux de l'esprit, l'étude, l'art, ont suffi à remplir sa vie et à user ses forces. Depuis quelque temps déjà il semblait s'affaiblir, s'affaisser par degrés, se disputer péniblement au mal qui l'envahissait. Sans que son intelligence parût atteinte et que son zèle au travail fût diminué, il pliait sous le poids de la vie et se hâtait vers le déclin. Il le sentait lui-même, il en éprouvait une sorte de lassitude mêlée d'un stoïcisme encore souriant. Il ne redoutait pas l'inconnu, quoique l'inconnu soit toujours redoutable, même pour ceux qui affectent de le dédaigner; il ne le défiait pas non plus, ce qui eût été une autre faiblesse. Il l'attendait patiemment comme on attend ce qui va être le terme de tout. Il a vu aujourd'hui face à face la grande énigme. Il a disparu, laissant un nom retentissant, une philosophie contestée et des œuvres littéraires qui restent l'expression originale et séduisante d'un beau génie. C'est par là qu'il survivra.

Après cela, après ces obsèques qui lui ont été faites au Collège de France, et où les généreux discours de M. le ministre de l'instruction publique, de M. Gaston Boissier, de M. Gaston Paris, n'ont pas réussi, il faut le dire, à échauffer cette morne fête funèbre, va-t-on le porter au Panthéon comme on l'a proposé? Si on porte M. Renan au Panthéon, il faudra accorder les mêmes honneurs à bien d'autres, — et quels seront ces autres élus? Ne voit-on pas qu'en multipliant ces cérémonies et ces honneurs suprêmes, on risque d'en dénaturer le caractère et d'en affaiblir l'effet? Ce n'est pas que l'idée ait par elle-même rien de choquant : presque tous les pays ont de ces asiles augustes où ils recueillent leurs morts illustres. Le dernier grand poète de l'Angleterre, le poète-lauréat, lord Tennyson, qui passait depuis longtemps sa vie dans la solitude et qui vient de s'éteindre chargé d'années, presque en même temps que M. Renan, va lui aussi avoir les honneurs publics. Il a sa place marquée à l'abbaye de Westminster, où l'attendent les ombres de tous les grands Anglais qui ont figuré dans la politique,

dans les lettres et dans les arts. Mais lorsque lord Tennyson va à Westminster, il est accompagné du sentiment national, ce n'est point une vulgaire manifestation de parti. Malheureusement, en France, tout est manifestation de parti ou de secte. Une simple question : Si M. Ernest Renan n'était pas l'auteur de la *Vie de Jésus* et n'avait pas aiguisé ses polémiques contre le dogme, contre la divinité du Christ, s'il s'était borné à être un des premiers écrivains du siècle, aurait-on songé à le porter au Panthéon ? De sorte que, sous prétexte de relever un penseur, on ne songe réellement qu'à mettre le sceau de l'esprit de secte sur l'homme et sur le monument. Voilà de beaux honneurs pour les morts illustres !

La politique, disions-nous, ne fut jamais favorable pour M. Renan, qui n'y a jamais brillé ni par ses candidatures ni par ses idées. Aussi bien, qu'irait faire un homme comme lui dans les banalités et les contradictions de la politique de nos jours ? Il s'y perdrait sans être même écouté, il y serait dépaysé, à moins qu'il ne bornât son ambition à vouloir figurer dans un sénat, comme le disait un jour ce précieux esprit dans une saillie d'ironie, « pour avoir, — *sans tarder peut-être*, — de belles occasions de se faire assommer, fusiller... » M. Renan, avec ses goûts nobles, aurait préféré un « beau trépas » sur une chaise curule, à la mort par la vulgaire maladie : il n'était pas dégoûté ! Il oubliait seulement qu'il voyait un peu la politique en artiste, et que dans ces scènes d'invasions brutales où un sénateur risque de « se faire assommer, » il y a toujours une autre victime, le pays, qui, lui, ne périt pas, mais qui porte longtemps la marque de ces sanglans excès de multitudes déchaînées. Heureusement, on n'en est plus là, ou on n'y est pas revenu, et nos assemblées, notre sénat, notre chambre des députés, qui vont se réunir dans trois jours, n'ont pas sans doute à redouter d'avoir à soutenir des assauts dans leurs palais. On n'en est pas provisoirement à ces sombres perspectives. Il n'est pas moins vrai que depuis quelque temps, il y a, comme on dit, du trouble dans le royaume de Danemark, — que l'incohérence s'accroît dans la politique du moment, que, loin de se simplifier et de se fixer, tout se complique encore une fois et a l'air de se détraquer dans nos affaires intérieures.

Chose étrange ! ce n'est point que la situation générale du pays semble en elle-même menacée, exposée à ces crises qui naissent de la force des choses, de la tension des esprits. Jamais les apparences n'ont été plus rassurantes. L'instinct public n'est certes point pour toutes ces agitations ou ces excentricités révolutionnaires dont on cherche à l'étourdir. Les partis, las de combattre, désarment et font leur paix avec les institutions. M. de Mackau lui-même, un des anciens chefs de l'opposition conservatrice, vient de se rallier à la république après bien d'autres. Les paroles de prudence et de conciliation tombées du

haut du Vatican produisent visiblement leur effet dans la masse du pays et dans le monde religieux. De résistance il n'y en a plus réellement, sauf ces résistances de position et d'honneur auxquelles M. d'Haussonville prêtait l'autre jour l'appui de son éloquence. On dirait cependant que plus les gages de paix publique et de stabilité se multiplient, plus le doute et l'insécurité rentrent dans les esprits, que toutes ces chances heureuses, qui se sont réunies un instant, risquent encore une fois de se perdre sans profit, faute d'une direction, faute d'une idée supérieure et d'une volonté là où elles devraient être. On dirait qu'à ce mouvement de pacification intérieure et de ralliement qui se manifeste un peu partout, répond un autre mouvement de désorganisation et de désarroi dans le gouvernement, qui laisse parler M. le président de la république et s'efface le plus qu'il peut, qui réduit son rôle à jouer son jeu éternel entre les partis et, en craignant de se compromettre avec les uns ou les autres, finit par s'affaiblir devant tous. Le fait est qu'on en est là, et qu'au moment où les chambres vont se réunir, on recommence à voir toute sorte de signes de crises prochaines, de menaces pour le ministère. Il y a les difficultés de ces agitations ouvrières et de cette anarchie des municipalités socialistes, auxquelles le ministère n'a su opposer que son inertie ou ses ambiguïtés; il y a les difficultés de cette convention commerciale avec la Suisse que le gouvernement a signée, qu'il a eu raison de signer, — et qu'il aura peut-être de la peine à soutenir jusqu'au bout contre les protectionnistes, parce qu'il n'a plus assez d'autorité. Bref, il y a cela et bien d'autres choses à ce début de session où toutes les surprises redeviennent possibles; les embarras sont évidens, — et le secret, tout le secret de cette situation, c'est qu'il n'y a pas de gouvernement.

Rien certes ne le prouve mieux, rien n'est plus caractéristique et plus curieux, que cette triste et interminable grève de Carmaux qui aurait pu n'être rien et qui finit par être une sorte d'événement, une crise sans raison, sans profit et sans issue. Où veut-on cependant en venir, et comment cela finira-t-il? — Comment elle est née, cette grève, on le sait. Parce que la compagnie des mines de Carmaux, usant du plus simple des droits, a cru devoir congédier un ouvrier qui s'occupait fort peu de son travail, mais qui s'est trouvé être conseiller municipal, maire de sa commune, une population tout entière a été enlevée à ses labeurs, à la vie régulière, à la sécurité. Au fond, ce n'était qu'une assez petite affaire toute personnelle, qui ne touchait en rien aux relations permanentes entre la compagnie et ses ouvriers, aux conditions du travail; elle a été grossie par les excitations, par les immixtions d'agitateurs étrangers au pays, — parce que là où il n'y avait qu'un incident peu grave, on s'est plu à susciter un conflit plus ou moins politique, une lutte organisée, compliquée de toutes les passions. Aujourd'hui,

il s'est établi à Carmaux une sorte de régime révolutionnaire avec une municipalité complice, des ouvriers enrégimentés et manœuvrés par les syndicats, sous la protection de quelques députés qui sont accourus comme à un rendez-vous de trouble et se sont hâtés de faire de la malheureuse petite ville une façon de quartier-général de guerre sociale.

Et il se passe, en vérité, des choses étranges dans ce petit coin du midi, où le chômage règne, où il n'y a plus par le fait ni lois respectées, ni autorités régulières, ni liberté du travail. C'est la municipalité qui fait la police pour la grève avec ses patrouilles, sans tenir compte de rien, ni des règlemens, ni de la présence des agens de l'État. Les députés qui se sont institués, sans mandat, sans titre, les patrons de l'agitation gréviste, ne sont occupés qu'à souffler les colères, à entretenir par leur langage les illusions, les fausses espérances d'une population abusée. Ils se démènent, dictent des conditions et rédigent des ultimatums, avec la prétention de réduire la compagnie à merci. Ils interpellent bruyamment le gouvernement, ils protestent contre les plus simples mesures de défense publique, contre les arrêts de justice punissant des violences. Tout ce qu'ils craignent le plus, c'est que la grève cesse. Ces jours passés encore, nombre d'ouvriers fatigués du chômage, justement inquiets des perspectives de la misère, ont paru disposés à rentrer à la mine, à reprendre leur labeur. Aussitôt, sous la paternelle direction de la municipalité et des députés, on s'est mis en devoir de faire marcher les patrouilles pour surveiller les maisons des « suspects, » c'est-à-dire des ouvriers qui voulaient travailler, pour garder les avenues des mines et empêcher à tout prix le retour au travail. Et ces députés, qu'on pourrait appeler les entrepreneurs ou les régisseurs de la grève de Carmaux, se croiront quittes parce qu'ils auront interpellé les ministres dans le parlement ou parce qu'ils se seront occupés à recueillir quelques secours pour venir en aide à une population victime de leurs décevantes excitations. Qu'ils imposent à la compagnie elle-même une épreuve difficile par cette guerre organisée contre elle, c'est possible ; mais les ouvriers qu'ils ont poussés à la grève, qu'ils abusent en prétendant défendre leur cause, ces ouvriers seront-ils moins épuisés par le long chômage qu'ils auront eu à subir?

Voilà bien, en effet, près de deux mois que cela dure, et ce n'est pas fini : rien ne semble finir à Carmaux. Que fait cependant le gouvernement? Ah! c'est justement ici la question délicate. Il faut dire simplement ce qui est. Il n'est point douteux que, si dès l'origine le gouvernement avait pris l'attitude qu'il devait prendre, non pas une attitude menaçante ou cassante, mais l'attitude tranquille, mesurée et résolue d'un gouvernement qui sait ce qu'il veut, qui est décidé à faire respecter la paix publique, les lois, la liberté du travail, — non, il n'est pas douteux que, si le ministère eût agi ainsi, on n'en serait

pas là. Tout aurait pris une autre tournure. Le gouvernement a cru plus habile ou plus commode de ne pas se compromettre. Il n'a rien fait que d'une façon décousue ou intermittente ou tardive; il a temporisé ou éludé, tantôt ayant l'air d'envoyer des forces, tantôt arrêtant les troupes en chemin, livrant l'ordre d'une petite ville industrieuse au hasard de toutes les excitations, retenant ses gendarmes devant les patrouilles grévistes, dialoguant avec les députés qui ont abusé de sa longanimité ou de ses confidences, — et en définitive laissant les passions s'irriter, le mal s'aggraver. Il s'est effacé, disions-nous, le plus qu'il a pu; nous nous trompons: il s'est réveillé un jour pour annoncer solennellement qu'il allait délibérer sur la nécessité « de modifier la législation sur les mines et d'armer davantage l'État à l'égard des compagnies : » c'est-à-dire que pour apaiser les passions, il leur donnait un nouvel aliment par une menace indirecte adressée à la compagnie. En réalité, il ne pouvait rien avec sa menace d'une intervention de l'État qui susciterait bien d'autres problèmes, qui soulèverait toutes les grandes industries troublées dans leur sécurité; mais il déguisait pour le moment une défaillance de plus. Le gouvernement a fait à Carmaux ce qu'il fait avec toutes ces indociles municipalités socialistes qui le bravent, réunissant des congrès, multipliant les règlemens contre les lois, — et qu'il laisse faire.

Qu'est-il arrivé? Est-ce que le gouvernement a rien gagné par cette politique d'évasion et d'impuissance? Il n'a réussi ni à rassurer le sentiment public, ni à désarmer les agitateurs. Il n'a réussi qu'à s'affaiblir lui-même, et aujourd'hui il est aussi embarrassé pour en finir avec ces affaires de Carmaux que pour maintenir un acte légitime, sa convention commerciale avec la Suisse, contre les protectionnistes qui le menacent. Il se sent pris entre les radicaux, qui vont le mettre sur la sellette pour ce qu'il a fait ou pour ce qu'il n'a pas fait à Carmaux, et les protectionnistes qui vont lui demander compte d'un essai pourtant assez timide de libéralisme commercial.

C'est bien assez pour lui créer peut-être d'assez sérieux ennuis à cette rentrée de session où on l'attend, et c'est justement pour suffire à sa tâche qu'il aurait eu besoin de garder un peu de cette autorité qu'il a trop légèrement gaspillée en détail depuis quelque temps. Qu'en sera-t-il réellement de cette convention commerciale avec la Suisse, qui va être un des premiers objets de discussion dans les chambres? Voilà une question qui n'est pas la moins sérieuse du moment. Évidemment le ministère français, en prenant une initiative qui engage sa responsabilité, en négociant avec la Suisse, le ministère est resté strictement dans son droit constitutionnel. De plus, en se dégageant à demi de ce terrible étau du tarif maximum et du tarif minimum où la dernière loi de douanes a voulu l'enfermer, en faisant à la Suisse des concessions sur un certain nombre, un bien petit nombre d'articles, il

n'a pas seulement consulté des raisons commerciales, il a encore plus obéi à des considérations politiques. Il s'est inspiré de l'intérêt de nos approvisionnemens, de nos débouchés ; il s'est aussi, et surtout, inspiré de l'intérêt de nos relations avec un pays qui est lié à la France par une amitié traditionnelle, qui est notre rempart sur une de nos frontières. De toute façon le ministère français a fait une œuvre sensée, réfléchie, prévoyante, et M. le ministre du commerce, dans un banquet qui lui a été offert l'autre jour à Saint-Étienne, M. Jules Roche n'a point hésité à défendre le nouveau traité. Il l'a défendu avec un sentiment libéral des intérêts des deux pays, avec résolution, et il a de plus ajouté que le traité franco-suisse n'était pas seulement son œuvre à lui, qu'il était l'œuvre du ministère tout entier : ce qui implique que le gouvernement est résolu, — qu'il était au moins résolu, au moment où parlait M. Jules Roche, — à livrer une bataille décisive dans les chambres. Fort bien! Mais au moment où parlait M. Jules Roche, le chef du protectionnisme français dans le parlement n'avait pas dit son mot, — et il vient de le dire à Remiremont. M. Méline a parlé, et il n'a point hésité à son tour à déclarer qu'il était résolu à réclamer, même avec la Suisse, l'intégrité des tarifs récemment votés. C'est ici justement que commencent les complications, que se dessine une menace de conflit parlementaire qui n'est peut-être pas déjà sans avoir eu son retentissement et son influence dans le conseil.

La question est de savoir si le ministère ne va pas se diviser, s'il ne reculera pas devant la bataille à laquelle il semblait marcher si fièrement. Il peut sûrement y rester, d'autant plus qu'il ne soutiendra la lutte qu'avec une autorité encore plus diminuée par des faiblesses de politique intérieure ; mais, en dehors de ce qui peut arriver d'un ministère, il y a une question bien autrement grave. Il est bien clair que, si le parlement désavoue son gouvernement dans un de ses actes les plus prévoyans, la France se trouve plus que jamais rejetée dans l'isolement commercial qui peut si aisément se confondre avec l'isolement politique. Ce désaveu du traité avec la Suisse, si on va jusque-là, a plus d'importance qu'il n'en a l'air. Il referme sur notre pays toutes les portes gardées par un protectionnisme jaloux; il coupe encore une fois les communications, décourage et éloigne les nations voisines, prêtes à se rapprocher de nous ; il désarme enfin notre gouvernement de tout moyen d'action, en le laissant sans autorité et sans crédit pour rouvrir des négociations nouvelles. Et ce n'est peut-être pas le moment pour la France de décourager ses amis, de se désarmer dans une Europe où tant d'intérêts s'agitent, où la guerre ne se fait pas toujours à coups de canon, — où la victoire peut rester aussi aux plus prévoyans.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La liquidation de fin septembre a permis de constater que la spéculation était encore très engagée à la hausse sur les fonds français et sur un certain nombre de titres internationaux, et qu'il ne s'était pas formé un découvert d'une importance suffisante pour offrir un point de départ à une hausse nouvelle. Aussi le bon marché des reports n'a-t-il eu qu'une influence négative sur l'attitude générale de la cote. Cette aisance a été attribuée avec raison plutôt à l'abondance persistante des disponibilités qu'à une situation particulière de notre place. Loin donc de reconquérir le pair, après le détachement du coupon et la liquidation, le 3 pour 100 a faibli, et la fin de la première quinzaine d'octobre le laisse en réaction de 65 centimes (99.90 le 30 septembre, 99.25 le 12 octobre).

L'argent est toujours facile et obtenable à des taux extrêmement bas, à Londres comme à Paris; toutefois quelques symptômes d'un renchérissement possible ont commencé à se manifester. Au Stock-Exchange, où les transactions sont redevenues actives en fonds des deux Amériques, on entrevoit l'éventualité d'expéditions d'or pour New-York, qui obligeraient la Banque d'Angleterre à donner le signal du relèvement des prix pour le loyer des capitaux. L'Amérique du Nord, depuis le commencement de l'année, a envoyé en Europe de grandes quantités d'or, qui ont été absorbées presque exclusivement par l'Autriche-Hongrie, la France et la Russie. Le mouvement inverse va sans doute se produire, mais c'est Londres surtout qui aura à fournir le métal nécessaire.

Le public financier attend toujours l'ouverture de la grande campagne d'affaires annoncée pour cet automne. On n'a eu jusqu'ici que l'émission faite par le Crédit algérien et la Société générale de 35,000 obligations environ du canton de Fribourg en Suisse. Les fonds helvétiques sont fort estimés; notre cote a déjà accueilli un 3 pour 100 des chemins de fer, rente fédérale, qui fait très bonne figure à 94.50. L'émission des obligations de Fribourg a bien réussi. On parle maintenant des prochains emprunts de l'Autriche et de la Hongrie pour la *Valuta;* d'une grande opération russe, actuellement en cours de négociations entre le nouveau ministre des finances, M. de Witte, et la maison Rothschild; d'une conversion d'obligations du Crédit foncier; d'un emprunt chilien sous le patronage des Rothschild de Londres, d'un em-

prunt espagnol que la Banque de Paris et des Pays-Bas préparerait avec le cabinet Canovas.

La réalisation de ces affaires et d'autres analogues est subordonnée à la continuation du calme absolu qui a régné jusqu'ici dans les affaires tant extérieures qu'intérieures. Au dehors, rien ne semble devoir troubler ce calme. La presse internationale dénie toute importance politique à l'entrevue des deux empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, et ne découvre rien d'immédiatement inquiétant dans l'énormité des nouveaux sacrifices que la loi militaire en projet à Berlin réserve aux contribuables allemands. La note adressée par la Russie à la Porte au sujet des complaisances que la Bulgarie rencontre à Constantinople a rappelé aux puissances de la triple alliance la nécessité de ne rien vouloir précipiter dans les affaires de la péninsule balkanique.

Nos affaires intérieures ne sont pas exemptes de quelques élémens de perturbation. L'affaire de Carmaux excite des débats passionnés. Le gouvernement, après avoir laissé tout faire pendant deux mois, met en branle la force publique juste une semaine avant l'ouverture de la chambre des députés, ce qui est de l'opportunisme à haute dose : il s'agit de sauver le principe de la stabilité ministérielle. A ce premier objet de discorde, on peut ajouter le traité franco-suisse, contre lequel le chef du protectionnisme vient de prononcer l'anathème à Remiremont. Il y a surtout la question budgétaire qui devient sérieuse par la disparition des plus-values mensuelles auxquelles on s'était habitué, et à cause du flot sans cesse grossissant des crédits supplémentaires. La question du renouvellement du privilège de la Banque de France peut aussi ne pas arriver sans heurt à sa solution. Les premières semaines de la session seront sans doute assez animées, et cette considération a contribué à maintenir la Bourse dans une attitude de grande réserve.

La grande querelle faite par la Compagnie des agens de change à la coulisse à propos de la petite Bourse du soir a reçu une solution bâtarde. Les agens, dans leur lettre de septembre, avaient demandé la suppression pure et simple de cette petite Bourse, ce qui était logique et se pouvait défendre. Le conseil des ministres, après avoir agité la question à plusieurs reprises, a compris ou feint de comprendre qu'on lui demandait d'interdire la tenue de la petite Bourse dans un local clos et couvert. Le hall du Crédit lyonnais réunissant ces deux conditions, le gouvernement a décidé que la petite Bourse ne devrait plus s'y tenir, mais qu'elle pouvait se réunir valablement devant la porte dudit édifice, sur le boulevard. Rien n'est piteux comme cette conclusion du conflit, conclusion provisoire selon toute apparence.

Si le 3 pour 100 a baissé, suivi dans ce mouvement rétrograde par l'amortissable, le 4 1/2 s'est bien tenu à 106 francs. Les temps appro-

chent pour la conversion de ce fonds. Les porteurs sont convaincus que, pour assurer le succès de l'opération, on leur offrira des avantages justifiant amplement le cours actuel, et il paraît bien qu'ils auront raison.

D'importans mouvemens de cours ont eu lieu sur les titres russes. L'emprunt d'Orient a monté de près d'une unité en quelques jours; le consolidé 4 pour 100 et l'emprunt 3 pour 100 1891 ont regagné presque immédiatement le coupon trimestriel (respectivement 1 franc et 0 fr. 75) qu'ils venaient de détacher; mais cette avance sur les trois fonds a été presque entièrement reperdue sur la nouvelle d'une tentative d'attentat contre l'empereur de Russie. D'autre part, les bruits relatifs à des négociations engagées par le ministre des finances à Saint-Pétersbourg en vue de l'émission d'un emprunt ont pris une certaine consistance. Il s'agirait d'un montant de 500 millions pour les chemins de fer, et l'opération serait confiée à un syndicat international dirigé par la maison Rothschild, de Paris.

L'Extérieure a oscillé sans variations importantes autour du prix que faisait ressortir le détachement du coupon trimestriel le 6 courant. Le change reste tendu à Madrid et à Barcelone, et les deux derniers bilans de la Banque d'Espagne ont accusé de fortes augmentations de la circulation fiduciaire. La situation ne s'améliore donc pas à ce point de vue.

L'Italien a été porté à peu de distance du cours de 94, mais des réalisations l'ont ramené à 93.20. M. Giolitti a tracé, dans un rapport précédant le décret de dissolution de la chambre des députés d'Italie, un tableau assez sombre de la situation économique du royaume; le déficit est considérable et il faudra bien des économies et de notables augmentations de recettes pour le réduire, s'il ne peut être supprimé. De fortes diminutions dans le budget de l'armée assureraient un prompt retour à l'équilibre, mais les nécessités de la triple alliance imposent au cabinet italien une extrême réserve dans cette direction. Il faudra donc vivre avec le déficit, et le cours de 93 en ce cas peut sembler suffisant.

Les valeurs turques ont eu quelque peine à défendre l'avance obtenue à la fin du mois dernier. La hausse appelait des réalisations; toutefois de nouvelles demandes ont enrayé les velléités de réaction; la série de la Dette générale n'a donc perdu que 20 centimes à 22.12, l'obligation de Priorité et celle des Douanes se sont tenues à 435 et 475, la Banque ottomane s'est négociée entre 605 et 600 francs. L'Unifiée a définitivement atteint le pair, et l'obligation égyptienne privilégiée 3 1/2 pour 100 vaut 96 pour 100. Le Hongrois a été à peu près immobile à 95.70.

Le principal mouvement pendant la dernière quinzaine a porté sur les valeurs argentines, les fonds brésiliens et le Portugais. L'amélioration du change à Rio-de-Janeiro a été très rapide et la spéculation

s'est hâtée de liquider ses positions de baisse à découvert sur les rentes brésiliennes. Le coupon semestriel détaché sur le 4 1/2 comme sur le 4 pour 100 a été regagné; le premier fonds reste à 73, le second à 67.50. Il y a moins de deux mois, les cours correspondans étaient 68 et 62. Le Portugais a repris de deux unités à 26 1/4, à cause de la solidarité économique établie par l'opinion entre la grande république Sud-Américaine et son ancienne petite métropole du sud-ouest de la péninsule ibérique.

Un véritable engouement vient de se déclarer à Londres pour les valeurs argentines. On attend beaucoup de l'installation du nouveau président, le docteur Luis-Saenz Peña, dont les pouvoirs ont été inaugurés le 12 courant, et du ministre des finances qu'il s'est choisi, M. Romero. La situation de la république Argentine s'est améliorée sans aucun doute depuis le commencement de cette année; commerce extérieur, recettes budgétaires, trafic des voies ferrées, tout est en progrès constant; le rendement des douanes surtout a dépassé les prévisions les plus optimistes. Aussi, l'obligation de l'emprunt 5 pour 100 1886 a-t-elle monté de près de 50 francs en six semaines, de 310 à 357.50. A Londres, l'emprunt du moratorium, 6 pour 100 1891, dont le service est fait en or et est privilégié comme celui du 5 pour 100 1886, a été porté de 55 à 66 pour 100 en quelques jours. Les titres de chemins de fer ont suivi le mouvement. Sur notre place, l'obligation des chemins argentins (intérêt 25 francs, garantie gouvernementale et première hypothèque sur la ligne) s'est relevée de 190 à 230. Même l'obligation des chemins de fer de Santa-Fé (entreprise en liquidation), qui va être échangée contre un titre à revenu variable, a monté d'une quinzaine de francs à 170.

La Banque de France a baissé de 4,080 à 3,860 et a repris presque aussitôt 100 francs à 3,960. Les vendeurs ont escompté la probabilité d'une répartition pour le second semestre de 1892 inférieure à celle de la même période de 1891. L'excellent classement du titre reste un obstacle à toute dépréciation trop brusque. La commission parlementaire du renouvellement du privilège a demandé que la discussion du projet de loi relatif à cette grande question, commencée dans la session dernière, fût reprise dès la rentrée des chambres.

La Banque de Paris est en hausse de 20 francs à 685, le Comptoir national d'escompte de 13.75. Le Nord a reculé de 15 francs à 1,925, le Suez de 53.75 à 2,636.25. La Compagnie des chemins autrichiens a fléchi de 5 francs, les titres des autres sociétés étrangères ont été délaissés. Le Rio-Tinto, sur l'attente de la fixation à 7 shillings de l'acompte de dividende, a regagné 10 francs à 385; l'action des Tabacs a été ramenée, par un mouvement inverse, de 382.50 à 375.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT TREIZIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LXII[e] ANNEE.

SEPTEMBRE. — OCTOBRE 1892.

Livraison du 1[er] Septembre.

Livraison du 15 Septembre.

Livraison du 1er Octobre.

Livraison du 15 Octobre.

Paris. — May & Motteroz, libr.-impr. réunies, 7, rue Saint-Benoît.